Rapport de diagnostic du projet Life Pêche à pied de loisir

Pêche à pied DE LOISIR

Territoire Ouest Côtes d'Armor
Rapport final 2014-2017

Life

VivArmor Nature

Ce document est le fruit de plus de 3 années d'actions sur plusieurs sites de pêche à pied de loisir de l'Ouest des Côtes d'Armor. Il fait le bilan des suivis écologiques, des opérations de comptage, d'enquête et de sensibilisation réalisées entre 2014 et 2017 par VivArmor Nature et ses partenaires dans le cadre du projet Life Pêche à pied de loisir.

SOMMAIRE

LE PROJET LIFE PÊCHE A PIED DE LOISIR 6

CHAPITRE 1. Description du territoire et des sites pilotes 8

1.1. Description générale du territoire 8
1.2. La pêche à pied dans les Côtes d'Armor 10
1.2.1. Les pratiques locales et espèces pêchées 10
1.2.2. Profil type des pêcheurs à pied 17
1.2.3. Législations applicables 18
1.3. Spécificités et enjeux locaux 21
1.3.1. Conservation des habitats intertidaux et la préservation de la ressource 21
1.3.2. Amélioration des connaissances réglementaires et des bonnes pratiques 24
1.3.3. Amélioration de la gouvernance : dépasser les conflits entre acteurs locaux 25
1.4. Description des sites pilotes et enjeux locaux 27
1.4.1 Site de Goaz-Trez/Toëno entre Trébeurden et Pleumeur-Bodou 27
1.4.2 Site de l'Arcouest en Ploubazlanec 29
1.4.3 Site de Port Lazo/Bilfot en Plouézec 31
1.4.4 Site de Piégu/Verdelet en Pléneuf-Val-André 34

CHAPITRE 2. La gouvernance locale 36

2.1. L'animation du réseau d'acteurs locaux 36
2.2. Les instances de concertation 36
2.2.1. Le comité local de concertation 36
2.2.2. Le comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir 38
2.2.3. Représentativité des acteurs concertés 39
2.2.4. Autres instances de concertation et de diffusion des résultats du Life 40
2.3. Evaluation du dispositif de gouvernance du projet 43

CHAPITRE 3. Evaluation quantitative de la pêche à pied : les comptages 44

3.1. Généralités sur la fréquentation des sites 44
3.2. Les comptages collectifs à l'échelle du territoire 45
3.2.1. Méthodologie 45
3.2.2. Résultats : fréquentation à l'échelle des Côtes d'Armor 48
3.2.3. Résultats : sites les plus fréquentés dans les Côtes d'Armor 52

3.3. Les comptages réguliers sur les sites pilotes 55
3.3.1. Méthodologie 55
3.3.2. Résultats : fréquentation des sites pilotes 56
3.3.3. Evolution de la fréquentation des sites ces dernières années 61

CHAPITRE 4. Evaluation qualitative de la pêche à pied : les enquêtes 62
4.1. Méthodologie 62
4.2. Objectifs, calendrier et saisie des données 68
4.3. Résultats d'enquêtes 69
4.3.1. Profil des pêcheurs à pied 69
4.3.2. Habitudes et pratiques de pêche 79
4.3.3. Niveau d'information des pêcheurs à pied 90
4.3.4. Analyse des récoltes 96

CHAPITRE 5. Description des actions de sensibilisation et de communication 101
5.1. Enjeux de la sensibilisation 101
5.1.1. Objectifs de la sensibilisation 101
5.1.2. Organisation de la sensibilisation sur le territoire 101
5.2. Les outils et moyens de sensibilisation 102
5.2.1 Les outils de communication 102
5.2.2. Autres moyens de communication 109
5.2.3. Formation et animation d'un réseau de structures relais 114
5.2.4. Les médiateurs de l'estran et les marées de sensibilisation 117

CHAPITRE 6. Evolution des connaissances et des pratiques des pêcheurs 120
6.1. Attitude des pêcheurs à pied face aux enquêteurs 120
6.1.1. Réceptivité des pêcheurs face aux conseils promulgués 120
6.1.2. Tri des récoltes en présence des enquêteurs 121
6.2. Amélioration de la connaissance de la réglementation 122
6.2.1. Tailles minimales réglementaires 122
6.2.2. Quantités maximales autorisées 123
6.3. Amélioration des pratiques 124
6.3.1. Diminution des engins de pêche interdits 124
6.3.2. Utilisation d'un outil de mesure 125
6.4. Amélioration de la qualité des récoltes 126

Chapitre 7. Comprendre les effets de la pêche à pied : les suivis écologiques 127
7.1. Présentation des thématiques de suivi dans l'Ouest des Côtes d'Armor 127
7.2. Principaux résultats 128
7.1.1. Evaluation annuelle du gisement de coques de Goaz-Trez / Toëno.....128
7.1.2. Suivi de l'état écologique de l'herbier de zostères marines de la pointe de Bilfot 132
7.1.3. Suivi de l'état écologique des champs de blocs.....135

CHAPITRE 8. Conclusions et perspectives 143
8.1. Limites et difficultés rencontrées 143
8.1.1. Les enquêtes : nécessité d'adapter le questionnaire national 143
8.1.2. Les suivis écologiques : un travail sur le long terme indispensable 143
8.1.3. Les comptages : une couverture partielle du territoire.....143
8.1.4. Les limites de la sensibilisation et les conflits d'usage.....144
8.2. L'après projet Life dans les Côtes d'Armor 144
8.2.1. Actions à déployer sur l'ensemble du département.....144
8.2.2. Quelques pistes pour le maintien des actions après-Life.....146
8.2.3. Coût annuel estimé pour la poursuite des actions dans les Côtes d'Armor 148
8.3. Conclusions et retours sur le projet 149
8.3.1. La pêche à pied de loisir en France et ses enjeux 149
8.3.2. Les Côtes d'Armor : un territoire pionnier 149
8.3.3. Littorea : un réseau national pour une pêche à pied durable.....150
8.3.4. Merci aux bénévoles ! 152

BIBLIOGRAPHIE 153

LE PROJET LIFE PÊCHE A PIED DE LOISIR

Ce projet national, d'une durée de 4 ans (2013-2017), a été mené sur onze territoires pilotes de la côte basque à la mer d'Opale. Il a été cofinancé par l'Europe, l'Agence des Aires Marines Protégées devenue Agence Française pour la Biodiversité au 1er janvier 2017, le Conservatoire du Littoral et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Carte des territoires et partenaires engagés :

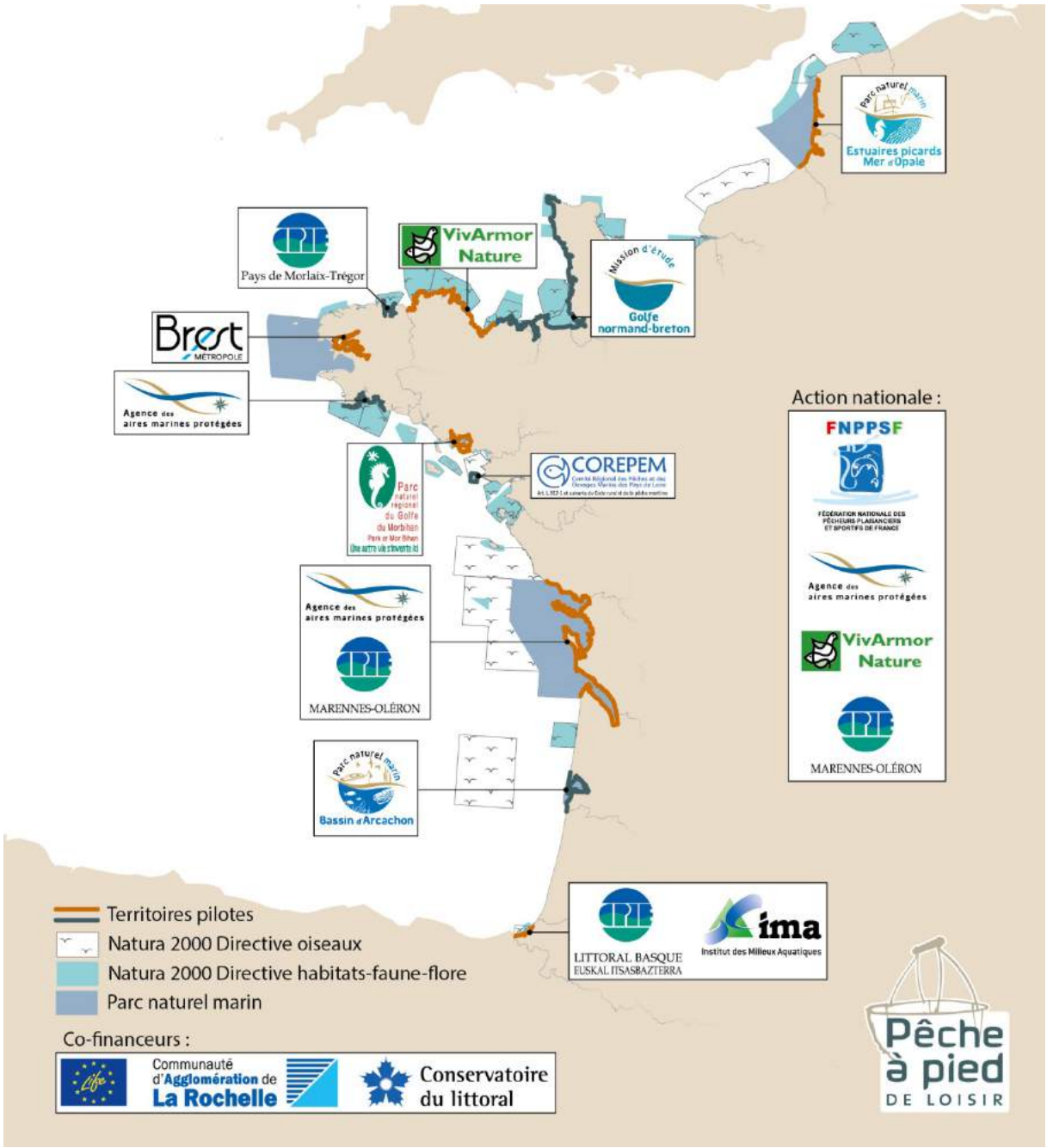

VivArmor Nature, en tant que bénéficiaire associé du Life, coordonne les actions sur plusieurs sites de pêche à pied de l'Ouest des Côtes d'Armor et assure une assistance méthodologique auprès des autres partenaires.

Les objectifs du Life :

- **Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied basée sur une gouvernance locale et nationale :**

Les comités de concertation locaux et nationaux créés spécialement au début du projet, ont permis de mettre en place des moyens d'action pour gérer durablement l'activité en associant pêcheurs de loisir et professionnels, élus locaux, ONG environnementales, services publics, scientifiques, etc. Elles s'appuieront sur une approche des écosystèmes permettant l'utilisation durable des biens et des services marins.

- **Mieux comprendre les interactions entre la pêche à pied récréative et les milieux littoraux, la faune et la flore.**

Le projet a contribué grâce à la mise en place de diagnostics écologiques et de suivis de la ressource, à définir les états initiaux sur chaque site étudié. Un suivi de l'évolution de l'état de santé des milieux et des espèces permettra d'évaluer l'efficacité de la sensibilisation.

- **Développer les moyens d'information, de sensibilisation et de communication nécessaires à enrayer les éventuelles pratiques dommageables**.

L'amélioration de la connaissance de la réglementation, des pratiques et de la qualité des récoltes par une meilleure prise en compte de l'environnement par les pratiquants, a été évaluée tout au long du projet et utilisée comme indicatrice de la pertinence et de l'efficacité des actions.

- **Participer au processus de décision.**

En intégrant les services de l'État à la démarche de gouvernance du projet, le Life a contribué à améliorer la prise en compte de la pêche à pied dans les révisions des politiques publiques au travers des diagnostics de chaque territoire.

- **Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumises à une pression de pêche à pied de loisir**.

- **Maintenir à l'issue du projet une sensibilisation des pratiquants au niveau national et local** et encourager d'autres territoires à mettre en œuvre des actions de sensibilisation.

CHAPITRE 1. Description du territoire et des sites pilotes

1.1. Description générale du territoire

Dans le cadre du Life+, VivArmor Nature s'est vu confier la coordination du **territoire Ouest Côtes d'Armor** en région Bretagne.

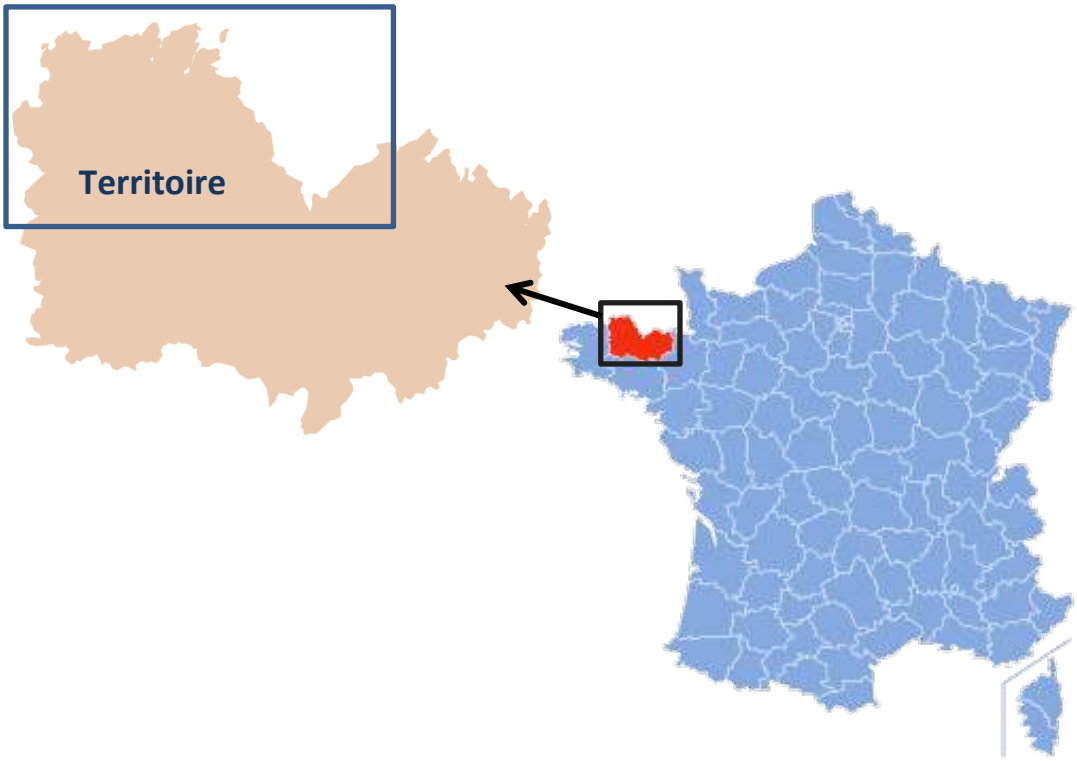

Carte de localisation du territoire Life+ Ouest Côtes d'Armor.

Ce territoire s'étend du port d'Erquy à la commune de Plestin-Les-Grèves et couvre **5 aires marines protégées :**

- 3 sites Natura 2000 : Côte de Granit rose – Sept Îles, Trégor-Goëlo et Baie de Saint-Brieuc
- 2 réserves naturelles nationales : Baie de Saint-Brieuc et Sept-Îles

NATURA 2000 Réserve Naturelle BAIE DE SAINT-BRIEUC Réserve Naturelle SEPT-ILES

Les 18 217 ha d'estran de l'Ouest des Côtes d'Armor présentent une succession d'habitats littoraux offrant un large choix de coquillages et de crustacés aux pêcheurs à pied.

Le tableau suivant liste les types d'estran, supports de la pêche à pied sur le territoire :

Type d'estran	Statut de protection	Rôle écologique majeur	Services socio-économiques et culturels rendus	Intérêt scientifique particulier
Estrans rocheux	Directive Habitat-Faune-Flore	• Support **biodiversité** et zone de nourricerie : bar, dorade, homard, araignée… • Zone d'**abri** pour de nombreuses espèces. • Les macroalgues (intertidales ou infralittorales) hébergées: supports ou abris pour de nombreuses espèces, contribuent à la **production primaire** des eaux côtières.	• **Pêche à pied** • Valeur paysagère • Randonnées • Education et découverte de l'environnement	Production de connaissance sur les invertébrés. Mesure des **effets du retournement des pierres** par les pêcheurs à pied sur l'habitat champ de blocs.
Estrans meubles	Directive Habitat-Faune-Flore	• Zone de **production primaire** (ex diatomées) qui abritent des populations d'invertébrés abondantes et diversifiées participant à l'ensemble de la production de l'écosystème littoral • **Alimentation** des limicoles à marée basse et des poissons à marée haute • **Frayère** pour les poissons et zone de transit pour les migrateurs • **Zone de vie** pour les coquillages fouisseurs	• Valeur paysagère • Sport nature • Collecte des coquillages par les **pêcheurs à pied professionnels et récréatifs** • Valeur économique liée aux activités de pêche et de conchyliculture	Production de connaissance sur les invertébrés benthiques. Mesure des **effets du ratissage** du sédiment par les pêcheurs à pied.
Herbiers de zostères	OSPAR Directive Habitat-Faune-Flore Convention Berne	• Support **de biodiversité**, zone de ponte et de nourricerie pour les poissons et invertébrés. • **Alimentation** pour les oiseaux • **Frayère** pour les poissons • Zone de **production primaire** • **Stabilisation** du substrat	• **Pêche à pied** • Valeur paysagère	Indicateur de qualité écologique des eaux côtières (DCE). Mesure des **effets de la pêche à pied** sur l'habitat.

Photo : estran de la pointe de Bilfot à Plouézec où zones rocheuses et sableuses se succèdent. © F. Delisle

1.2. La pêche à pied dans les Côtes d'Armor

Ancrée dans la culture locale, la pêche à pied de loisir est l'une des pratiques les plus répandues au sein des familles littorales. A la belle saison, nombreux sont les estivants qui s'adonnent, parfois de manière improvisée, à cette activité peu coûteuse et accessible.

1.2.1. Les pratiques locales et espèces pêchées

La pêche à pied est une activité regroupant une grande variété de techniques visant à la collecte de nombreuses espèces.
Certaines pratiques nécessitent une bonne expérience et une connaissance approfondie de l'estran ; d'autres sont facilement accessibles aux débutants. Il est donc possible dans une certaine mesure de rattacher un certain profil de pêcheur à une activité.

Nous proposons ici une description des principaux types de pêche à pied rencontrés sur le département des Côtes d'Armor et décrits en partie dans le chapitre 1 du cahier méthodologique « Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative » (Privat A. et *al.*, 2013).
Nous ne traiterons pas de la capture des poissons en pêche à pied ou de la récolte des algues de rive qui restent marginales sur les sites suivis par les équipes de VivArmor Nature.

- ***La pêche à la gratte***

La gratte désigne la technique de pêche consistant à gratter le sédiment à la recherche de coquillages fouisseurs. On peut la pratiquer à la main mais un outil à dents est souvent utilisé. Il s'agit souvent de simples petits outils de jardinage ou de râteaux, parfois non réglementaires. Rappelons qu'en Bretagne, un râteau ne doit pas être grillagé et ne doit pas comporter de poche (drague artisanale parfois utilisée par certains initiés). La largeur maximale à son extrémité est de 35 centimètres et les dents d'une longueur maximale de 10 centimètres.

La pêche à la gratte se pratique sur les sables abrités, les sables battus, les vases mais aussi sur l'estran rocheux dans les petites zones sédimentaires qui le parsèment. Il s'agit de la forme de pêche aux fouisseurs la plus simple et sans doute la plus pratiquée.
Les espèces pêchées sont nombreuses. On peut citer de façon non exhaustive : **les coques, les palourdes, les praires et les amandes de mer.**

Photo : pêcheurs grattant le sable à la recherche de bivalves fouisseurs à Goaz-Trez - Trébeurden. © F. Delisle

Les pêcheurs débutants ou peu expérimentés ramassent également des **spisules**, des **dosines** ou d'autres fouisseurs (souvent confondus avec des palourdes) considérés comme peu savoureux mais parfois abondants.

Sur les sables, une variante de la pêche à la gratte, peu pratiquée, consiste à piétiner le sable quand les vagues arrivent avec la marée montante : certaines espèces comme les coques apparaissent alors sans trop d'effort.

- ***Les pêches à la marque ou « aux trous »***

Beaucoup de pêcheurs plus expérimentés utilisent des techniques de pêche à la « marque ». Il s'agit d'observer le sédiment à la recherche d'indices de présence de l'espèce recherchée. On parle aussi de pêche « aux trous ».
Cette technique consiste à rechercher les trous laissés par les siphons des bivalves. Une fois repéré, il suffit d'extraire l'animal avec les doigts ou à l'aide d'un outil de type « couteau à palourdes ».

Photo : pêcheurs recherchant les palourdes « aux trous » à St-Jacut-de-la-Mer. © F. Delisle

Cette pêche perturbe moins le milieu que la pêche à la gratte sans aucune perte d'efficacité mais nécessite plus d'expérience. La plupart des bivalves peuvent être pêchés ainsi. Dans les faits cette pratique concerne principalement **les palourdes**.

Autres types de marques :
Plusieurs indices trahissent la présence des coquillages quand les trous sont peu visibles. Par exemple les pêcheurs expérimentés recherchent les petites dépressions formées par les palourdes et les coques ou les petits tas de sédiments rejetés par leurs siphons et appelés « crottes ».
Sur certains sites une petite algue verte se développe fixée aux palourdes ou aux coques. Les pêcheurs initiés l'utilisent pour localiser ces coquillages.

- ***La pêche des couteaux***

Les **couteaux** se rencontrent sur les estrans sableux abrités. Ils vivent dans un canal qu'ils creusent verticalement ou obliquement dans le sable (en fonction des espèces), et qui se termine en surface par un « trou » en forme de « huit » ou une légère dépression.

Le pêcheur fait couler du sel fin dans ce trou, ce qui provoque la remontée de l'animal qui n'a plus qu'à être cueilli. Il s'agit d'une pratique ludique très appréciée des pêcheurs qui découvrent l'activité.
Une autre technique consiste à insérer un fil de fer, un rayon de vélo ou une baleine de parapluie (engins de pêche interdits en Bretagne) dans le trou du couteau afin de faire remonter le couteau en tournant autour de sa coquille.

Photo : Couteau saisi à la sortie de son trou par une pêcheuse à pied au Port St-Sauveur – Île Grande. © C. Vermillard

Une autre technique consiste à utiliser une pelle, une fourche ou une bêche (engins de pêche interdits en Bretagne, la fourche n'étant autorisée que pour la récolte des vers marins) pour extraire une motte de sable dans laquelle on trouvera le couteau quand on maîtrise bien le geste. Cette pêche étant assez technique, elle demande une longue période d'apprentissage.

- ***La pêche « à la pissée »***

Certains coquillages comme la **praire**, la **mye**, la **lutraire** ou les **mactres** se manifestent par un jet d'eau expulsé par leurs siphons quand on marche à proximité.
Les pêcheurs utilisent bien sûr cette particularité en tapotant le sable à l'aide d'un piquot ou du dos d'un râteau pour enclencher les « pissées » et les localiser. Il suffit alors de les extraire à la main ou à l'aide d'un outil adapté.

Photo : pêcheur utilisant un piquot pour enclencher les « pissées » des praires à Port Lazo – Plouézec. © A. Sturbois

- ***La pêche « à vue » des coquilles Saint-Jacques***

Les coquilles Saint-Jacques se rencontrent par très fort coefficient sur les estrans meubles. Les coquilles sont souvent simplement posées sur le sable ou partiellement enterrées. Il est généralement possible de distinguer au moins leur valve supérieure dépassant du sédiment. Elles se ramassent donc à vue.

Parfois camouflée sous les algues ou les zostères à marée basse, la coquille Saint-Jacques est souvent trahie par le bruit caractéristique émis par la fermeture brutale de ses valves.

Photo : Coquille St-Jacques posée à marée basse sur l'herbier de zostère de Port Lazo – Plouézec. © F. Delisle

Quand le coefficient de marée ne suffit pas pour que les zones concernées soient découvertes, certains pêcheurs évoluent dans l'eau et utilisent une caisse en plastique transparente pour distinguer les coquilles depuis la surface. Cette technique semble moins répandue que l'utilisation de râteaux grillagés sur certains sites (qui permettent également la pêche des praires), appelés localement « ravageurs » par les autres pêcheurs qui condamnent généralement l'utilisation de ce matériel à fort impact sur le sédiment. Ce type d'outil est d'ailleurs interdit en Bretagne depuis le 1er janvier 2014.

En période d'interdiction, du 15 mai au 30 septembre, il n'est pas rare de trouver quelques coquilles Saint-Jacques dans les paniers des pêcheurs à pied ignorant la réglementation ou simplement tentés par cette prise de choix au risque de se faire verbaliser en cas de contrôle.

- ***La pêche de cueillette***

Cette appellation a été donnée, concernant principalement l'estran rocheux, aux pêches d'espèces relativement accessibles : densités importantes, espèces épigées sur les faces supérieures des pierres et des bancs de roches.

Les espèces les plus pêchées de cette manière sont **les bigorneaux, les moules, les huîtres** creuses (occasionnellement les plates) et **les patelles**.

Photo : Pêcheurs de moules à Piégu – Pléneuf-Val-André. © AAMP

Selon les espèces, les pêcheurs peuvent être ou non équipés d'outils (couteau, détroqueur, marteau/burin, tournevis…).

La plupart des pêcheurs concernés se rencontrent en bord de plage ou en milieu d'estran, mais certaines espèces peuvent également être pêchées plus bas sur l'estran.

Dans certains cas, il s'agit d'une pêche monospécifique (pêche de « poignées » de bigorneaux à des fins apéritives, pêche de moules ou d'huîtres pour la famille et les amis), mais le plus souvent, les paniers sont panachés de plusieurs espèces. Certaines récoltes peuvent être conséquentes, notamment pour les huîtres ou les moules.

Dans les paniers de ces pêcheurs on peut également retrouver quelques crabes mélangés aux espèces précédemment citées. La plupart du temps, il s'agit de **crabes verts** collectés de manière opportuniste. Quelques **étrilles** et des juvéniles de **tourteaux** et d'**araignées de mer** peuvent également être observés dans les récoltes.

- ***La pêche des crabes***

La pêche des crabes se pratique principalement sur l'estran rocheux, généralement par forts coefficients de marée (plus de 90), sur la zone la plus basse de l'estran. C'est l'un des types de pêche les plus emblématiques de l'activité et elle mobilise une part importante des pêcheurs à pied.
Les crabes sont recherchés sous les pierres des champs de blocs ou dans les anfractuosités, notamment celles des micros falaises. La non remise en place des pierres retournées par les pêcheurs de crabes constitue, d'ailleurs, l'une des principales causes de dégradation du milieu et de sa biodiversité.
Les pêcheurs soulevant les pierres, récupèrent les crabes à la main (souvent gantée) ou à l'aide d'une épuisette.
Les pêcheurs recherchant les crabes dans les trous utilisent un crochet à crabe ou « croc » (tige de fer fine portant un petit crochet à son extrémité). Certain pêcheurs s'équipent de combinaison (sans masque ni tuba) pour pêcher dans les trous et anfractuosités de la zone subtidale proche.

Photo : Pêcheur muni d'un croc à la recherche d'étrilles sur l'îlot du Verdelet. © F. Delisle.

Dans la plupart des cas, c'est l'**étrille** qui constitue l'objectif de la sortie mais le crabe vert est également fréquemment ramassé.

Le **crabe vert**, espèce plus ubiquiste que l'étrille, peut être ramassé sur les différents niveaux de l'estran rocheux. Il peut également être rencontré sur substrat meuble mais sa pêche est rarement observée sur ce type de milieu. S'il ne fait généralement pas l'objet d'une pêche ciblée, le crabe vert permet à de nombreux pêcheurs d'augmenter leur récolte. Certains habitués le destinent « pour la soupe » ou « pour le chien »… Il est fréquent que des novices le confondent avec l'étrille.

D'autres espèces, moins abondantes, peuvent être rencontrées dans les paniers, la plupart du temps comme complément de récolte et souvent au stade de juvénile (à des tailles inférieures aux tailles minimales réglementaires) : **le tourteau, l'araignée de mer, le homard.**
Sur certains sites de l'Ouest du département, les pêcheurs débutants ou peu expérimentés ramassent également des **xanthes**, crabes considérés comme peu savoureux mais parfois abondants.

- ***La pêche du homard***

Le homard s'abrite dans un trou que le pêcheur expérimenté connait généralement à l'avance ou qu'il repère par l'accumulation de sédiments à son entrée.
Comme pour les crabes, le homard est délogé à l'aide d'un croc. Le but n'est pas de le piquer mais de le gêner suffisamment pour entraîner sa remontée ou sa fuite par un autre trou repéré à l'avance. Il est alors saisi à la main.

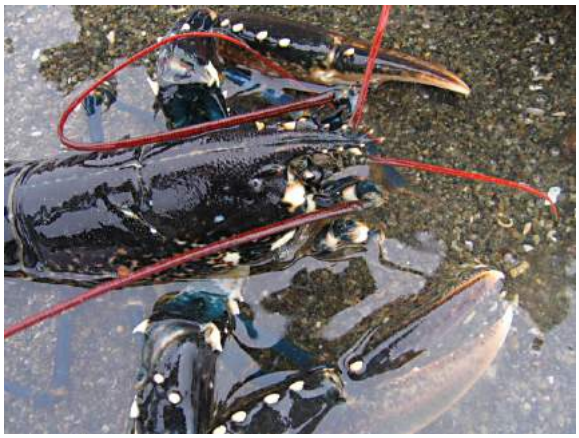

Photo : Homard observé à Landrellec – Pleumeur-Bodou. © F. Gully

Ces pêches, autrefois très courantes, ne sont aujourd'hui pratiquées que par une poignée d'initiés, connaissant parfaitement les « trous à homard ».
Un homard capturé en pêche de loisir doit être marqué. Cela consiste en l'ablation d'une partie de la queue de l'animal. Cette mesure visant à limiter le braconnage est rarement appliquée par les pêcheurs à pied de loisir non équipés d'un outil tranchant ou par méconnaissance de la réglementation.

- ***La pêche des ormeaux***

L'ormeau est une espèce sciaphile, vivant dans les anfractuosités de la roche ou sous les rochers qui découvrent aux très grandes marées (coefficient > 105-110). Sa capture n'est autorisée qu'en pêche à pied et limitée à 20 prises de plus de 9 cm. Elle est interdite du 15 juin au 31 août. Très règlementée et limitée à quelques jours dans l'année, cette pêche est pratiquée par quelques initiés.

Photo : Ormeau trouvé sous une pierre à la pointe de Bilfot – Plouézec. © F. Delisle

On reconnait rapidement un pêcheur d'ormeaux à son équipement : une combinaison néoprène pour pêcher dans les trous et anfractuosités de la zone subtidale proche, un croc ou un couteau pour déloger plus facilement les ormeaux des failles, et un filet autour de la ceinture pour y placer les captures.

- ***La pêche des crevettes***

La **crevette rose** ou « bouquet » est recherchée par une part importante de pêcheurs à pied au cours de l'été et à l'automne, quand elle remonte à la côte pour se reproduire sur les estrans rocheux. Elle est alors récoltée à l'aide d'un haveneau ou d'une épuisette en frôlant le sable et en raclant les rochers encore immergés pour pêcher sous les algues à marée basse.

Photo : Pêcheurs de bouquets à Martin-Plage – Plérin. © F. Delisle

En plus de l'expérience du pêcheur qui n'hésitera pas à avoir de l'eau jusqu'à la taille, la météo conditionne le succès de la récolte. Par grand vent, les crevettes se réfugient dans des endroits inaccessibles et les pêcheurs rentrent souvent bredouilles.
Les crevettes sont également ramassées par de nombreuses familles dans les flaques se formant à marée basse. Cette pêche se pratique généralement à l'épuisette : c'est la pêche typique de vacances pour les enfants. Il s'agit davantage d'une pêche de découverte (*cf. infra*).

La pêche de la **crevette grise** se pratique sur les estrans meubles. Elle requiert une certaine condition physique pour marcher dans l'eau en poussant le filet ou « pousseux » sur plusieurs dizaines de mètres. En plus des crevettes grises, les pêcheurs sont susceptible de capturer d'autres espèces qu'il convient de trier et relâcher : juvéniles de poissons plats, crevettes roses et crabes…

- ***La pêche des appâts***

Certains pêcheurs à pied fréquentent l'estran pour ramasser des espèces qui leur serviront d'appâts pour la capture de poissons à la ligne, à bord d'un bateau ou depuis la côte. Les animaux recherchés sont généralement des **vers marins** : arénicoles, néréis, siponcles…
Mais certains pêcheurs utilisent également des bivalves (moules, coques, couteaux…) ou des gastéropodes (patelles).

Photo : Pêcheur de vers à l'aide d'une fourche à la pointe de Bilfot – Plouézec. © F. Delisle

Les vers sont recherchés par leurs marques (différentes selon les espèces) et déterrés à l'aide d'une bêche (outil interdit en Bretagne) ou d'une fourche (outil autorisé pour la récolte des vers marins à condition qu'elle soit composée de 4 dents d'une longueur maximale de 20 centimètres).

- ***La pêche des lançons***

C'est une pratique rare dans les Côtes d'Armor qui nécessite une très bonne connaissance des coins de pêche limités à quelques bancs de sable. **Le lançon ou équille** désigne en fait plusieurs espèces de petits poissons appartenant à la famille des Ammodytidae.
A l'aide d'un butoir ou d'un râteau, le pêcheur creuse un sillon dans le sable afin d'y déloger les lançons. Ces derniers ainsi sortis du sable s'empressent d'y retourner au plus vite et il faut faire preuve d'adresse et de rapidité pour les attraper. Cette pêche se pratique généralement en binôme : l'un tire le butoir pendant que l'autre récupère les lançons. Le lançon peut servir d'appât mais est également apprécié en friture ou au barbecue.

- ***La pêche de découverte***

L'appellation a été choisie pour décrire une certaine catégorie de visiteurs des estrans. Cette activité, à la limite de la pêche, est pratiquée presque exclusivement par des familles avec enfants sur l'estran rocheux. L'objectif n'est pas de ramasser pour consommer mais plutôt de découvrir l'estran de façon ludique. On trouve dans les seaux des **petits crabes, des étoiles de mer, des crevettes, des petits poissons…**
La majorité des personnes interrogées déclare rejeter les animaux capturés avant de partir.
Pour les autres, on peut penser que leur vie se termine dans des poubelles ou sur le haut des plages.

La pêche de découverte concerne également les groupes d'enfants encadrés par des animateurs en classe de mer ou sortie scolaire. L'objectif de certaines de ces sorties est la réalisation d'un aquarium censé faciliter et prolonger l'observation des animaux et algues récoltées en salle. Au-delà de la question de l'intérêt pédagogique d'un aquarium qui limite la compréhension du milieu naturel, il est regrettable d'observer de mauvaises pratiques au sein de ces groupes, faute d'encadrement des enfants : non remise en place des pierres retournées, collecte d'animaux sous-maillés…

Photo : Groupe en sortie découverte de la pêche à pied et de l'estran à Piégu – Pléneuf-Val-André. © F.Delisle

- ***La récolte d'algues de rive***

La cueillette d'algues de rive est une pratique ancestrale pour des usages divers selon les époques (alimentation animale, fertilisants agricoles, gélifiants…). La récolte d'algues alimentaires est une activité récente qui tend à se généraliser : récoltants professionnels et occasionnels, sorties découvertes et ateliers cuisine aux algues… Cette pratique en plein essor fait l'objet d'une réglementation récente en Bretagne : **cf. § 1.2.3.**

Photo : récolte d'Himanthale à Landrellec – Pleumeur-Bodou. © F. Delisle

1.2.2. Profil type des pêcheurs à pied

De très nombreuses personnes bien différentes pratiquent la pêche à pied, cependant il ressort un profil type des différentes enquêtes réalisées par VivArmor depuis plusieurs années (Contrat Nature 2007-2011, Life Pêche à pied de loisir 2013-2017).

Les pêcheurs à pied sont tout d'abord **des personnes plutôt âgées**. Plus de 60% des pêcheurs à pied ont plus de 50 ans. D'une manière générale les adolescents et les jeunes adultes sont assez peu représentés parmi les pêcheurs. Les enfants de moins de 15 ans qui sont souvent présents dans des groupes familiaux auprès de leurs parents ou grands-parents représentent moins de 15% des pratiquants.

Photo : Couple de pêcheurs à pied à Port Lazo – Plouézec. © A. Sturbois

Accessible et familiale, **la pêche à pied attire aussi bien les hommes** (53%) **que les femmes** (47%) dans les Côtes d'Armor, sur l'ensemble des sites étudiés dans le cadre du Life.

La grande diversité du littoral costarmoricain offre la possibilité aux pêcheurs à pied de pratiquer toutes les pêches décrites aux paragraphes précédents. Malgré cela, les pratiquants s'avèrent être **assez routiniers** : plus de la moitié des pêcheurs locaux ne fréquente que un ou deux sites tout au long de l'année, depuis plus de 30 ans en moyenne. Durant la belle saison, les touristes viennent profiter des gisements connus le plus souvent à proximité de leur lieu de séjour, parfois de manière improvisée.

La pêche à pied de loisir est **une activité non fédérée**. Très peu de pratiquants sont adhérents d'une association de plaisanciers et malgré une nette amélioration ces dernières années, nombreux sont les pêcheurs à pied encore **mal informés sur la législation** de leur activité.

1.2.3. Législations applicables

- ***Définition réglementaire de la pêche à pied***

Pêche maritime de loisir : définie d'abord par son caractère non commercial (loisir), dont le produit est destiné à la consommation (ou l'usage) exclusif du pêcheur et de sa famille. Elle s'exerce sur le domaine public maritime et sur la partie des fleuves, rivières ou canaux où les eaux sont salées (Art. R921-83 du Décret n°2014-1608). Toute pêche à pied exercée par un pêcheur non professionnel dans un but de revente est qualifiée de pêche à pied commerciale à titre non-professionnel et est interdite, quelles que soient ses conditions d'exercice (engins, dates, etc.).

Pêche à pied : définie dans la réglementation concernant la pêche à pied professionnelle comme une « action de pêche proprement dite [qui] s'exerce : sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol et sans équipement respiratoire permettant de rester immergé » (Art. D921-67 du Décret n°2014-1608).

Pêche à pied de loisir : conjonction de ces deux définitions (mode et lieux de pêche (sur l'estran, au contact du sol et sans aide respiratoire) et caractère non commercial de la pêche.), cependant non définie spécifiquement dans les textes réglementaires.

Est donc considérée comme pêcheur à pied récréatif toute personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, algues ou crustacés pour sa consommation personnelle ou celles de ses proches, sans intention de revente. Les personnes en excursion sur l'estran, notamment les familles, qui ramassent dans les flaques quelques bigorneaux ou crevettes sont donc considérées comme des pêcheurs. Sont exclus les pêcheurs à la canne du bord (leurre manié, surf casting) et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l'estran (lignes de fond, filets fixes, casiers). Les pêcheurs d'appâts et les ramasseurs d'algues sont, par contre, considérés comme des pêcheurs à pied.

Photo : pêcheur de bouquets sur l'îlot du Verdelet – Pléneuf-Val-André. © F. Delisle

- ***Textes réglementant les captures en pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor***

La réglementation de la pêche de loisir à pied est relativement complexe et complète et peut se faire à plusieurs niveaux : communautaire (règlements CE), nationale (codes, décrets et arrêtés ministériels), préfectorale (préfectures départementales et régionales) et municipale (arrête municipaux). Elle concerne principalement la qualité des prises (tailles minimales et aspects sanitaires), les quantités pêchées, ainsi que les périodes, zones et modes de pêche autorisés.

Mesures applicables aux pêcheurs à pied de loisir dans les Côtes d'Armor :

Mesure communautaire

Règlement CE n° 850/98 du conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de **mesures techniques de protection des juvéniles** d'organismes marins.

Mesures nationales

Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime. Il abroge le décret modifié n° 90/618 du 11 juillet 1990. Les articles R921-85 à R921-87 et R921-93, ajoutés par ce décret, introduisent notamment des dispositions permettant l'établissement de **régimes d'autorisation de pêche pour la pêcherie récréative de certaines espèces.**

Arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant **le marquage** de certaines espèces de poissons et crustacés capturées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

Arrêté ministériel du 29 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 et définissant **la taille minimale ou le poids de capture** des poissons et autres organismes marins effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

Mesures régionales

Arrêté n°2013-7456 du 21 octobre 2013 modifié par arrêté n°2014-9311 du 16 juin 2014 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins : **protection des milieux, quotas, périodes de pêche, engins autorisés**…

Arrêté préfectoral du 24 mars 2017 fixant les conditions de **récolte des algues de rive** en Bretagne.

Mesures locales

Arrêté du 22 octobre 1996 relatif à la pêche à pied sur la réserve naturelle des 7 îles et limitant les engins autorisés au couteau, à l'épuisette ou au croc à crabes et les captures à **5 kg toutes espèces confondues par pêcheur et par jour**.

- ***Zones insalubres et classements sanitaires***

Sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor, on retrouve une information synthétique sur le classement sanitaire des zones de cultures marines et les zones interdites de pêche à pied de manière permanente sur certaines portions du littoral du département :

Les zones d'exploitation des coquillages et de pratique de la pêche à pied font l'objet d'un suivi sanitaire par les services de l'État (Ifremer, Agence régionale de santé, Direction départementale de la protection des populations) qui permet de garantir le bon état sanitaire des coquillages consommés.

L'analyse de ce suivi permet l'établissement d'un classement sanitaire des zones de production arrêté par le préfet de département, qui définit, pour chaque groupe de coquillages (gastéropodes, bivalves fouisseurs et bivalves non fouisseurs) la qualité des zones de production. Ce suivi régulier permet également, en cas de détection de pollution ponctuelle, d'interdire certaines activités.

Ce classement est établi sur la base de textes réglementaires communautaires et nationaux dont l'abord est peu aisé pour le grand public. Il convient de retenir que, ***dans les zones classés C, la pêche de loisir des coquillages est interdite*** *car ces zones présentent des risques importants de contamination microbienne.*
Dans les zones classées B, la pêche de loisir est tolérée, mais les pêcheurs à pied doivent porter une grande attention à l'état des coquillages qu'ils consomment.
Dans tous les cas et en particulier en cas d'événement pluviométrique ayant pu générer une pollution ponctuelle des coquillages, les pêcheurs à pied sont invités à se renseigner sur l'état de salubrité de la zone avant de pêcher. Les fermetures ponctuelles, décidées après un résultat du réseau de suivi dépassant les seuils réglementaires, font l'objet d'une diffusion dans la presse et auprès des mairies.

Des arrêtés préfectoraux définissent la salubrité des zones conchylicoles et de zones de pêches à pied et peuvent interdire la pratique de la pêche à pied de loisir :

L'arrêté du 2 janvier 2017 porte principalement sur les zones d'exploitation des cultures marines et les zones de pêche à pied professionnelle, il définit les zones classées A, B ou C pour différents groupes de coquillages sur les zones exploitées par les professionnels.

Par ailleurs, l'arrêté du 22 septembre 2016 interdit à la pêche à pied de loisir des zones à la qualité des eaux particulièrement dégradée, notamment à proximité des émissaires des stations d'épuration.

Source mise à jour du 12/01/2017 :
http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Cultures-marines-et-pisciculture/Classement-sanitaire

Lien pratique pour les pêcheurs à pied souhaitant connaître en temps réel les zones à éviter et les risques de contamination en Bretagne :

www.pecheapied-responsable.fr

1.3. Spécificités et enjeux locaux

Les enjeux identifiés à travers l'angle d'étude qui est celui de la pêche à pied de loisir sont nombreux. Ils dépendent parfois du contexte local, des spécificités propres au site de pêche (connaissance) ou peuvent être plus généraux (faire évoluer les pratiques).
Le projet Life aura permis dans l'Ouest des Côtes d'Armor, de continuer à travailler sur trois grandes thématiques ou enjeux déjà identifiés dans le cadre d'un Contrat Nature porté par VivArmor Nature entre 2007 et 2011 (Delisle F. et *al*., 2012).

1.3.1. Conservation des habitats intertidaux et la préservation de la ressource

Dans le cadre du projet Life plusieurs habitats intertidaux soumis à la pêche à pied ont été étudiés par VivArmor Nature dans l'Ouest des Côtes d'Armor, avec l'appui technique et scientifique d'experts (IUEM, Réserve naturelle nationale de la baie de St-Brieuc).
Il s'agissait d'expérimenter de nouvelles méthodes d'évaluation de l'état écologique des milieux pêchés en lien avec les suivis de fréquentation et des pratiques de pêche à pied sur les sites sélectionnés. Ces suivis répondent à une méthodologie nationale issue en partie de travaux initiés dans les Côtes d'Armor (évaluation des gisements de coques et suivis des champs de blocs).

- ***Evaluation des gisements de coques :***

La coque est un animal très commun sur les estrans européens (Dabouineau L. et *al.*, 2015). Au sein du benthos, cette espèce peut constituer une part importante de la biomasse et une composante importante de l'écosystème marin. C'est une ressource alimentaire pour les juvéniles de poissons plats ou de crustacés et surtout pour un certain nombre d'oiseaux limicoles.
Les gisements de coques font aussi l'objet d'une exploitation, parfois intensive, par les pêcheurs à pied professionnels et récréatifs.

Nombreux sont les pêcheurs à pied qui témoignent des variations parfois importantes des ressources disponibles face aux nombreuses observations *in situ* de diminution ou variation des stocks de coquillages. Il est donc nécessaire d'objectiver la connaissance sur les stocks et leur dynamique, et les effets réels de la pêche à pied au regard des nombreux autres paramètres.

Pour ce faire, la cartographie et l'évaluation annuelles de ces gisements sont nécessaires. Les données issues de cette évaluation fournissent un bilan cartographique et chiffré fiable de la ressource. A partir de ces résultats, les différentes instances qui réglementent la pêche (Comité départemental des pêches, Direction Départementale des Territoires et de la Mer) peuvent envisager la mise en œuvre de mesures de gestion permettant le maintien de la ressource et de l'activité de pêche.

Photo : Evaluation annuelle du gisement de coques de Goaz-Trez – Trébeurden. © F. Delisle

⇨ **Les objectifs sont :**
- Cartographier et estimer les stocks de coques
- Evaluer l'effet des prélèvements sur le gisement

⇨ **Un gisement de coques a fait l'objet d'une évaluation dans l'Ouest des Côtes d'Armor :**
- Gisement de Goaz-Trez / Toëno entre Trébeurden et Pleumeur-Bodou.

- ***Suivi stationnel des herbiers de zostères :***

Les herbiers de zostères intertidaux sont des habitats d'intérêt communautaire car ils constituent des habitats fonctionnels pour une grande diversité d'espèces. En effet, la densité de ces herbiers forme un habitat complexe et ainsi permettent à de nombreuses espèces d'y trouver refuge et/ou s'y alimenter. Les zostères sont également des zones de reproduction et de nurserie. De plus, les herbiers sont des zones de haute production primaire, qui contribuent à l'oxygénation et permettent une stabilisation sédimentaire du milieu, limitant ainsi l'érosion du littoral.

Les herbiers se développent sur la partie basse de l'estran colonisant également certains espaces occupés par la conchyliculture. Il existe deux espèces d'herbiers sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique : la **zostère marine** et la **zostère naine**.

Au moment des grandes marées, les herbiers de certains sites sont parfois très fréquentés par les pêcheurs de coquillages fouisseurs. Rappelons que cette pratique est interdite en Bretagne depuis le 1er janvier 2014.
En France peu d'études se sont penchées sur la problématique des herbiers de zostères soumis aux activités de pêche à pied, et aucune, avant le projet Life, ne concernait la pêche à pied de loisir en particulier. Le projet Life est donc l'occasion de proposer un premier protocole de suivi portant spécifiquement sur les interactions de la pêche à pied de loisir avec ces milieux (Bernard M. et *al.*, 2015) et porté par l'IUEM de Brest.

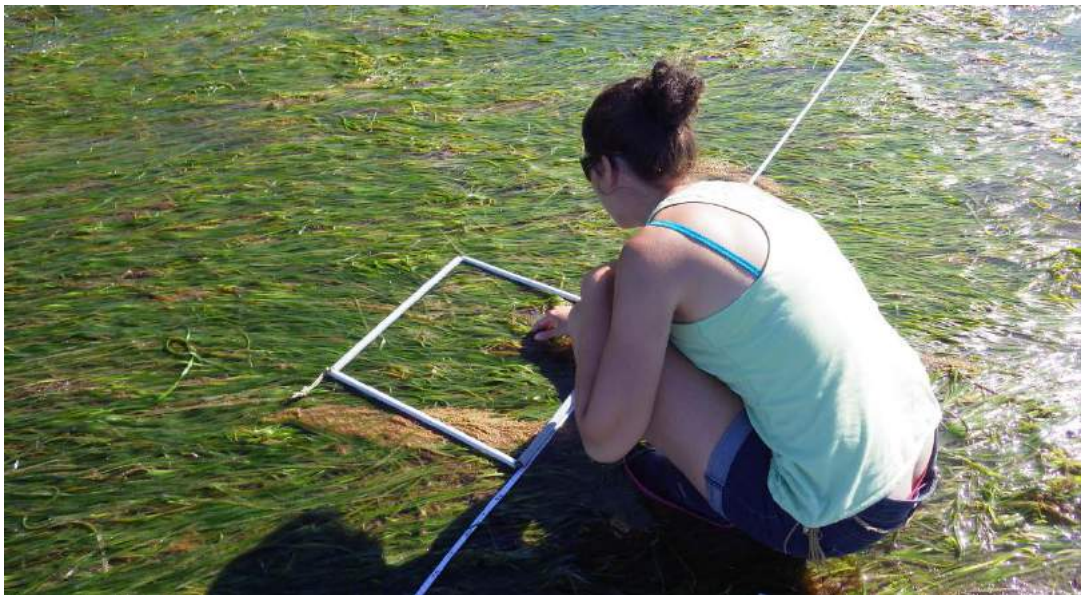

Photo : Suivi de l'herbier de zostère marine de la pointe de Bilfot – Plouézec. © F. Delisle

⇨ **L'objectif** est de suivre la dynamique des herbiers de zostères sous l'influence croisée des activités de pêche à pied de loisir et des facteurs environnementaux locaux.

⇨ **Un herbier à zostères marines a été étudié dans l'Ouest des Côtes d'Armor sur le site de la pointe de Bilfot en Plouézec**

Il était initialement prévu un suivi sur un second herbier à l'Arcouest en Ploubazlanec mais suite aux premiers relevés effectués en 2014, il a été décidé de ne pas continuer : enjeu faible (station rarement fréquentée par les pêcheurs de coquillages fouisseurs), temps d'émersion lors des grandes marées trop court pour mesurer l'ensemble des paramètres prévus dans le protocole.

- ***Suivi stationnel des champs de blocs :***

En Bretagne, l'habitat rocheux appelé « champ de blocs » est constitué de blocs rocheux qui découvrent à marée basse lors des grandes marées. Cet habitat est généralement présent en arc de cercle entre deux pointes rocheuses ou au pied des falaises. La limite supérieure de cet habitat est dominée par l'algue brune *Fucus serratus* et l'algue rouge *Mastocarpus stellatus*.

La localisation des champs de blocs en bas d'estran et leur architecture complexe leurs confèrent une biodiversité naturellement élevée :

- Jusque 190 espèces et 1300 individus/m² (Le Hir, 2002) hors faune encroûtante;
- Jusque 383 taxons (Le Duigou et *al*., 2012) dont 336 métazoaires

Les champs de blocs sont particulièrement fréquentés par les pêcheurs de crabes, de crevettes ou encore d'ormeaux.

En milieu rocheux, très peu d'études sont disponibles sur les interactions entre la pêche à pied et les habitats et espèces. Néanmoins, des travaux de thèse (Bernard M., 2012) ont permis de mettre en évidence que le piétinement associé à ces activités, le remaniement des blocs pour rechercher des espèces consommables, ne sont pas sans incidence sur les biocénoses des milieux rocheux intertidaux. Les résultats soulignent également une faible résilience de l'habitat rocheux intertidal et des étapes longues de restauration.

Dans le cadre du Life, le suivi stationnel porté par l'IUEM de Brest permet de caractériser l'état de conservation de ces « champs de blocs » à l'aide d'indicateurs développés au cours d'un travail de thèse (Bernard M., 2012).

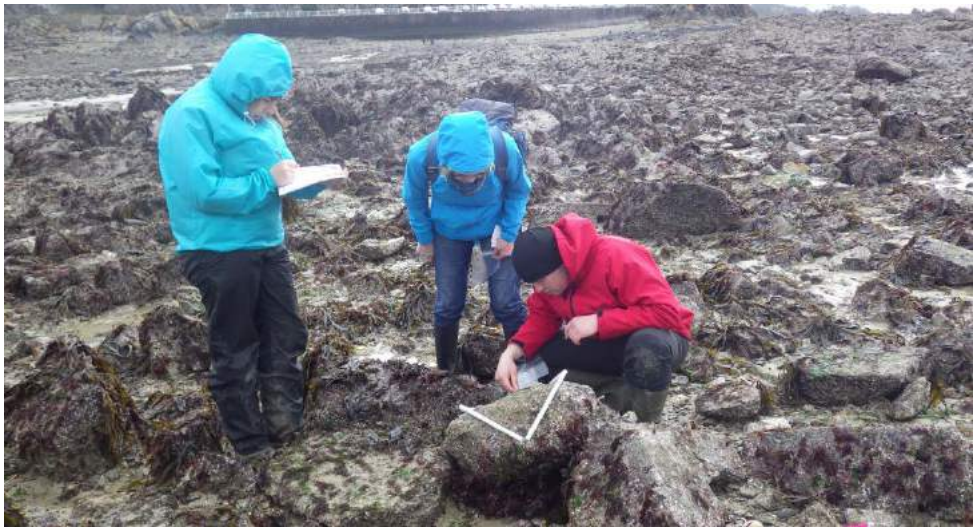

Photo : Suivi du champ de blocs de Piégu – Pléneuf-Val-André. © J. Allain

⇨ **L'objectif** est donc de déterminer l'effet de la pêche à pied et plus particulièrement du retournement des pierres sur cet habitat particulier.

⇨ **Quatre champs de blocs ont été étudiés dans l'Ouest des Côtes d'Armor :**

- L'Île Plate sur l'archipel des Sept-Îles
- La pointe de Bilfot en Plouézec
- L'anse de Piégu en Pléneuf-Val-André
- L'îlot du Verdelet en Pléneuf-Val-André

1.3.2. Amélioration des connaissances réglementaires et des bonnes pratiques

En 2008, les premières enquêtes menées dans le département par les équipes de VivArmor Nature ont montré qu'une majorité de pêcheurs à pied de loisir (83%) ne connaissaient pas la réglementation qui encadre leur activité. Cette méconnaissance se traduit souvent par des récoltes non conformes ou des mauvaises pratiques potentiellement néfastes pour les milieux littoraux : collecte d'animaux sous-maillés, pêche dans des zones ou des périodes d'interdiction, non remise en place des pierres retournées, utilisation d'outils destructeurs…

Les actions de sensibilisation déjà menées dans le cadre du Contrat Nature porté par VivArmor Nature entre 2008 et 2011 ont contribué à améliorer la situation sur les sites suivis. Les acteurs du littoral associés à cette initiative costarmoricaine avait exprimé leur souhait de pérenniser ce type d'action étant donné la forte demande des pratiquants et les progrès obtenus auprès des personnes sensibilisées.

Photo : Sensibilisation d'un pêcheur de bouquets sur l'îlot du Verdelet – Pléneuf-Val-André. © F. Delisle

Par ailleurs, de nouvelles réglementations sont apparues dans la phase de lancement du projet Life (arrêté ministériel du 29 janvier 2013, arrêté préfectoral du 21 octobre 2013 pour la Bretagne). C'est dans ce contexte, que les actions de sensibilisation ont de nouveau été programmées. Les médiateurs de l'estran ont alors dû redoubler d'effort en initiant les pêcheurs jamais sensibilisés aux bonnes pratiques tout en allant à la rencontre des pêcheurs déjà sensibilisés afin de remplacer les anciens supports pédagogiques distribués devenus obsolètes et leur expliquer les nouvelles règles existantes : augmentation de la taille minimale réglementaire de certaines espèces, mise en place de quotas, restriction sur les engins de pêche autorisés, obligation de remettre les pierres en place, interdiction de pêcher dans les herbiers...

Au-delà des réglementations relatives à la préservation de la ressource et des milieux naturels, la présence régulière de pêcheurs à pied dans les zones interdites de manière permanente ou temporaire car insalubres a incité les partenaires du Life à travailler au côté des Agences régionales de santé, de l'Ifremer et des Direction Départementale des Territoires et de la Mer sur le volet sanitaire : intégration des conseils en lien avec la santé et la sécurité dans les supports pédagogiques, animation d'ateliers spécifiques lors des rencontres nationales.

C'est particulièrement le cas dans les Côtes d'Armor où une réflexion conjointe de la station Ifremer de Dinard, de la délégation 22 de l'ARS et de VivArmor Nature a conduit les 3 structures à co-encadrer un stage (hors projet Life) devant aboutir à une meilleure information du grand public. Ce stage d'une durée de 6 mois (dont 5 mois d'enquête auprès des pêcheurs à pied entre avril et août 2016) a fait l'objet d'un rapport d'évaluation des comportements et des attentes des pêcheurs à pied vis-à-vis des risques sanitaires encourus (Lahellec G., 2016). Ce travail contribue à améliorer la portée du projet RESP²ONSABLE, complémentaire au projet Life.

⇨ **Les objectifs :**
- Mener des actions de sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement et à la réglementation au plus près des pêcheurs à pied.
- Proposer un soutien en terme de communication sur les aspects santé et sécurité aux services de l'Etat ou structures concernés.

⇨ **Les actions réalisées :**
- sensibilisation *in situ* : marées de sensibilisation avec diffusion de conseils pratiques et de réglettes facilitant le tri des récoltes ;
- création d'outils pédagogiques : réglettes, panneaux, exposition, site internet…
- communication à destination du grand public (stands, conférences…) et des médias ;
- formation des personnes en charge de l'information du public et mobilisation de structures relais : professionnels du tourisme, de la mer et de l'environnement.

1.3.3. Amélioration de la gouvernance : dépasser les conflits entre acteurs locaux

La pêche à pied de loisir est l'une des activités les plus pratiquées sur les zones littorales.

C'est l'activité récréative de prélèvement sur la faune la plus importante en France :
cf. figure ci-contre.

En été, jusqu'à 13 000 pêcheurs à pied arpentent les estrans des Côtes d'Armor lors d'une grande marée.
Au sein même de cette communauté hétéroclite, les avis diffèrent sur les meilleures façons d'utiliser l'espace, les effets de telle ou telle pratique sur les milieux naturels, les mesures à prendre pour préserver la ressource : techniques de pêche à promouvoir, quantités autorisées… Certaines de ces mesures prises en haut lieu sans réelle concertation et sans éléments de diagnostic fiable sont alors mal comprises des usagers et plus largement des acteurs locaux qui ne se sentent pas représentés au sein des instances de décision.

Des règles d'usages simples et communes seraient à convenir entre les acteurs. **L'harmonisation des réglementations qui diffèrent d'une région ou d'un département à un autre, et l'intérêt de veiller à leur application mériteraient d'être approfondis** tout en tenant compte des enjeux locaux spécifiques.

Pour y parvenir il ne s'agit pas seulement de proposer une approche liée à la biologie des espèces. Les paramètres explicatifs sont également du ressort de pratiques culturelles, sociales, historiques qu'il convient d'appréhender avec finesse pour proposer des mesures de gestion pertinentes et acceptées de tous.

Le dialogue entre pêcheurs récréatifs et pêcheurs professionnels n'est pas toujours aisé. Certaines ressources sont exploitées en commun mais les techniques d'exploitation diffèrent. Ainsi, les conditions d'exercice des activités professionnelles sont parfois mal comprises ou mal acceptées par les pêcheurs récréatifs et vice versa.

D'autres conflits d'usage apparaissent plus ponctuellement. Avec les activités de cultures marines, **les riverains et pêcheurs à pied de loisir revendiquent un libre accès au zone de pêche et font part de leur mécontentement face à certaines pratiques des conchyliculteurs** : présence de nombreux déchets plastiques (poches à huîtres, élastiques de fixation, jupes tahitiennes…), apport de gravier sur l'estran pour le passage des engins ostréicoles, présence de vieilles tables abandonnées…

Il apparait que la concertation s'améliore ces dernières années dans les Côtes d'Armor. En effet, la mise en place d'un comité de concertation locale Life Pêche à pied de loisir dans la continuité du comité de pilotage lancé en 2008 par VivArmor Nature, puis la création d'un comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir par la Préfecture des Côtes d'Armor réunissant régulièrement l'ensemble des acteurs concernés contribuent à la définition en commun de mesures de gestion partagées et mieux acceptées. Grâce au travail de diagnostic des pratiques et de leurs effets sur les milieux littoraux, les enjeux de la pêche à pied sont davantage pris en compte dans les différentes politiques publiques : Natura 2000, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, gestion intégrée de la zone côtière…

Photo : Comité de concertation Life Pêche à pied de loisir. © D. Toquin

⇨ **L'objectif** est de mettre en place des actions de gouvernance et de concertation entre les différents acteurs qui opèrent sur l'estran des Côtes d'Armor.

⇨ **Les actions réalisées :**

- Animation du comité de concertation local Life Pêche à pied de loisir Ouest Côtes d'Armor, participation aux groupes de travail organisés par les partenaires du Golfe normand-breton sur les sites de l'Est des Côtes d'Armor.
- Participation à de nombreuses instances locales de concertation pour une meilleure prise en compte des enjeux de la pêche à pied de loisir.

1.4. Description des sites pilotes et enjeux locaux

On entend par « sites pilotes », les sites ayant fait l'objet d'une approche globale de la pêche à pied au cours du Life, à savoir des actions d'étude de la fréquentation (comptages réguliers), de diagnostic des pratiques (enquêtes, études comportementales), de suivis écologiques des milieux ou ressources pêchés et d'actions de sensibilisation.

Dans l'Ouest des Côtes d'Armor, quatre sites pilotes ont été suivis par VivArmor Nature dans le cadre du projet Life.

1.4.1 Site de Goaz-Trez/Toëno entre Trébeurden et Pleumeur-Bodou

Le site de Goaz-Trez / Toëno s'étend entre les communes de Trébeurden et de Pleumeur-Bodou. Il fait l'objet d'un classement administratif sous le nom de « gisement de l'Île-Grande ».

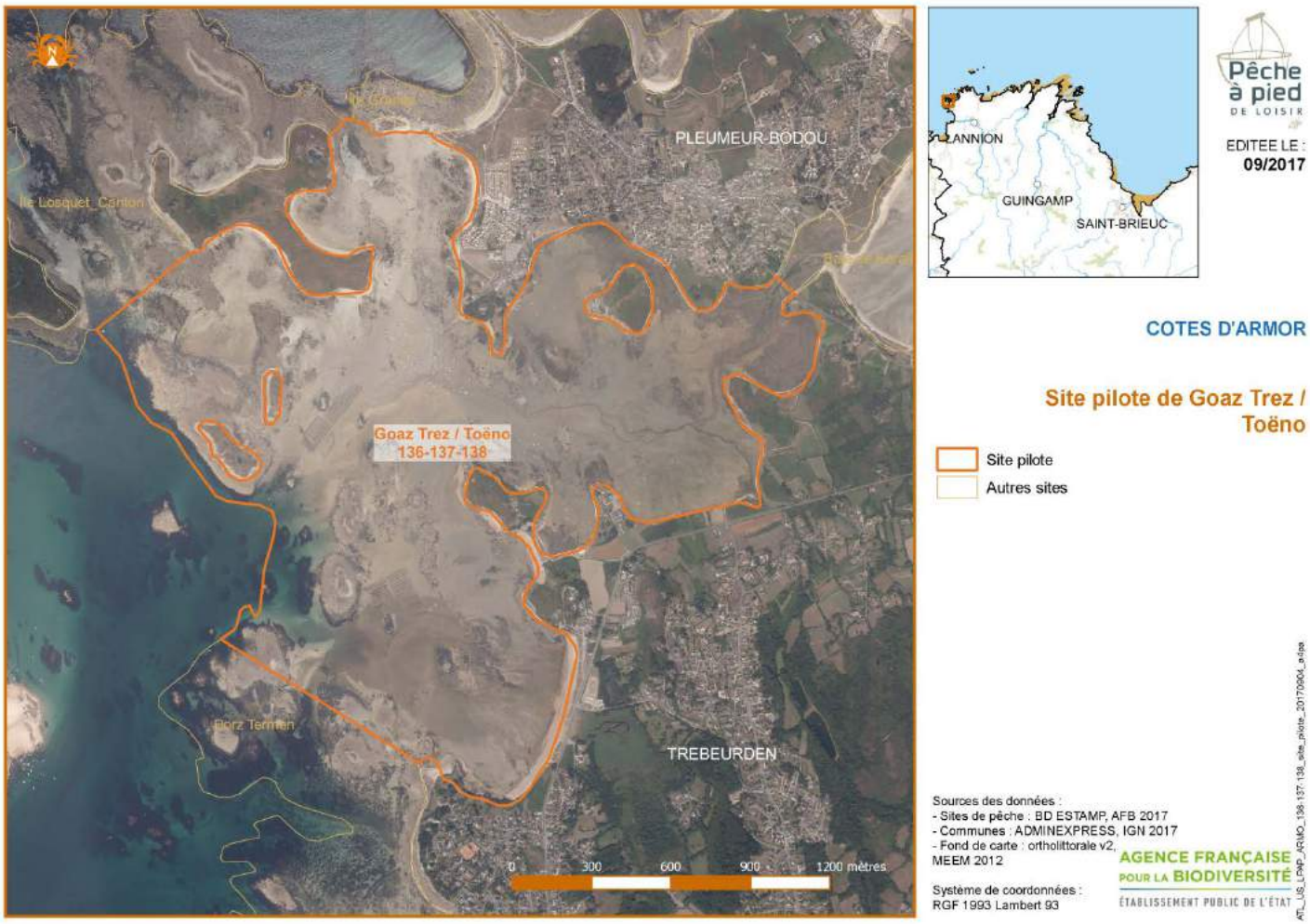

Carte de localisation du site pilote de Goaz-Trez/Toëno

Ce site est accessible en plusieurs points :

- par la route D788 et les parkings bordant la plage de Goaz-Trez,
- par la presqu'île de Toëno,
- par le port Saint-Sauveur sur l'Île-Grande.

Connu pour son gisement de coques et de palourdes, on note la présence de pêcheurs à pied de loisir quelles que soient les conditions de marée. L'estran est principalement sableux et présente quelques îlots, platiers et blocs rocheux.

Photo : Pêcheurs à pied sur le gisement de Goaz-Trez © F. Delisle

- ***Réglementation spécifique :***

Les quantités maximales autorisées de coques et palourdes sont plus restrictives sur ce site que sur le reste du département : cumul coques + palourdes = 300 individus maximum /pêcheur/jour dont 100 palourdes maximum (contre 300 coques et 150 palourdes pour les autres sites).

- ***Autres activités de loisir :***

Les grandes plages de sable attirent les promeneurs et les baigneurs.
Des groupes de kayakistes ont été vus au large du site.
Les jours de grand vent, à marée montante, on peut observer quelques kite-surfeurs.

- ***Activités professionnelles :***

Le site est occupé par quelques concessions ostréicoles. Certaines années, le gisement de coques et de palourdes est exploité par des pêcheurs à pied professionnels.

- ***Classement sanitaire :***

Le ramassage des coquillages est interdit de manière permanente par arrêté préfectoral du 22/09/2016 dans la zone comprise dans un rayon de 200 mètres autour de l'exutoire du ruisseau de l'Armor. La zone de production de coquillages « 22.10.10 – Goas Treiz » est classée B pour les bivalves fouisseurs et A pour les bivalves non fouisseurs par arrêté préfectoral du 02/01/2017.

D'après l'Ifremer, en charge du suivi sanitaire *« Ce gisement est habituellement de très bonne qualité sanitaire mais peut subir des contaminations venant de la station d'épuration de Trébeurden en cas de forte pluie. La pêche à pied est autorisée en temps normal mais déconseillée en cas de forte pluie.* ***La consommation directe des coquillages est possible sans risque sanitaire*** *»* (source : www.pecheapied-responsable.fr).

- ***Enjeux liés à la pêche à pied de loisir sur ce site :***

  - ✓ **Non-respect des règles en vue de préserver la ressource** : captures sous-maillées, dépassement des quotas, utilisation d'engins de pêche interdits pour la récolte des coquillages soumis à quota (fourche, bêche et pelle notamment) par quelques usagers.

  - ✓ **Conflits d'usage entre pêcheurs à pied de loisir et pêcheurs à pied professionnels** : les uns et les autres se renvoyant la faute sur la diminution de la ressource (ressentie ou avérée).

1.4.2 Site de l'Arcouest en Ploubazlanec

La pointe de l'Arcouest est située sur la commune de Ploubazlanec. La principale zone de pêche à pied est à l'Est de l'embarcadère de Bréhat.

Carte de localisation du site pilote de l'Arcouest

Une cale donne accès à l'estran constitué de blocs, platiers et îlots rocheux. On y trouve également à marée de grandes mares intertidales, des bancs de sable grossiers et des herbiers de zostères marines.

Photo : Cale d'accès au site de pêche à pied de l'Arcouest. © F. Delisle

Les habitats pêchés et espèces principalement recherchées sont accessibles à marée basse à partir d'un coefficient de 95-100 : peu ou pas de pêcheurs à pied présents en dehors des grandes marées.

- ***Autres activités de loisir :***

Quelques bateaux de plaisanciers sont au mouillage.
L'embarcadère de Bréhat est un lieu privilégié pour la pêche à la ligne du bord.
Quelques apnéïstes et promeneurs sont croisés sur le site.

- ***Activités professionnelles :*** Néant.

- ***Classement sanitaire :***

Le site est à cheval sur deux zones de production de coquillages :

- La zone « 22.06.11 – Anse de Gouern, Arcouest » classée B pour les bivalves non fouisseurs. Elle n'est pas classée pour les autres groupes de coquillages.
- La zone « 22.06.12 – Arcouest, Île de Bréhat sud » classée B pour les bivalves fouisseurs et non fouisseurs.

La préfecture des Côtes d'Armor indique que dans ces zones classées B, « *la pêche à pied de loisir est tolérée, mais que les pêcheurs à pied doivent porter une grande attention à l'état des coquillages qu'ils consomment.* » Pour les personnes fragiles, il est conseillé de prolonger leur cuisson pour réduire le risque de contamination bactérienne.

- ***Enjeux liés à la pêche à pied de loisir sur ce site :***

  - ✓ **Non-respect des règles en vue de préserver la ressource** : captures sous-maillées, récolte de coquilles St-Jacques en dehors des périodes autorisées, utilisation d'engins de pêche interdits pour la récolte des praires par quelques usagers (fourche notamment).

  - ✓ **Dégradation d'habitats sensibles** : non remise en place des pierres retournées sur les champs de blocs et ratissage des herbiers de zostère.

Photo : Pêcheurs à pied sur le site de l'Arcouest – Ploubazlanec. © F. Delisle

1.4.3 Site de Port Lazo/Bilfot en Plouézec

Il s'agit du site de pêche à pied le plus vaste de la commune de Plouézec, présentant une succession de bancs de sable et de zones rocheuses (champs de blocs, moulières, bancs d'huîtres sauvages) fréquentés par les pêcheurs à pied.

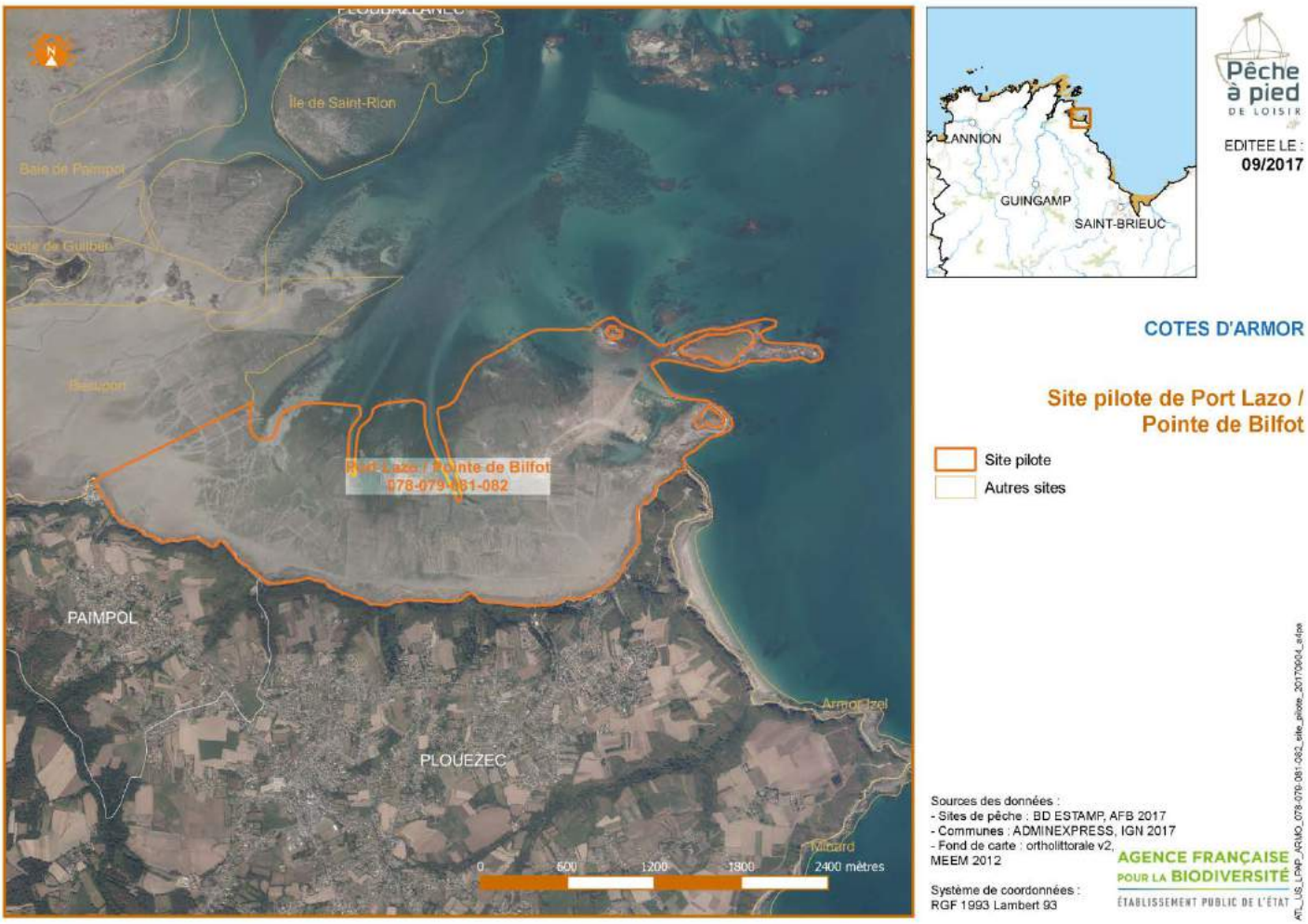

Carte de localisation du site pilote de Port Lazo / Bilfot.

Les pêcheurs à pied accèdent à l'estran par la cale de Port Lazo. Ils sont des centaines au moment des grandes marées à rejoindre le banc de praires accessible par un passage bassier aménagé entre les concessions ostréicoles.

Photo : Passage bassier emprunté par les pêcheurs à pied entre les tables d'huîtres. ©F. Delisle

A l'Est du site, les rochers de la pointe de Bilfot attirent également les pêcheurs d'huîtres, de moules, de crabes et de bouquets.

- ***Autres activités de loisir :***

Des bateaux de plaisanciers sont au mouillage et naviguent dans la zone.
La pointe de Bilfot et les îlots Mez-Goëlo sont fréquentés par des pêcheurs à la ligne, des apnéïstes (araignées) et plongeurs sous-marins. La faible fréquentation du site par les promeneurs s'explique sans doute par le manque de places de stationnement.

- ***Activités professionnelles :***

Plus de 500 hectares de concessions ostréicoles sont exploités en baie de Paimpol.

- ***Suivi sanitaire :***

La zone de production de coquillages « 22.04.11 – Baie de Paimpol Sud » est classée B pour les bivalves non fouisseurs. Elle n'est pas classée pour les autres groupes de coquillages.
La préfecture des Côtes d'Armor indique que dans ces zones classées B, « *la pêche à pied de loisir est tolérée, mais que les pêcheurs à pied doivent porter une grande attention à l'état des coquillages qu'ils consomment.* » Pour les personnes fragiles, il est conseillé de prolonger leur cuisson pour réduire le risque de contamination bactérienne.

- ***Enjeux liés à la pêche à pied de loisir sur ce site :***

✓ Le manque de places de stationnement se traduit lors des grandes marées par la **présence importante de véhicules en haut d'estran**.

Photo : Véhicules stationnés sur l'estran de Port Lazo à chaque grande marée. © F. Delisle

✓ La proximité de la zone de pêche à pied et des élevages d'huîtres entraine régulièrement des **altercations entre pêcheurs à pied de loisir et ostréiculteurs** du fait de la présence de pêcheurs dans les concessions et de déchets provenant de l'élevage des coquillages sur l'estran : poches d'huîtres, élastiques de fixation, stabilisation du substrat par l'apport de graviers et de feutrine pour la circulation des tracteurs sur l'estran.

Photo : Poches d'huîtres placées sur l'estran pour faciliter la circulation des engins ostréicoles. © F. Delisle

- ✓ Autre conflit d'usage : **le dragage du banc de praires à moins de 3 miles des côtes par les pêcheurs professionnels** (traits de drague visibles dans les herbiers de zostère aux très grandes marées) **est très mal perçu par les pêcheurs à pied de loisir** à qui l'interdiction de ramasser les coquillages dans les herbiers s'applique.

Photo : Traces laissées dans l'herbier de zostère suite au dragage des praires de Port Lazo. © V. Trémel

- ✓ **Non-respect des règles en vue de préserver la ressource** : captures sous-maillées, récolte d'amandes de mer, de coquilles St-Jacques ou d'ormeaux en dehors des périodes autorisées, utilisation d'engins de pêche interdits pour la récolte des praires (râteau grillagé et fourche) par quelques usagers.

- ✓ **Dégradation d'habitats sensibles** : non remise en place des pierres retournées sur les champs de blocs et ratissage des herbiers de zostère.

- ✓ **Risque d'encerclement par la marée** pour les personnes connaissant mal le site et peu conscientes des risques encourus à la marée montante. Aucun accident n'est à déplorer ces dernières années grâce notamment à la vigilance des pêcheurs à pied locaux et des consignes sur les panneaux à l'entrée du site.

Photo : Retour de pêche par une filière dangereuse à Port Lazo. © F. Delisle

1.4.4 Site de Piégu/Verdelet en Pléneuf-Val-André

L'îlot du Verdelet est situé en baie de Saint-Brieuc, sur la commune de Pléneuf-Val-André.

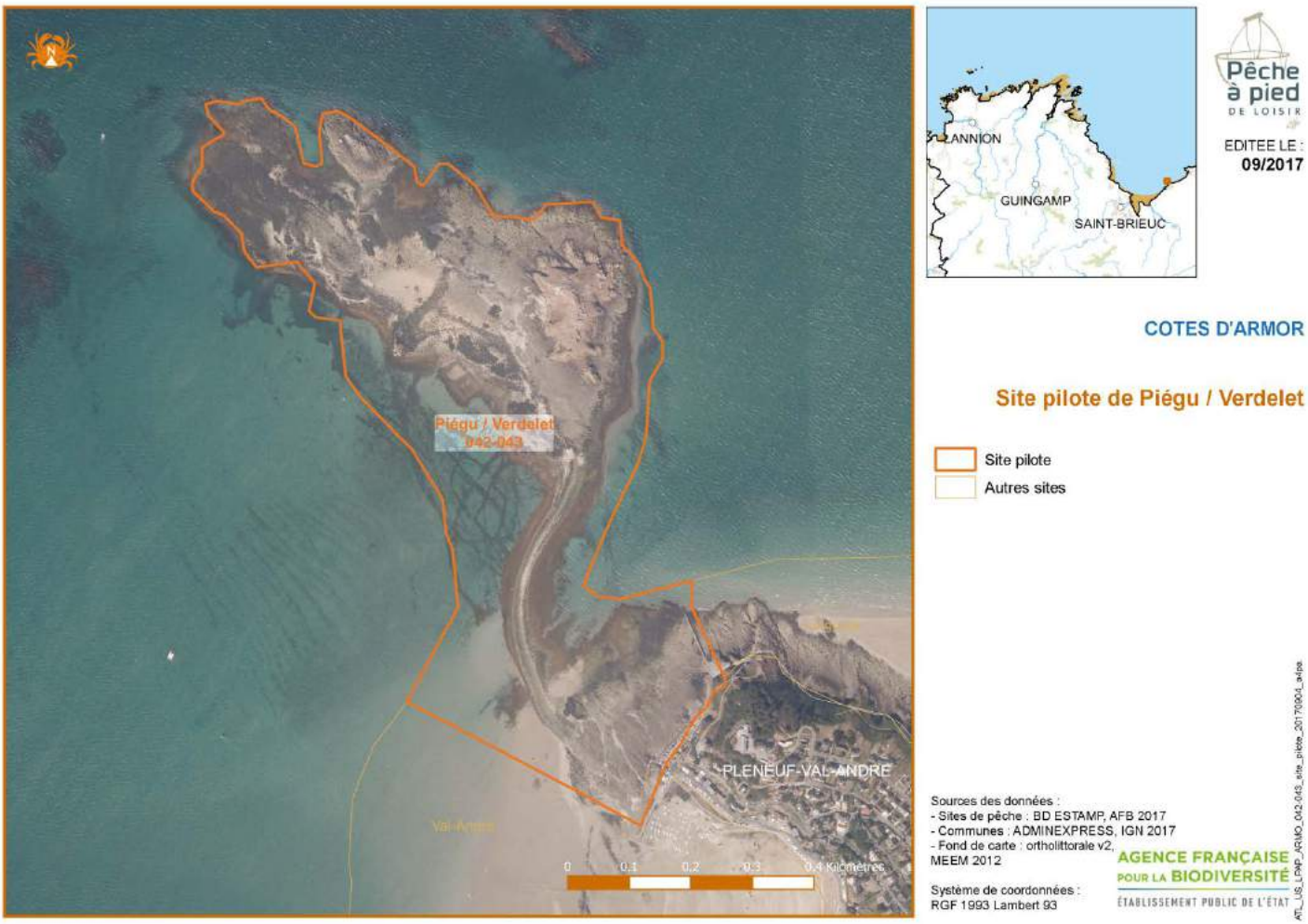

Carte de localisation du site pilote de Piégu / Verdelet

Il est relié à la pointe de Piégu par un cordon littoral, formé par une levée de galets et de sable : un tombolo. Celui-ci permet l'accès à pied de l'îlot lors des grandes marées (coefficients supérieurs à 90-100 en fonction de la pression atmosphérique).
L'estran de Piégu est principalement rocheux, constitué de roche en place faillée et de champs de blocs.

L'estran du Verdelet est constitué d'un ensemble d'habitats très diversifiés : roche faillée, champs de blocs, bancs de sable coquillier.

Photo : pêcheurs à pied empruntant le tombolo pour rejoindre l'îlot du Verdelet. © F. Delisle

- ***Autres activités de loisir :***

Quelques pêcheurs à la ligne du bord, apnéïstes et kite surfeurs ont été observés.
Si le site du Verdelet est principalement fréquenté par des pêcheurs à pied au moment des grandes marées, il attire aussi quelques promeneurs et photographes.

- ***Activités professionnelles :*** Néant.

- ***Suivi sanitaire :***

A proximité du site, le ramassage des coquillages est interdit de manière permanente par arrêté préfectoral du 22/09/2016 dans la zone comprise dans un rayon de 200 mètres autour du point de rejet de la station d'épuration de Pléneuf-Val-André.
Un suivi sanitaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé sur la moulière de Piégu. Ce gisement de bonne qualité bactériologique présente de rares pics de qualité moyenne. La consommation directe des coquillages est donc possible sans risque sanitaire.

- ***Enjeux liés à la pêche à pied de loisir sur ce site :***

  - ✓ **Non-respect des règles en vue de préserver la ressource** : captures sous-maillées essentiellement.

  - ✓ **Dégradation d'habitats sensibles** : non remise en place des pierres retournées sur les champs de blocs.

  - ✓ **Risque d'encerclement par la marée** pour les personnes connaissant mal le site et peu conscientes des risques encourus à la marée montante. Aucun accident n'a été à déplorer pendant la durée du Life grâce notamment à la vigilance des pêcheurs à pied locaux (auto-surveillance de la part des usagers) et de la signalétique mise en place par la commune à l'entrée du site suite au décès par noyade de deux pêcheurs à pied au cours de l'été 2011.

Photo : Panneau installé sur le parking de Piégu par la mairie de Pléneuf-Val-André suite aux accidents mortels survenus au cours de l'été 2011. © F. Delisle

CHAPITRE 2. La gouvernance locale

2.1. L'animation du réseau d'acteurs locaux

Depuis 2007 et la mise en place des premières actions de gestion durable de la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor, VivArmor Nature a systématiquement associé l'ensemble des acteurs souhaitant participer à la mise en place d'une évolution positive des comportements des pêcheurs à pied de loisir afin de préserver les ressources et les habitats marins mais aussi l'activité elle-même.

L'ensemble des contacts établis au cours de ces dernières années est régulièrement tenu informé par courriel des informations relatives à la pêche à pied.
Ces informations régulières contribuent fortement à l'animation du réseau et facilite la mobilisation des bénévoles et des médias. Elles permettent de maintenir le contact avec l'ensemble des acteurs identifiés. Au moment de la rédaction de ce rapport, la liste de diffusion « pêche à pied » constituée depuis 2007 par VivArmor Nature compte **1172 contacts** dont :

- ✓ 806 pour les Côtes d'Armor ;
- ✓ 197 pour les autres départements bretons ;
- ✓ et 169 pour le reste de la France.

Parmi ces contacts, **près de 300 structures reçoivent les informations relatives à la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor :** état d'avancement des actions, appel à bénévoles, résultats obtenus, changement de réglementation, fermetures temporaires portées à connaissance...

2.2. Les instances de concertation

2.2.1. Le comité local de concertation

Dès le lancement du Life, un comité local de concertation pour le territoire Ouest Côtes d'Armor a été mis en place par VivArmor Nature en conviant une grande diversité d'acteurs à prendre part au projet : les administrations compétentes (DDTM, ARS…), les collectivités concernées par les sites suivis, les représentants des pêcheurs professionnels (comité des pêches), les représentants des plaisanciers (associations locales, comité départemental), les acteurs de la protection de l'environnement (associations, animateurs nature), les scientifiques (Ifremer), les gestionnaires d'espaces naturels concernés (réserves naturelles, opérateurs Natura 2000), les professionnels du tourisme (offices du tourisme, hébergeurs), les partenaires financiers et les bénévoles.

Ce comité s'inscrit dans la lignée du comité de pilotage mis en place entre 2008 et 2011 dans le cadre du Contrat Nature coordonné par VivArmor (Delisle F., 2012).

⇨ **Rôles du comité local de concertation :**

- ✓ Décider des stratégies locales, valider les données recueillies par les diagnostics, évaluer les progrès obtenus, définir les actions, prolonger dans leurs instances participantes les informations échangées et les éléments de communication.

- ✓ Faciliter les relations entre acteurs sur le terrain, établir les plans locaux d'actions à mettre en place.

- ✓ Faciliter la participation des acteurs aux actions de mise en œuvre et d'évaluation au niveau local et favoriser une dynamique constructive sur la gestion de la pêche à pied de loisir.

- ✓ Affiner et ajuster les actions locales, garantir leur pertinence et leur justesse.

- ✓ Être une instance de gouvernance pour les questions liées à la gestion de la pêche à pied de loisir, pouvant être reconnue sur des problématiques plus larges liées au littoral et à l'estran.

⇨ Réunions du comité local de concertation au cours du projet :

Le comité local de concertation Ouest Côtes d'Armor ainsi qu'un groupe de travail sous-jacent au comité local de concertation Golfe normand-breton (co-animé par VivArmor Nature et l'AAMP) se sont réunis à quatre reprises au cours du projet :

- Le 17 janvier 2014 à Lannion
- Le 25 juin 2015 à Plourivo
- Le 7 novembre 2016 à St-Jacut-de-la-Mer (groupe de travail organisé avec l'AAMP)
- Le 26 juin 2017 à Lannion

Photos : Premier comité local de concertation Life Pêche à pied à Lannion le 17 janvier 2014. © D. Toquin

Il s'agissait de présenter aux participants l'état d'avancement des actions engagées, les résultats des différents suivis (diagnostic des pratiques, profil des pratiquants, qualité des récoltes, suivis écologiques, étude de la fréquentation) et les progrès obtenus grâce aux actions de sensibilisation. Au cours de ces comités, les participants ont également été sollicités pour valider le contenu des supports pédagogiques (panneaux d'information notamment) et pour mener une réflexion sur les actions à maintenir et à développer à la suite du Life.

Les présentations et comptes rendus des comités sont disponibles sur simple demande auprès de VivArmor Nature.

2.2.2. Le comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir

Dans les Côtes d'Armor, un comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir a été créé par décision préfectorale du 29 septembre 2015 à la suite du Grenelle de la Mer : application de la charte d'engagement des différents signataires.
En France, seuls deux autres comités ont ainsi été créés en France, à savoir sur les départements de Charente-Maritime et de la Manche.

Il s'agit d'une instance de concertation entre institutions, professionnels et plaisanciers afin notamment d'échanger sur les éventuels changements de réglementation.
Les membres permanents sont désignés par le Préfet. VivArmor Nature et l'Agence des Aires Marines Protégées (devenue Agence Française pour la Biodiversité) en font partie. Des membres extérieurs sont invités à participer aux réunions pour avis en fonction des points abordés.

Au cours du projet, le comité départemental s'est réuni à deux reprises, se substituant ainsi au comité local de concertation du Life :

- Le 26 novembre 2015 à Saint-Brieuc
- Le 24 mars 2017 à Saint-Brieuc

Les questions abordées au cours du comité départemental concernent les pêches de loisir en général et d'autres sujets en lien avec l'estran : sécurité des usagers, circulation des véhicules à moteur sur le DPM, nouveau classement sanitaire des zones de pêche, balisage des parcs ostréicoles, missions des gardes jurés, nouvelle réglementation sur le bar…

Animée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cette nouvelle instance a créé des liens privilégiés entre services de l'Etat et acteurs de la pêche à pied de loisir, multipliant ainsi les échanges et rencontres sous-jacentes entre instances de décision et partenaires du Life : avis sollicité sur certains points réglementaires, validation du contenu des panneaux d'information, intervention des agents des affaires maritimes au cours des formations de médiateurs de l'estran, diffusion des supports pédagogiques aux contrôleurs sur l'estran.

2.2.3. Représentativité des acteurs concertés

Au cours des 6 réunions du comité local de concertation et du comité départemental de suivi de la pêche de loisir, trente structures ont répondu présentes et participé aux échanges :

Agence des Aires Marines Protégées
Agence Régionale de Santé Bretagne – DT22
Ass. Plaisanciers de Port Lazo Boulgueff et Kérarzic
Aquarium Marin de Trégastel
Ass. Plaisanciers de Martin-Plage
Ass. Escapade Glas
Ass. Plaisanciers Paimpol-Ploubazlanec
Atelier Terra Maris
Collectif Cœur Emeraude
Comité départemental des plaisanciers des Côtes d'Armor
Comité départemental des pêches des Côtes d'Armor
Conseil de Développement du Pays Dinan
Conseil départemental des Côtes d'Armor
Ifremer station de Dinard
Direction Départementale des Territoires et de la Mer – DML22
FFESSM – Comité Départemental 22
Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération
Lannion-Trégor Communauté
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Mairie de Trédrez-Locquémeau
Mairie de Perros-Guirec
Mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer
Mairie de Trébeurden
Mairie de Lancieux
Office de tourisme Côte de Granit Rose
Pays de Saint-Brieuc - GIZC
Réserve Naturelle Baie St-Brieuc
Réserve Naturelle des 7 Îles
Saint-Jacut Environnement
VivArmor Nature

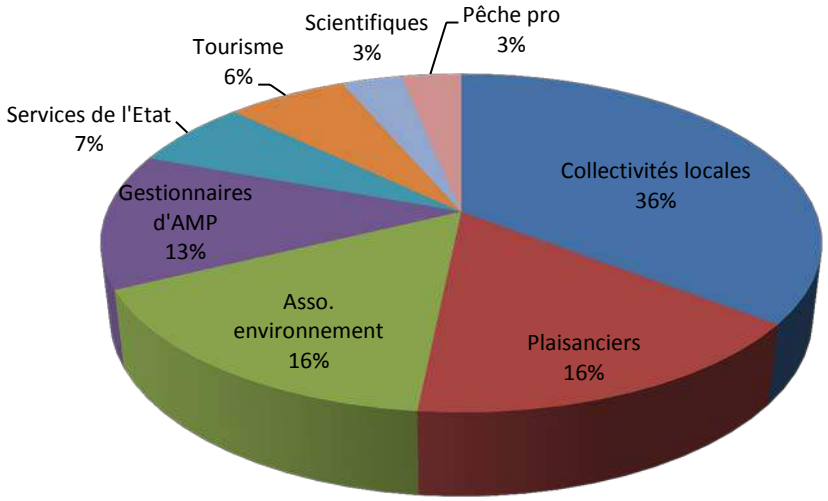

Représentation des catégories d'acteurs au sein des instances locales de concertation Pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor

2.2.4. Autres instances de concertation et de diffusion des résultats du Life

Tout au long du projet, VivArmor Nature a également été invité à participer à d'autres instances locales de concertation et réunions d'information afin d'y présenter le Life+ et d'apporter son expertise en matière de gestion durable de la pêche à pied de loisir :

19/08/2013 : Présentation du Life+ à la délégation Bretagne du Conservatoire du Littoral.

07/09/2013 : Présentation du Life+ l'Assemblée Générale de l'Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource (APP2R), partenaire actif dans le département de la Manche.

15/03/2014 : Présentation du Life+ à l'Assemblée Générale de VivArmor Nature.

26-27/03/2014 : au côté de IODDE, VivArmor Nature a présenté les différentes méthodologies appliquées dans le cadre du Life+ au cours d'un **Séminaire national sur la pêche de loisir** organisé par l'AAMP à Brest. L'ensemble des contributions a abouti à l'élaboration d'un guide méthodologique de suivi des pêches récréatives (Gamp E. *et al*., 2016).

17/04/2014 : Réunion avec Armor Science (Lannion), au sujet de la création de valises pédagogiques autour de la thématique de l'écologie marine, l'expertise du Life pouvant leur être utile au moment de la réalisation d'outils pédagogiques.

22/04/2014 : accueil d'un groupe d'étudiants de deuxième année du cursus ingénieur AgroParisTech afin de leur présenter les actions Life+ dans le cadre de **l'unité d'enseignement « Littoral interface terre-mer »**. Les étudiants ont été extrêmement intéressés par ce travail qui leur a permis d'être en contact avec des acteurs locaux et d'approcher, de façon concrète, la réalité et la complexité des questions relatives à la gestion d'une zone côtière.

14/05/2014 : Réunion organisée par le Pays de St-Brieuc dans le cadre de la **démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière**.

22/04/2014 : Présentation du Life au **Comité scientifique de la Réserve naturelle nationale de la Baie de St-Brieuc.**

05/06/2014 : le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Bretagne Nord Bretagne a mené une enquête auprès des acteurs du littoral sur les **conflits d'usage de l'estran**. VivArmor a été contacté et a accepté de répondre aux questions concernant notamment la perception des pêcheurs à pied de loisir sur l'activité conchylicole.

26/06/2014 : la mission d'étude du Parc Naturel Marin du Golfe Normand-Breton a rencontré VivArmor Nature afin de récolter des éléments de diagnostic de la pêche à pied (typologie des pêcheurs, pratiques actuelles et possible évolution, interactions avec d'autres activités, difficultés/opportunités liées, etc.) et de rendre cohérents les scénarios consacrés à l'estran et à l'avenir des services de loisirs associés, imaginés collectivement dans le cadre du **projet VALMER**.

02/07/2014 : Groupe de travail pêche plaisance à Lannion Trégor Communauté pour le site **Natura 2000 « Côte de Granit Rose – 7 îles »**.

3/11/2014 : VivArmor Nature, le CPIE Pays de Morlaix Trégor et la Réserve naturelle nationale de la baie de St-Brieuc ont présenté les actions et premiers résultats du Life+ aux étudiants de la Station

biologique de Roscoff, dans le cadre de **l'unité d'enseignement "Gestion des écosystèmes côtiers et de la diversité".**

22/01/2015 : Réunion avec la Délégation Mer et Littoral de la DDTM 22 et la mission d'étude du PNM Golfe Normand-Breton (AAMP) afin d'engager une réflexion sur la **mutualisation des opérations de contrôle et de sensibilisation** des pêcheurs de loisir dans les Côtes d'Armor.

10/02/2015 : Réunion avec le Pays de St-Brieuc dans le cadre de la **démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière** : identification des enjeux pêche à pied en baie de St-Brieuc.

01/06/2015 : Echange avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor sur la fréquentation des sites de pêche à pied à proximité immédiate des **espaces naturels sensibles** de la Ville Berneuf.

05/06/2015 : Réunion avec Saint-Brieuc Agglomération relative aux actions à mener sur l'îlot du Verdelet (site pilote du Life+) et les autres sites de pêche à pied de la zone **Natura 2000 « Baie de Saint-Brieuc ».**

11/06/2015 : Groupe de travail milieux intertidaux à Pleumeur-Bodou pour le site **Natura 2000 « Côte de Granit Rose – 7 îles »**.

16/06/2015 : Echanges avec le **Comité régional et le Comité départemental des pêches** relatifs aux actions respectives : transmission du bilan de l'évaluation 2014 du gisement de coques de Goaz-Trez et évocation de la mise en place de panneaux d'information.

24/06/2015 : Echanges sur les grandes marées du siècle de mars avec la **Commission Eau, Mer et Littoral du Réseau d'Education à l'Environnement Bretagne** : fréquentation, impacts des pratiques observés…

Octobre 2015 : Plusieurs **groupes de travail pour la mise en place de panneaux d'information** avec les collectivités, associations de plaisanciers et la DDTM :
13/10/2015 : Mairies de Trébeurden, Pleumeur-Bodou
16/10/2015 : Mairie de Ploulec'h
20/10/2015 : DDTM – Direction Mer et Littoral des Côtes d'Armor
20/10/2015 : Mairie de Pléneuf-Val-André
22/10/2015 : Pays de Saint-Brieuc dans le cadre de la GIZC

14/10/2015 : Afin de préparer un table ronde à destination du public du Sea Food Festival de Brest, intitulée « Nos coquillages auront-ils toujours la pêche dans 20 ans ? », des étudiants du Master **Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral** (EGEL) ont rencontré VivArmor Nature pour échanger sur le projet Life PAPL et son réseau de partenaires.

15/12/2015 : Un groupe de 12 étudiants en Master 2 Politiques et économie appliquées à l'agriculture et à la mer de l'Agrocampus Ouest Rennes ont souhaité rencontrer VivArmor Nature dans le cadre de leur formation en Gestion Intégrée des Zones Côtières. Afin de mieux comprendre les **enjeux liés à la gestion des interfaces terre-mer**, notamment en ce qui concerne la pêche, il a été surtout question du projet Life : émergence du projet, enjeux identifiés, actions et résultats.
02/04/2016 : présentation du bilan à mi-parcours du Life à l'Assemblée Générale de VivArmor Nature.

21/04/2016 : **Comité de pilotage GIZC** organisé par le Pays de St-Brieuc : validation du dossier de candidature FEAMP « Positionner les activités de pêche et de l'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes ».

13/05/2016 : **Comité de pilotage Natura 2000 « Côte de Granit Rose – 7 îles »** organisé par Lannion Trégor Communauté : validation du DOCOB dont fiches action pêche à pied adoptant les méthodologies du Life.

27/06/2016 : A l'occasion des **Rencontres Mer et Littoral organisées à Saint-Malo** par le Conseil Régional de Bretagne, VivArmor Nature a présenté le bilan à mi-parcours des actions engagées dans le cadre du Life au cours d'un atelier.

24/08/2016 : rencontre du Syndicat Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, prestataire sur le territoire Golfe normand-breton, pour la **coordination des actions après-Life à l'échelle du département** des Côtes d'Armor.

14/09/2016 : **groupe de travail communication** à l'entrée des plages organisé par le Pays de St-Brieuc dans le cadre de la GIZC : travail sur le contenu des panneaux d'information installés en 2017 sur les communes d'Hillion et de Morieux.

28/10/2016 : VivArmor Nature et la Réserve naturelle nationale de la baie de St-Brieuc ont présenté les actions et résultats du Life aux étudiants de la Station biologique de Roscoff, dans le cadre de **l'unité d'enseignement "Gestion des écosystèmes côtiers et de la diversité".**

01 et 27/03/2017 : réunions de concertation avec les collectivités locales et associations de plaisanciers pour la **mise en place des nouveaux panneaux Life** sur les communes de Pleumeur-Bodou et Trébeurden.

15/03/2017 : VivArmor Nature, le CPIE Marennes-Oléron et l'Agence Française pour la Biodiversité ont présenté l'état d'avancement des actions en Manche – Mer du Nord à la Direction interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord au Havre. Cette présentation a servi de base de réflexion pour la mise en place d'un **observatoire de la pêche à pied de loisir sur la sous-région marine Manche – Mer du Nord** dont l'objectif est la collecte d'éléments de diagnostic pour la mise en place de mesures de gestion cohérentes de la pêche à pied de loisir. L'observatoire pourrait fortement contribuer au financement des actions de comptages, enquêtes et étude des récoltes dès 2018.

03/04/2017 : VivArmor Nature a présenté l'état d'avancement des actions et les progrès obtenus sur les territoires bretons au Conseil régional de Bretagne. Suite à cette rencontre, la Région a encouragé VivArmor Nature à la mobilisation des partenaires bretons identifiés qui ont désormais la volonté de poursuivre et de développer les actions dans le cadre d'un projet d'envergure régionale pour le suivi et le maintien de la pêche à pied de loisir en Bretagne dans le cadre de la **stratégie régionale pour la mer et le littoral.**

31/08/2017 : la DDTM 22 a convié VivArmor Nature au premier **comité de suivi des zones de dépôts ostréicoles en baie de Paimpol** afin de présenter le diagnostic de la pêche à pied réalisé dans le cadre du Life sur le site pilote de Port Lazo et notamment les enjeux habitats et conflits d'usages identifiés.

Ces nombreuses réunions d'information, souvent en comité restreint, à travers différents réseaux thématiques contribuent largement à promouvoir les actions de gestion durable de la pêche à pied de loisir et à une meilleure prise en compte des enjeux de l'activité dans les politiques publiques.

2.3. Evaluation du dispositif de gouvernance du projet

Au cours de la dernière année du projet, une évaluation du dispositif de gouvernance mis en place et de ses effets, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle des onze territoires engagés dans le Life, a été réalisée par une équipe du Museum national d'Histoire naturelle (Chlous F. et *al*., 2017).

Ce travail a reposé sur la réalisation d'entretiens des acteurs mobilisés, le recueil de documents en lien ou produits au sein du projet, ainsi que sur la participation à la marge à certaines actions (sorties de sensibilisation, comptages, etc.) ou rencontres (Comités locaux de concertation, comités de pilotage nationaux, etc.).

L'évaluation suivante de la gouvernance locale s'appuie sur les conclusions de cette étude et intègre les spécificités du territoire des Côtes d'Armor (acteurs mobilisés depuis 2008, existence de nombreuses instances de concertation abordant la pêche à pied de loisir).

Le projet Life se donne pour objectif de mettre en place une gestion durable, participative et partagée de l'activité de pêche à pied de loisir. Envisagé comme clef de voûte du dispositif de gouvernance territoriale, le comité local de concertation s'est en réalité avéré être un dispositif parmi tant d'autres, voire marginal au regard de la concertation souhaitée.

A l'inverse, les différents groupes de travail et rencontres en comité restreint (pour la mise en place des panneaux d'information notamment) sont souvent identifiés comme ayant été les espaces de concertation du projet.

De même, l'évocation des actions et des résultats du Life au sein d'autres instances de concertation et des nombreuses réunions d'information vers différents réseaux thématiques (voir § 2.2.4.) constituent des espaces d'échanges permettant une forme différente de participation des acteurs et une meilleure prise en compte de la pêche à pied dans les politiques publiques.

Enfin, les différentes actions mises en place que sont notamment les sorties de sensibilisation et enquêtes contribuent également au dispositif de gouvernance du projet, en permettant aux pêcheurs à pied de loisir non représentés de s'exprimer et ce sur un registre plus familier que ce qui serait permis au sein des instances de concertation locales. Les enquêteurs et sensibilisateurs mobilisés sur le terrain se font alors les porte-paroles des pratiquants.

Faut-il maintenir le comité de concertation local dans sa forme actuelle ?

Au vue des conclusions de l'étude du MNHN et étant donné l'importance du territoire des Côtes d'Armor, il serait pertinent d'organiser à l'avenir des groupes de travail par zones littorales où il sera plus facile de mobiliser les acteurs locaux et de s'exprimer en comité restreint.

Cette proposition a eu l'aval du dernier comité local de concertation organisé dans le cadre du Life et pourrait se décliner en trois groupes de travail : Trégor – Côte de granit rose / Baie de Saint-Brieuc / Rance - Côte d'Emeraude.

Par ailleurs, la concertation à l'échelle des Côtes d'Armor pourra aussi se faire à travers d'autres instances comme c'est déjà le cas : comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir, comités de pilotage Natura 2000…

CHAPITRE 3. Evaluation quantitative de la pêche à pied : les comptages

3.1. Généralités sur la fréquentation des sites

Les sites de pratique de la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor sont nombreux et leur fréquentation reflète différentes caractéristiques locales.

Certains sites sont bien connus des locaux et fréquentés toute l'année. Il s'agit généralement de gisements de coquillages fouisseurs faciles d'accès qui verront leur fréquentation augmenter lors des grandes marées d'équinoxe et des grandes marées estivales avec l'arrivée des pêcheurs de passage.

D'autres sites présentent de fortes fréquentations ponctuelles qui dépendent surtout des périodes de pêche favorables ou autorisées en fonction de l'espèce ciblée : sites réputés pour la récolte des ormeaux ou des Coquilles St-Jacques principalement fréquentés par des initiés lors des grandes marées d'équinoxe.

Rares sont les portions du littoral costarmoricain non pêchées. Même les plus difficiles d'accès attireront quelques pêcheurs à pied en quête de tranquillité et de coins de pêche mal connus : zones de falaises, îles et archipels éloignés de la côte.

Enfin, le manque de considération d'une majorité de pêcheurs à pied vis-à-vis des classements sanitaires se traduit par la présence de pratiquants aussi dans les zones interdites au ramassage des coquillages. En cause : une mauvaise information ou la non prise en compte des risques encourus.

Les données de fréquentation des gisements des Côtes d'Armor obtenues par l'Agence Régionale de Santé au cours des étés 2009 et 2010 pour la définition des points de suivis sanitaires fournissent une estimation de 12 000 à 14 000 pêcheurs à pied par jour en vives eaux estivales : cf. figure ci-après.

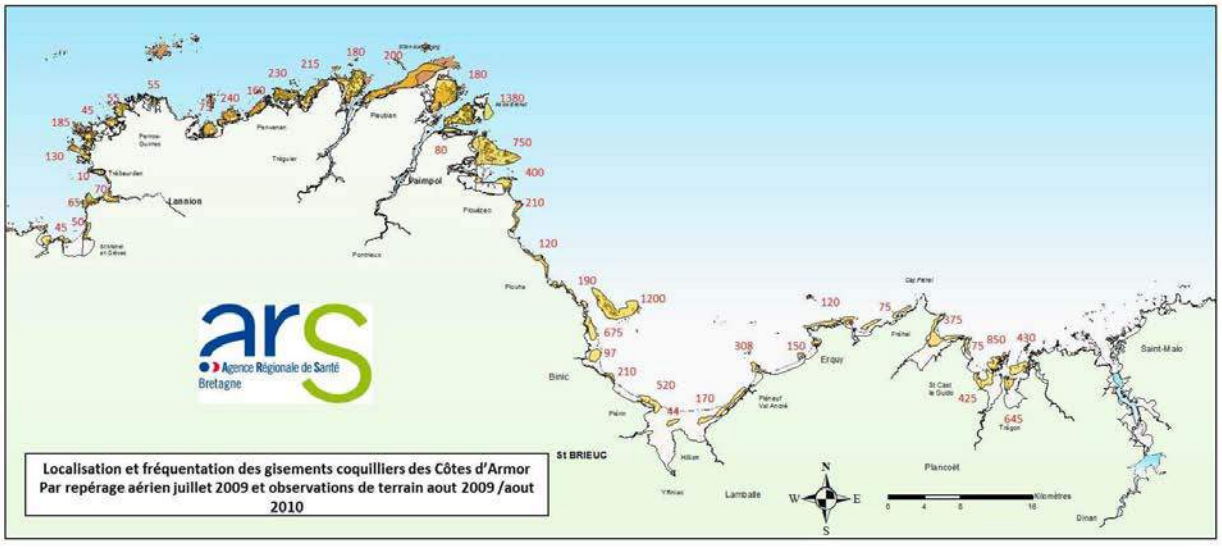

Figure : carte de fréquentation des gisements coquilliers des Côtes d'Armor obtenue par repérage aérien en juillet 2009 et observations de terrain en août 2009 et août 2010 (Chevé J. et *al.*, 2017)

3.2. Les comptages collectifs à l'échelle du territoire

3.2.1. Méthodologie

Les comptages collectifs ont été réalisés suivant le protocole détaillé dans la partie 5 du dans le cahier méthodologique « Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative » (Privat A. et *al.*, 2013).

Un secteur de comptage est attribué avec un ou plusieurs sites à couvrir par chaque compteur. Des fiches de comptage à destination des compteurs, pour la plupart bénévoles, ont été réalisées afin de standardiser les informations recueillies : exemple de **fiche de comptage page suivante**.

Certaines données sont obligatoires : date, conditions de marées (heure, coefficient, météo), nombre de pêcheurs comptabilisés, heure du comptage. D'autres sont facultatives : type d'estran, espèces pêchées, pêche sur les concessions conchylicoles, présence d'autres activités sur le site.

Pour faciliter le travail des bénévoles et éviter les doublons dans les comptages, chaque fiche précise les délimitations du ou des sites cartographié(s) et propose un ou plusieurs points de comptage. Les comptages sont réalisés à vue, à l'aide d'une **paire de jumelles** ou d'une longue vue, depuis la côte, sur des promontoires ou en se déplaçant sur l'estran.

Lors des dates de comptage collectif, le comptage doit **impérativement** se dérouler dans l'heure précédant la marée basse (correspondant généralement au pic de fréquentation des estrans).

Si le compteur ne couvre qu'un seul site, il est préférable de compter une demi-heure avant l'étal. Si le compteur se propose de couvrir plusieurs sites, il est préférable de commencer une heure avant l'étal pour rester dans cette « fenêtre temporelle ».

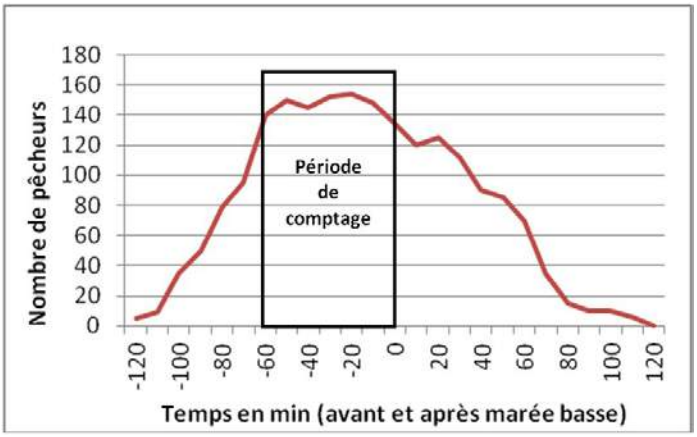

Evolution du nombre de pêcheurs sur un site rocheux au cours d'une marée
(source : CPIE Marennes-Oléron)

Le comptage consiste au dénombrement **exhaustif** des pêcheurs à pied récréatifs présents sur les sites couverts. Il s'agit donc de prendre en compte les pêcheurs en activité de récolte mais également ceux se préparant au niveau des parkings ou s'approchant des descentes à la mer (au départ ou au retour de pêche).

Le fait de compter les pêcheurs dans l'heure qui précède la basse mer et non sur l'intégralité d'une marée peut amener à une légère sous-estimation de leur nombre : certains pêcheurs peuvent avoir terminé tôt, d'autres peuvent arriver après l'heure de basse mer, d'autres enfin peuvent ne passer que peu de temps sur l'estran et échapper au comptage.

LIFE+ Pêche à pied de loisir

Comptage Pêcheurs

Site étudié : 53_Martin Plage_IGN

Date : Coefficient de marée :

Basse mer : Météo :

1) Obligatoire :

- Indiquer sur la carte le nombre de pêcheurs par secteur, l'heure du comptage et le point de comptage s'il est différent de celui proposé.

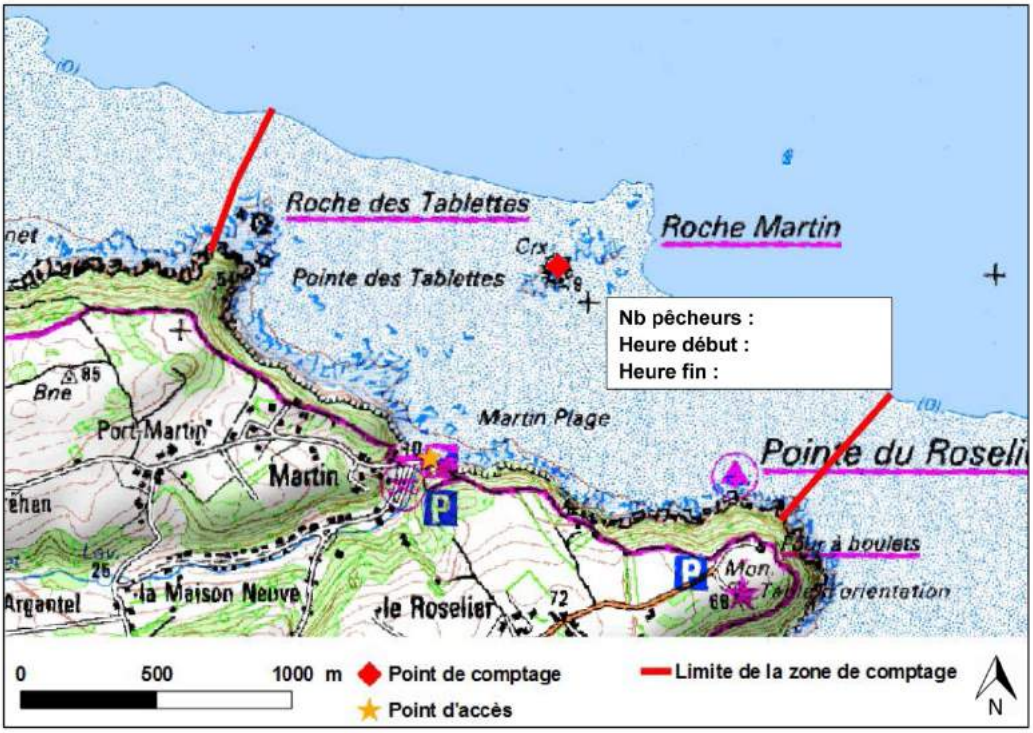

2) Facultatif :

- Zones pêchées : sable/vase rochers mixte
- Espèces pêchées :
- Pêche sur des concessions conchylicoles : oui non sans objet
- Autres activités sur le site : Professionnelles _____ .
  Loisir _____

3) Observations :

Exemple de fiche de comptage pour le site de Martin-Plage sur la commune de Plérin

Dans de nombreux cas, il peut être difficile de différencier les pêcheurs à pied des autres usagers de l'estran (professionnels, promeneurs, pêcheurs à la ligne…). Dans ce cas, une observation prolongée permet prendre la bonne mesure de la fréquentation éliminant les « cas litigieux » : posture particulière du pêcheur à pied à la recherche de coquillages ou crustacés, équipement (outils visibles, panier de récolte, bottes…).

Photo : Grande marée estivale sur l'îlot du Verdelet – Pléneuf-Val-André. © F. Delisle

Sur les sites très fréquentés, il peut être nécessaire de compter plusieurs fois afin d'éliminer au maximum les erreurs d'observation. L'utilisation d'un **compteur à main** est préconisée.

Un pêcheur à pied récréatif est une personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, algues ou crustacés. Les enfants, s'ils participent aux récoltes, sont comptés parmi les pêcheurs à pied.

Ne sont pas des pêcheurs à pied : les pêcheurs à la ligne et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l'estran (lignes de fond, filets fixes, casiers).

Cas particuliers :

- Les pêcheurs à pied professionnels ne sont pas toujours facilement identifiables. Cependant, la présence de petites embarcations, vélos, quads, ou l'utilisation de certains outils comme des tamis et des sacs à bivalves sont souvent caractéristiques des pêcheurs à pied professionnels.
- Les personnes en excursion sur l'estran, notamment les familles, qui ramassent dans les flaques quelques bigorneaux ou crevettes sont considérées comme des pêcheurs à pied.
- Les pêcheurs d'appâts et les ramasseurs d'algues sont considérés comme des pêcheurs à pied.

3.2.2. Résultats : fréquentation à l'échelle des Côtes d'Armor

18 comptages collectifs ont été réalisés dans l'Ouest des Côtes d'Armor, entre le port d'Erquy et Plestin-Les-Grèves, durant la durée du projet Life.

Six de ces comptages ont été coordonnés à l'échelle nationale. Le choix des autres dates de comptage collectif s'est porté sur les plus forts coefficients de marée du mois choisi en fonction des disponibilités de l'équipe coordinatrice et des autres actions à mener.

Les premiers comptages collectifs réalisés ont permis de cartographier **150 sites de comptage sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor**, hors Rance (115 sur le territoire Life Ouest Côtes d'Armor).

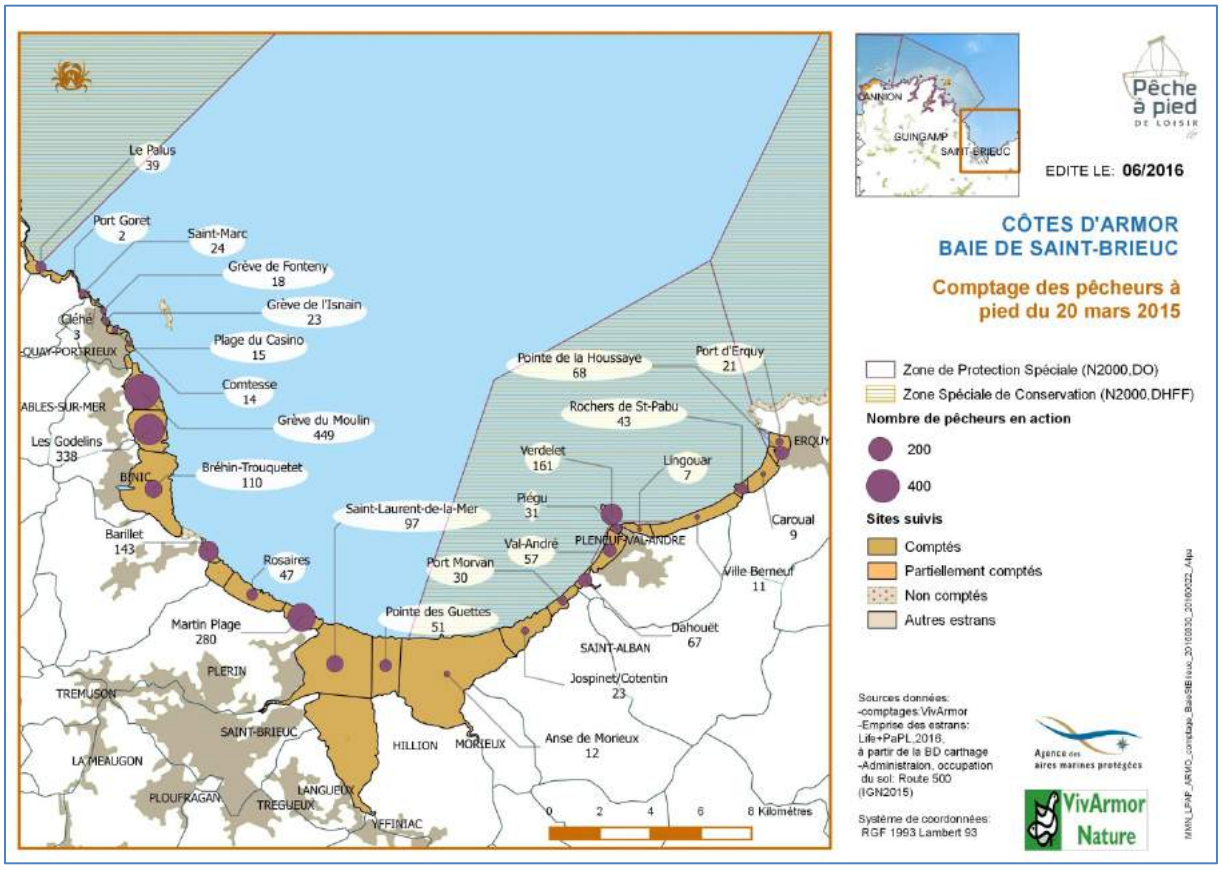

Figure : exemple de carte de fréquentation des sites de pêche à pied de la baie de St-Brieuc réalisée à partir du comptage collectif du 20 mars 2015 (coefficient 115).

Les cartes et bilans réalisés pour chaque comptage collectif sont disponibles auprès de VivArmor Nature sur simple demande.

A défaut d'avoir pu couvrir 100% du littoral des Côtes d'Armor, le nombre total de pêcheurs à pied fréquentant le département à chaque comptage collectif a été obtenu au prorata du nombre de pêcheurs comptés et du pourcentage d'estran couvert. L'ensemble des résultats des comptages collectifs est synthétisé dans les tableaux et la figure ci-après.

Tableaux de synthèse des comptages collectifs coordonnés par VivArmor Nature entre 2012 et 2016 dans les Côtes d'Armor :

Années 2012 et 2013		**08/04/2012**	**22/08/2013**
Condition de la marée	Coefficient	114	109
	Type journée	weekend	vacances
	Météo	acceptable	agréable
Déroulement du comptage	Nb compteurs	40	28
	% estran couvert (Côtes d'Armor + Rance)	73,4%	59,19%
	Nb pêcheurs comptés	***6231***	***7585***
Extrapolation	**Nb pêcheurs estimés dans les Côtes d'Armor**	**8500**	**13200**

Année 2014		**02/03/2014**	**16/05/2014**	**14/07/2014**	**12/08/2014**	**10/09/2014**	**07/11/2014**
Condition de la marée	Coefficient	115	97	107	113	115	101
	Type journée	weekend	semaine	férié	vacances	semaine	semaine
	Météo	maussade	agréable	acceptable	agréable	agréable	maussade
Déroulement du comptage	Nb compteurs	25	23	15	15	15	15
	% estran couvert (Ouest Côtes d'Armor)	73,55%	60,54%	37,91%	47,6%	44,9%	47,41%
	Nb pêcheurs comptés	***3204***	***566***	***2554***	***5241***	***3384***	***378***
Extrapolation	**Nb pêcheurs estimés dans les Côtes d'Armor**	**5400**	**1200**	**8100**	**13200**	**9000**	**1000**

Année 2015		**20/03/2015**	**02/08/2015**	**30/08/2015**	**29/09/2015**	**28/10/2015**	**26/11/2015**
Condition de la marée	Coefficient	115	106	111	117	113	104
	Type journée	semaine	vacances	vacances	semaine	semaine	semaine
	Météo	désagréable	agréable	désagréable	agréable	mitigée	désagréable
Déroulement du comptage	Nb compteurs	22	13	16	15	10	13
	% estran couvert (Ouest Côtes d'Armor)	52,48%	45,91%	30,07%	40,63%	35,15%	35,37%
	Nb pêcheurs comptés	***4992***	***2409***	***1297***	***2523***	***1582***	***652***
Extrapolation	**Nb pêcheurs estimés dans les Côtes d'Armor**	**11400**	**6300**	**5200**	**7400**	**5400**	**2200**

Année 2016		08/04/2016	20/08/2016	18/09/2016	17/10/2016	15/11/2016
Condition de la marée	Coefficient	118	103	111	114	112
	Type journée	semaine	vacances	weekend	semaine	semaine
	Météo	agréable	désagréable	maussade	agréable	désagréable
Déroulement du comptage	Nb compteurs	15	11	6	14	14
	% estran couvert (Ouest Côtes d'Armor)	34,73%	30,40%	11,71%	15,11%	26,38%
	Nb pêcheurs comptés	***3500***	***2115***	***1678***	***2261***	***1147***
Extrapolation	**Nb pêcheurs estimés dans les Côtes d'Armor**	**12100**	**8300**	*Données insuffisantes*	*Données insuffisantes*	**5200**

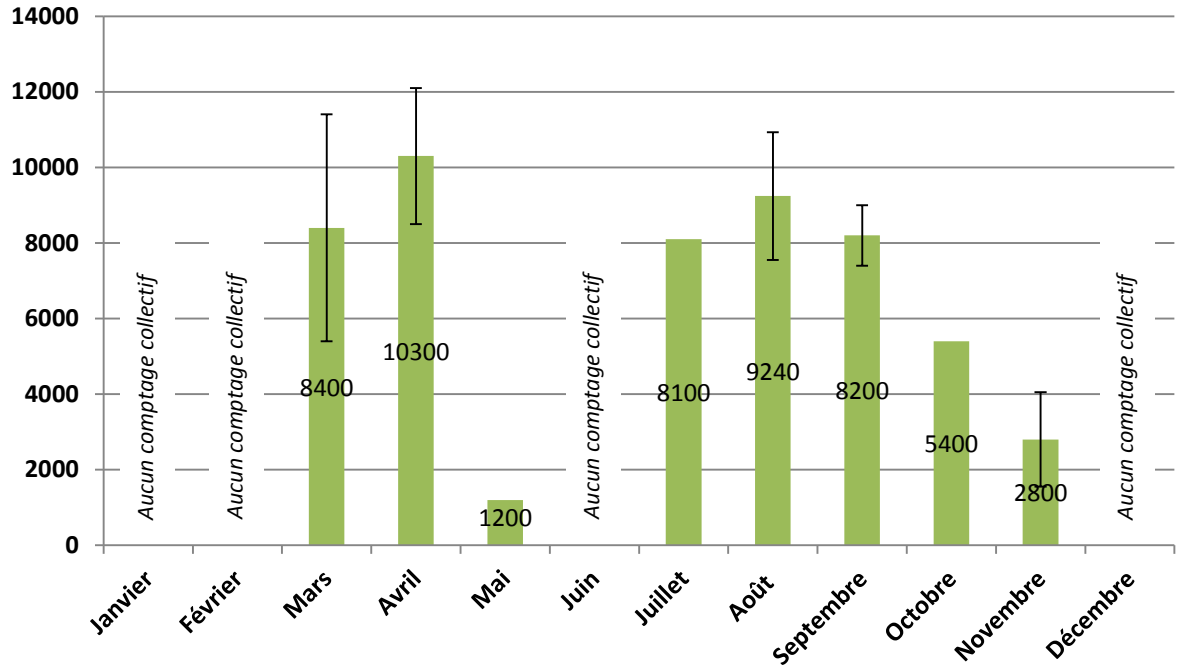

Figure : nombre moyen de pêcheurs à pied estimé dans les Côtes d'Armor au moment des plus grandes marées de chaque mois. Résultats obtenus par extrapolation des 19 comptages collectifs réalisés par VivArmor Nature entre 2012 et 2016.

En moyenne, **9 000 à 10 000 pêcheurs à pied ont arpenté les estrans des Côtes d'Armor au moment des grandes marées d'équinoxe et d'été entre 2012 et 2016.**

Des pics dépassant les 13 000 pêcheurs à pied ont été observés au cours des plus grandes marées estivales du 22 août 2013 (coef. 109), du 12 août 2014 (coef. 113), et de la très grande marée d'équinoxe du 8 avril 2016 (coef. 118).

Ces résultats coïncident avec les données de fréquentation de l'ARS obtenus par survols aériens, à savoir 12 000 à 14 000 pêcheurs à pied comptabilisés en vives eaux estivales en 2009 et 2010.

Différentes études de la fréquentation des estrans par les pêcheurs à pied antérieures au projet Life (Delisle F. et *al*., 2012 ; Privat et *al.*, 2013) ont mis en évidence **les principaux facteurs d'influence : le coefficient de marée, l'horaire de marée basse, la disponibilité des pêcheurs** (congés, weekends), **l'accessibilité et la qualité supposée du site ainsi que les conditions météorologiques.**

Dans les Côtes d'Armor, le coefficient de marée domine les autres facteurs de fréquentation des sites qui n'ont alors qu'une influence limitée. Les jours de grandes marées on assiste à des pics de fréquentation qui s'expliquent simplement par l'augmentation des surfaces de pêche et de la durée d'accès au gisement. On a pris l'habitude de parler de *« l'effet grande marée ».*

La communication autour des grandes marées peut également avoir une influence importante sur la fréquentation des sites de pêche à pied comme ce fut le cas lors **des grandes marées du siècle de mars 2015.** Ces dernières ont fait l'objet d'une couverture médiatique et d'une promotion touristique importante, ce qui s'est traduit par des affluences record :

- **Le vendredi 20 mars 2015 (coef. 115)**, malgré une météo maussade, **11 400 pêcheurs à pied** ont été comptabilisés dans les Côtes d'Armor contre 5400 pêcheurs à pied le 2 mars 2014 dans des conditions de marée identiques.
- **Le samedi 21 mars 2015 (coef. 119)**, il n'y a pas eu de comptage collectif sur le territoire mais les équipes de VivArmor Nature, mobilisées pour des actions de sensibilisation, ont comptabilisé près de deux fois plus de pêcheurs à pied que la veille sur les sites pilotes du Life. On peut donc supposer qu'environ **21 000 pêcheurs à pied** étaient présents ce jour-là sur le département… un record !

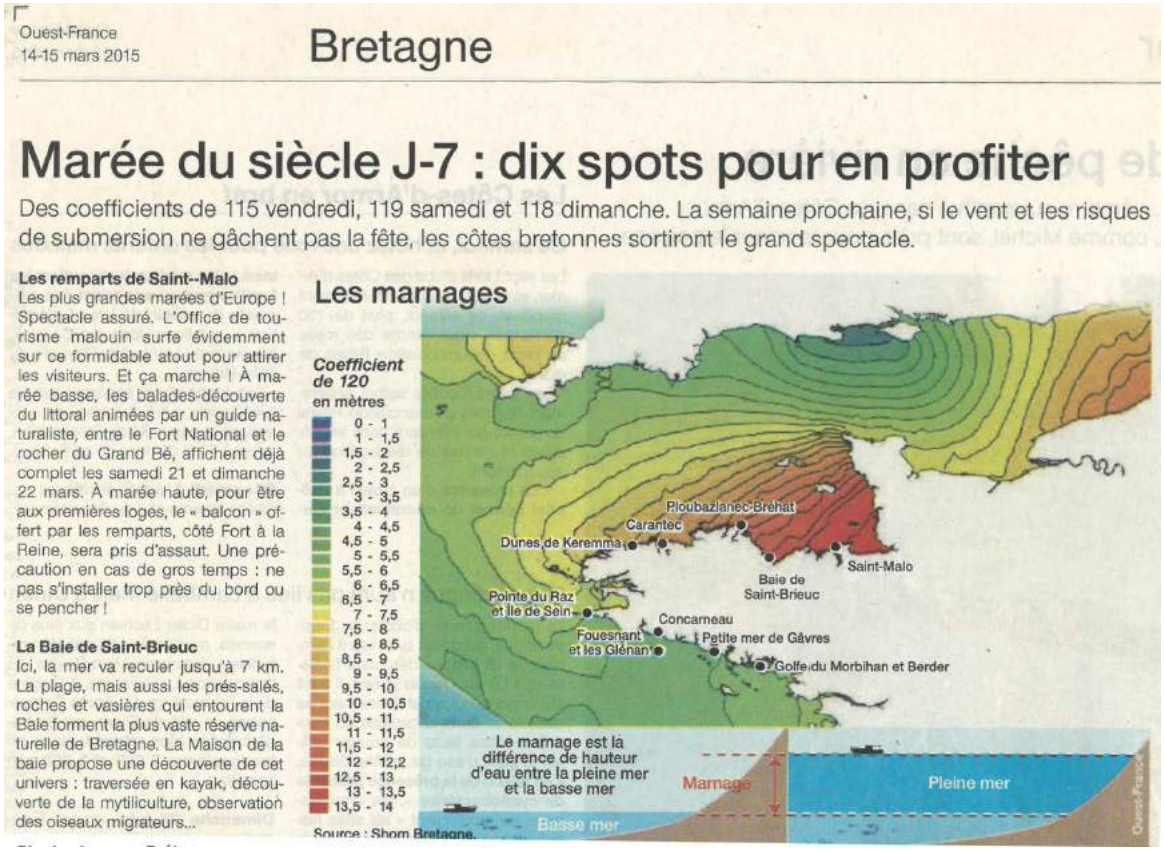

Ouest-France
14-15 mars 2015

Bretagne

Marée du siècle J-7 : dix spots pour en profiter

Des coefficients de 115 vendredi, 119 samedi et 118 dimanche. La semaine prochaine, si le vent et les risques de submersion ne gâchent pas la fête, les côtes bretonnes sortiront le grand spectacle.

Les remparts de Saint-Malo
Les plus grandes marées d'Europe ! Spectacle assuré. L'Office de tourisme malouin surfe évidemment sur ce formidable atout pour attirer les visiteurs. Et ça marche ! À marée basse, les balades-découverte du littoral animées par un guide naturaliste, entre le Fort National et le rocher du Grand Bé, affichent déjà complet les samedi 21 et dimanche 22 mars. À marée haute, pour être aux premières loges, le « balcon » offert par les remparts, côté Fort à la Reine, sera pris d'assaut. Une précaution en cas de gros temps : ne pas s'installer trop près du bord ou se pencher !

La Baie de Saint-Brieuc
Ici, la mer va reculer jusqu'à 7 km. La plage, mais aussi les prés-salés, roches et vasières qui entourent la Baie forment la plus vaste réserve naturelle de Bretagne. La Maison de la baie propose une découverte de cet univers : traversée en kayak, découverte de la mytiliculture, observation des oiseaux migrateurs...

Les marnages

Extrait d'un article du Journal Ouest France du 14 et 15 mars 2015 promouvant les grandes marées du siècle.

3.2.3. Résultats : sites les plus fréquentés dans les Côtes d'Armor

Les comptages collectifs coordonnés par VivArmor Nature ont permis d'identifier les sites les plus fréquentés par les pêcheurs à pied lors des grandes marées : **cf. carte ci-dessous**.

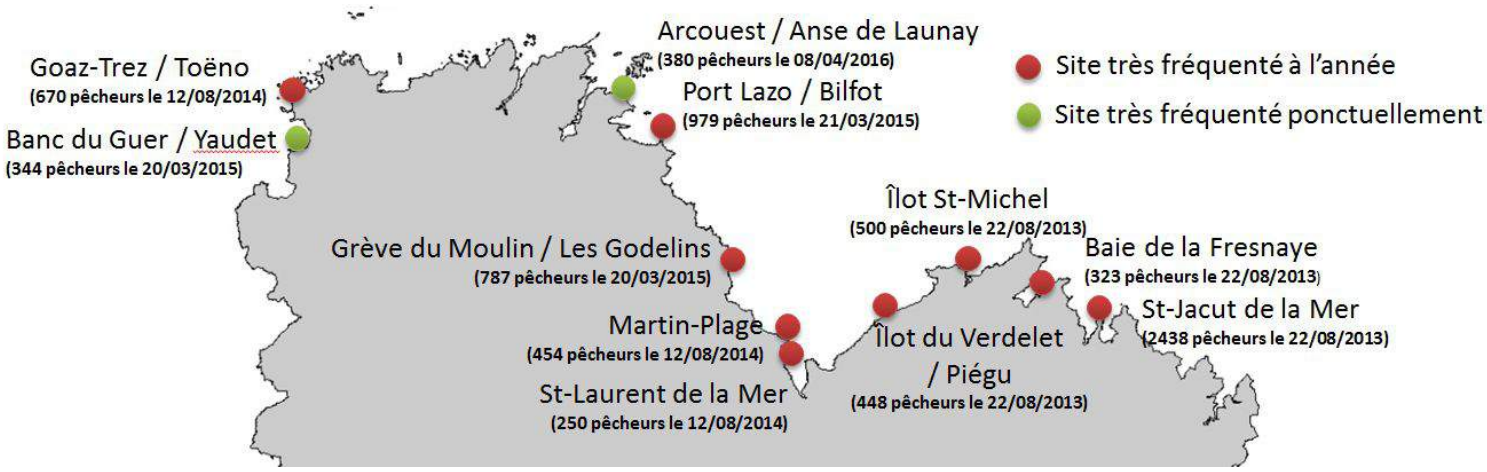

Carte des sites de pêche à pied les plus fréquentés identifiés dans les Côtes d'Armor.
Pics de fréquentation observés lors des comptages collectifs réalisés entre 2013 et 2016.

Parmi les sites identifiés, nous retrouvons les 6 sites pilotes suivis dans le cadre du Life par VivArmor Nature et l'AAMP sur le département.

4 sites pilotes bénéficient d'actions de suivi et de sensibilisation depuis 2008 (Contrat Nature) :

- Le site de **St-Jacut-de-la-Mer** qui compte la baie de l'Arguenon, l'archipel des Hébihens et la baie de Lancieux. Il s'agit du site le plus fréquenté du département : présentant de nombreux points d'accès le long de la côte, ce vaste site offre une large gamme d'habitats et d'espèces ciblées par les pêcheurs à pied.
- L'estran principalement rocheux de **l'îlot du Verdelet et de Piégu** à Pléneuf-Val-André.
- Le banc de praires de **Port Lazo** et les rochers de la **pointe de Bilfot** à Plouézec.
- Le gisement de coques et palourdes de **Goaz-Trez / Toëno** à Trébeurden et Pleumeur-Bodou. Il s'agit du site le plus pêché de la baie de Lannion. Certaines années, il fait également l'objet d'une pêche à pied professionnelle.

2 sites pilotes bénéficient d'actions de suivis et de sensibilisation depuis 2014 (Lancement du Life) :

- L'estran principalement rocheux de **l'îlot Saint-Michel** à Erquy.
- L'estran mixte (bancs de sable et rochers) **de l'Arcouest et de l'anse de Launay** à Ploubazlanec. Ce site présente ponctuellement des pics de fréquentation, au moment des marées d'équinoxe (**cf. § 3.3.2**) et de la saison de la Coquille-St-Jacques.

Le gisement de coques de Saint-Laurent de la Mer en baie de St-Brieuc, sur la commune de Plérin, bénéficie d'une évaluation annuelle depuis 2001 et d'actions de sensibilisation ponctuelles depuis 2010 par l'équipe de la réserve naturelle de la baie de St-Brieuc.

Autres sites très fréquentés n'ayant pas fait l'objet d'actions de suivis et de sensibilisation à ce jour :

- **Martin-Plage** à Plérin :

Le rocher Martin attire de nombreux pêcheurs de bouquets, de moules, d'étrilles, de palourdes, de couteaux à chaque grande marée… Il s'agit du site le plus fréquenté de l'agglomération briochine.

- **Grève du Moulin et plage des Godelins** à Etables-Sur-Mer :

Les bancs de sable qui découvrent lors des grandes marées attirent des centaines de pêcheurs à pied notamment pendant la saison de la Coquille-St-Jacques.

- **Banc du Guer, Le Yaudet :**

Situé en aval de l'estuaire du Léguer en baie de Lannion, cet important gisement de coques et palourdes fait l'objet d'une pêche à pied de loisir et professionnelle importantes. En raison des apports diffus de l'agglomération de Lannion (rejets d'eaux usées), ce gisement est actuellement classé B du 1er septembre au 28 février et C (pêche récréative interdite) du 1er mars au 31 août par arrêté préfectoral du 2 janvier 2017.

D'autres sites ou portions du littoral, présentant potentiellement des fréquentations importantes et/ou des enjeux spécifiques méritant une attention particulière, ont été signalés à l'occasion du dernier comité local de concertation du Life le 26 juin 2017 à Lannion. Il s'agit de secteurs sous-prospectés lors des comptages collectifs appartenant à des milieux insulaires, estuariens ou sur la côte de Granite rose :

- **La Ville Ger** à Pleudihen-Sur-Rance :

Situé en amont de la ria de la Rance, le gisement couvre la vasière de la Ville Ger à Pleudihen. Une pêche récréative, liée à la présence d'un camping, est régulièrement observée. Ce gisement représente une part importante de la production de palourdes pour de la pêche à pied professionnelle. Ce gisement est classé alternativement B du 1er mai au 30 septembre et C (pêche récréative interdite) du 1er octobre au 30 avril par arrêté préfectoral du 2 janvier 2017.

- **Le sillon de Talbert** à Pleubian :

Des comptages ont montré que lors de grandes marées, les estrans autour du sillon de Talbert et principalement entre la pointe de Penn Lann et l'île Modez peuvent attirer plus d'une centaine de pêcheurs à pied (176 le 22/08/2017, coefficient 101). Le sillon est un site naturel classé réserve naturelle régionale. Les zones de pêche à pied sont éloignées du périmètre de la réserve et nécessitent une bonne connaissance du secteur pour y accéder. Les principales zones d'accès sont situées sur la pointe de Penn Lann. Les différentes zones de pêche proposent une large gamme d'espèces pêchées à pied : bouquet, étrille, homard, ormeau, bigorneau, et dans une moindre mesure, coquillages fouisseurs et vers marins.

Photo : Pêcheurs d'étrilles face à la pointe de Penn Lann – Pleubian. © F. Delisle

- **L'archipel de Bréhat** :

Un seul comptage partiel a été réalisé le 8 avril 2012 (coef. 114). A l'occasion de cette grande marée d'équinoxe, près de 90 pêcheurs à pied ont été comptabilisés sur quelques îlots de l'archipel, tout le site n'ayant pas été couvert. La majorité des pratiquants récoltaient des praires, des ormeaux et des coquilles-St-Jacques. Le compteur, un habitué du site, nous a signalé la présence importante de petits ormeaux (« nurseries ») et la non remise en place des pierres lors des grandes marées précédentes.

- **Le secteur de Trévou-Tréguinec à Penvénan** :

Cette portion du littoral concerne plusieurs sites de pêche à pied présentant une fréquentation relativement importante. Elle a rassemblé plusieurs centaines de pêcheurs à pied lors de comptages partiels entre les sites de Port Le Goff et l'anse de Gouermel.
Par ailleurs, il s'agit d'une zone considérée à risque sanitaire très fort (Lahellec G., 2016). La pêche à pied récréative des coquillages y est d'ailleurs interdite sur les sites de port Le Goff et de l'anse de Pellinec par arrêté préfectoral du 22 septembre 2016.

- **Baie de Locquémeau et pointe de Séhar** à Trédrez-Locquémeau :

La grande marée du siècle du 20 mars 2015 (coef. 115) a attiré 315 pêcheurs à pied sur les rochers de la pointe de Séhar et la baie de Locquémeau.
Le gisement de moules fait l'objet d'un suivi sanitaire. Il est soumis à l'influence des apports diffus de la zone urbanisée de Locquémeau et des eaux du Coat Trédrez qui reçoivent les effluents de la station d'épuration de Kerbabu. La pêche à pied récréative des coquillages est interdite dans les limites du port, par arrêté préfectoral du 22 septembre 2016.

3.3. Les comptages réguliers sur les sites pilotes

3.3.1. Méthodologie

De même que les comptages collectifs, les comptages réguliers ont été réalisés à vue depuis la côte suivant le protocole détaillé dans la partie 5 du le cahier méthodologique « Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative » (Privat A. et *al.*, 2013).

La méthode proposée permet d'estimer le nombre de séances de pêche à pied annuelle sur un site suivi, à partir de 30 comptages minimum répartis selon les différentes catégories de marée présentées dans le **tableau ci-dessous**.

Période	**Catégories de marées**	**Nombre de marées de la catégorie en 2014**	**Nombre de comptages à réaliser pour la catégorie**
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus (hiver)	17	2
	Coef. de 95 et plus (Octobre et Mars)	12	2
	Coef. intermédiaire (Hiver)	102	4
	Coef. de 49 et moins et horaires décalés	21	2
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	28	4
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	43	4
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	19	3
	Coef. Intermédiaire en vacances (saison)	50	5
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	16	2
	Horaires décalés (saison)	51	2
Total		**359**	**30**

Tableau : répartition des comptages par catégories de marées pour l'année 2014.

Des comptages complémentaires sont également réalisés au moment des grandes marées d'enquête, de sensibilisation ou de suivis écologiques.

3.3.2. Résultats : fréquentation des sites pilotes

De 2014 à 2016, **285 comptages réguliers** ont été répartis selon les différentes catégories de marée vues précédemment sur les 4 sites pilotes de l'Ouest des Côtes d'Armor.

Site de Goaz-Trez/Toëno

Période	Catégories de marées	Nombre marées par catégorie	Données de comptages										Moyenne de la catégorie	Estimation pour la catégorie
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus (hiver)	17	23	26									25	417
	Coef. de 95 et plus (Octobre et Mars)	12	154	46	83								94	1132
	Coef. intermédiaire (Hiver)	98	6	4	18	7							9	858
	Coef. de moins de 50 et horaires décalés (hiver)	23	6										6	138
	Total	***150***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***2544***
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	28	65	91	241	370	152	244	457	670	359	272	292	8179
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	45	32	56	33	48							42	1901
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	18	21	6	88								38	690
	Coef. Intermédiaire en vacances (saison)	52	25	85	73	136	176						99	5148
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	14	24	12	18								18	252
	Horaires décalés (saison)	46	11										11	506
	Total	***203***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***16676***
Estimation du nombre de séances de pêche à pied de loisir en 2014 sur le gisement de Goaz-Trez et Toëno														**19220**

Tableau : calcul de fréquentation du site de Goaz-Trez/Toëno à partir des comptages de l'année 2014

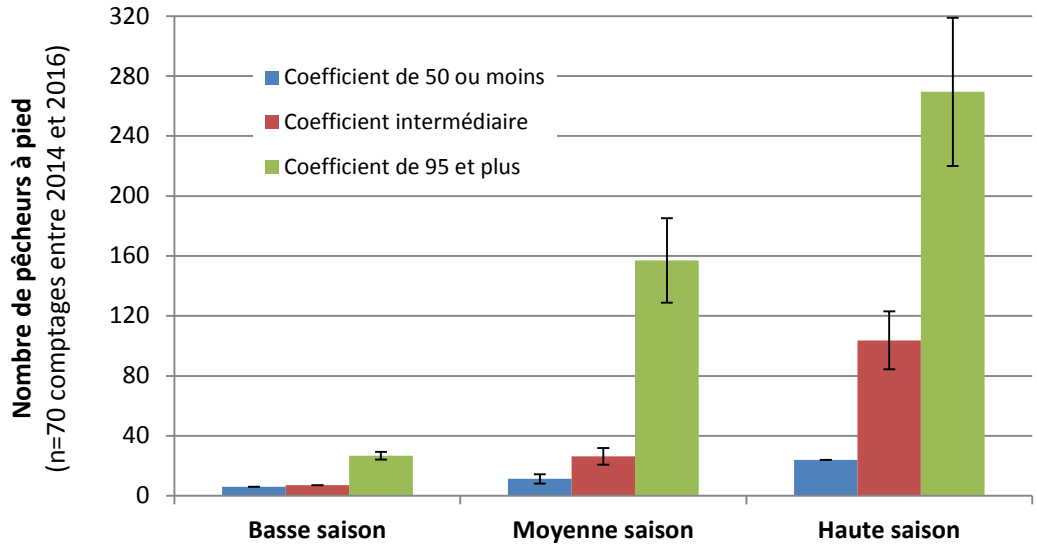

Figure : fréquentation du site de Goaz-Trez/Toëno en fonction de la catégorie de marée et de la période.

Basse saison : de novembre à février ; Moyenne saison : de mars à juin et de septembre à octobre ; Haute saison : juillet et août

Le gisement de coques et palourdes est facilement accessible, quelles que soient les conditions de marées. On observe la présence de pêcheurs à pied à chaque comptage.

Photo : Pêcheurs à pied face à la presqu'île de Toëno – Trébeurden. © F. Delisle

On note une plus forte affluence en **période estivale** avec l'arrivée des vacanciers et près de **270 pêcheurs à pied en moyenne** lors des grandes marées.

Maximum observé entre 2014 et 2016 : 670 pêcheurs à pied le lundi 12 août 2014 (coef. 113).

Environ 19 000 séances de pêche à pied estimées par an.

Site de l'Arcouest

Période	Catégories de marées	Nombre de marées par catégorie	Données de comptages											Moyenne de la catégorie	Estimation pour la catégorie
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus (hiver)	17	11	20										16	264
	Coef. de 95 et plus (Octobre et Mars)	12	193	175										184	2208
	Coef. intermédiaire (Hiver)	102	0	20	6	0								7	663
	Coef. de moins de 50 et horaires décalés (hiver)	21	0	0										0	0
	Total	***152***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***3135***
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	28	10	12	33	25	65	32	53	56	20	118	130	50	1410
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	43	0	0	4	0	1							1	43
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	19	1	0	1									1	13
	Coef. Intermédiaire en vacances (saison)	50	0	0	6	0	6							2	120
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	16	0	0										0	0
	Horaires décalés (saison)	51	0	0										0	0
	Total	***207***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***1586***
Estimation du nombre de séances de pêche à pied de loisir en 2014 sur la pointe de l'Arcouest															**4720**

Tableau : calcul de fréquentation du site de l'Arcouest à partir des comptages de l'année 2014

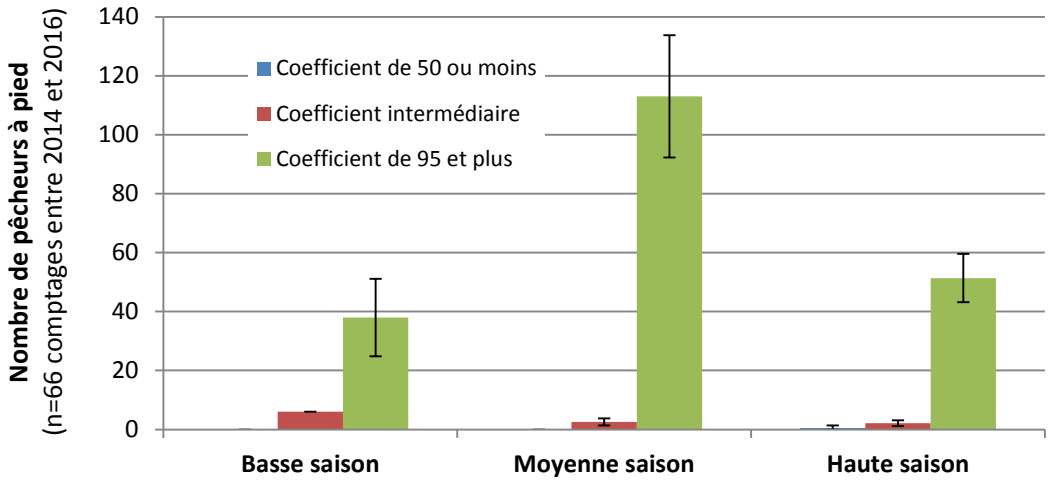

Figure : fréquentation du site de l'Arcouest en fonction de la catégorie de marée et de la période.

Basse saison : de novembre à février ; Moyenne saison : de mars à juin et de septembre à octobre ; Haute saison : juillet et août

Les habitats pêchés et les espèces principalement recherchées (praires, crabes, bouquets…) sont accessibles à partir d'un coefficient de 95-100. Très peu de pêcheurs ont été observés en dehors des grandes marées. On note une plus forte affluence en moyenne saison (saison de la Coquille-St-Jacques) qui attire **plus de 110 pêcheurs à pied en moyenne à chaque grande marée d'équinoxe**.

Maximum observé entre 2014 et 2016 : 320 pêcheurs à pied le samedi 21 mars 2015 (coef. 119), à l'occasion de la « grande marée du siècle ».

Environ 4 700 séances de pêche à pied estimées par an.

Site de Port Lazo/Bilfot

Période	Catégories de marées	Nombre de marées par catégorie	Données de comptages											Moyenne de la catégorie	Estimation pour la catégorie
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus (hiver)	17	31	18										25	417
	Coef. de 95 et plus (Octobre et Mars)	12	135	94	202	24	38							99	1183
	Coef. intermédiaire (Hiver)	102	2	10	0	0								3	306
	Coef. de moins de 50 et horaires décalés (hiver)	21	0	0										0	0
	Total	***152***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***1906***
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	28	25	20	12	19	39	93	437	162	32	243	277	124	3459
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	43	4	0	2	5								3	118
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	19	2	2	7									4	70
	Coef. Intermédiaire en vacances (saison)	50	5	0	3	6	14							6	280
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	16	0	6										3	48
	Horaires décalés (saison)	51	0	0										0	0
	Total	***207***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***3975***
Estimation du nombre de séances de pêche à pied de loisir en 2014 entre Port Lazo et la Pointe de Bilfot															**5881**

Tableau : calcul de fréquentation du site de Port Lazo/Bilfot à partir des comptages de l'année 2014

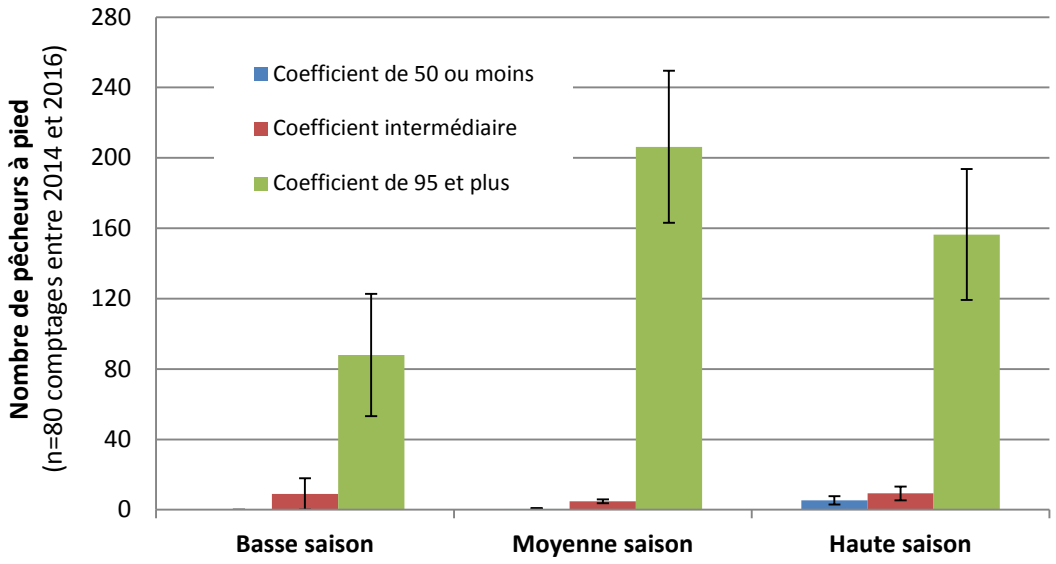

Figure : fréquentation du site de Port Lazo/Bilfot en fonction de la catégorie de marée et de la période.
Basse saison : de novembre à février ; Moyenne saison : de mars à juin et de septembre à octobre ; Haute saison : juillet et août

La grande majorité des pêcheurs à pied accède au banc de praires par un passage bassier entre les tables ostréicoles qui ne découvre qu'à partir d'un coefficient de marée de 95-100. Peu de pêcheurs à pied fréquentent le site en dehors des grandes marées. On observe une plus forte affluence en moyenne saison (saison de la Coquille-St-Jacques) qui attire **plus de 200 pêcheurs à pied en moyenne lors de chaque grande marée d'équinoxe**.

Maximum observé entre 2014 et 2016 : 979 pêcheurs à pied le samedi 21 mars 2015 (coef. 119), à l'occasion de la « grande marée du siècle ».

Environ 5 900 séances de pêche à pied estimées par an.

Site de Piégu/Verdelet

Période	Catégories de marées	Nombre de marées par catégorie	Données de comptages											Moyenne de la catégorie	Estimation pour la catégorie
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus (hiver)	17	22	12										17	289
	Coef. de 95 et plus (Octobre et Mars)	12	112	84	104									100	1200
	Coef. intermédiaire (Hiver)	102	5	0										3	255
	Coef. de moins de 50 et horaires décalés (hiver)	21	0											0	0
	Total	***152***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***1744***
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	28	37	21	16	360	99	76	263	352	213	117	48	146	4078
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	43	10	0	1	9	6							5	224
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	19	17	10	9									12	228
	Coef. Intermédiaire en vacances (saison)	50	4	5	15	2	26							10	520
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	16	0	0										0	0
	Horaires décalés (saison)	51	0	0										0	0
	Total	***207***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	***5049***
Estimation du nombre de séances de pêche à pied de loisir en 2014 sur Piégu et l'îlot du Verdelet															**6793**

Tableau : calcul de fréquentation du site du Verdelet/Piégu à partir des comptages de l'année 2014

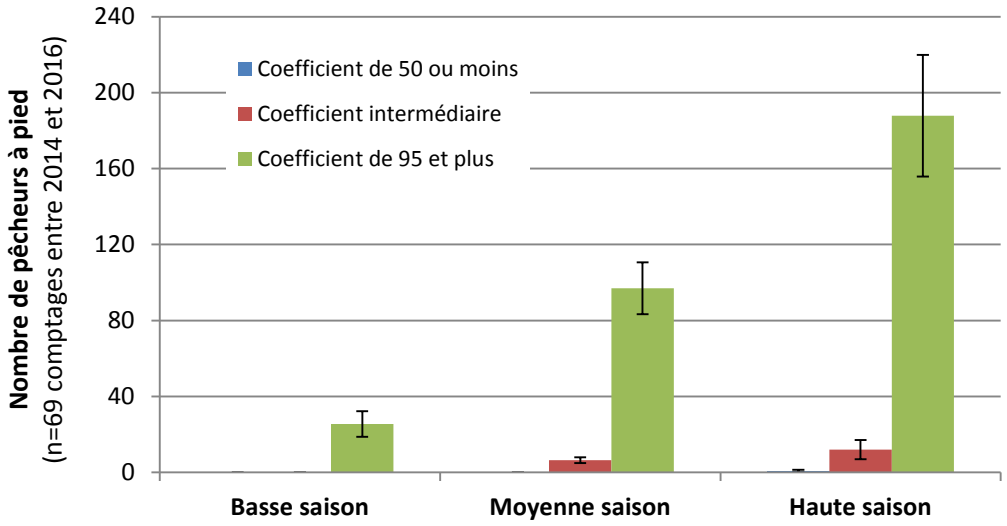

Figure : fréquentation du site du Verdelet/Piégu en fonction de la catégorie de marée et de la période.
Basse saison : de novembre à février ; Moyenne saison : de mars à juin et de septembre à octobre ; Haute saison : juillet et août

L'îlot du Verdelet n'est accessible par un tombolo qu'à partir d'un coefficient de 95-100. A des coefficients intermédiaires, seuls les rochers de Piégu sont fréquentés par des pêcheurs d'huîtres et de moules. On observe une plus forte affluence en haute saison (site situé sur une station balnéaire, pêche du bouquet) avec **190 pêcheurs à pied en moyenne lors de chaque grande marée estivale**.

Maximum observé entre 2014 et 2016 : 360 pêcheurs à pied le lundi 14 juillet 2014 (coef. 107).

Environ 6 800 séances de pêche à pied estimées par an.

3.3.3. Evolution de la fréquentation des sites ces dernières années

Il semble que la fréquentation des sites de pêche à pied suivis par VivArmor diminue progressivement depuis quelques années.

En dehors de la très grande marée du siècle du 21 mars 2015 qui a fait l'objet d'une publicité importante dans les médias avec sur certains sites des fréquentations record, les comptages réalisés dans le cadre du Life affichent des nombres moyens de pêcheurs à pied lors des grandes marées, inférieurs à ceux mesurés dans le cadre du Contrat Nature 2007-2011 (Delisle F. et *al.*, 2012).

Par exemple, sur le site du Verdelet/Piégu à Pléneuf-Val-André, il n'était pas rare de dépasser les 400 pêcheurs à pied lors des grandes marées d'août avec un maximum de 732 pêcheurs à pied observés le 11 août 2010 (coefficient 111). Le maximum observé en 2016 n'était que de 189 pêcheurs à pied le 8 avril 2016 (coefficient 118).

Une étude de 1972 sur la structuration des populations d'oursins soumises à la pêche sur les côtes nord de Bretagne évoque déjà une baisse du nombre de pêcheurs en lien avec l'appauvrissement des ressources. On y trouve ce passage concernant la fréquentation du Verdelet : *« Les champs de blocs qui exondent aux grandes marées sont parcourus par de très nombreux bassiers (nous avons compté 4 000 bassiers au Verdelet le 6 septembre 1971, et le nombre réel devait être supérieur à 5 000). »* (ALLAIN J.-Y., 1972).

Ce sentiment qu'il y a moins de pêcheurs aujourd'hui qu'autrefois est également partagé par Gérard Véron de l'Ifremer, biologiste marin et spécialiste de la pêche à pied professionnelle et de loisir. Il se base sur plusieurs études pour dire que "d'une manière générale" **la fréquentation des estrans n'est pas en hausse** : suivi de la côte ouest Cotentin à l'occasion de l'avant-projet Edf de barrage en baie du Mont St-Michel (année 1982-83), suivi de la fréquentation en rade de Brest pour le contrat de baie en 1994 et 1995, survols aériens IFREMER/ARS Bretagne et Pays de Loire pour valider les points de prélèvement de qualité de l'eau…

Plusieurs explications sont possibles : baisse (avérée ou ressentie) de la ressource ou de la qualité du milieu, non remplacement des anciens par les jeunes, culture de la pêche à pied moins présente chez les nouveaux arrivants…

Le CPIE Marennes-Oléron, partenaire engagé depuis de nombreuses années dans la gestion durable de la pêche à pied, a également pu mesurer certaines variations de profils de pêcheurs, en direction d'un profil de novices / vacanciers. En comparant la fréquentation des sites de pêche à pied de l'île d'Oléron en 2006 et en 2010, celle-ci baisse sur les sites à étrilles assez difficiles d'accès (pêche attribuée à des profils d'habitués) tandis qu'elle augmente sur des estrans rocheux ou des gisements de coques plus directement accessibles (profils vacanciers). Ainsi, le nombre de séances de pêche entre 2006 et 2010 stagnait mais le nombre de pêcheurs différents, personnes physiques, augmentait. Là aussi c'est un indice d'évolution des profils vers du vacancier occasionnel sur des secteurs très touristiques et faisant l'objet d'une médiation importante autour des grandes marées.

CHAPITRE 4. Evaluation qualitative de la pêche à pied : les enquêtes

4.1. Méthodologie

- ***Les différents questionnaires utilisés***

Afin d'établir un diagnostic des pratiques de pêche et des pratiquants, des informations ont été collectées auprès des pêcheurs à pied, tous profils confondus, en activité de récolte sur chacun des quatre sites pilotes au moment des grandes marées.

Dans l'Ouest des Côtes d'Armor, l'étude des pratiques et des pratiquants s'est déroulée en plusieurs phases afin de collecter un maximum d'informations et suivre différents indicateurs de progrès tout au long du projet :

En 2014, un diagnostic initial a été réalisé à l'aide du questionnaire national proposé à l'ensemble des partenaires du Life. Ce dernier a été testé puis adapté au territoire de l'Ouest des Côtes d'Armor : **cf. pages suivantes 63 et 64**. Ce questionnaire complet a été utilisé auprès de 256 groupes de pêcheurs à pied. L'entretien dure environ 20 minutes par groupe de pêcheurs.

En 2015 et 2016, les enquêteurs se sont focalisés davantage sur le niveau de connaissance de la réglementation et l'étude des récoltes à l'aide d'un questionnaire simplifié : cf. page 65. Ce questionnaire ne reprend qu'une partie des questions posées lors du diagnostic initial en 2014 et a été utilisé auprès de 243 groupes de pêcheurs à pied. L'entretien dure alors environ 10 minutes par groupe de pêcheurs.

Photo : Enquête et sensibilisation des pêcheurs à pied de Bilfot – Plouézec. © F. Delisle.

A ces données d'enquête, s'ajoutent celles renseignées dans les « fiches sensibilisation » fournies aux médiateurs de l'estran au cours de certaines marées de sensibilisation : cf. page 66. Il s'agit d'informations simples à collecter de visu (sexe, outil utilisé, moyen de mesure, espèces pêchées…) et pour certaines laissées à l'appréciation du médiateur (âge, qualité de la récolte…). Ces fiches ont été utilisées auprès de 336 groupes de pêcheurs à pied.

Fiche n° ……
Observateur ……
Site……
Zone……
Habitat……
Date……
Heure ……

Pêche à pied DE LOISIR

LIFE+ Pêche à pied de loisir

Enquête Pêcheur

Questionnaire national adapté

1) Constitution du groupe

☐ Pêcheur seul ☐ En couple ☐ En famille ☐ En groupe d'amis

Nb d'adultes: ..... Nb enfants : ..... Observations……

……..

2) Préparation de la sortie

Avez-vous regardé l'annuaire des marées pour programmer votre sortie ? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous cherché à vous renseigner sur l'état sanitaire du site ? ☐ Oui ☐ Non ☐ NC

Si oui, où ?……

Selon quel(s) critère(s) avez-vous choisi ce site :

☐ Qualité ; ☐ Proximité ; ☐ Fidélité ; ☐ Recommandation ; ☐ Accessibilité (parkings…)
☐ Autre……

3) Pratique de la Pêche

Quelle(s) espèce(s) recherchez-vous aujourd'hui ? ……

……

Quel outil utilisez-vous ?……

Pour râteau, préciser si largeur : ☐ < 35 cm ☐ > 35 cm

Selon vous, est-il autorisé ? ☐ *Oui* ☐ *Non* ☐ *Ne sait pas*

Quelles autres espèces vous est il déjà arrivé de ramasser en pratiquant la pêche à pied ?

Espèces : Techniques/Outils :

…… ……
…… ……
…… ……
…… ……

Est-ce votre première sortie de pêche à pied ? : ☐ Oui ☐ Non

Si non : quand avez-vous pêché pour la première fois (année ou âge) ……..

Pêchez-vous à pied chaque année ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, fréquence……

Si oui : En quels mois ou saison de l'année pouvez-vous pêcher à pied ?

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Hiver			Printemps			Eté			Automne		

Combien de fois par an pratiquez-vous la pêche à pied ? ……..

Votre pratique du jour est-elle pour vous ? : ☐ Principale (+60% des sorties) ;

☐ Régulière (+25% des sorties); ☐ Occasionnelle (+ de 5% des sorties);

☐ Plutôt rare (- 5% des sorties) ☐ La première fois ☐ Votre seule pratique

Quand venez-vous à la pêche ? (indiquez deux choix si critères cumulatifs) :

☐ N'importe quel jour de la semaine ☐ Uniquement aux grandes marées
☐ Durant les week-ends et les vacances ☐ Lorsque la météo est favorable

A partir de quel coefficient de marée allez-vous à la pêche ?……

Fréquentez-vous d'autres sites de pêche à pied ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, dans quel(s) département(s) et sur quel(s) site(s) ? ……

……..

Quelles-sont les raisons qui vous motivent le plus à aller pêcher à pied ? :

☐ Manger des « fruits de mer » de qualité ☐ Manger des « fruits de mer » gratuit

☐ Profiter du paysage et du bon air ☐ L'aspect ludique (découverte, amusement)

☐ La convivialité, entre amis ☐ Par habitude

☐ Pendant mes vacances ☐ Pour les grandes marées

Pratiquez-vous d'autres types de pêches ?
☐ En bateau, à la ligne ☐ En bateau, au casier/au filer
☐ Ligne du bord (tous types) ; ☐ Chasse sous-marine ; ☐ Pêche en « eaux douces »

4) Connaissance du pêcheur :

Etes-vous membre d'une association de pêcheur plaisancier ? Oui ☐ Non ☐

Savez-vous si l'espèce(s) que vous pêchez aujourd'hui a une taille réglementaire de capture ou non ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Cette espèce n'a pas de « maille »

Si oui, quelle est cette taille(s)? ……

……

Utilisez-vous un outil de mesure ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Pas aujourd'hui

Si oui, comment vous l'êtes vous procuré :

☐ « Anatomique » ☐ Fait main ☐ Commerce ☐ Campagne de sensibilisation

Noter le type d'outil : ……

Savez-vous s'il existe une quantité à ne pas dépasser pour l'espèce(s) que vous pêchez ?
☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle est cette quantité ? ……

……

Comment avez-vous été informé de la législation ?

☐ Panneau d'information ☐ Presse ☐ Internet

☐ Office tourisme ☐ Autre pêcheur ☐ Association plaisanciers

☐ Campagne sensibilisation ☐ Autre : ……

Pour les pêcheurs de coques, palourdes et couteaux :

Savez-vous qu'il est conseillé faire dégorger ces coquillages ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

5) Pêche d'aujourd'hui :

Depuis combien de temps ou à quelle heure avez-vous commencé à pêcher ?……

Dans combien de temps ou à quelle heure comptez-vous arrêtez de pêcher ?……

Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte ……

Récoltes

Espèces	Poids total	Nb d'inds total	Poids maillé	Nb inds maillés

6) Liens avec le territoire

Commune de résidence principale : ……

Pour les non résidants de cette partie du littoral :

Êtes-vous : ☐ de passage pour la journée ;

☐ en séjour, sur quelle commune : ……

Durée du séjour : ……

Type d'hébergement :

☐ Camping-car ☐ Location / Hôtel ☐ Famille/Amis

☐ Camping ☐ Bateau ☐ Résidence secondaire

Est-ce la 1ère fois que vous venez sur cette partie du littoral : ☐ Oui ☐ Non

Si non, fréquence des visites :……

La pratique de la pêche à pied a t'elle influencée votre choix de destination de séjour *(ou de passage pour la journée ou d'achat d'une résidence secondaire)* ?

☐ oui, déterminant ☐ oui, en partie ☐ non, secondaire

Information personnelles

	Sexe	Année de naissance
Personne interviewée		
Autres membres du groupe		

Remarques :

Tri de la récolte : Non – Partiel – Complet - NC
Accueil : Refus - Bon – Moyen – Mauvais
Sensibilisation : Oui – Moyen - Non

Fiche n° .....
Observateur .....
Site.....
Zone.....
Habitat.....
Date.....
Heure .....

LIFE+ Pêche à pied de loisir

Enquête pêcheur

Questionnaire simplifié

I. Informations sur le pêcheur

	Sexe	Année de naissance
Personne interviewée		
Autres membres du groupe		

Commune de résidence : .....

Êtes-vous :

☐ de passage pour la journée

☐ en séjour, Durée du séjour : .....

Sur quelle commune : .....

II. Connaissance du pêcheur

Connaissez-vous la taille minimale réglementaire de l'espèce que vous pêchez ?

☐ Oui ☐ Ne sait pas ☐ Cette espèce n'a pas de « maille »

Si oui, quelle est cette taille ? ....

Savez-vous s'il existe une quantité à ne pas dépasser pour l'espèce(s) que vous pêchez ?

☐ Oui ☐ Ne sait pas ☐ Cette espèce n'a pas de « quota »

Si oui, quelle est cette quantité ? ....

Comment avez-vous été informé de la législation ?

☐ Panneau d'information ☐ Presse ☐ Internet
☐ Office tourisme ☐ Autre pêcheur ☐ Association plaisanciers
☐ Campagne sensibilisation ☐ Autre : .....

III. Récolte du jour

Depuis combien de temps ou à quelle heure avez-vous commencé à pêcher ? .....
Dans combien de temps ou à quelle heure pensez-vous arrêter ? .....

TEMPS Total de pêche : .....

Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte ?.....

Outil(s) de pêche ?..... Outil de mesure ?.....

Espèces	Poids total	Nb d'individus total	Poids maillé	Nb individus maillés

Remarques :

Nb réglettes distribuées : .....

Tri de la récolte : Non – Partiel – Complet - NC
Accueil : Refus - Bon – Moyen – Mauvais
Sensibilisation : Oui – Moyen – Non

FICHE SENSIBILISATION

Pêcheurs à pied de loisir

Nom du médiateur :

Site : Date : Heure de BM : Coeff : Météo :

Nb pêcheurs (ad+enf)		Présence		Espèces	Appréciation du panier (conformité) 1 : - de 50% 2 : 50% à 90% 3 : + de 90%	Moyen de mesure		Rq du pêcheur 1 : réglementation 2 : ressource/ environnement 3 : conflits d'usage 4 : état sanitaire	Accueil de la sensibilisation 1 : refus 2 : moyen 3 : bon	Nb réglettes	Remarques (sexe, âge, outil de pêche…)
Du groupe	Sensibilisés	Dans champ de blocs	Dans herbiers	Noms		0 : pas d'outil 1 : outil artisanal 2 : réglette LIFE 3 : autre réglette 4 : pied à coulisse FNPPSF 5 : "anatomique"	Outil à jour ? (0:non / 1:oui)				

- ***Mise en œuvre des marées d'enquête dans l'Ouest des Côtes d'Armor :***

Les méthodes d'approche des pêcheurs, la réalisation des enquêtes et l'analyse des données s'appuient sur la partie 4 du cahier méthodologique « Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative » (Privat A. et *al.*, 2013).

Afin de préparer au mieux les enquêteurs bénévoles avant chaque intervention, un briefing est réalisé sur le site par le coordinateur local : présentation générale du site, des principales espèces ciblées par les pêcheurs, des infractions ou mauvaises pratiques les plus couramment rencontrées, quelques consignes pour aborder les pêcheurs et remplir le questionnaire, rappel de l'heure de basse mer et de l'heure du retour.

Généralement les enquêtes s'effectuent en binômes, les novices étant systématiquement formés par un accompagnement sur le terrain pour leurs premiers questionnaires. Le coordinateur propose à chaque binôme de couvrir une zone du site afin d'échantillonner au mieux l'ensemble des pêcheurs présents et d'éviter les doublons.

L'enquête démarre environ une heure avant la basse mer, laissant ainsi le temps aux premiers pêcheurs à pied arrivés sur le site de démarrer leur récolte qui pourra être analysée. L'enquête peut se poursuivre jusqu'au retour de pêche, jusqu'à deux heures après la basse mer sur certains sites.

Lors de la prise de contact avec un pêcheur ou un groupe de pêcheurs il est rarement nécessaire de passer beaucoup de temps à se présenter. Une phrase d'accroche « Bonjour, je participe à une étude sur la pêche à pied, accepteriez-vous de répondre à quelques questions ? » suffit à la plupart des gens. Certaines personnes demandent des précisions auxquelles il conviendra alors de répondre. La plupart des personnes étant sensibles à une approche pédagogique, il est alors important de rappeler qu'il s'agit d'un travail de diagnostic sur lequel s'appuient les actions de sensibilisation en place ou à mettre en œuvre pour une gestion durable de la pêche à pied.

Enquête auprès des pêcheurs à pied de l'Arcouest – Ploubazlanec. © F. Delisle

Un seul questionnaire est proposé par groupe de pêcheurs à pied. La personne interrogée au sein d'un groupe est sélectionnée aléatoirement en choisissant la personne la plus proche de soi par exemple ou en posant une question du type « Qui a fêté son anniversaire en dernier ? ».

Nous rappelons qu'il est interdit de solliciter pour un entretien un mineur non accompagné. Par souci de simplicité nous recommandons de ne proposer les questionnaires qu'aux adultes.

L'entretien varie entre 5 et 30 minutes selon le type de questionnaire utilisé (voir paragraphe précédent), l'expérience de l'enquêteur, de la récolte à analyser et la durée des échanges qui s'engagent.

Afin de gagner du temps, il est possible de collecter un certain nombre d'informations au moment de la marche d'approche, avant la prise de contact : heure, sexe, habitat et espèces ciblés, outils utilisés… En cas de refus, ces informations sont conservées.

A noter qu'en sortie de site, l'enquête permet d'analyser la totalité de la récolte du jour mais le taux de refus est souvent plus élevé (pêcheurs fatigués et pressés de rentrer).

A la fin de chaque session d'enquête, un débriefing permet au coordinateur de recueillir les impressions des bénévoles sur le déroulé de l'enquête, l'accueil des pêcheurs à pied et de s'assurer du bon remplissage des questionnaires restitués.

Photo : Pesée et analyse d'une récolte d'un pêcheur à pied à la fin du questionnaire d'enquête. © A. Priac

4.2. Objectifs, calendrier et saisie des données

Dans le cadre du projet Life, il a été défini un seuil minimal de 50 enquêtes à mener sur chacun des sites pilotes pour la réalisation d'un diagnostic fiable à partir d'un échantillonnage représentatif des pratiques de pêche à pied locales.

Objectif largement atteint dans l'Ouest des Côtes d'Armor puisqu'entre mars 2014 et juillet 2016, les enquêtes et collectes d'informations ont été réalisées auprès de 835 groupes de pêcheurs à pied par les équipes de VivArmor Nature. Cela concerne près de 1800 pratiquants sur les 4 sites pilotes du territoire.

L'ensemble des données acquises dans le cadre du projet Life ont été saisies dans la base de données ESTAMP réalisée par l'Agence Française pour la Biodiversité. Cette base sera en ligne fin 2017. Les données seront alors accessibles à tous via une simple interface d'extraction.

4.3. Résultats d'enquêtes

4.3.1. Profil des pêcheurs à pied

- ***Accueil réservé aux enquêteurs***

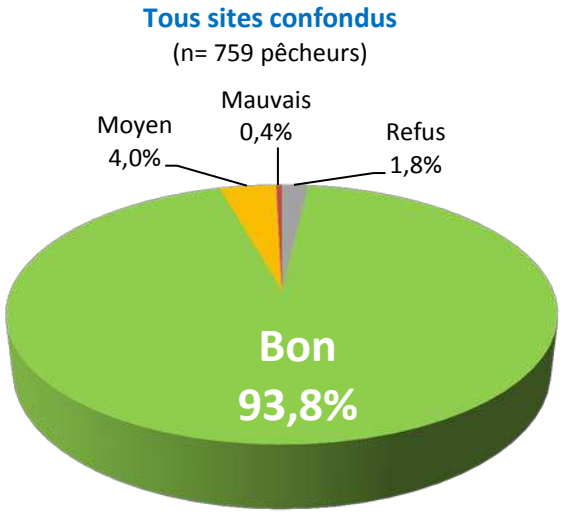

Plus de 9 pêcheurs sur 10 accueillent les enquêteurs très favorablement sur le terrain.

Notre démarche pédagogique facilite les échanges. L'ambiance détendue est indispensable à la récolte de données objectives lors des enquêtes.

Dans la plupart des cas, un climat de confiance s'installe allant jusqu'à la présentation spontanée du panier de récolte.

Certains pêcheurs nous questionnent, à leur tour, sur les objectifs du Life+ et les résultats de l'étude en cours… D'autres peuvent présenter une certaine appréhension qui disparaît rapidement une fois les objectifs de notre étude présentés : la gestion durable de l'activité et non son interdiction.

Quelques-uns nous encouragent spontanément dans notre démarche.

Le taux d'accueil moyen correspond aux personnes qui répondent aux questions sans enthousiasme, s'intéressent peu aux éventuels conseils promulgués et continuent leur récolte. Il s'agit parfois de pêcheurs ayant conscience d'être en infraction et qui redoutent notre présence.

Les refus sont généralement courtois : le pêcheur est pressé, *« la marée n'attend pas »*, ou n'a tout simplement pas envie d'être dérangé…

Rares sont les pêcheurs qui perçoivent mal notre présence. Il s'agit de personnes considérant que les pêcheurs à pied n'ont rien à se reprocher et que notre étude risque de les stigmatiser. Il arrive, enfin, que les enquêteurs soient pris à partie par quelques pêcheurs exaspérés du comportement des autres usagers : pêcheurs professionnels, pêcheurs de passage, ostréiculteurs…

- ***Sexe ratio***

Tous sites confondus
(n = 1337 pêcheurs)

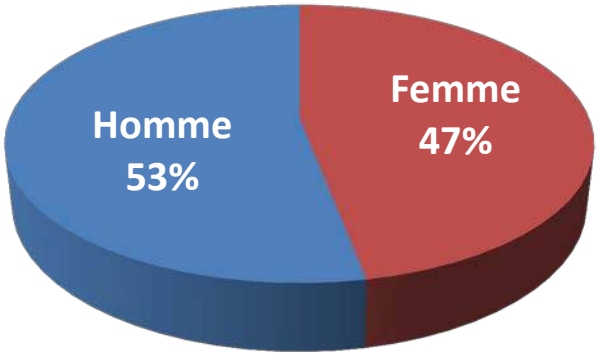

La pêche à pied de loisir est une activité qui compte presque autant de femmes que d'hommes.

Les femmes y sont bien représentées, contrairement aux autres pêches de loisir (pêche embarquée, pêche à la ligne, chasse sous-marine) moins familiales et moins accessibles.

Elles représentent 42 à 48 % des pêcheurs à pied selon les sites suivis, contre seulement 18% toute pêche de plaisance confondue en France (Levrel H. et *al.*, 2009). La pêche à pied reste une pratique plus familiale et accessible que la pêche embarquée ou la chasse sous-marine par exemple.

Par ailleurs, jusqu'au début du XXème siècle, ce sont les femmes qui majoritairement pêchaient à pied, souvent pour améliorer le quotidien des familles, comme l'illustrent les **cartes postales anciennes ci-dessous.**

Cartes postales anciennes illustrant une pêcheuse de coques en baie de Saint-Brieuc et des pêcheuses de crevettes au Val-André.

- ***Âge et expérience des pêcheurs à pied***

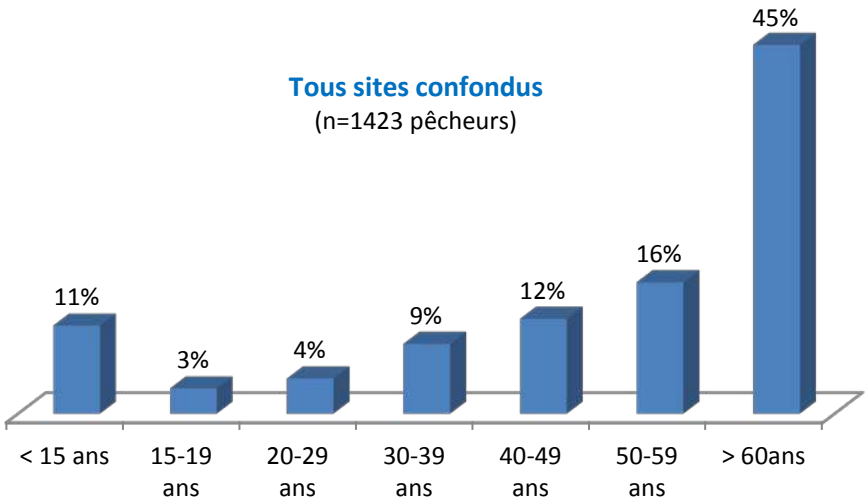

61% des pêcheurs à pied ont plus de 50 ans, contre 38% de la population en France métropolitaine (source : Insee, estimations de la population entre 2014 et 2016).

Les 15-49 ans sont très peu représentés : 25 à 30% des pêcheurs à pied selon les sites contre 43% de la population.
De même, les jeunes enfants ne représentent que 3 à 12% des pêcheurs à pied selon les sites contre 18% de la population. Ces derniers accompagnent généralement leurs parents et grands-parents en dehors des jours d'école.

L'âge moyen des pêcheurs à pied est de 49,8 ans.

Parmi l'ensemble des personnes rencontrées, le doyen est un homme de 99 ans rencontré sur l'îlot du Verdelet à Pléneuf-Val-André.

L'expérience moyenne des pêcheurs interrogés est de 31,8 ans de pratique. Les novices, venus pêcher à pied pour la première fois au moment de l'enquête, ne sont que 6%.

Photo : Pêcheurs d'étrilles sur l'îlot du Verdelet – Pléneuf-Val-André. © F. Delisle

Tout au long de l'année, ce sont surtout des retraités, pour la majorité des pêcheurs de longue date, qui fréquentent les estrans des Côtes d'Armor.

- ***Constitution des groupes de pêche***

Tous sites confondus
(n=765 pêcheurs)

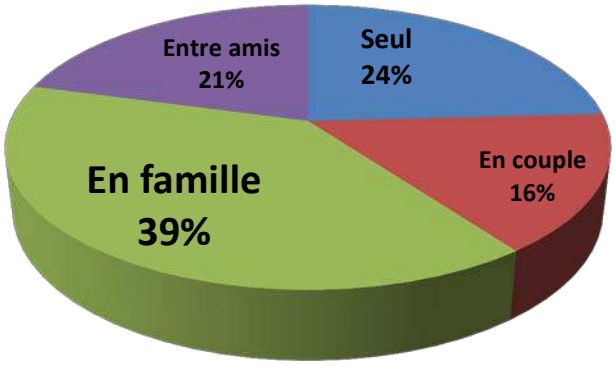

Pour 60% des personnes rencontrées, la pêche à pied est une activité qui se pratique en famille ou entre amis.

Les familles sont davantage présentes sur le gisement de coques et palourdes de Goaz-Trez / Toëno (47%) que sur les estrans rocheux et les bancs de praires des 3 autres sites pilotes plus difficiles d'accès : 32% sur Piégu / Verdelet, 38% sur l'Arcouest et 39% sur Port Lazo / Bilfot.

Une personne sur quatre pratique la pêche à pied en solitaire.

Photo : Pêcheurs de bouquets aux Hébihens – Saint-Jacut-de-la-Mer. © F. Delisle

Les groupes de pêche à pied comptent en moyenne 2,1 personnes.

- ***Origine géographique des pêcheurs à pied***

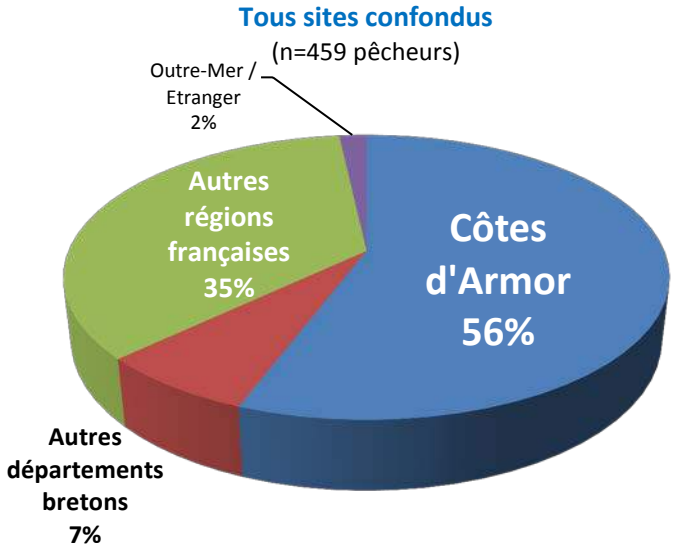

Tous sites confondus dans l'Ouest des Côtes d'Armor, près de six pêcheurs à pied sur dix sont originaires du département.

Un pêcheur à pied sur dix vient d'Île-de-France.

Rares sont les étrangers qui pratiquent la pêche à pied de loisir sur notre territoire.

Photo : Vacanciers et locaux se côtoient en été à Martin-Plage en été – Plérin. © F. Delisle

Les **cartes suivantes** détaillent les départements d'origine des pêcheurs à pied rencontrés sur chacun des sites pilotes.

Site de Goaz-Trez/Toëno

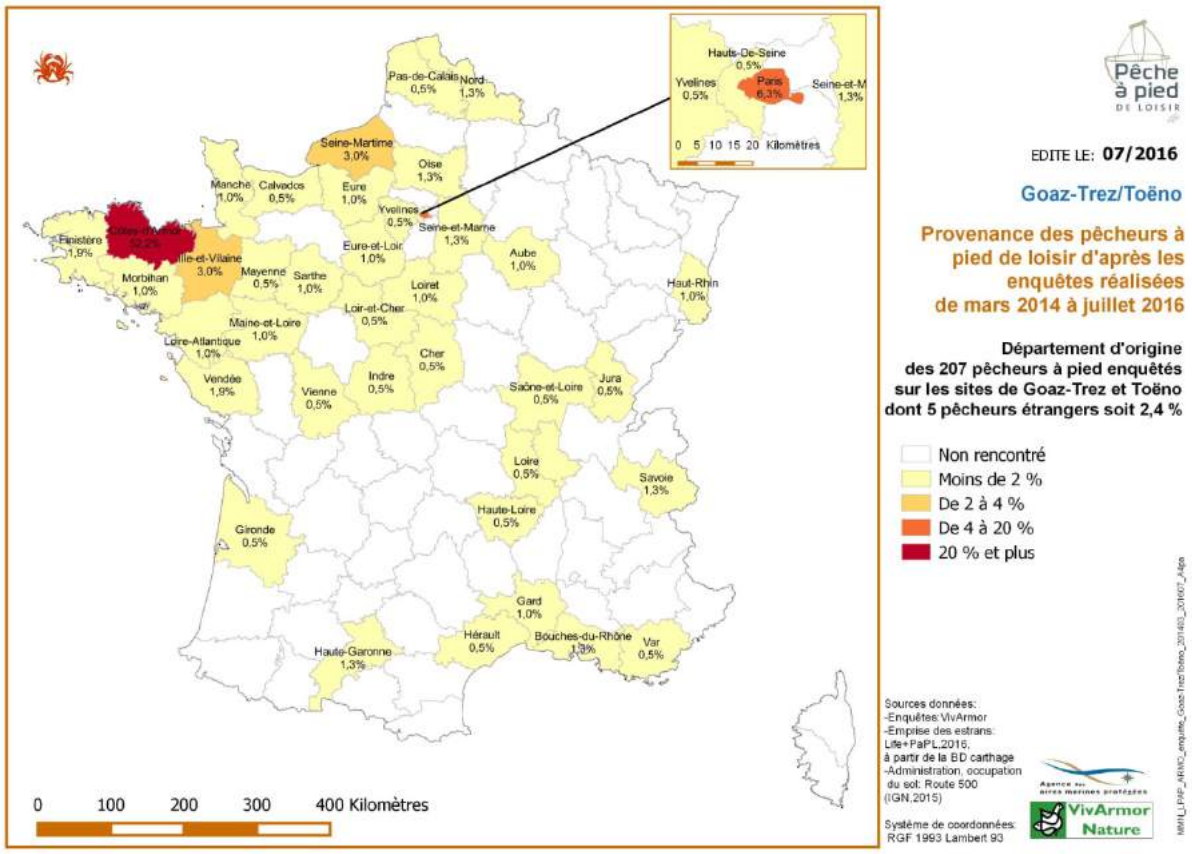

Carte : Département d'origine des pêcheurs à pied enquêtés sur le site de Goaz-Trez/Toëno.

Sur le site de Goaz-Trez/Toëno, un peu plus de la moitié des pêcheurs à pied sont costarmoricains, 6% viennent d'un autre département breton et 10% viennent d'Île-de-France.

Commune de résidence des pêcheurs locaux :

Plus de la moitié des pêcheurs originaires du département résident à moins de 10 km du site sur les communes de Trébeurden (23%), Lannion (17%), Perros-Guirec (12%), Pleumeur-Bodou (4%) et Trégastel (3%).

Commune de séjour des pêcheurs vacanciers :

84% des pêcheurs en vacances séjournent à moins de 10 km du site sur les communes de Trébeurden (30%), Pleumeur-Bodou (25%), Perros-Guirec (18%), Trégastel (8%) et Lannion (3%).

Site de l'Arcouest

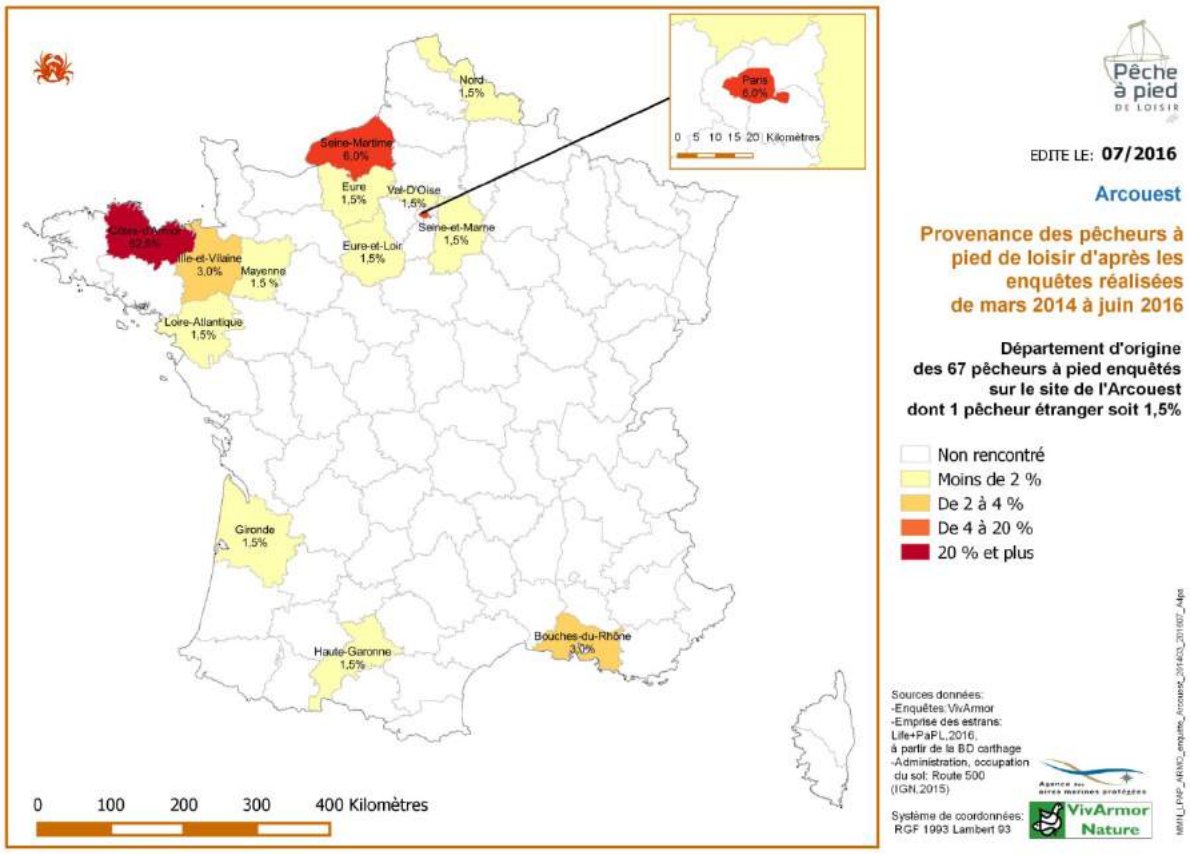

Carte : Département d'origine des pêcheurs à pied enquêtés sur le site de l'Arcouest.

Sur le site de l'Arcouest, six pêcheurs à pied sur dix sont costarmoricains, 3% viennent d'un autre département breton et 9% viennent d'Île-de-France.

Commune de résidence des pêcheurs locaux :

77% des pêcheurs originaires du département résident à moins de 10 km du site sur les communes de Ploubazlanec (37%), Paimpol (32%), et Plourivo (8%).

Commune de séjour des pêcheurs vacanciers :

80% des pêcheurs en vacances séjournent à moins de 10 km du site sur les communes de Ploubazlanec (44%), Paimpol (32%), et Kerfot (4%).

Site de Port Lazo/Bilfot

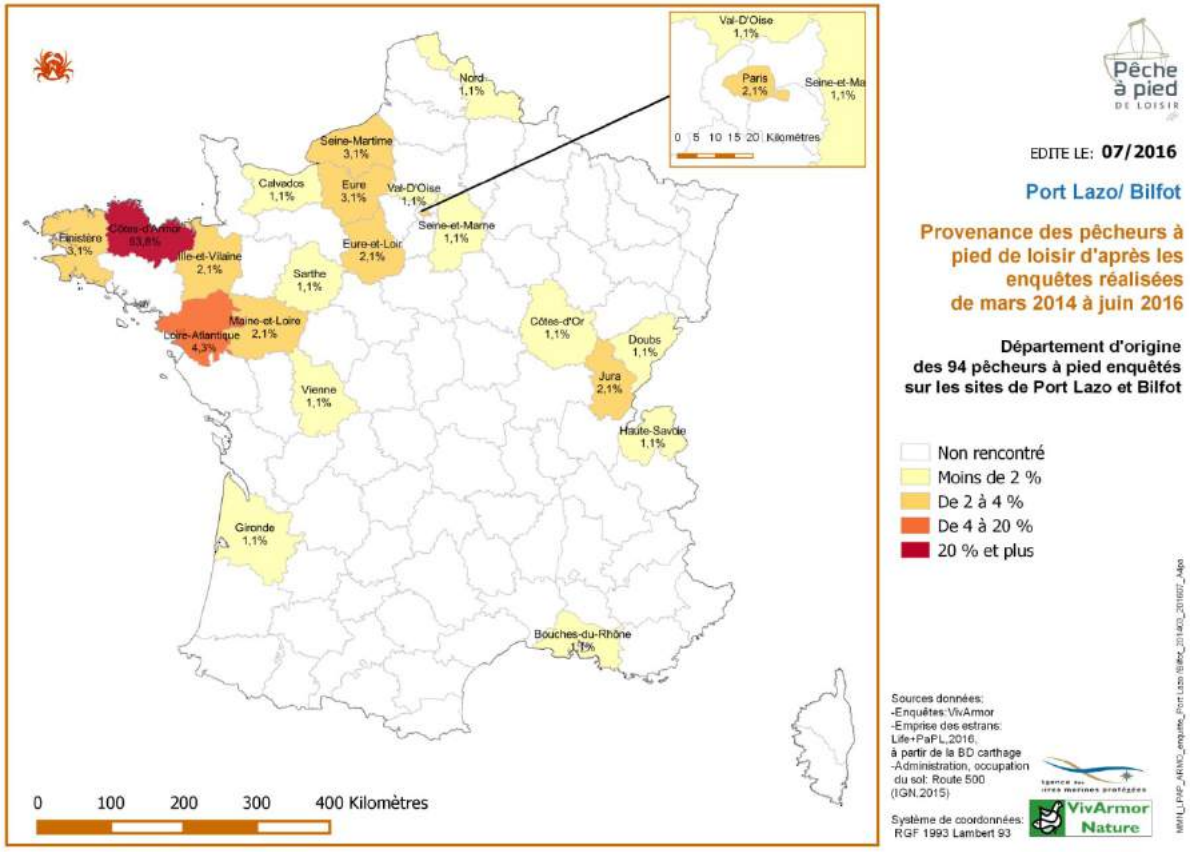

Carte : Département d'origine des pêcheurs à pied enquêtés sur le site de Port Lazo/Bilfot.

Sur le site de Port Lazo/Bilfot, 64% des pêcheurs à pied sont costarmoricains, 5% viennent d'un autre département breton et 4% viennent d'Île-de-France.

Commune de résidence des pêcheurs locaux :

53% des pêcheurs originaires du département résident à moins de 10 km du site sur les communes de Plouézec (32%), Paimpol (10%), Plouha (7%), Pléhédel (2%) et Pludual (2%).

27% habitent l'une des 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Commune de séjour des pêcheurs vacanciers :

92% des pêcheurs en vacances séjournent à moins de 10 km du site sur les communes de Plouézec (63%), Paimpol (21%), Plouha (4%) et Pludual (4%).

Site de Piégu/Verdelet

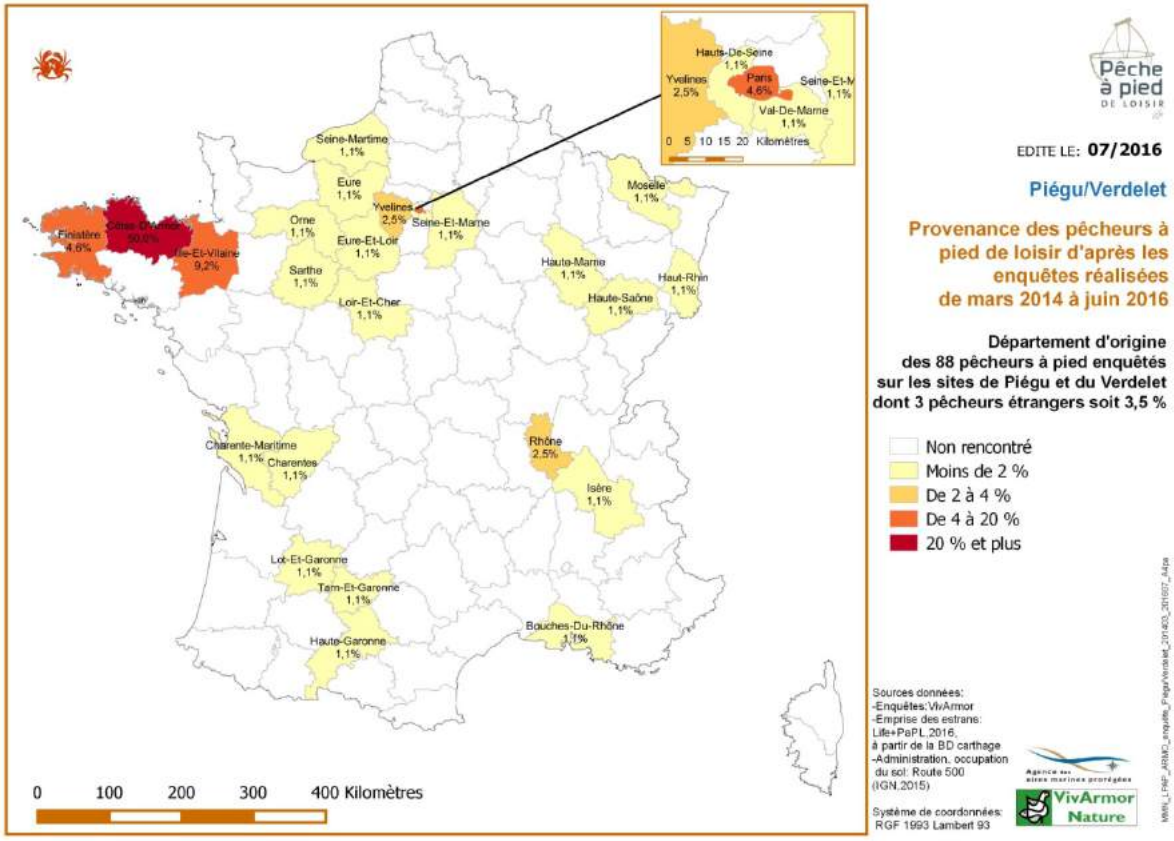

Carte : Département d'origine des pêcheurs à pied enquêtés sur le site de Piégu/Verdelet.

Sur le site de Piégu/Verdelet, la moitié des pêcheurs à pied sont costarmoricains, un sur dix vient d'un autre département breton et un sur dix vient d'Île-de-France.

Commune de résidence des pêcheurs locaux :

47% des pêcheurs originaires du département résident à moins de 10 km du site sur les communes de Pléneuf-Val-André (33%), de Saint-Alban (10%), et d'Erquy (4%).

34% habitent les deux plus grandes communes des environs : Saint-Brieuc (27%) et Lamballe (7%).

Commune de séjour des pêcheurs vacanciers :

83% des pêcheurs en vacances séjournent à moins de 10 km du site sur les communes de Pléneuf-Val-André (67%), Planguenoual (10%), Morieux (3%) et Erquy (3%).

- ***Adhésion à une association de plaisanciers***

8% des pêcheurs à pied de loisir déclarent adhérer à une association de plaisanciers.

La pêche à pied est une activité peu coûteuse et accessible au plus grand nombre. Elle ne nécessite ni déclaration préalable, ni permis spécifique et se pratique en dehors de toute structure fédératrice.

Dans les Côtes d'Armor, il n'existe pas d'association de pêcheurs à pied de loisir, au sens strict, contrairement à quelques autres départements comme la Manche, la Loire-Atlantique ou la Charente-Maritime.

Afin de sensibiliser aux bonnes pratiques ce public non-fédéré, il est nécessaire de mettre en place des méthodes innovantes pour toucher le plus grand nombre de pratiquants : marées de sensibilisation, mobilisation de structures relais… **cf. chapitre 5.**

Photo : Pêcheurs de Coquilles-St-Jacques sur l'îlot du Verdelet – Pléneuf-Val-André. © A. Ponsero

4.3.2. Habitudes et pratiques de pêche

- ***Espèces pêchées, outils et techniques utilisés***

Site de Goaz-Trez/Port Lazo

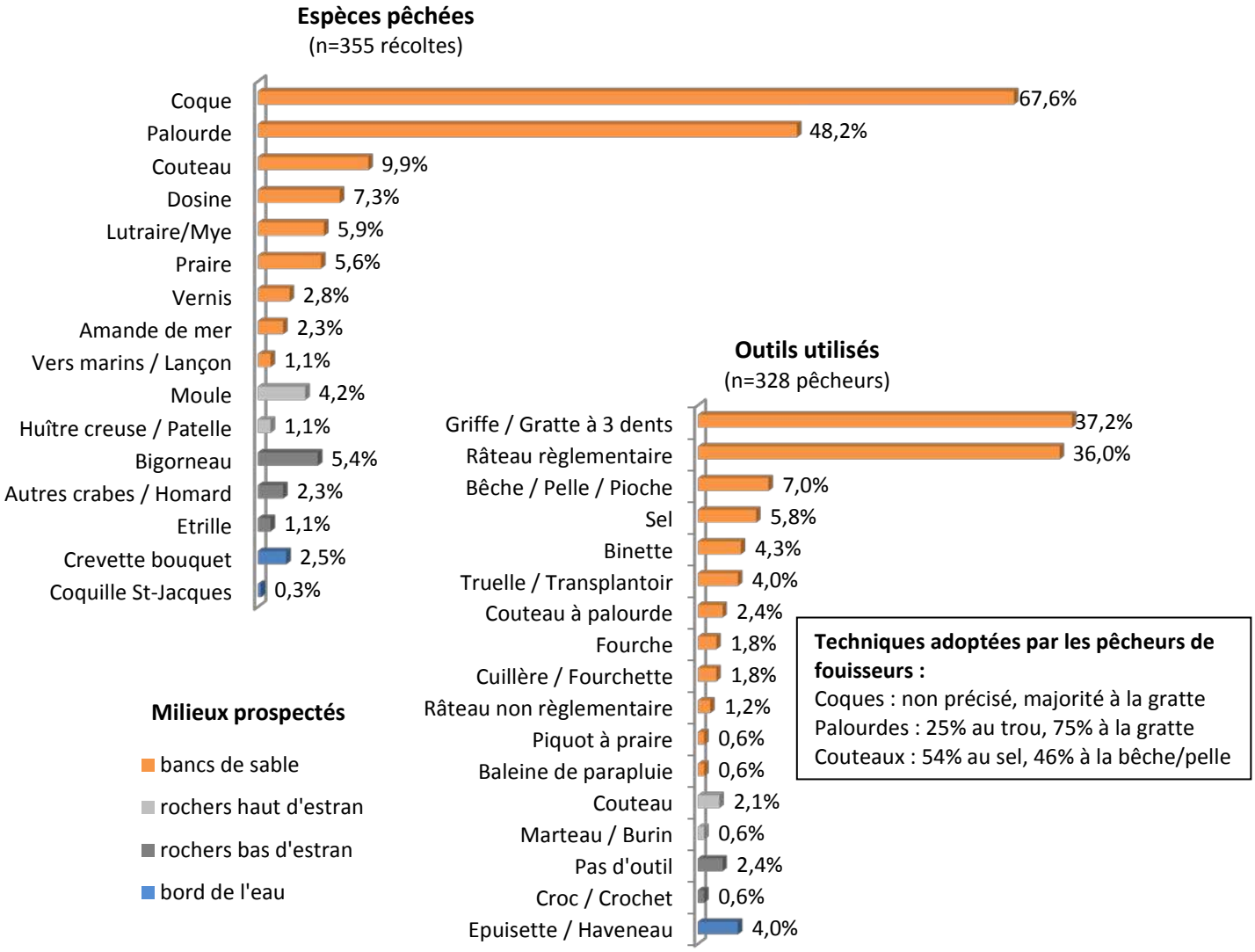

Le site de Goaz-Trez / Toëno est réputé pour son gisement de coques et palourdes (européenne et japonaise) accessible quelles que soient les conditions de marée.

D'autres bivalves sont également recherchés lors des grandes marées uniquement : couteaux, dosines, lutraires et vernis.

Les outils servant à déloger ces fouisseurs sont variés. 9% des pêcheurs à pied rencontrés possédaient un engin de pêche interdit pour la récolte des couteaux, coques et palourdes : râteaux de plus de 35 cm de large, pioche, bêche, pelle ou fourche (réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2014 en Bretagne). La fourche n'est autorisée que pour la récolte des vers marins et espèces non soumises à quota (dosine et lutraire notamment).

Site de l'Arcouest

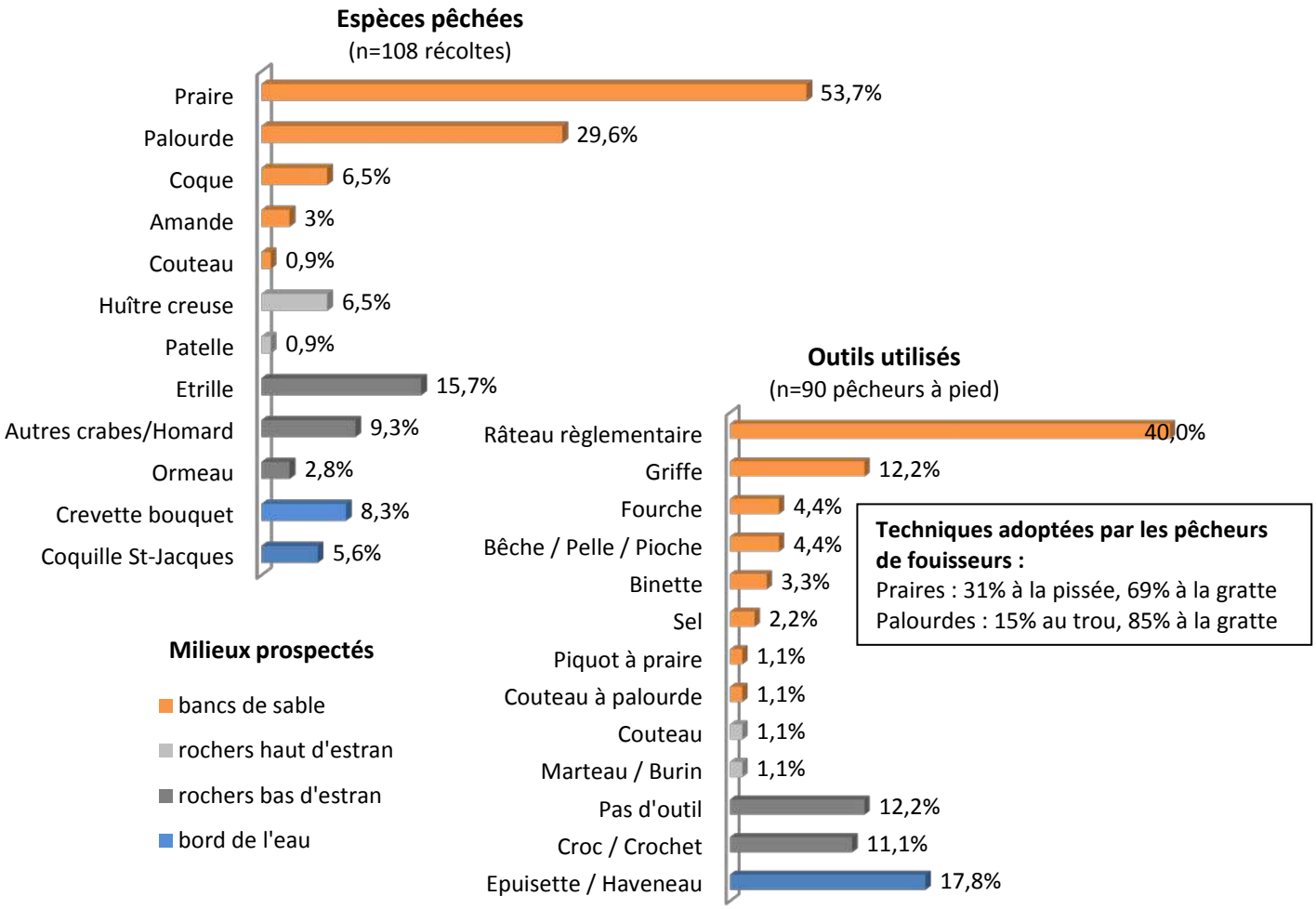

La pointe de l'Arcouest présente des îlots et blocs rocheux sur sable grossier. Aux grandes marées les pêcheurs à pied y récoltent la praire et les palourdes (européenne, japonaise, rose et jaune) ainsi que l'étrille pour une majorité d'entre eux.

L'été et à l'arrière-saison, nombreux sont ceux qui pêchent le bouquet dans l'eau, autour des rochers ou sur les herbiers de zostères.

L'hiver quelques pêcheurs recherchent l'ormeau et la coquille St-Jacques. Cette dernière est parfois ramassée en dehors des périodes d'ouverture.

9% des pêcheurs à pied rencontrés possédaient un engin de pêche interdit pour la récolte des fouisseurs observés dans les paniers : bêche, pelle ou fourche (réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2014 en Bretagne). La fourche n'est autorisée que pour la récolte des vers marins et espèces non soumises à quota (espèces non pêchées sur le site).

Site de Port Lazo/Bilfot

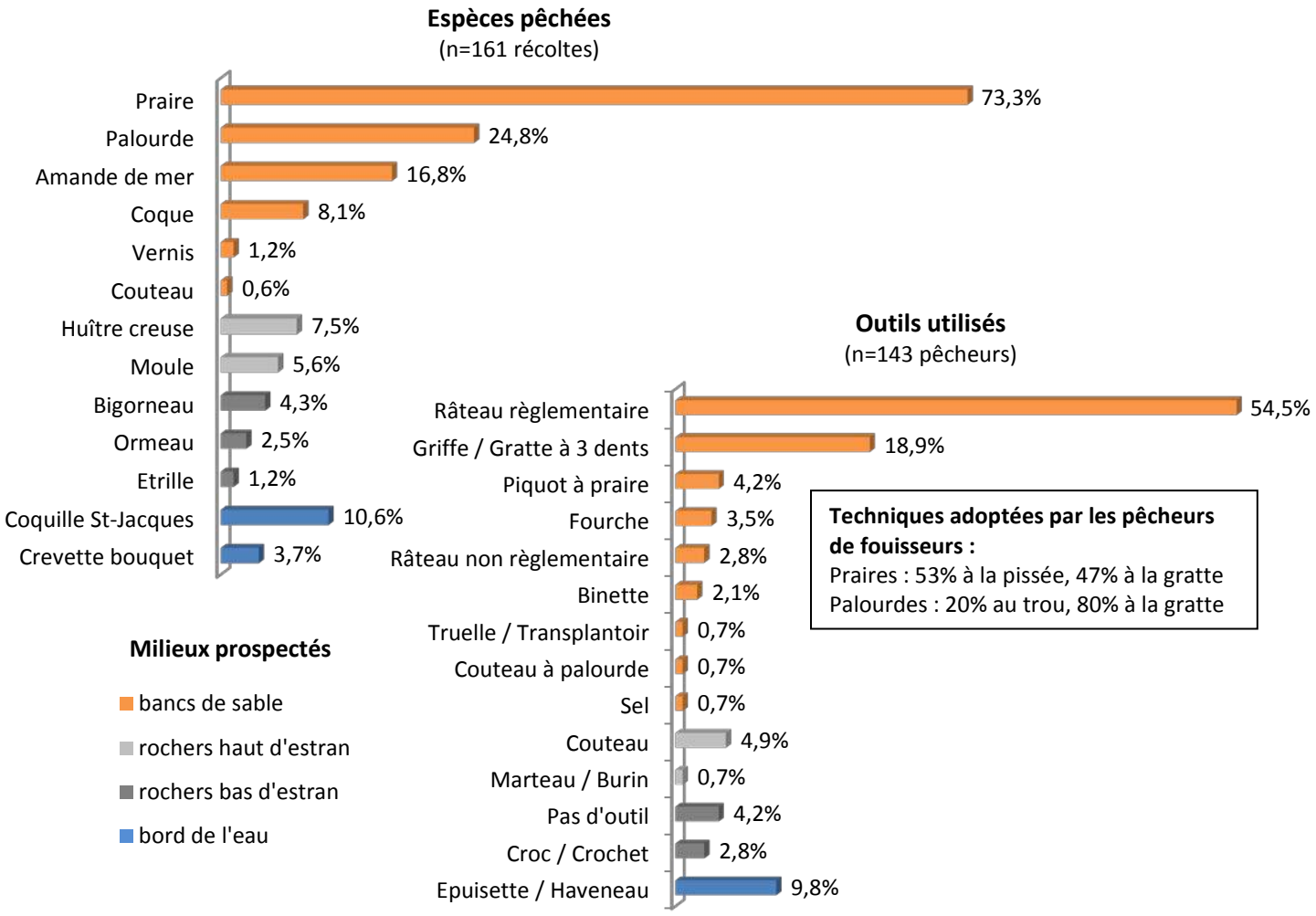

Port Lazo est réputé pour son banc de praires qui découvre aux grandes marées.

La Coquille Saint-Jacques est également prisée et parfois ramassées en dehors de la période d'ouverture. L'amande de mer n'est pas une espèce recherchée mais récoltée de manière opportuniste en même temps que les praires et les palourdes davantage ciblées.

Une partie des pêcheurs rejoint la pointe de Bilfot à la recherche de praires mais également d'huîtres creuses, de moules, de bigorneaux ou de crabes parmi les rochers. Quelques initiés pêchent l'ormeau loin du rivage, jusqu'au Grand Mez Goëlo ou sur l'île de la Chèvre accessibles à pied lors des très grandes marées d'équinoxe. L'été et à l'arrière-saison, quelques-uns pêchent le bouquet.

6% des pêcheurs à pied enquêtés entre 2014 et 2016 étaient équipés d'un outil interdit : râteau grillagé ou fourche utilisés pour la récolte des praires et des coquilles Saint-Jacques. Ce chiffre est passé de 10% en 2014 (entrée en vigueur de la réglementation sur les engins de pêche en Bretagne) à moins de 2% lors des grandes marées d'équinoxe d'avril 2017, après plus de 3 ans d'information et de sensibilisation sur le site.

Site de Piégu/Verdelet

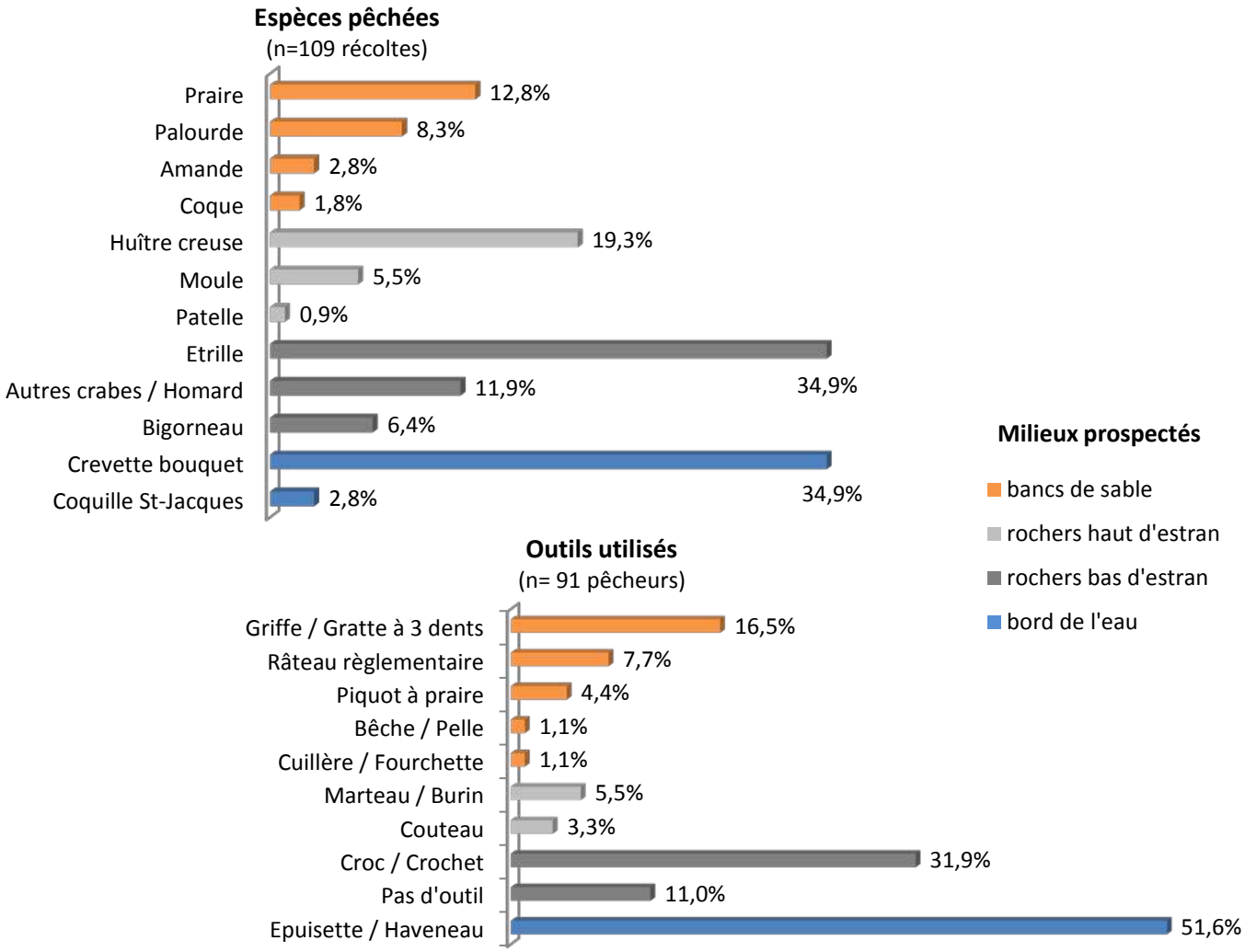

Le site de Piégu et de l'îlot du Verdelet offre une gamme d'habitats et d'espèces pêchées à pied variée.

La grande majorité des pêcheurs à pied, munie d'une épuisette et/ou d'un croc, recherche le bouquet, l'étrille ou le homard.

Quelques bancs de sables sont fréquentés par les pêcheurs de praires et de palourdes roses.

Les moules et les huîtres creuses sont décrochées des rochers du haut d'estran à l'aide d'ustensiles de cuisine ou d'un marteau et burin.

Tous les outils de pêche des personnes enquêtées étaient conformes à la réglementation en vigueur au 1er janvier 2014.

- ***Motivations des pêcheurs à pied***

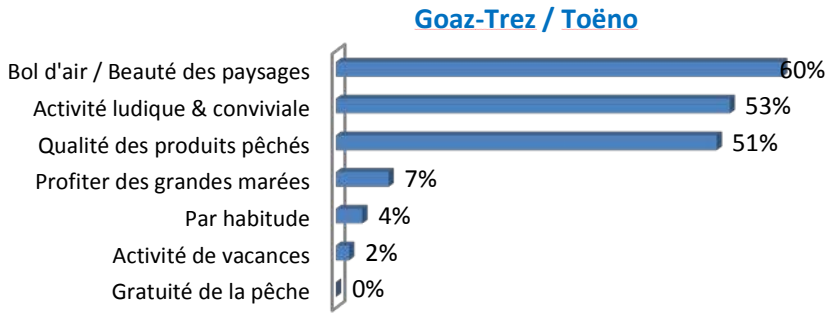

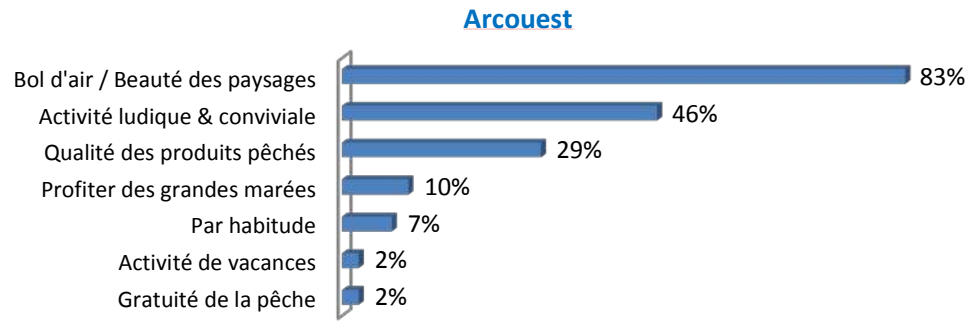

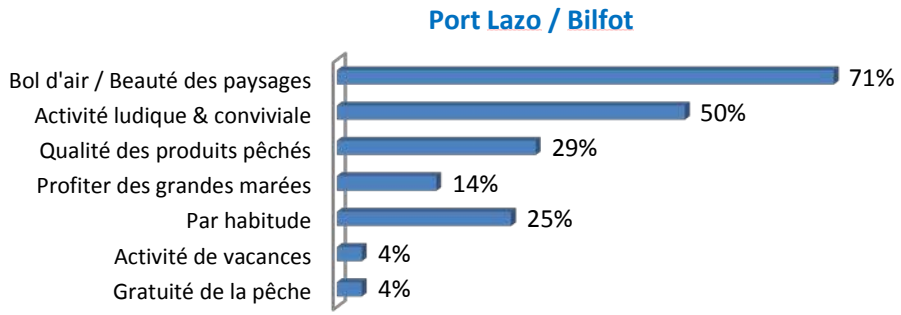

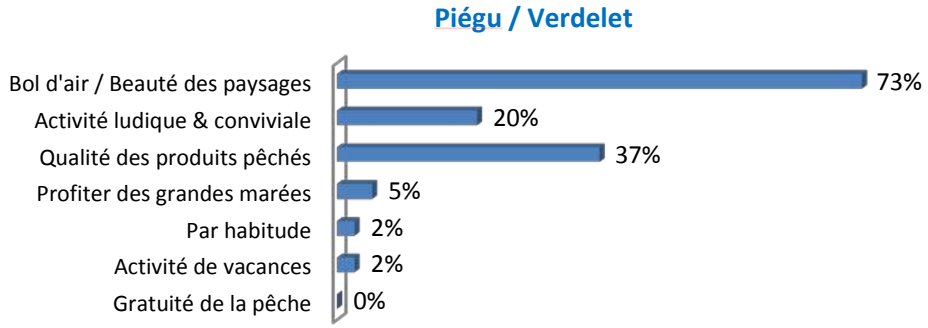

La grande majorité des personnes rencontrées pratique la pêche à pied avant tout pour **« le bol d'air » et la beauté des paysages**. Pour beaucoup, c'est aussi une **activité ludique et conviviale**, qu'on pratique en famille ou entre amis.

- ***Critères de choix de la marée***

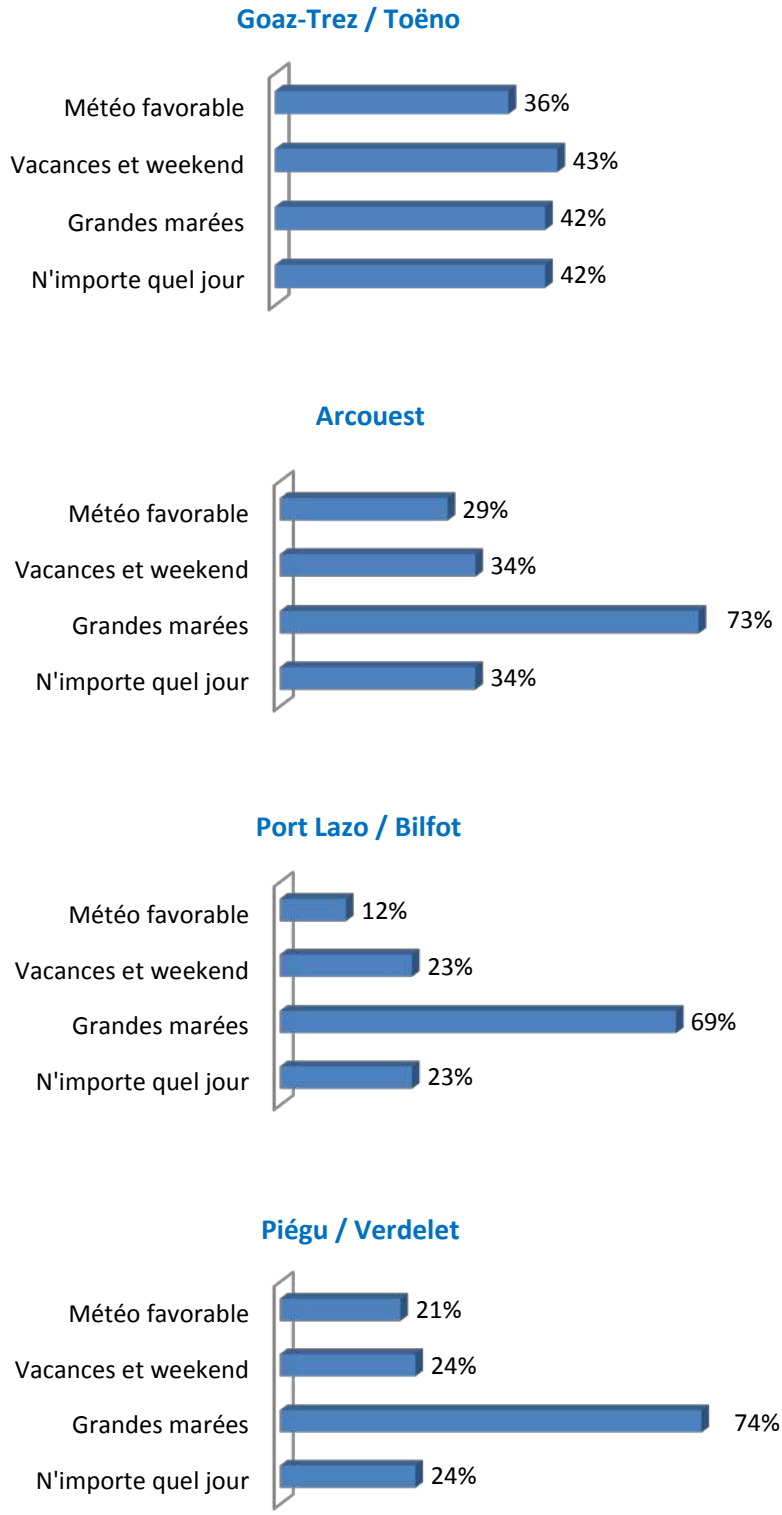

Le facteur « grande marée » prédomine les autres facteurs d'influence de la fréquentation sur les estrans rocheux de l'îlot du Verdelet, de la pointe de l'Arcouest et sur le banc de praires de Port Lazo.

Les deux autres facteurs, à savoir la **météo** et la **disponibilité du pêcheur**, sont tout aussi importants sur le gisement de Goaz-Trez / Toëno, accessible quelles que soient les conditions de marée.

- ***Coefficient minimum de pêche***

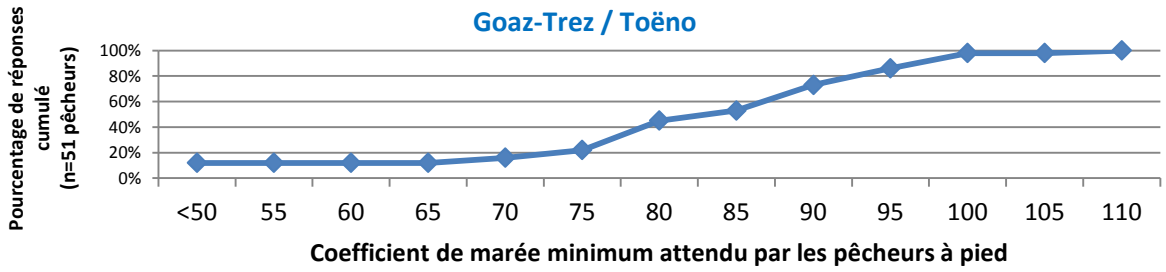

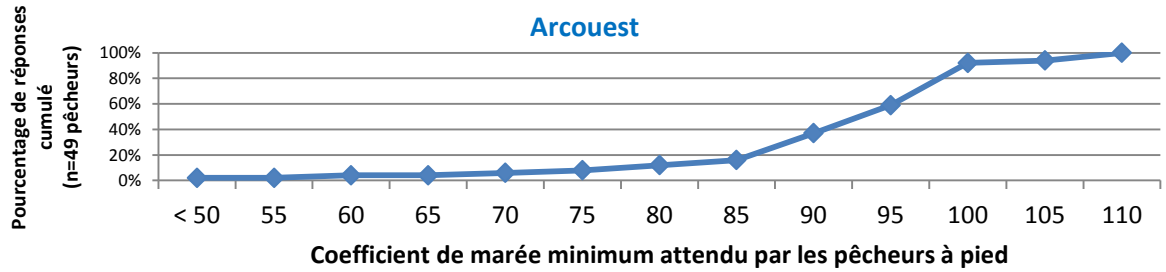

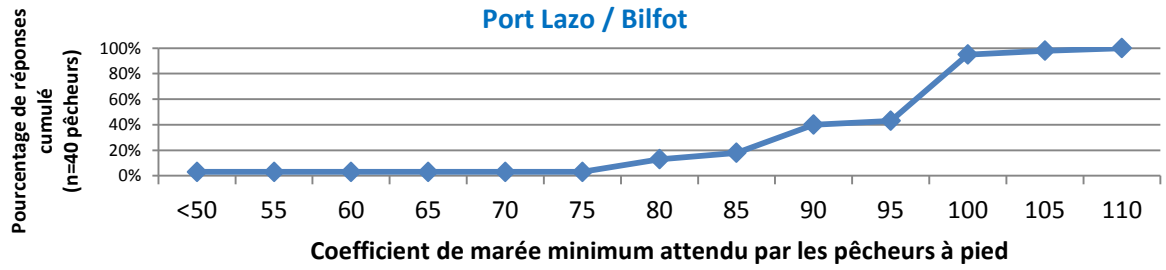

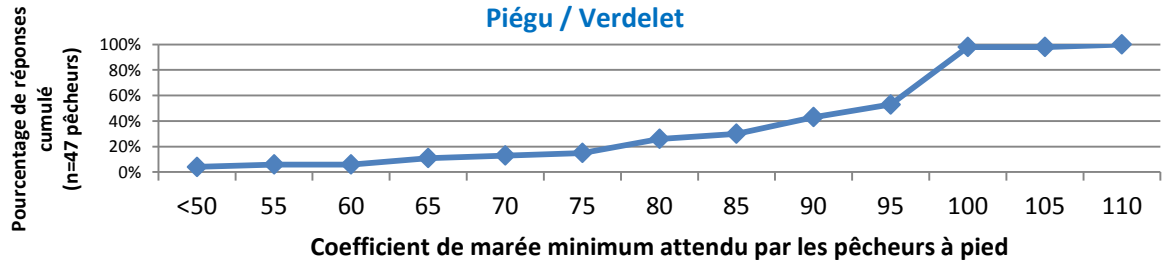

Sur le site de Goaz-Trez / Toëno, où l'on récolte principalement des coques et des palourdes, la majorité (61%) des pratiquants pêchent à pied dès que les marées atteignent des coefficients intermédiaires (50 à 95). 27% attendent les grandes marées (coef. > 95).

Sur les autres sites dont les principales espèces ciblées se récoltent uniquement aux grandes marées (la praire sur l'Arcouest et Port Lazo/Bilfot ou le bouquet et l'étrille sur Piégu/Verdelet), 70 à 84% des pêcheurs à pied attendent des coefficients supérieurs à 90.

Ces résultats coïncident avec les données de fréquentation et les critères de choix de la marée vus précédemment pour chacun des sites pilotes.

- ***Périodes privilégiées par les pêcheurs à pied***

La figure suivante montre que la majeure partie des pêcheurs délaisse les mois d'hiver pour pêcher principalement entre mars et octobre, avec une augmentation progressive pendant le printemps pour atteindre les plus fortes proportions aux vacances d'été et un pic en septembre (64% des pêcheurs à pied).

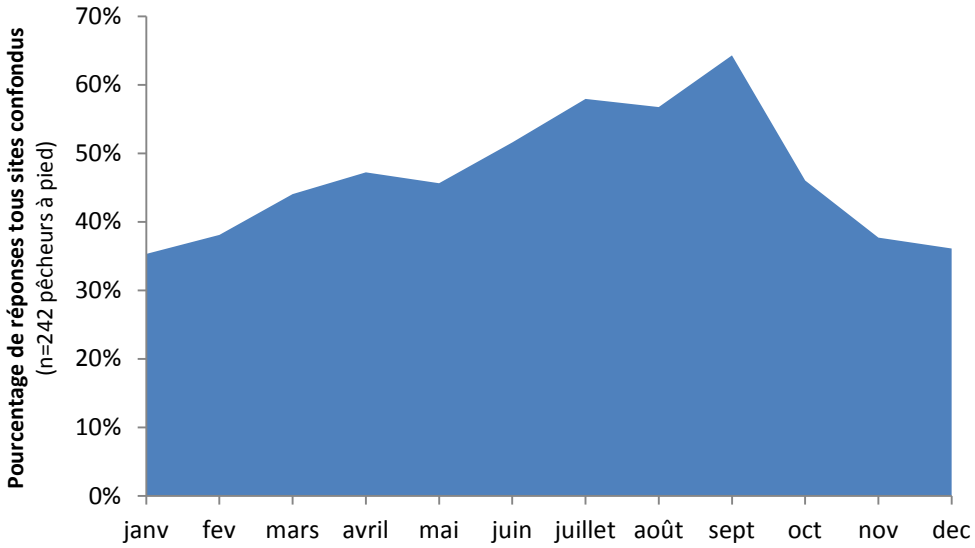

Figure : mois pendant lesquels les enquêtés déclarent aller à la pêche à pied

Le mois de septembre correspond à l'ouverture de la pêche de l'ormeau et, pour beaucoup, à la meilleure saison pour pêcher le bouquet.

Photo : Pêcheur de bouquets à Landrellec – Pleumeur-Bodou. © F. Delisle

Les pêcheurs qui ne pratiquent pas pendant les mois d'été sont principalement les locaux qui évitent les fortes fréquentations estivales des estrans et les espèces dont la qualité est moindre (ex : étrilles molles, huitres laiteuses, etc.).

- ***Critères de choix du site***

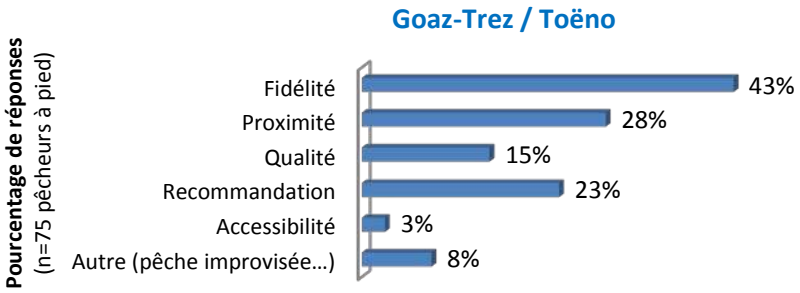

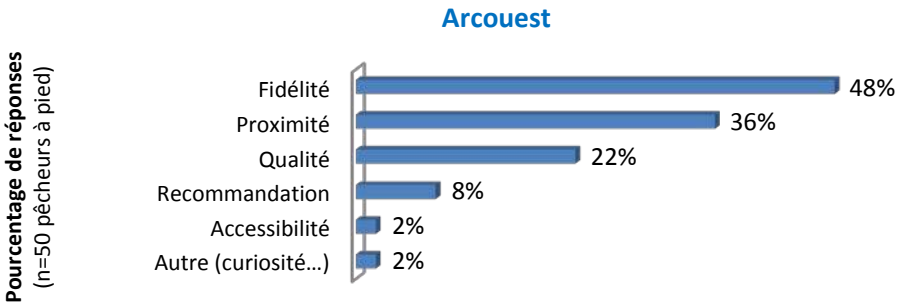

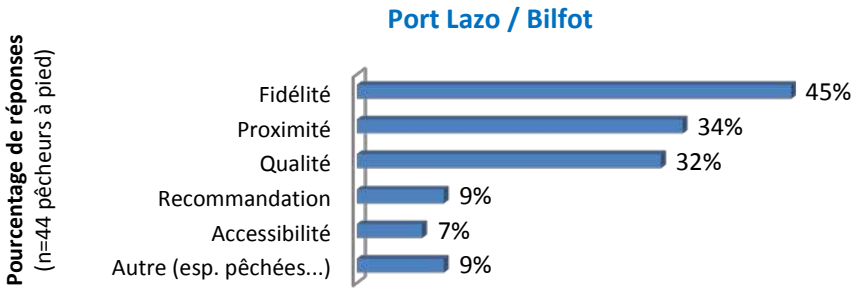

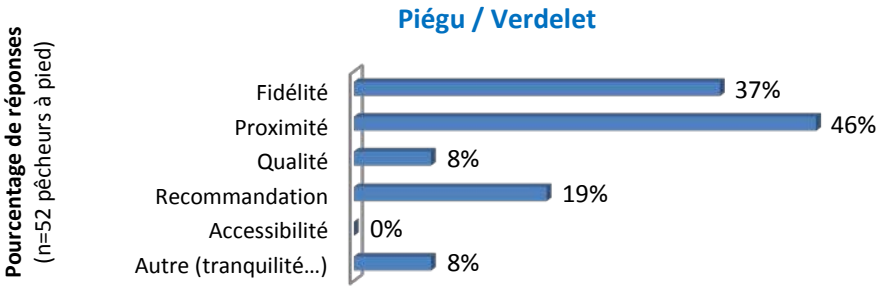

Les pêcheurs à pied sont souvent routiniers et fréquentent les sites qu'ils connaissent bien par habitude, souvent à proximité de leur lieu de résidence ou de séjour. Ces résultats coïncident avec l'origine géographique des pêcheurs vue précédemment.

A noter que certains vacanciers rencontrés à Goaz-Trez se sont rendus sur le site de manière totalement improvisée. Attirés par le monde présent sur la plage au moment des grandes marées, ces pêcheurs d'un jour improvisent une récolte de coques et de palourdes.

- ***Autres sites fréquentés***

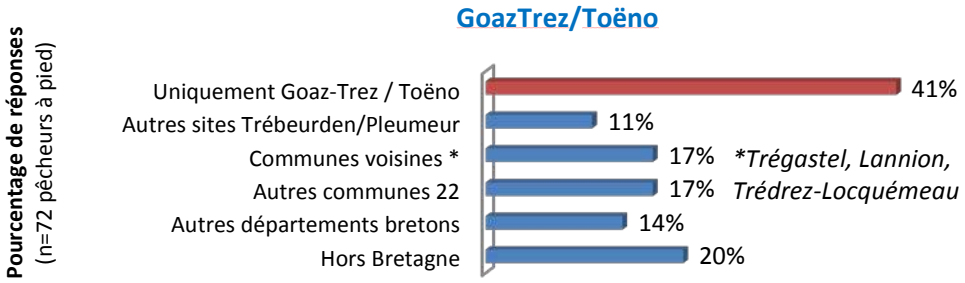

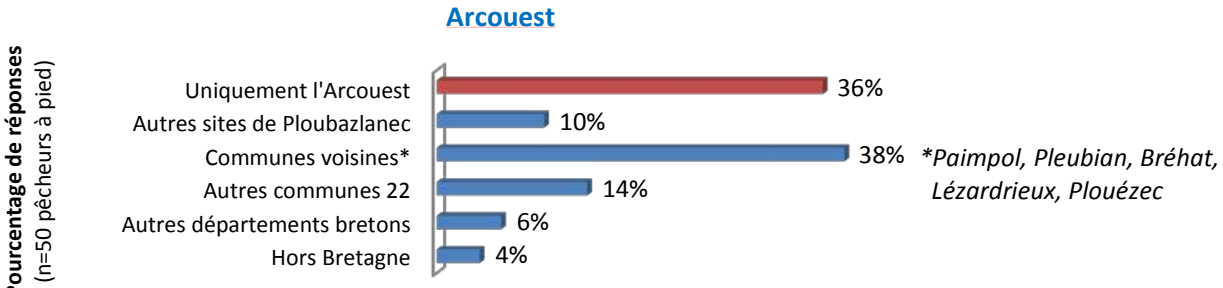

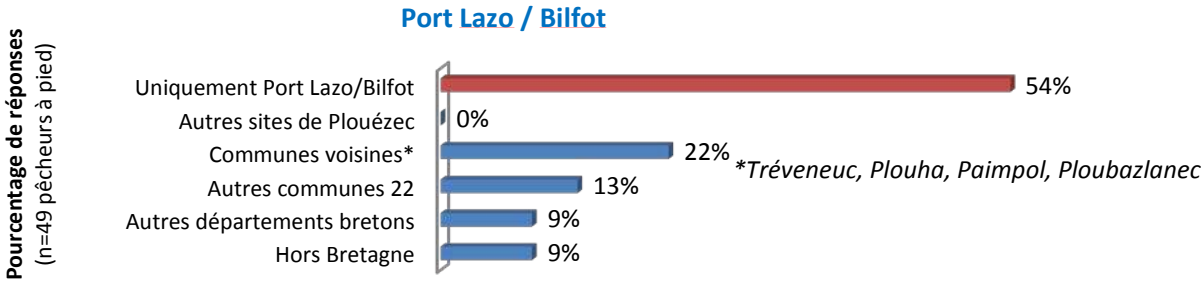

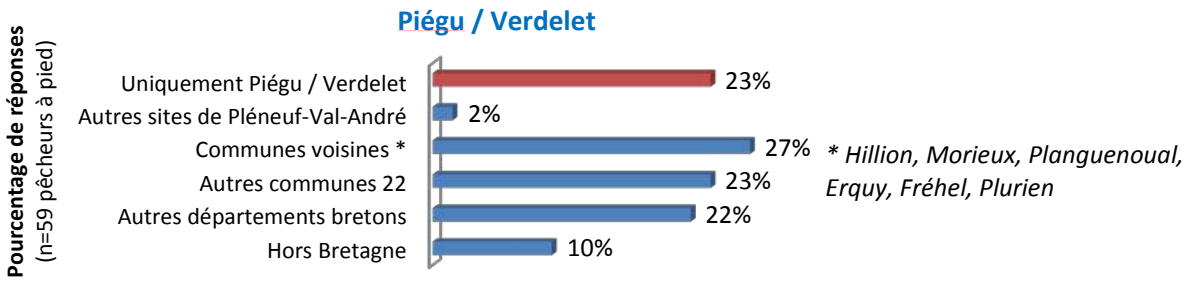

De nombreux habitués ne fréquentent que les sites suivis ou ceux des villes voisines.

C'est notamment le cas à Port Lazo, où plus d'une personne sur deux ne pêche que sur ce gisement, connu des amateurs de praires.

Ces « fidèles » ne sont que 23% sur l'îlot du Verdelet où la majorité des pêcheurs fréquente également les nombreux autres sites de la baie de Saint-Brieuc en fonction des saisons et des espèces recherchées.

- ***Autres pêches de loisir pratiquées***

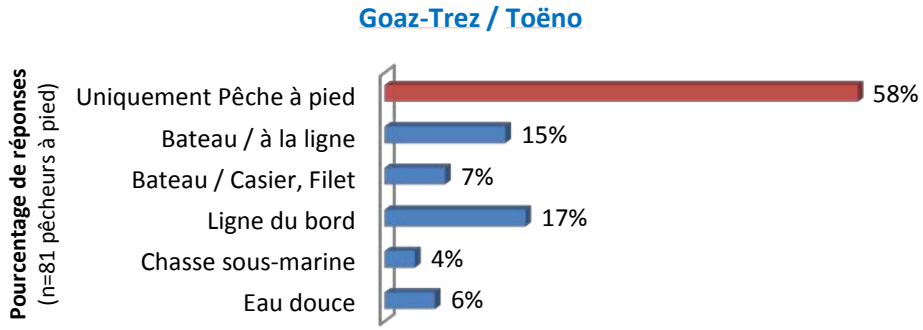

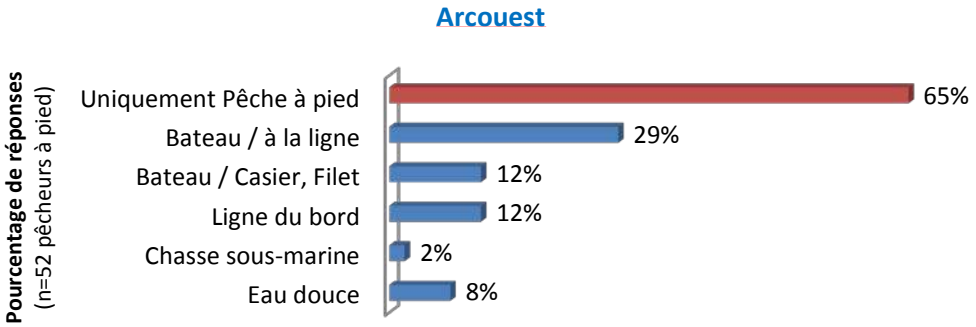

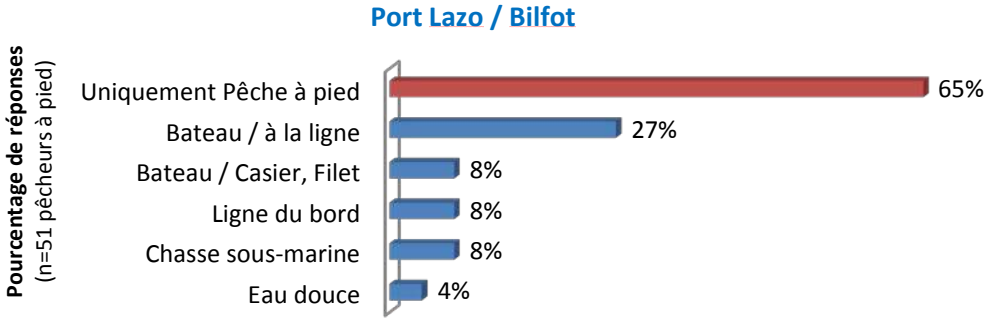

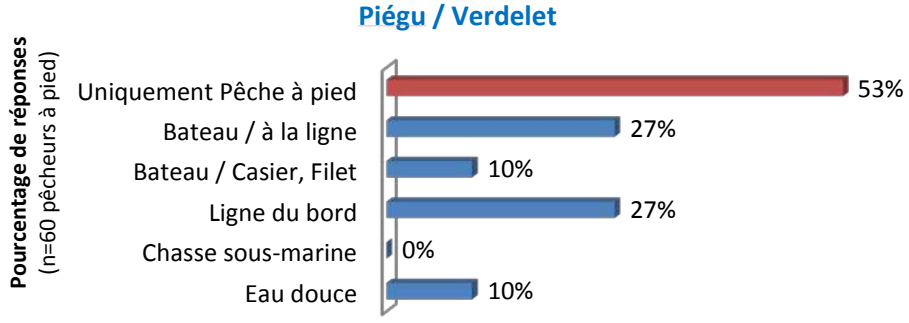

La majorité des personnes interrogées ne pratique que la pêche à pied. En France, les pêcheurs de loisir en mer pratiquent en moyenne 1,4 modes de pêche différents, avec une forte dominance de la pêche à pied, qui concerne 71 % des pêcheurs (Levrel H. et *al*., 2009).

Contrairement aux autres pêches de loisir, la pêche à pied est peu coûteuse et reste accessible au plus grand nombre.

4.3.3. Niveau d'information des pêcheurs à pied

- ***Niveau d'information sur les horaires des marées***

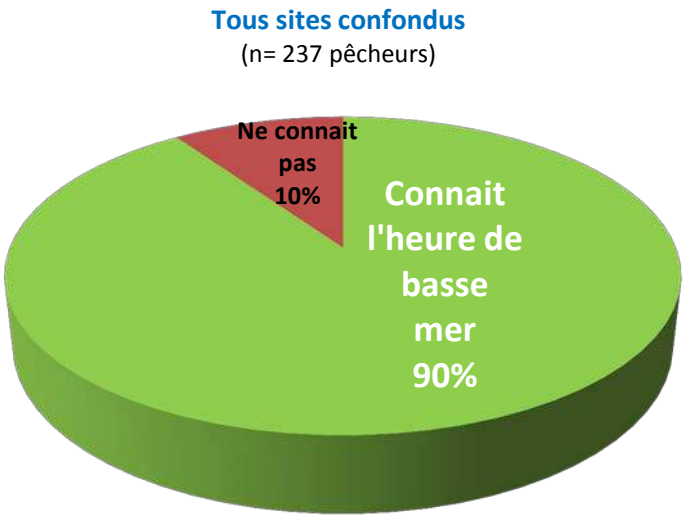

Dans le cadre de la préparation de leur pêche à pied, neuf personnes sur dix se renseignent sur l'heure de basse mer (réponses obtenues au cours du diagnostic initial en 2014 ; question non posée au cours des enquêtes complémentaires de 2015 et 2016)**.**

Sur le gisement de Goaz-Trez/Toëno, facile d'accès et bordé par une route départementale, 17% des pêcheurs à pied n'ont pas consulté l'annuaire des marées. Il s'agit de personnes improvisant une pêche à l'occasion d'une sortie sur le bord de mer ou de camping-caristes stationnés à proximité du site et observant le va-et-vient des autres pêcheurs à pied.

Nos équipes rappellent à ces personnes l'importance de s'informer sur l'heure de basse mer pour des raisons de sécurité. Sur l'îlot du Verdelet, il nous est arrivé à plusieurs reprises d'interpeler des promeneurs ou des pêcheurs à pied novices rejoignant les zones de pêche à l'heure de la marée ou à la marée montante au risque de se faire piéger.

Photo : Traversée d'un chenal à marée descendante par un pêcheur de Port Lazo à Plouézec. © A. Sturbois

- ***Niveau et sources d'information sur l'état sanitaire du site***

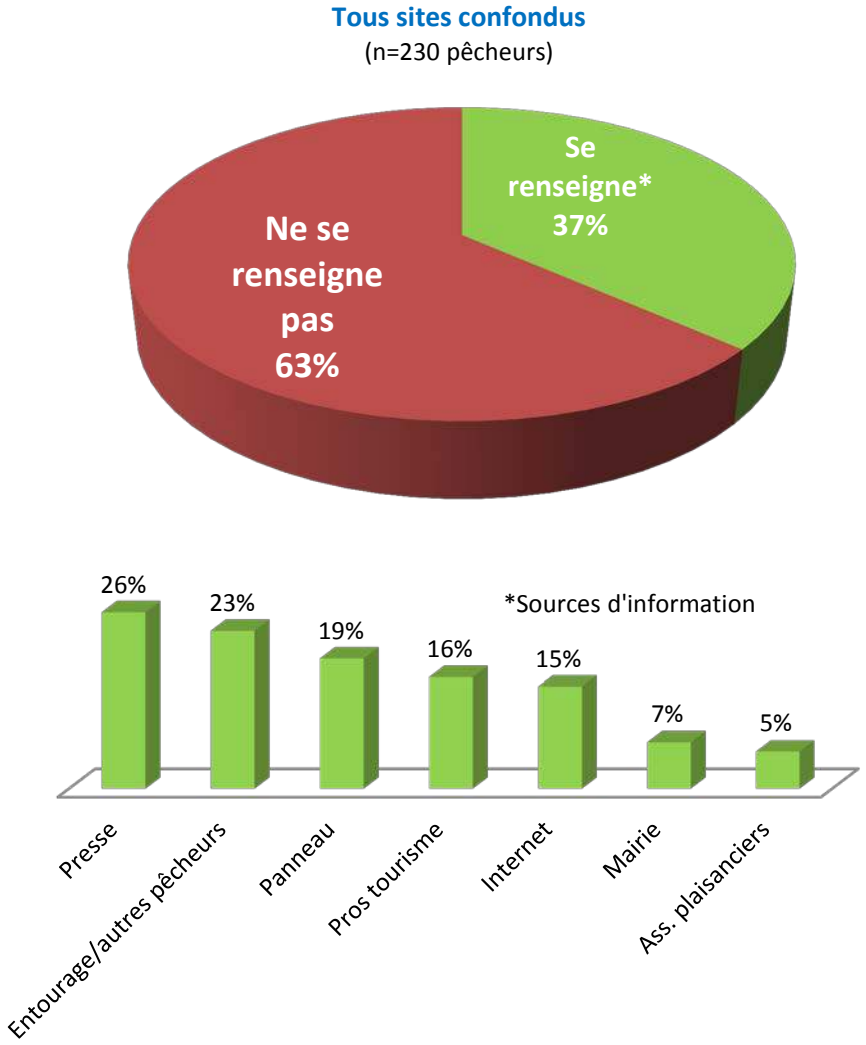

Moins de 4 pêcheurs sur 10 déclarent s'être renseignés sur la qualité sanitaire du gisement qu'ils fréquentent, et les sources d'information ne sont pas toujours fiables (réponses obtenues au cours du diagnostic initial en 2014 ; question non posée au cours des enquêtes complémentaires de 2015 et 2016).

La presse locale, première source d'information citée, n'évoque que rarement les classements de salubrité des sites de pêche à pied mais relaie très bien les fermetures temporaires liées à des contaminations ponctuelles.

Les panneaux à l'entrée des sites rappellent le plus souvent la réglementation en vue de préserver la ressource (mailles, quotas…) mais ne contenant aucune information relative au classement sanitaire du gisement.

Les professionnels du tourisme (agents d'accueil, hébergeurs…) sont les premiers médiateurs auprès des pêcheurs de passage.

Les administrations et associations de plaisanciers sont très peu contactées.

Internet est un outil de plus en plus utilisé et plébiscité par l'ensemble des usagers. Nos équipes rappellent systématiquement l'existence du site www.pecheapied-responsable.fr lancé fin 2013 et animé par l'ARS Bretagne et l'Ifremer. En 2016, on peut comptabiliser près de 120 000 visites du site internet, avec un pic à 16 000 en août, soit une augmentation de 250% du nombre de visites par rapport à 2015. Mais la marge de progression du site internet reste encore importante, sachant que le public cible représente près de 500 000 pêcheurs à pied par an en Bretagne. (Lahellec G., 2016 ; Chevé J. et *al.*, 2017).

Photo : Pêcheur de coques en baie de St-Brieuc dans une zone classée C jusqu'en juillet 2015. © A. Ponsero

Les commentaires des enquêtés dans le cadre du Life depuis 2014 et d'une étude réalisée sur l'exposition des pêcheurs à pied de loisir aux risques sanitaires en Bretagne Nord (Lahellec G., 2016) apportent plusieurs explications au manque d'intérêt ou d'information des pêcheurs à pied vis-à-vis des risques sanitaires encourus :

- Beaucoup de pêcheurs sont persuadés que les interdictions sont affichées à l'entrée des sites concernés. La présence d'autres pêcheurs suffit donc à les rassurer. Rappelons que seul l'affichage en mairie est obligatoire.

- Le manque de volonté des municipalités de communiquer sur les zones contaminées qui nuisent à leur image est souvent avancé.

- Quand l'information existe, de nombreux pêcheurs à pied la juge incomplète, obsolète voire injustifiée.

- Certains pêcheurs déclarent ne donner aucun crédit au suivi qu'ils considèrent irrégulier et trop rarement mis à jour.

- D'autres pensent que les réglementations sanitaires sont faites pour protéger l'activité des professionnels, privilégier les pêcheurs locaux ou tout simplement pour dédouaner les collectivités locales en cas d'infection déclarée.

- les messages sur la qualité des eaux de baignade et la qualité des coquillages peuvent être discordants sans être illogiques (les coquillages concentrant les contaminants de l'eau). Mais sans des efforts de pédagogie et d'explication, ces informations paraissent contradictoires et non-recevables pour les pêcheurs à pied.

L'étude de Lahellec G. montre que **les pêcheurs connaissant les risques sanitaires ont tendance à prendre moins de risques, le corollaire étant que les individus prenant des risques connaissent mal ces derniers. Ceci permet de légitimer la sensibilisation des pêcheurs aux risques sanitaires et la mise à disposition des informations sanitaires.**

- ***Niveau et sources d'information sur la réglementation***

Connaissance des tailles minimales réglementaires :

Tous sites confondus en 2014
(n=232 pêcheurs)

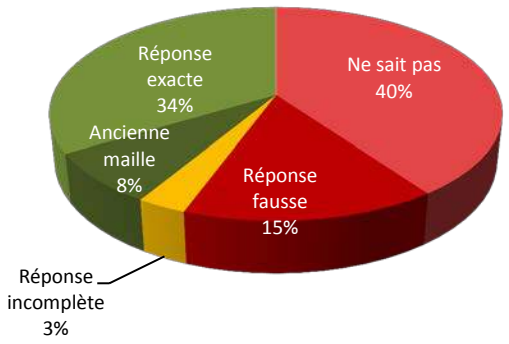

Tous sites confondus en 2016
(n=105 pêcheurs)

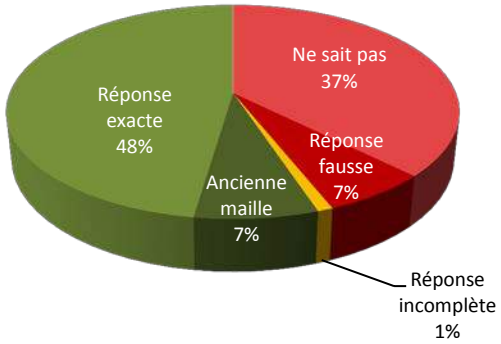

En 2014, un tiers des pêcheurs à pied connaissait les tailles minimales (mailles) en vigueur des espèces capturées. En 2016, après plusieurs années de sensibilisation, la connaissance évolue positivement avec la moitié des usagers bien informée : voir aussi § 6.2.1.

La réglementation a évolué en 2013 et près d'un pêcheur sur dix cite l'ancienne maille : Coquille St-Jacques à 10,2 contre 11 cm, coque à 2,7 contre 3 cm, étrille à 5 contre 6,5 cm, palourde japonaise à 3,5 contre 4 cm et praire à 4 contre 4,3 cm. Il s'agit de pêcheurs à pied sensibilisés mais s'appuyant sur des informations obsolètes trouvées sur internet, des panneaux non mis à jour, d'anciennes réglettes distribuées les années passées ou sur la réglementation applicable aux professionnels.

Les réponses incomplètes correspondent aux pêcheurs indiquant une maille correcte pour une espèce mais fausse pour la seconde.

La majorité des récoltes non conformes dans les Côtes d'Armor sont liées au non-respect des mailles. A la fin de chaque enquête et lors des marées de sensibilisation, les conseils portent le plus souvent sur le tri des captures en incitant les pêcheurs à relâcher les animaux trop petits.

Connaissance des quantités maximales autorisées :

Tous sites confondus en 2014
(n=173 pêcheurs)
uniquement coquillages, oursins et vers marins

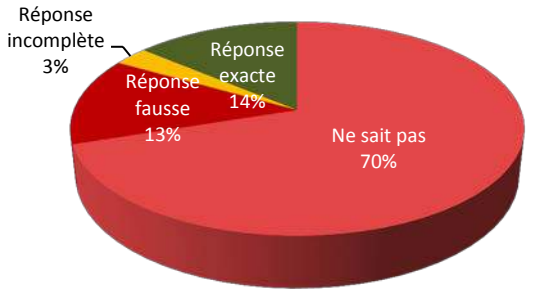

Tous sites confondus en 2016
(n=100 pêcheurs)
uniquement coquillages, oursins et vers marins

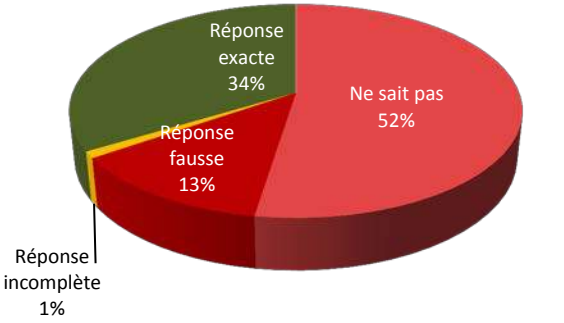

En 2014, 86% des pêcheurs à pied ne connaissent pas les quantités maximales en vigueur (quotas) des espèces capturées. L'analyse exclut les pêcheurs à pied de crustacés non soumis à quota en Bretagne.
La plupart des quotas s'appliquant aux pêcheurs de coquillages rencontrés ne sont entrés en vigueur qu'au 1er janvier 2014 en Bretagne. La très grande majorité des enquêtés n'en n'a pas encore pris connaissance ou nous cite des quotas applicables dans d'autres régions. **En 2016, après plusieurs années de sensibilisation, la connaissance évolue positivement avec un tiers des usagers bien informé : voir aussi § 6.2.2.**

Les réponses incomplètes correspondent aux pêcheurs indiquant un quota correct pour une espèce mais fausse pour la seconde.

Même si la majorité des pêcheurs ne connaît pas les quotas, ces derniers sont rarement atteints compte tenu de la moyenne des quantités prélevées mesurées : 1,14 kg/pêcheur/marée. 94 % des pêcheurs interrogés ne récoltent pas au-delà de 3 kg (poids approximatif correspondant au nombre maximum de prises autorisé pour la plupart des espèces soumises à quota) : **voir aussi § 4.3.4.**

Sources d'information concernant la réglementation :

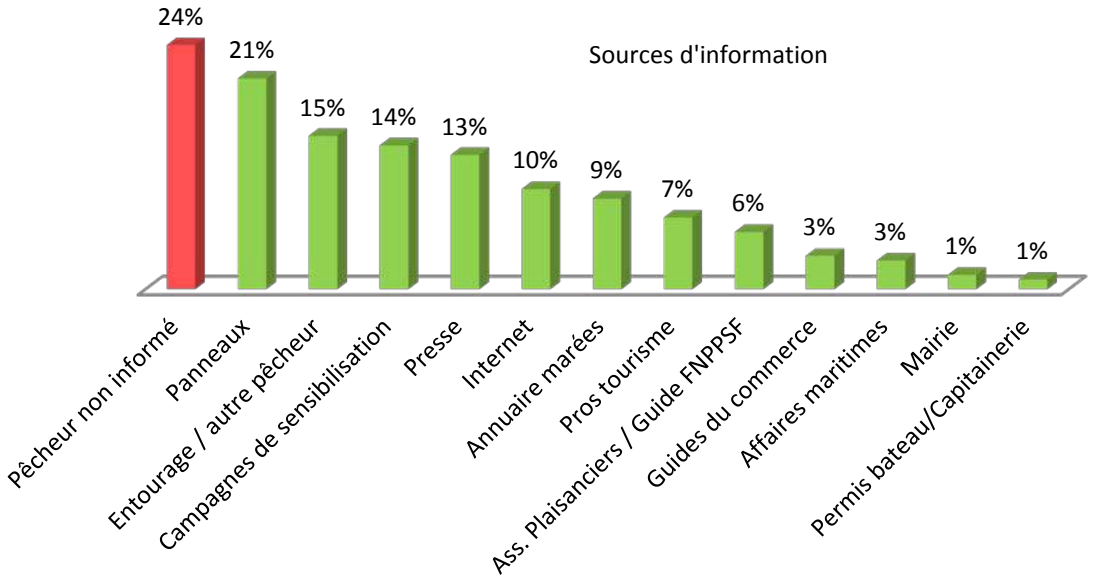

Un pêcheur sur quatre ne s'est pas renseigné sur la réglementation (réponses obtenues au cours du diagnostic initial en 2014 ; question non posée au cours des enquêtes complémentaires de 2015 et 2016).

Pour les autres, les sources sont multiples mais parfois obsolètes (panneaux, guides, annuaire des marées non mis à jour depuis les derniers changements de réglementation) ou peu fiables (entourage, internet).

Il est intéressant pour nos équipes mobilisées sur le terrain, de constater que la 3ème source d'information provient des campagnes de sensibilisation.

- ***Pratique du dégorgement des coquillages fouisseurs***

Certains coquillages vivant dans le sable doivent êtres dégorgés pour être consommés. Ils contiennent en effet des grains ce qui est fort peu agréable une fois en bouche. Il est donc nécessaire de laisser tremper ces coquillages quelques heures dans de l'eau de mer propre (ou de l'eau salée à hauteur de 35 gr sel/litre) pour que ces grains de sable soient expulsés hors des coquilles avant cuisson et dégustation.

Photo : Panier de coques pêchées à Erquy. © C. Barth

13% des pêcheurs de coques, palourdes et/ou couteaux enquêtés ignorent cette préparation. On peut supposer que ces personnes, novices, sont souvent conduites à jeter les coquillages qu'ils ont ramassés et cuisinés… Un gaspillage signalé par des gérants de campings du bord de mer qui retrouvent parmi les ordures des quantités non négligeables de coquillages pêchés mais non consommés.

4.3.4. Analyse des récoltes

- ***Quantités pêchées et temps de pêche***

Goaz-Trez / Toëno

Pesée des récoltes			
R/P/M* en kg	**Nb pêcheurs**	**% pêcheurs**	**% cumulé**
0 à 0,5 kg	152	47,6%	47,6%
0,5 à 1 kg	74	23,2%	70,8%
1 à 1,5 kg	29	9,1%	79,9%
1,5 à 2 kg	20	6,3%	86,2%
2 à 2,5 kg	17	5,3%	91,5%
2,5 à 3 kg	9	2,8%	94,4%
3 à 3,5 kg	0	0,0%	94,4%
3,5 à 4 kg	3	0,9%	95,3%
4 à 4,5 kg	4	1,3%	96,6%
4,5 à 5 kg	2	0,6%	97,2%
5 à 5,5 kg	1	0,3%	97,5%
5,5 à 6 kg	0	0,0%	97,5%
6 à 6,5 kg	2	0,6%	98,1%
6,5 à 7 kg	1	0,3%	98,4%
7 à 7,5 kg	2	0,6%	99,1%
7,5 à 8 kg	0	0,0%	99,1%
8 à 8,5 kg	0	0,0%	99,1%
8,5 à 9 kg	0	0,0%	99,1%
9 à 9,5 kg	1	0,3%	99,4%
9,5 à 10 kg	0	0,0%	99,4%
10 à 10,5 kg	0	0,0%	99,4%
10,5 à 11 kg	0	0,0%	99,4%
11 à 11,5 kg	1	0,3%	99,7%
…	0	0,0%	99,7%
19,5 à 20 kg	1	0,3%	100,0%
Total	**319**	**100%**	

*R/P/M = rendement par pêcheur et par marée

** Prise en compte de la totalité des pêcheurs ayant participé à la récolte

Récolte moyenne :
0,729 kg/pêcheur/marée

80% des pêcheurs à pied rencontrés sur le site de Goaz-Trez / Toëno ont une récolte inférieure à 1,5 kg et 94% ont une récolte inférieure à 3 kg.

La récolte « record » observée au cours des 3 années du Life sur ce site est de 20 kg de lutraires pêchés par un habitué. Cette espèce n'est pas soumise à quota.

Temps de pêche moyen :
101 min

80% des enquêtés pêchent moins de deux heures.

Photo : Récolte de lutraires face au port Saint-Sauveur sur le site de Goaz-Trez/Toëno. © C. Vermillard

Arcouest

Pesée des récoltes			
R/P/M* en kg	**Nb pêcheurs**	**% pêcheurs**	**% cumulé**
0 à 0,5 kg	46	53,5%	53,5%
0,5 à 1 kg	13	15,1%	68,6%
1 à 1,5 kg	15	17,4%	86,0%
1,5 à 2 kg	7	8,1%	94,2%
2 à 2,5 kg	3	3,5%	97,7%
2,5 à 3 kg	1	1,2%	98,8%
…	0	0,0%	98,8%
8 à 8,5 kg	1	1,2%	100,0%
Total	**86**	**100,0%**	

Récolte moyenne :

0,833 kg/pêcheur/marée

Temps de pêche moyen :

114 min

*R/P/M = rendement par pêcheur et par marée

** Prise en compte de la totalité des pêcheurs ayant participé à la récolte

86% des pêcheurs à pied rencontrés sur le site de l'Arcouest ont une récolte inférieure à 1,5 kg et 99% ont une récolte inférieure à 3 kg.

La récolte « record » observée au cours des 3 années du Life sur ce site est de 8 kg d'huîtres, praires, palourdes, coques, crabes verts, étrilles et tourteaux, en grande partie sous-maillés, récoltés par un Malgache « pour la soupe ».

75% des enquêtés pêchent moins de deux heures.

Port Lazo / Bilfot

Pesée des récoltes			
R/P/M* en kg	**Nb pêcheurs**	**% pêcheurs**	**% cumulé**
0 à 0,5 kg	47	49,0%	49,0%
0,5 à 1 kg	20	20,8%	69,8%
1 à 1,5 kg	10	10,4%	80,2%
1,5 à 2 kg	7	7,3%	87,5%
2 à 2,5 kg	5	5,2%	92,7%
2,5 à 3 kg	2	2,1%	94,8%
3 à 3,5 kg	0	0,0%	94,8%
3,5 à 4 kg	0	0,0%	94,8%
4 à 4,5 kg	0	0,0%	94,8%
4,5 à 5 kg	1	1,0%	95,8%
5 à 5,5 kg	2	2,1%	97,9%
5,5 à 6 kg	0	0,0%	97,9%
6 à 6,5 kg	0	0,0%	97,9%
6,5 à 7 kg	0	0,0%	97,9%
7 à 7,5 kg	0	0,0%	97,9%
7,5 à 8 kg	2	2,1%	100,0%
Total	**96**	**100,0%**	

Récolte moyenne :
0,980 kg/pêcheur/marée

80% des pêcheurs rencontrés sur le site de Port Lazo / Bilfot ont une récolte inférieure à 1,5 kg et 94% ont une récolte inférieure à 3 kg.

La récolte « record » observée au cours des 3 années du Life sur ce site est de 15 kg d'huîtres et de moules récoltées par un couple de Plouézec.

Temps de pêche moyen :
100 min

74% des enquêtés pêchent moins de 2h.

*R/P/M = rendement par pêcheur et par marée

** Prise en compte de la totalité des pêcheurs ayant participé à la récolte

Piégu / Verdelet

Pesée des récoltes			
R/P/M* en kg	**Nb pêcheurs**	**% pêcheurs**	**% cumulé**
0 à 0,5 kg	62	58,5%	58,5%
0,5 à 1 kg	9	8,5%	67,0%
1 à 1,5 kg	15	14,2%	81,1%
1,5 à 2 kg	2	1,9%	83,0%
2 à 2,5 kg	2	1,9%	84,9%
2,5 à 3 kg	1	0,9%	85,8%
3 à 3,5 kg	5	4,7%	90,6%
3,5 à 4 kg	1	0,9%	91,5%
4 à 4,5 kg	0	0,0%	91,5%
4,5 à 5 kg	0	0,0%	91,5%
5 à 5,5 kg	1	0,9%	92,5%
5,5 à 6 kg	2	1,9%	94,3%
6 à 6,5 kg	1	0,9%	95,3%
6,5 à 7 kg	0	0,0%	95,3%
7 à 7,5 kg	0	0,0%	95,3%
7,5 à 8 kg	0	0,0%	95,3%
8 à 8,5 kg	1	0,9%	96,2%
8,5 à 9 kg	0	0,0%	96,2%
9 à 9,5 kg	0	0,0%	96,2%
9,5 à 10 kg	0	0,0%	96,2%
10 à 10,5 kg	0	0,0%	96,2%
10,5 à 11 kg	2	1,9%	98,1%
…	0	0,0%	98,1%
18 à 18,5 kg	2	1,9%	100,0%
Total	**106**	**100%**	

*R/P/M = rendement par pêcheur et par marée

** Prise en compte de la totalité des pêcheurs ayant participé à la récolte

Récolte moyenne :
1,232 kg/pêcheur/marée

81% des pêcheurs à pied rencontrés sur le site de Port Lazo / Bilfot ont une récolte inférieure à 1,5 kg et 86% ont une récolte inférieure à 3 kg.

La récolte « record » observée au cours des 3 années du Life sur ce site est de plus de 36 kg d'huîtres récoltées par un couple en vacances.

Temps de pêche moyen :
93 min

84% des enquêtés pêchent moins de deux heures. Le temps de pêche moyen de 93 min est le plus faible des 4 sites suivis et s'explique par le temps d'émersion du tombolo, donnant accès à l'îlot du Verdelet, limité à marée basse.

Photo : Panier de palourdes pêchées en baie de l'Arguenon – St-Jacut-de-la-Mer. © P.A. Rault

Quel que soit le site, une sortie pêche à pied dure entre 1h30 et 2h pour la grande majorité des pratiquants, la récolte s'effectuant le plus souvent entre 1h30 avant et 30 minutes après l'heure de basse mer. Rare sont les personnes ne respectant pas les quotas autorisés. Le panier moyen ne dépasse pas 1 kg par pêcheur et par marée.

- ***Conformité des récoltes***

L'appréciation de la qualité de la récolte se fait systématiquement pour peu que l'on ait pu trier au cours des enquêtes ou jeter un simple coup d'œil sur les captures des pêcheurs au cours des marées de sensibilisation. Dès lors, le taux de conformité du panier se décline dans l'une des trois classes indiquées dans le **graphique suivant**. Sans tri exhaustif de la totalité des récoltes, une tolérance est donc admise : une récolte est considérée conforme si plus de 90% des prises sont jugées conformes à la réglementation en vigueur. En cas de doute, nous nous sommes abstenus.

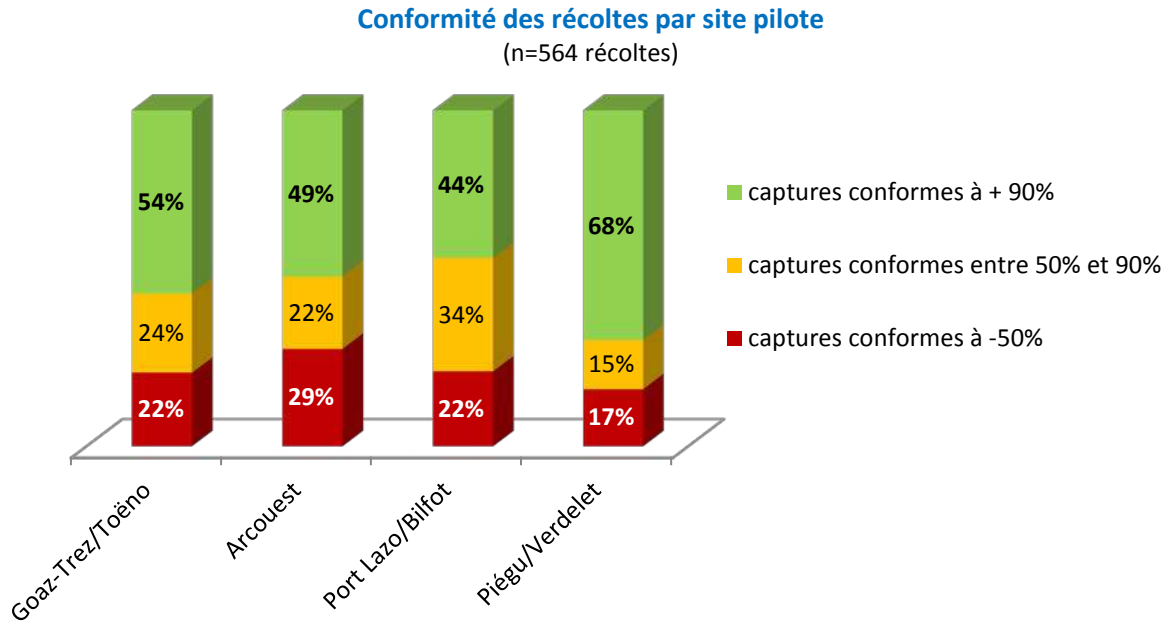

Tous sites confondus, 46% des récoltes analysées entre 2014 et 2016 ne sont pas conformes. Il s'agit surtout de paniers contenant des prises n'atteignant pas la taille minimale réglementaire.

Photo : Tri des récoltes d'un groupe de pêcheurs à pied à Goaz-Trez – Trébeurden. © F. Delisle

Sur le gisement de Goaz-Trez/Toëno, près d'une récolte sur deux contient des coques et palourdes sous-maillées.

Sur l'Arcouest et Port Lazo/Bilfot, plus d'une récolte sur deux n'est pas conforme. Il s'agit principalement de praires sous-maillées pêchées « à l'œil », sans outil de mesure, et de coquilles-St-Jacques sous-maillées ou pêchées en dehors de la période autorisée.

Sur le site de Piégu/Verdelet, près de sept récoltes sur dix sont conformes. Les pêcheurs d'étrilles respectent d'avantage la taille minimale réglementaire en ne conservant que les plus grosses prises. De même pour les pêcheurs de moules et d'huîtres faciles d'accès.

Les quantités pêchées par pêcheur et par marée (**cf. § 4.3.4**) indiquent que **les infractions liées au non-respect des quotas applicables depuis le 1er janvier 2014 sont rares.**

Le taux de conformité des récoltes dépend de trois facteurs principaux :

- **Le niveau d'information des pêcheurs à pied :** un pêcheur à pied sensibilisé et muni d'outil de mesure respectera d'avantage les réglementations en vigueur qu'un pêcheur non avisé : **cf. § 6.4.**

- **Le type d'espèce pêchée :** il est plus facile pour un pêcheur de trier ses captures quand celles-ci sont faciles d'accès et présentent des densités importantes (huître creuse, moule). A l'inverse, pour les espèces nécessitant un effort de pêche plus important (bouquet, praire) ou soumises à des règles plus restrictives (ormeau, coquille St-Jacques), les infractions sont plus nombreuses.

- **L'état du gisement qui peut varier d'une année sur l'autre :** à défaut de trouver de belles prises quand la ressource se fait rare, beaucoup de pêcheurs à pied se rabattent sur des prises sous-maillées afin de ne pas rentrer bredouilles.

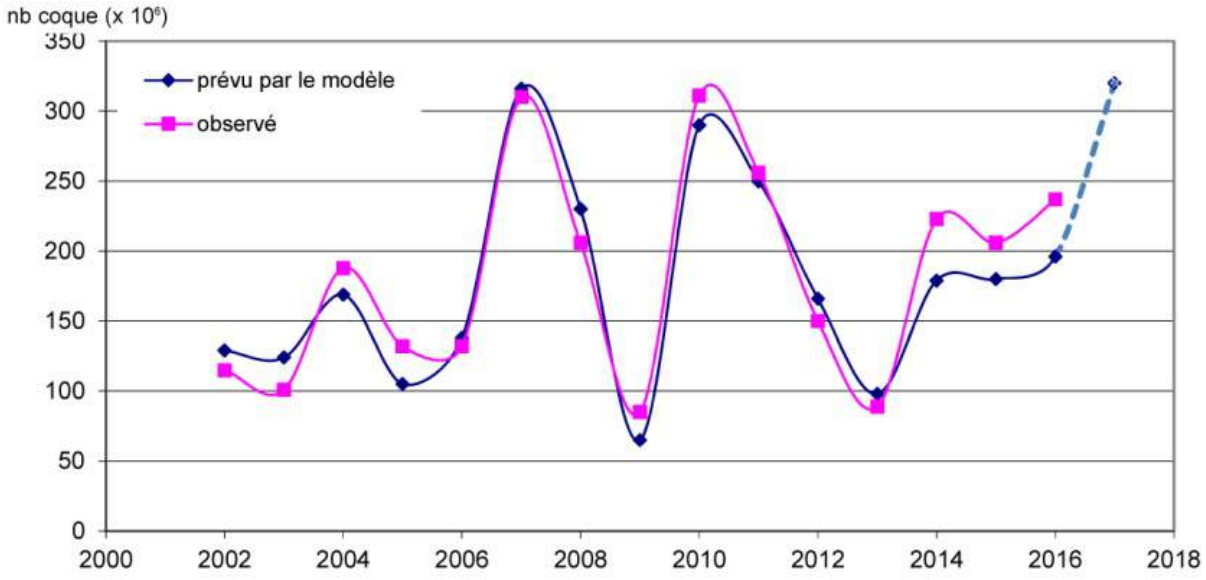

Figure : Exemple d'évolution des effectifs de coques commercialisables (>2,7 cm pour la pêche pro) sur le gisement de la baie de St-Brieuc (Source : A. Ponsero et *al.*, 2016)

CHAPITRE 5. Description des actions de sensibilisation et de communication

5.1. Enjeux de la sensibilisation

5.1.1. Objectifs de la sensibilisation

Les études menées jusqu'ici ont montré que plus de 80% des pêcheurs à pied de loisir rencontrés dans les Côtes d'Armor ne connaissent pas la réglementation s'appliquant à leur activité (DELISLE F. et *al.*, 2012) et que, même si bon nombre de pêcheurs à pied sont conscients des effets potentiels des mauvaises pratiques sur la ressource et les milieux littoraux, cela ne se traduit pas toujours dans leur comportement. La sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir à la réglementation et aux bonnes pratiques est une action essentielle pour rendre l'activité plus durable.

Le volet sensibilisation comprend plusieurs actions : la conception d'outils de sensibilisation, la formation des acteurs ayant un rôle de médiateur auprès des pêcheurs à pied de loisir, et la sensibilisation du public, pêcheur à pied ou non.

5.1.2. Organisation de la sensibilisation sur le territoire

VivArmor Nature et les acteurs locaux bénéficient de l'expérience du Contrat Nature « Gestion durable de la pêche à pied de loisir », prémices du projet Life, mis en place dans les Côtes d'Armor entre 2007 et 2011. Les actions et supports pédagogiques déployés les années passées ont déjà prouvé leur efficacité et sont désormais plébiscités par les pêcheurs et l'ensemble des acteurs du littoral. Le Life a contribué à maintenir la mobilisation de tous et l'amélioration des pratiques de pêche à pied sur le département : déploiement des actions sur de nouveaux sites pilotes, création de nouveaux supports pédagogiques, mise en place d'un important réseau de structures relais, travail conjoint avec les collectivités et les services de l'Etat sur les volets santé et sécurité.

Photo : première marée de sensibilisation engagée en 2009 sur le site Goaz-Trez / Toëno dans le cadre d'un Contrat Nature, les prémices du Life Pêche à pied de loisir. © F. Delisle

5.2. Les outils et moyens de sensibilisation

5.2.1 Les outils de communication

- ***Le dépliant d'information***

Un dépliant d'information sur la pêche à pied existait depuis 2011 dans le golfe normand breton. Réalisé par le Collectif Emeraude Cotentin (collectif d'associations de pêcheurs plaisanciers entre Erquy et le cap de La Hague), en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées. Ce dépliant avait surtout vocation à être diffusé dans les offices de tourisme et les associations des départements de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine et de l'Est des Côtes d'Armor.

A partir de 2014, ce dépliant a été cofinancé dans le cadre du Life adoptant ainsi la charte graphique et les messages validés par l'ensemble des partenaires au niveau national. **20 000 exemplaires ont été mis à la disposition de VivArmor Nature afin d'étendre la diffusion à l'Ouest des Côtes d'Armor, principalement auprès des professionnels du tourisme.**

Le dépliant est disponible en téléchargement sur le site de VivArmor Nature.

Informations contenues dans le dépliant :

- Un **volet sur le respect des réglementations, les conseils pratiques** : utilisation d'un outil de mesure, tri du panier, présence d'un tableau récapitulant la réglementation des trois départements Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine et Manche.

- Un **volet sur le respect de la mer et de l'environnement littoral**, le respect des habitats écologiques fragiles, mais aussi le respect des installations professionnelles.

- Un **volet sanitaire** sur les bons conseils en terme de conservation/transport des coquillages avant consommation pour éviter toute intoxication alimentaire.

- Un **volet sur la sécurité** rappelant les consignes relatives à la météo, la marée, les classements sanitaires, le numéro des secours.

- Les contacts utiles : autorités réglementaires, associations locales partenaires.

- ***La réglette de pêche à pied***

L'outil phare du projet Life est la réglette de pêche à pied inspirée de celle réalisée par VivArmor Nature en 2008 dans le cadre du Contrat Nature mis en place dans les Côtes d'Armor.
C'est un outil d'information et de mesure des captures destinées aux pêcheurs à pied. Elle rappelle la réglementation et facilite le tri des captures.

La maquette validée au niveau national a ensuite été adaptée pour chaque territoire en fonction des espèces pêchées et des réglementations locales.

La réglette de l'Ouest des Côtes d'Armor a été éditée à 22 000 exemplaires. Photo : F. Delisle.

Entre juin 2014 et août 2017, 18 400 réglettes ont été diffusées auprès d'environ 25 000 pêcheurs à pied au cours des marées d'enquête/sensibilisation, sur les stands et par l'ensemble des structures relais mobilisées (**cf. § 5.2.3**).

<u>Informations contenues sur la réglette :</u>

- Visuels des espèces principalement pêchées à pied aux dimensions des mailles réglementaires (gabarit)
- Quotas et périodes autorisés sur le département
- Rappel des bonnes pratiques (tri du panier, remise en place des pierres…)
- Contacts utiles
- Un œillet permet d'insérer une cordelette pour l'accrocher directement au panier des pêcheurs

- ***Les panneaux d'information***

En 2015, VivArmor Nature a travaillé au côté de l'Agence des Aires marines protégées à l'adaptation de la maquette du panneau d'information définie au niveau national. Cette première maquette a été soumise au Comité local de concertation en juin 2015 afin d'y apporter les modifications souhaitées par les partenaires locaux.

S'en est suivi un long travail de concertation avec les services de l'Etat, les collectivités locales et associations de plaisanciers, qui a abouti à de nouvelles adaptations au cours du premier trimestre 2017. La maquette définitive est désormais adaptée aux supports déjà en place à l'entrée de nombreuses plages du département (dimensions : L 85 cm x H 52 cm) et permettant de remplacer d'anciens panneaux (informations obsolètes) à moindre coût.

Visuel du panneau Life Pêche à pied de loisir pour l'Ouest des Côtes d'Armor

Informations contenues sur le panneau :

- **Espèces principalement pêchées à pied dans les Côtes d'Armor** : photos dimensionnées à la maille (gabarit), tailles minimales réglementaires, quotas et périodes de pêche. Rappel du marquage obligatoire pour tout homard capturé.
- **Volet « Sécurité »** : météo, marée, numéro des secours…
- **Volet « Santé »** : conservation des coquillages au frais, classement sanitaire avec un renvoi vers www.pecheapied-responsable.fr
- **Volet « Bonnes pratiques »** : tri sur le lieu de prélèvement, remise en place des pierres, interdiction de ramasser les coquillages dans les herbiers de zostères…
- **Volet « Métiers »** : interdiction de revendre sa pêche, respect des concessions conchylicoles.
- **Volet « Informations importantes »** : emplacement pour une feuille A4 prévu pour indiquer les sites fermés de manière permanente, les fermetures temporaires, le classement sanitaire de la zone, les horaires de marée…

Onze panneaux ont été financés dans le cadre du Life dans l'Ouest des Côtes d'Armor, contre dix prévus dans le projet initial. Ils équipent les communes de Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Plouézec à proximité des sites pilotes. Leur installation s'est faite avec l'appui des communes et des opérateurs Natura 2000.

Un douzième panneau a été financé pour le site de Jospinet par la commune de Planguenoual et l'Agence de l'Eau.

<u>Localisation des panneaux installés dans le cadre du Life :</u>

Plouézec, site de Port Lazo

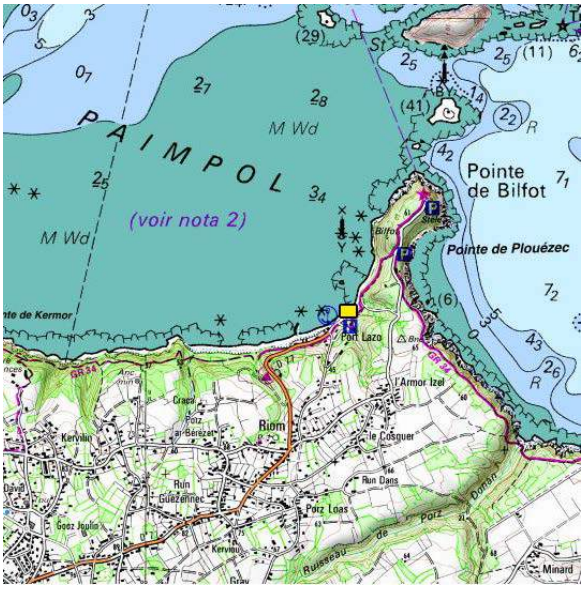

Trébeurden, site de Goaz-Trez / Toëno

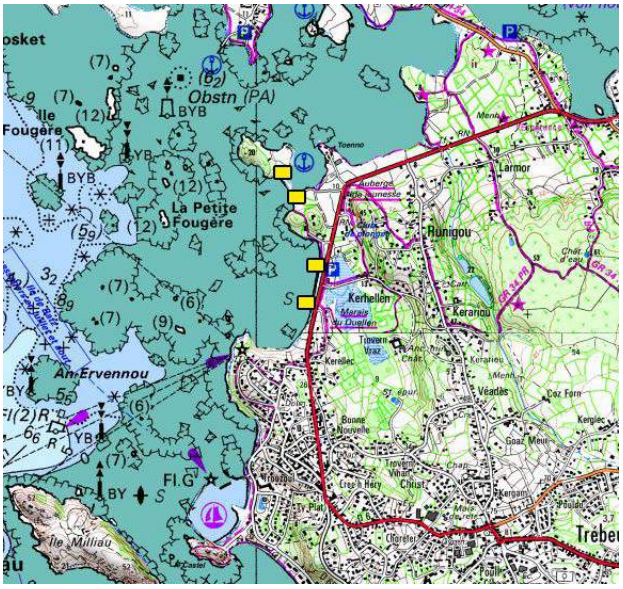

Pleumeur-Bodou, sites de l'Île Grande et Landrellec

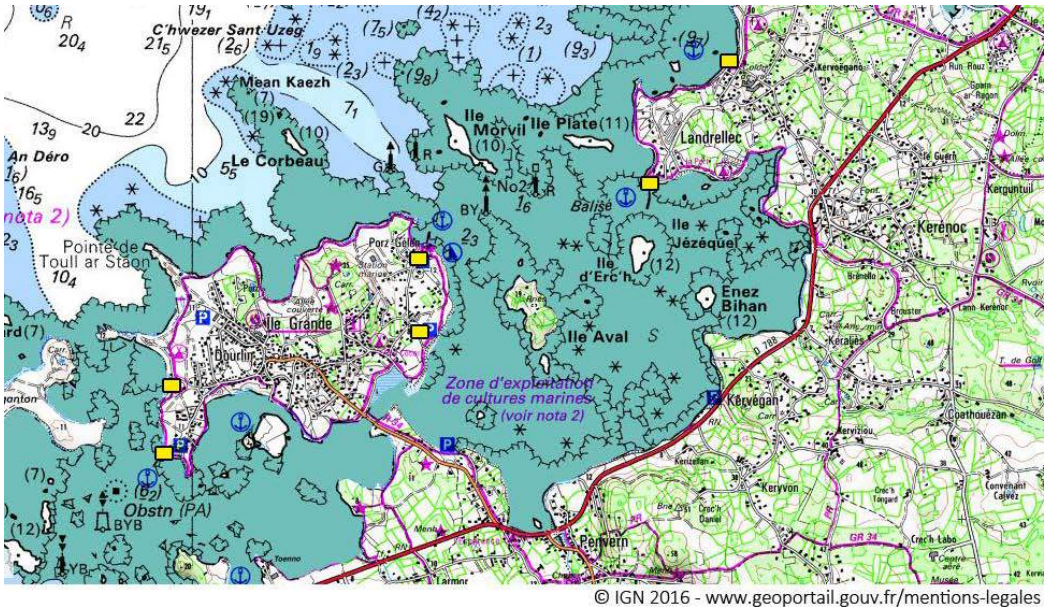

© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

- ***L'exposition nationale***

Fin 2015, huit exemplaires d'une exposition itinérante ont été réalisés dans le cadre du Life avec l'ensemble des partenaires. L'exposition est composée de sept panneaux.

Exposition Life Pêche à pied de loisir à la mairie de Trébeurden, été 2016. Photo : F. Delisle.

Informations contenues dans chaque panneau de l'exposition :

- Panneau 1 : Le projet Life
- Panneau 2 : La carte des territoires et des partenaires engagés
- Panneau 3 : La pêche à pied de loisir, une histoire qui a de l'avenir !
- Panneaux 4 et 5 : A chaque habitat ses bonnes pratiques
- Panneau 6 : La pêche à pied comporte des risques
- Panneau 7 : Pêcheurs à pied, adoptez les bonnes pratiques !

A l'occasion du dernier colloque national du Life qui s'est tenu à Boulogne-Sur-Mer les 23 et 24 novembre 2016, un huitième panneau a été réalisé pour chacun des territoires afin de présenter quelques résultats du projet.

Un exemplaire de l'exposition est disponible auprès de VivArmor Nature. Il est mis à la disposition des espaces ouverts au public : mairies, médiathèques, maisons nature, offices de tourisme…

Prêts de l'exposition depuis sa mise en circulation dans l'Ouest des Côtes d'Armor :

- Mairie de Trébeurden du 1er au 31 juillet 2016
- Maison du littoral de Plougrescant du 1er août au 16 septembre 2016
- Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération le 24 avril 2017

L'exposition est également un très bon support pédagogique pour la tenue de stand : **cf. § 5.2.2.**

- ***L'almanach des marées des Côtes d'Armor***

Chaque année, les Editions de Bretagne et VivArmor Nature réalisent une double page consacrée à l'information des pêcheurs à pied dans l'Almanach des marées des Côtes d'Armor. Depuis 2015, cette double page reprend les messages et la charte graphique du Life. Outre les horaires des marées, des informations pratiques et de sécurité pour la navigation, cette double page rappelle les tailles minimales de capture, les quantités maximales autorisées, les bons gestes... Tout ce qu'il faut savoir pour une pêche à pied durable et en toute sécurité.

Double page « Pêche à pied » de l'Almanach des marées des Côtes d'Armor 2017. Photo : F. Delisle

L'Almanach des Marées des Côtes d'Armor est un utilitaire pratique édité à 19 000 exemplaires par an. Il informe depuis plus d'un demi-siècle, les professionnels, les plaisanciers et les pêcheurs à pied.

- ***Les guides touristiques***

Les offices de tourisme de la baie de Saint-Brieuc et de Saint-Quay-Portrieux ont fait appel à VivArmor Nature pour concevoir des pages consacrées à l'information des pêcheurs à pied dans leurs guides touristiques depuis 2014.

Double page « Pêche à pied » du guide touristique 2017 de Saint-Quay-Portrieux.
Photo : F. Delisle

- ***Les vidéos pédagogiques***

Quatre vidéos rappelant les bonnes pratiques de pêche à pied ont été réalisées par un prestataire de l'Agence des aires marines protégées dans le cadre du Life sur deux parcs naturels marins, bénéficiaires associés du projet (PNM estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, PNM estuaires picards et mer d'Opale). Ces films de 4 à 5 minutes chacun rappellent les bonnes pratiques de pêche, apportent des témoignages de pêcheurs locaux et illustrent le travail de sensibilisation des médiateurs sur l'estran.

VivArmor Nature a également réalisé un mini-film de 3 min qui illustre l'effet du retournement des pierres par les pêcheurs à pied sur la faune et la flore des champs de blocs étudiés dans les Côtes d'Armor depuis 2008.

Ces vidéos sont disponibles en ligne et ont vocation à être diffusées largement. Pour les visualiser, cliquez sur l'image correspondante :

Pêche durable de l'étrille

Pêche durable de la palourde

Pêche durable de la moule

Pêche durable de la crevette

Effet du retournement des pierres

- ***La vareuse***

Les tenues de sensibilisation (vareuses), conçues au niveau national, ont été livrées au nombre de 8 à VivArmor Nature en juin 2015.

Photo : Bénévoles de VivArmor équipés de leur vareuse « Pêche à pied de loisir ». © F. Delisle.

Les vareuses permettent une meilleure visibilité du projet Life et des médiateurs de l'estran lors des actions de terrain.

5.2.2. Autres moyens de communication

- ***Stands, conférences et animations à divers évènements locaux***

Afin de toucher un large public et répondre aux sollicitations des collectivités et organisateurs de manifestations « nature », VivArmor Nature a animé 6 stands, 4 conférences et 9 sorties de découverte de l'estran en lien avec le projet Life.

<u>Stands tenus par VivArmor Nature depuis le lancement du Life+ :</u>

- ✓ 24 mai 2014 : Fête de la Nature organisée par la Communauté de communes Paimpol-Goëlo à l'Abbaye de Beauport.
- ✓ 13 et 14 septembre 2014 : Fête de l'estran organisée par l'office du tourisme de Lannion-Trégor Communauté à l'Île-Grande.
- ✓ 23 mai 2015 : Fête de la Nature organisée par la Communauté de communes Paimpol-Goëlo à la Maison de l'Estuaire de Plourivo.
- ✓ 21 mai 2016 : Fête de la Nature organisée par la Communauté de communes Paimpol-Goëlo à la Réserve Paule Lapique de Ploubazlanec.
- ✓ 13 juillet 2016 : Fête nautique Brest 2016 – stand commun avec plusieurs partenaires du Life.
- ✓ 8 et 9 septembre 2016 : Fête de la Science organisée par l'Espace des Sciences et Métiers à Ploufragan

Photo : Stand de sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche à pied. © M. Even

Conférences proposées depuis le lancement du Life+ :

- ✓ 23 septembre 2014 : « Quand pêche à pied rime avec Biodiversité » à la Fête de la Science organisée par Les Petits Débrouillards à l'Espace Sciences et Métiers de Ploufragan. Conférence filmée, visualisable à l'adresse suivante : http://www.esm22.fr/peche-biodiversite.html
- ✓ 26 septembre 2014 : « La vie secrète d'un plateau de fruits de mer » à la Fête de la Gastronomie organisée par l'office du tourisme Paimpol-Goëlo à la Maison des plaisanciers de Paimpol.
- ✓ 24 février 2016 : « La vie secrète d'un plateau de fruits de mer » au Centre nautique de Concarneau dans le cadre Des Mercredis de Bretagne Vivante.
- ✓ 19 mai 2017 : « Pêche à pied et usages de l'estran » à la mairie de Plouézec. Causerie animée par Guy Prigent, ethnologue, et Franck Delisle, coordinateur Life Pêche à pied de loisir à VivArmor Nature.

Animations découverte de l'estran « Safari du bord de mer » :

NB : Ces animations ont été proposées par VivArmor Nature en partenariat avec les collectivités locales, hors financement Life, mais avec présentation des réglettes et rappel des bonnes pratiques de pêche à pied aux participants.

- ✓ 31 mai 2014 : Grande plage de Saint-Lunaire suite à une demande de la mairie pour sensibiliser au respect des herbiers de zostères
- ✓ 16 juillet 2014 : Martin-Plage à Plérin dans le cadre des Estiv'Nature organisées par la mairie
- ✓ 28 juillet 2014 : Tournemine à Plérin dans le cadre des Estiv'Nature organisées par la mairie
- ✓ 6 mai 2015 : Martin-Plage à Plérin dans le cadre des Estiv'Nature organisées par la mairie
- ✓ 5 août 2015 : Tournemine à Plérin dans le cadre des Estiv'Nature organisées par la mairie
- ✓ 25 juin 2016 : Jospinet à Planguenoual dans le cadre de la Baie des Possibles organisée par le Pays de St-Brieuc
- ✓ 5 août 2016 : Martin-Plage à Plérin dans le cadre des Estiv'Nature organisées par la mairie
- ✓ 29 avril 2017 : Tournemine à Plérin dans le cadre des Estiv'Nature organisées par la mairie
- ✓ 25 août 2017 : Martin-Plage à Plérin dans le cadre des Estiv'Nature organisées par la mairie

Photo : Sortie découverte de l'estran et de la pêche à pied à Martin-Plage – Plérin. © VivArmor Nature

- ***Couverture médiatique***

Pour l'Ouest des Côtes d'Armor, **124 articles** (presse, bulletins divers) et **27 reportages** (radio et télé) mentionnant le projet Life et les actions pour une pêche à pied durable sont parus entre juillet 2013 et août 2017.

La revue de presse est consultable au local de VivArmor Nature.

- ***Lettre d'information nationale***

VivArmor participe au côté des autres partenaires du Life à la rédaction et à la diffusion de la lettre d'information nationale « **L'écho du bigorneau** ».

A compter de 2018, cette lettre sera semestrielle et présentera les actions du réseau national pour une pêche à pied durable qui s'est structuré au cours du projet Life : **cf. § 8.3.4.**

Télécharger le dernier numéro.

- ***Sites internet et réseaux sociaux***

Site internet de VivArmor Nature :
Une rubrique « Pêche à pied » est tenue à jour afin de présenter le Life et informer les visiteurs sur les bonnes pratiques de pêche à pied :
http://www.vivarmor.fr/nos-actions/agir-pour-la-biodiversite/la-peche-a-pied.html

La rubrique « Pêche à pied » est la plus consultée du site de VivArmor Nature. Elle propose :

- Une présentation du Life ;
- Le lien vers le compte Facebook du Life ;
- Des conseils pratiques pour devenir un pêcheur à pied responsable ;
- Les textes réglementaires en vigueur dans les Côtes d'Armor ;
- Les consignes relatives au suivi sanitaire des sites de pêche à pied ;
- Le bestiaire de la pêche à pied ;
- Les rapports à consulter.

Site internet et réseaux sociaux du projet Life :

Le site www.pecheapied-loisir.fr est une plateforme nationale d'information divisée en 3 principales rubriques :

Rubrique « Je suis pêcheur » destinée aux pratiquants souhaitant s'informer sur la réglementation, les bonnes pratiques par territoire, les espèces et habitats pêchés à pied en France.

Rubrique « Actions et résultats » : sensibilisation, fréquentation, profil des pêcheurs, diagnostics écologiques, implication des acteurs, bibliographie, base de données Estamp, actions sur les territoires.

Rubrique « Le Projet Life » : actions, livrables et résultats du projet.

En page d'accueil, on trouve également les actualités, un formulaire de contact, une foire aux questions, un accès à la base de données ESTAMP (bancarisation de la totalité des données du Life exportables librement), un formulaire d'inscription à la lettre d'information, le coefficient de marée du jour et les liens vers les comptes Twitter et Facebook du Life.

5.2.3. Formation et animation d'un réseau de structures relais

Les structures relais désignent les organismes susceptibles d'être amenés à délivrer des informations aux pêcheurs à pied de loisir dans l'exercice de leurs missions.

Quatre formations à destination des professionnels du tourisme, de la mer et de l'environnement ont été organisées à l'initiative de VivArmor Nature :

- 5 novembre 2015 à la Maison des Plaisanciers de Paimpol
- 17 décembre 2015 au Centre des Congrès de Saint-Quay-Portrieux
- 7 janvier 2016 à la mairie de Trébeurden
- 19 janvier 2016 dans la salle des Régates de Pléneuf-Val-André

Photos : Formation à la Maison de la Mer de Paimpol, le 5 novembre 2015. © VivArmor Nature

D'une durée de 3 à 4 heures, ces formations complètes ont fait appel à **une douzaine d'intervenants** afin d'aborder l'ensemble des thématiques en lien avec la pêche à pied de loisir :

- DDTM 22 – Unité Littorale des Affaires Maritimes : **réglementation et sécurité**
- Ifremer / ARS –DT22 : **risques sanitaires**
- VivArmor Nature : écologie des espèces pêchées à pied et **bonnes pratiques**
- Le **métier de la pêche à pied** : témoignages de professionnels du Comité des pêches

Relayées par les offices de tourisme partenaires et leur fédération régionale, le Réseau d'Education à l'Environnement de Bretagne (**Guide des formations 2015-2016 ci-contre**) et le portail de l'Environnement en Bretagne, ces formations ont mobilisé beaucoup de participants sur le territoire et ont contribué à créer du lien entre acteurs de la pêche à pied de loisir.

Sur invitation des professionnels du tourisme, quatre autres interventions ont permis de former de nombreux agents d'accueil, saisonniers et hébergeurs du département :

- 30 juin 2015 au Pôle Mer de Paimpol sur invitation de Bretagne Nautisme et de l'Office de Tourisme de Paimpol-Goëlo.
- 1er juillet 2016 à la Maison de la Mer d'Erquy pour la destination touristique baie de St-Brieuc - Paimpol - Les Caps.
- 19 janvier 2017 à la Maison de la baie d'Hillion pour les offices de tourisme de la baie de St-Brieuc (formation assurée par le garde technicien de la réserve naturelle)
- 30 juin 2017 à la Roche-Derrien pour la destination touristique Bretagne – Côte de Granit Rose.

Ces formations courtes, d'une durée de 20 minutes ont surtout permis de rappeler les principales consignes à communiquer aux visiteurs souhaitant s'informer sur les grandes marées et la pêche à pied, et de présenter les supports pédagogiques (dépliants, réglettes) du Life à disposition des lieux d'accueil.

Deux autres formations (hors financement Life) ont également été proposées à de futurs guides de pêche à la demande du Lycée de Caulnes le 14 décembre 2015 et le 16 décembre 2016. Elles se sont appuyées sur les résultats et les supports pédagogiques du Life : une matinée en salle à la Maison Pêche et Nature de Jugon-Les-Lacs suivie d'une sortie découverte de l'estran sur l'archipel des Hébihens à Saint-Jacut-de-la-Mer.

Photo : Formation de futurs guides de pêche, le 16 décembre 2016 à St-Jacut-de-la-Mer. © VivArmor Nature

Plus de 240 personnes (Professionnels du tourisme, animateurs nature, plaisanciers, guides de pêche, scientifiques, élus et techniciens de collectivités) **et 58 structures ont participé aux 10 formations animées par VivArmor Nature et ses partenaires au cours du projet Life.** Plus d'une cinquantaine d'autres structures participe à la diffusion des réglettes et dépliants.

Au total, plus de 110 structures relais ont été mobilisées dans les Côtes d'Armor.

Abbaye de Beauport
Agence des aires marines protégées
Agence Régionale de Santé – DT22
Agence touristique Eulalie Paimpol
Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Port Lazo Boulgueff et Kérarzic
Aquarium Marin de Trégastel
ARS Bretagne - DT22
Association des Pêcheurs Plaisanciers de Pleumeur-Bodou (APPB)
Association des Pêcheurs Plaisanciers, bassiers, kayakistes de Martin-Plage
Association des Plaisanciers du Toëno/Trébeurden
Association Papot'ages
Atelier Terra Maris
Bretagne Vivante – Réserve P.Lapicque
Brigade maritime de la gendarmerie de Lézardrieux
Camping Cap de Bréhat
Camping Le Dourlin à Ile Grande
CCHM Château Tanguy Val-André
CDPMEM 22
Centre de découverte du Hédraou
Centre nautique de Pléneuf-Val-André
Centre nautique d'Erquy
Centre nautique Les Glénans Paimpol
Centre Social de Paimpol "Le ChatÔ"
Chambre d'hôte Evel er Ger Locquirec
Chambres d'hôtes Gîte d'étape du Moulin de Keranraix
Club de plongée ASSUB Paimpol
Club de plongée CAP Trébeurden
Club Kayak de La Roche Derrien
Comité de Sauvegarde de Penvénan
Conservatoire du Littoral - Plérin
Correspondant Ouest France
DDTM 22 -Direction Mer et Littoral
Décathlon Trégueux
EDF - Usine Marémotrice de la Rance
EPAF Les Rocs
Escapade Glas
Fish à l'Affiche
FNPPSF
Gendarmerie nationale de Pléneuf-Val-André
Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération
Hôtel de la baie de Paimpol
Hôtel Les Agapanthes à Ploubazlanec
Ifremer Dinard
La Roche Derrien Canoë Kayak
Lannion Trégor Communauté
Leff Armor Communauté
Les Petits Débrouillards
Ligue pour l'enseignement des Côtes d'Armor
Littoral Services St-Quay Portrieux
LPO - Ile Grande
Lycée agricole de Caulnes BP JEPS
Lycée maritime de Paimpol
Lycée maritime de Saint-Malo
Mairie Etables-Sur-Mer
Mairie Planguenoual / Herbarius
Mairie Pléneuf-Val-André
Mairie Pleumeur-Bodou
Mairie Plouaret
Mairie Ploulec'h
Mairie Trébeurden
Mairie Trébeurden
Mairie Trégastel
Maison de la Baie d'Hillion
Maison du Littoral de Plougrescant
Maison du littoral de Ploumanac'h
Maison Pêche & Nature Jugon-Les-Lacs
Milmarin - Ploubazlanec
OT Baie de Saint-Brieuc
OT Côte de Granit Rose
OT de Binic - Etables
OT de Bréhat
OT de Fréhel
OT Baie de Paimpol
OT Baie de Saint-Brieuc
OT Presqu'île Lézardrieux
OT de Lamballe
OT de Lannion
OT de Perros-Guirec
OT de Pléneuf-Val-André
OT de Pléneuf-Val-André
OT de Plestin-Les-Grèves
OT de Pleumeur-Bodou
OT de Plouaret
OT de Plurien
OT de Quintin
OT de St-Cast-Le-Guildo
OT de St-Quay-Portrieux
OT de Trébeurden
OT de Trégastel
OT de Trélévern
OT d'Erquy
OT du Pays de Bégard
OT Falaises d'Armor - Lanvollon-Plouha
OT Lannion-Trégor
OT Pontrieux Communauté
ONCFS 22
Park An Istr / Mairie Plouézec
Port de plaisance de Binic
Port de plaisance de Paimpol
Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc
Réserve Naturelle des 7 Îles
Réserve Naturelle du Sillon de Talbert
Saint-Brieuc Amor Agglomération
Syndicat Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel
Ti Ar Vro
Village Gaulois de Pleumeur-Bodou
Village vacances CCAS Trégastel
War Dro an Natur

Liste des structures relais mobilisées dans les Côtes d'Armor

VivArmor Nature anime le réseau de structures relais en le tenant régulièrement informé des appels à bénévoles pour les grandes marées, des bilans des actions « pêche à pied », des changements de réglementation, des fermetures temporaires portées à connaissance dans les Côtes d'Armor… L'association met également à leur disposition des lots de réglettes et dépliants à diffuser de manière ciblée aux pêcheurs à pied.

5.2.4. Les médiateurs de l'estran et les marées de sensibilisation

- ***Principe***

Le terme de « médiateur de l'estran » désigne les personnes intervenant directement sur l'estran pour des actions d'enquête et de sensibilisation au plus près des pêcheurs à pied.

La marée de sensibilisation consiste pour les médiateurs à aller à la rencontre des pêcheurs à pied de loisir, généralement pendant une grande marée, afin de leur diffuser la réglette, leur apporter des conseils ciblés et les inciter à trier leur capture.

- ***Mise en œuvre d'une marée de sensibilisation***

Afin de préparer au mieux les médiateurs bénévoles avant chaque intervention, un briefing est réalisé sur le site par le coordinateur local : présentation générale du site, des principales espèces ciblées par les pêcheurs, des infractions ou mauvaises pratiques les plus couramment rencontrées, quelques consignes pour aborder les pêcheurs, un rappel des règles en vigueur (maille, quotas, éventuelles interdictions), de l'heure de basse mer et de l'heure du retour.

Généralement la sensibilisation s'effectuent en binômes, les novices étant systématiquement accompagnés sur le terrain pour leurs premiers échanges avec les groupes de pêcheurs. Le coordinateur propose à chaque binôme de couvrir une zone du site afin de toucher un maximum de pêcheurs présents et d'éviter les doublons.

Chaque médiateur est équipé d'une vareuse pour être facilement identifié et d'un nombre déterminé de réglettes. Le décompte en fin de marée permet ainsi de connaître le nombre de réglettes distribuées.

La sensibilisation peut se dérouler en trois temps :

- A l'arrivée des pêcheurs à pied :

Les médiateurs se positionnement aux points d'accès du site deux heures avant la basse mer.

Les pêcheurs sont souvent pressés pour rejoindre leur zone de pêche. Les échanges se limitent généralement à la présentation de la réglette et à sa fixation sur les paniers de pêche à l'aide d'une cordelette.

Photo : diffusion des réglettes Life à l'arrivée des pêcheurs à pied sur la cale de l'Arcouest – Ploubazlanec. © F. Delisle

- Pendant l'activité de récolte :

Une fois la majorité des pêcheurs à pied arrivés sur leur zone de pêche, environ une heure avant la basse mer, les médiateurs partent à leur rencontre.

Lors de la prise de contact avec un pêcheur ou un groupe de pêcheurs il est rarement nécessaire de passer beaucoup de temps à se présenter. Une phrase d'accroche « Bonjour, la pêche est bonne ? » ou « Avez-vous eu la réglette qu'on distribue aujourd'hui ? » suffit à engager la conversation. Certaines personnes demandent des précisions auxquelles il convient alors de répondre.

Photo : Sensibilisation des pêcheurs à pied pendant leur récolte sur l'îlot du Verdelet. ©P. De Rammelaere

Un médiateur expérimenté et connaissant bien les pratiques locales saura cibler au mieux les conseils à apporter au pêcheur. En fonction de son équipement (outil et récipient pour la pêche plus ou moins adapté) et de son attitude, il est souvent facile de distinguer un pêcheur expérimenté d'un pêcheur occasionnel. L'outil de pêche utilisé et la zone de pêche prospectée permettent d'identifier rapidement les espèces ciblées et les consignes associées : mailles, quotas et périodes de pêche.

En fonction de l'échange qui s'engage, le médiateur peut proposer au pêcheur de jeter un œil à sa récolte et de trier avec lui ses captures.

- Au retour de pêche :

L'action de sensibilisation peut s'effectuer jusqu'à deux heures après la basse mer sur certains sites. A la marée montante, les médiateurs rejoignent généralement la côte en même temps que les derniers pêcheurs à pied avec qui il est possible d'échanger sur la pêche du jour. Cette sensibilisation pendant la remontée, loin des lieux de prélèvement, permet de diffuser la réglette aux pêcheurs non encore équipés mais ne permet généralement pas de trier les récoltes.

Photo : retour de pêche à pied à Port Lazo - Plouézec. © V. Trémel

A la fin de chaque session de sensibilisation, un débriefing permet au coordinateur de recueillir les impressions des bénévoles sur le déroulement de la marée, l'accueil des pêcheurs à pied et de comptabiliser le nombre de réglettes diffusées.

- ***Bilan chiffré***

Dans l'Ouest des Côtes d'Armor, ce sont au total **127 marées d'enquête/sensibilisation** sur 4 sites pilotes qui ont mobilisé **91 médiateurs de l'estran** (bénévoles, salariés et partenaires de VivArmor Nature) pour **7 500 réglettes distribuées** et environ **10 000 pêcheurs à pied sensibilisés**.

A cela s'ajoutent :

- **8 400 réglettes distribuées** et environ **11 500 pêcheurs à pied sensibilisés** par les structures relais ;
- **2 500 réglettes distribuées** et environ **3 500 personnes sensibilisées** sur les stands ou lors des conférences et animations de VivArmor Nature.

Photos : réglettes Life sur les paniers des pêcheurs à pied sensibilisés. © F. Delisle

CHAPITRE 6. Evolution des connaissances et des pratiques des pêcheurs

6.1. Attitude des pêcheurs à pied face aux enquêteurs

Au cours des enquêtes et études de récoltes réalisées dans le cadre du Life (**cf. chapitre 5**), les enquêteurs sont amenés à rappeler les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur.

Afin de quantifier la part d'usagers sensibilisés aux cours de ces opérations, nous avons demandé aux enquêteurs de catégoriser, à la fin de chaque entretien, la réceptivité du pêcheur face aux conseils promulgués et l'effort de tri des récoltes.

6.1.1. Réceptivité des pêcheurs face aux conseils promulgués

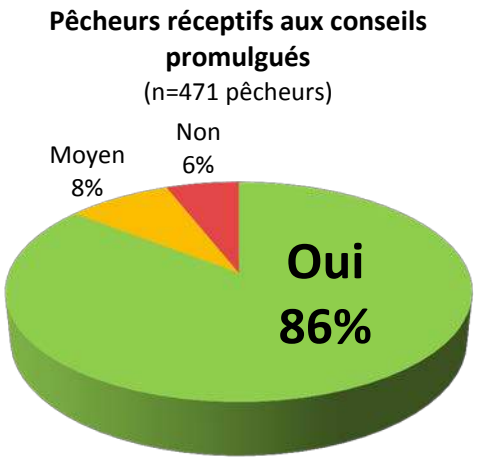

« **Oui** » : signifie que la discussion a permis au pêcheur de s'informer sur la réglementation, le respect du milieu, l'effet de son action sur la ressource ; en vue d'améliorer son comportement.

« **Moyen** » : signifie que le contact a été l'occasion de diffuser un certain nombre de renseignements, sans trop insister ou sans pouvoir dire si l'interlocuteur en a tiré des conclusions concernant son activité.

« **Non** » : signifie que l'enquête s'est limitée à une collecte d'informations par manque de temps ou parce que l'enquêté semblait non réceptif.

9 pêcheurs à pied de loisir sur 10 sont réceptifs aux conseils promulgués.

Ce résultat coïncide avec le bon accueil des pêcheurs (94%) réservé aux enquêteurs.

Les pêcheurs seront d'autant plus réceptifs si la durée de l'enquête est courte : 78% de personnes réceptives avec le questionnaire complet utilisé en 2014 contre 93% avec le questionnaire simplifié utilisé en 2015 et 2016.
Au cours des marées de sensibilisation, en l'absence de questionnaire, il est rare (<1%) de tomber sur une personne peu réceptive ou refusant d'échanger avec les médiateurs.

Photo : Enquête auprès d'un couple de pêcheurs à pied à Goaz-Trez – Trébeurden. © F. Delisle

6.1.2. Tri des récoltes en présence des enquêteurs

Tri des récoltes en présence des enquêteurs
(n=232 récoltes non conformes)

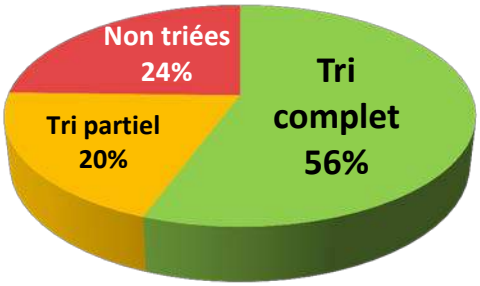

76% des pêcheurs en infraction acceptent de trier tout ou partie de leur récolte.

L'effort de tri est plus important quand l'enquête se déroule au début de la récolte. En fin de marée, si la majeure partie de la récolte du jour n'est pas conforme, il est plus difficile d'obtenir le consentement des pêcheurs qui ne souhaitent pas rentrer bredouilles. Alertés sur la nécessité de préserver la ressource et les risques de sanction, ces derniers nous assurent qu'ils seront plus attentifs la prochaine fois en triant leurs futures récoltes à l'aide de la réglette fournie.

Photo : Tri des récoltes avec les médiateurs du Life à Goaz-Trez – Trébeurden. © F. Delisle

6.2. Amélioration de la connaissance de la réglementation

6.2.1. Tailles minimales réglementaires

Le graphique ci-après est issu de la comparaison des résultats d'enquêtes réalisées auprès des pêcheurs à pied par VivArmor Nature dans le cadre d'un Contrat Nature entre 2008 et 2011 puis du projet Life entre 2014 et 2016.

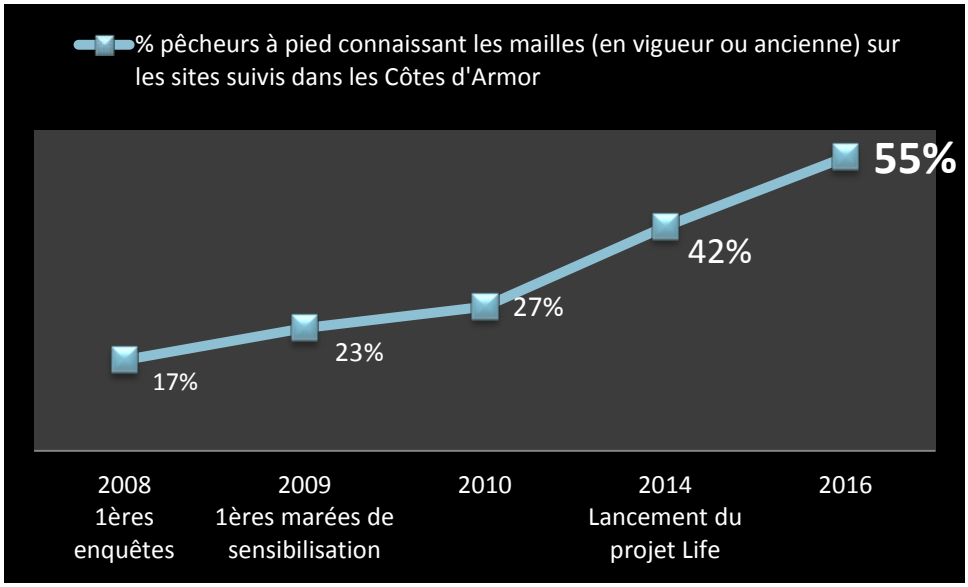

La diffusion de conseils et de réglettes de pêche par les médiateurs de l'estran au moment des grandes marées, la mise en place de panneaux d'information à l'entrée des sites et le travail d'information des structures relais contribuent à l'amélioration de la connaissance des tailles minimales de capture des espèces pêchées dans les Côtes d'Armor.

Une nette amélioration des connaissances est ressentie sur le terrain depuis le lancement du projet Life et les campagnes d'information menées par l'ensemble des partenaires du projet désormais au niveau national.

Photo : Jeune pêcheur à pied sensibilisé relâchant une araignée de mer sous-maillée. © A. Sturbois

6.2.2. Quantités maximales autorisées

En Bretagne, des quotas sont entrés en vigueur au 1er janvier 2014 pour la récolte des coquillages, échinodermes et vers marins (arrêté préfectoral du 21/10/2013 modifié le 16/06/2014). Le graphique ci-après est issu de la comparaison des résultats d'enquêtes réalisées auprès des pêcheurs à pied par VivArmor Nature dans le cadre du projet Life entre 2014 et 2016.

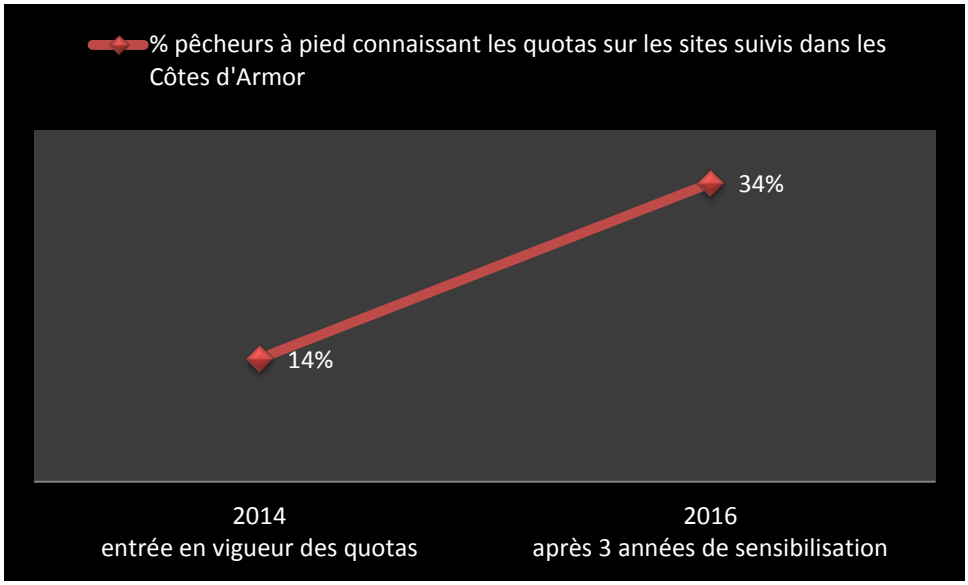

En 2014, année d'entrée en vigueur des quotas, 86% des pêcheurs concernés n'en n'avaient pas encore pris connaissance. **En 2016, après trois années de sensibilisation, la connaissance évolue positivement avec un tiers des usagers bien informé.**

Rappelons que le panier moyen, tous sites confondus, ne dépasse pas 1 kg par pêcheur et par marée et rares sont les personnes qui ne respectent pas les quantités maximales autorisées (**cf § 4.3.4.**).

La mise à jour des panneaux à l'entrée des sites de pêche à pied survenue en 2017 et le maintien des actions de sensibilisation devraient contribuer à maintenir l'amélioration de la connaissance des nouvelles dispositions réglementaires.

Photo : Panier du commerce équipé d'une plaquette à trous pour mailler les coquillages et de graduation permettant d'estimer les quantités pêchées. © F. Delisle

6.3. Amélioration des pratiques

6.3.1. Diminution des engins de pêche interdits

En Bretagne, les engins de pêche sont réglementés depuis le 1er janvier 2014 pour la récolte des coquillages, échinodermes et vers marins (arrêté préfectoral du 21/10/2013 modifié le 16/06/2014).

Photo : La pêche à l'aide d'un râteau grillagé est interdite en Bretagne depuis le 1er janvier 2014. © F. Delisle

En comparant les résultats des premières enquêtes réalisées en 2014 et le dénombrement des engins de pêche interdits sur le gisement de Port Lazo/Bilfot lors des grandes marées de mai 2017, **nous sommes passés de 9% à moins de 1% de pêcheurs à pied en infraction** : pêcheurs équipés d'une fourche ou d'un râteau grillagé pour draguer les fonds meubles à la recherche de praires et de coquilles-Saint-Jacques.

Il s'agissait généralement d'habitués du site qui ont adopté des pratiques plus respectueuses des habitats littoraux. Un changement rapide de comportement qui peut s'expliquer par le travail des médiateurs de l'estran mais aussi une information à l'entrée du site, des rappels à l'ordre de certains pêcheurs sensibilisés et des opérations de contrôle (Affaires maritimes et Gendarmerie) avec confiscation des outils non réglementaires.

6.3.2. Utilisation d'un outil de mesure

L'évolution du pourcentage de pêcheurs à pied à loisir utilisant un moyen de mesure de leurs captures est un bon indicateur de l'amélioration des pratiques (tri des récoltes) et permet d'évaluer les actions de sensibilisation engagées (pêcheurs équipés des réglettes Life).

Tous sites confondus

(n=368 pêcheurs)

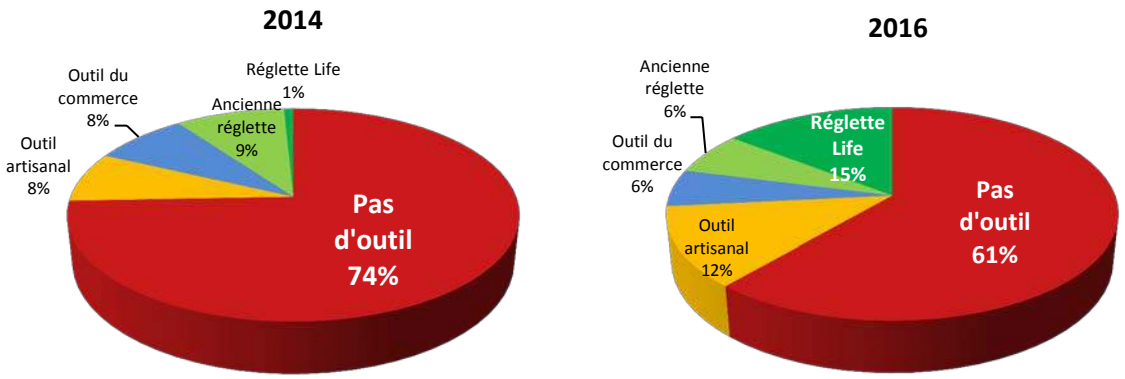

Entre 2014 et 2016, la proportion de pêcheurs équipés d'un outil de mesure des captures est passée de 26% à 39%.

Après 3 ans de diffusion par les médiateurs de l'estran et les structures relais, la réglette Life est l'outil de mesure le plus utilisé sur les sites pilotes. En 2016, elle équipait 19% des pêcheurs locaux et 11% des pêcheurs en séjour. Parmi les habitués, un pêcheur sur dix possède une ancienne réglette diffusée entre 2008 et 2012. Devenue obsolète à la suite de nouvelles réglementations en 2013 et 2014, cette réglette est alors remplacée par celle du Life.

16% des pêcheurs à pied se servent d'outils artisanaux (marques sur le manche du râteau, pige en bois, bouchons plastique…) ou d'outils du commerce (pied à coulisse, crabe toiseur…). Il convient de vérifier ces outils qui peuvent se référer à d'anciennes tailles réglementaires et être obsolètes.

Photos : Gabarit du commerce, réglette Life et pied à coulisse FNPPSF. © F. Delisle

La majorité des pêcheurs à pied n'est toujours pas équipée d'un outil de mesure, notamment chez les pêcheurs en séjour : 80% non équipés contre 50% des pêcheurs locaux en 2016.

Plusieurs raisons à cela :

- Le nombre et le renouvellement importants des pratiquants à sensibiliser.
- L'utilisation de repères anatomiques très approximatifs par certains pêcheurs : largeur de la paume de la main pour l'ormeau, longueur du pouce pour tel ou tel coquillage…
- Certains pêcheurs sensibilisés lors des marées précédentes n'ont pas la réglette avec eux : utilisation d'un autre outil de mesure plus adapté à leur pratique, diffusion de la réglette au sein de leur entourage, ou simple oubli.

6.4. Amélioration de la qualité des récoltes

Le principal indicateur de progrès lié aux actions de sensibilisation est la nette amélioration des récoltes des pêcheurs équipés de la réglette Life : **cf. graphique suivant.**

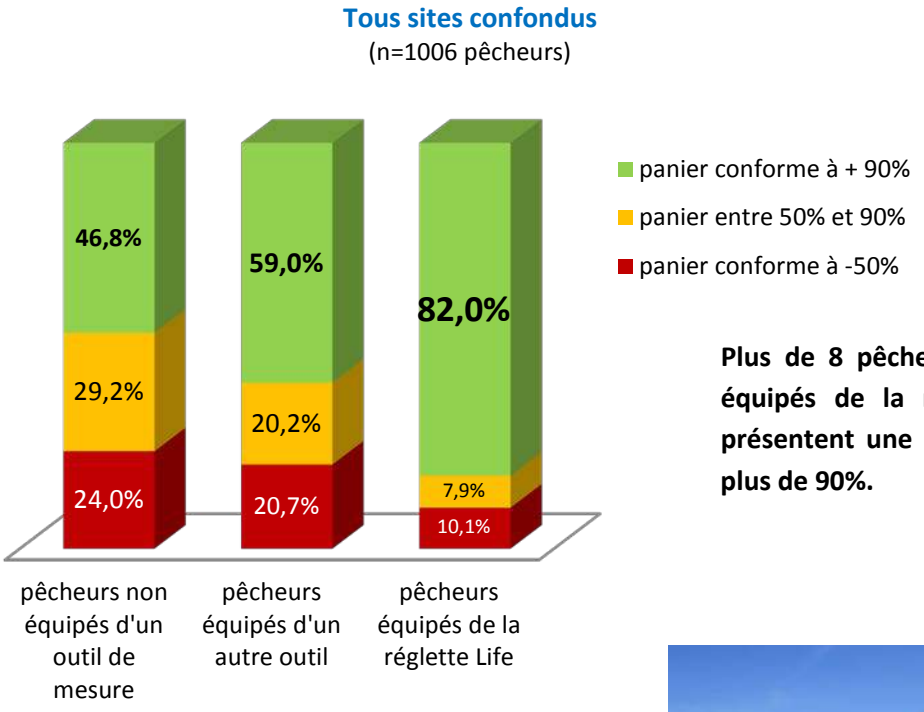

Plus de 8 pêcheurs à pied sur 10, équipés de la réglette Life, nous présentent une récolte conforme à plus de 90%.

A l'inverse, l'absence de moyen de mesure se traduit par de nombreuses prises sous-maillées dans les récoltes : 53% des pêcheurs non équipés sont en infraction.

Le taux d'infraction est de 41% chez les pêcheurs équipés d'un autre moyen de mesure (outil artisanal, outil du commerce ou ancienne réglette). Certains de ces outils sont parfois mal utilisés (prise de mesure incorrecte) ou se réfèrent à d'anciennes réglementations.

Photo : Pêcheur équipé d'un gabarit artisanal pour mesurer les coques et les palourdes sur le site de Goaz-Trez. © F. Delisle

Chapitre 7. Comprendre les effets de la pêche à pied : les suivis écologiques

Comme vu dans le **§ 1.3.1.** sur les enjeux de conservation des habitats intertidaux et la préservation de la ressource, plusieurs suivis écologiques été menés afin d'évaluer les effets de la pêche à pied.

7.1. Présentation des thématiques de suivi dans l'Ouest des Côtes d'Armor

Chaque suivi a fait l'objet de rapports annuels et d'un rapport final dont les références sont citées dans le tableau ci-après et rappelées dans la bibliographie. Les bilans détaillés sont disponibles sur simple demande auprès de VivArmor Nature.

Thématique de suivi	Sites de suivi	Nombre de suivis	Partenaire/Prestataire Scientifique	Références bibliographiques
Evaluation annuelle d'un **gisement de coques**	**Goaz-Trez / Toëno** (Trébeurden/ Pleumeur-Bodou)	1 campagne de relevés par an en 2014, 2015 et 2016, **soit 3 relevés en tout**	Réserve naturelle nationale de la baie de St-Brieuc	2 rapports intermédiaires et 1 rapport final : **Sturbois A., Delisle F., 2016.**
Suivi de l'état écologique d'un **herbier de zostères marines***	**Pointe de Bilfot** (Plouézec)	1 campagne de relevés par an en 2014, 2015 et 2016, **soit 3 relevés en tout**	Institut Universitaire Européen de la Mer / Université de Bretagne Occidentale	2 rapports intermédiaires et 1 rapport final : **Bernard M., Poisson P., 2016.**
Suivi de l'état écologique des **champs de blocs**	**Île Plate** (7 îles) **Pointe de Bilfot** (Plouézec) **Piégu** (Pléneuf-Val-André) **Verdelet** (Pléneuf-Val-André)	2 campagnes de relevés par an et par site en 2014, 2015 et 2016, **soit 24 relevés en tout**	Institut Universitaire Européen de la Mer / Université de Bretagne Occidentale Réserve naturelle des Sept-Îles	8 rapports intermédiaires et 4 rapports finaux : **Bernard M., Poisson P., 2016.**

**Il était initialement prévu un suivi sur un second herbier à l'Arcouest en Ploubazlanec mais suite aux premiers relevés effectués en 2014, il a été décidé de ne pas continuer : enjeu faible (station rarement fréquentée par les pêcheurs de coquillages fouisseurs), temps d'émersion lors des grandes marées trop court pour mesurer l'ensemble des paramètres prévus dans le protocole.*

7.2. Principaux résultats

7.1.1. Evaluation annuelle du gisement de coques de Goaz-Trez / Toëno

Parallèlement à l'évaluation de la pression de pêche pouvant s'exercer sur les gisements coquilliers (fréquentation, quantités prélevées), une bonne connaissance de l'état des stocks est nécessaire pour la mise en œuvre de mesures de gestion permettant le maintien de la ressource et de l'activité de pêche.

⇨ **Protocole de terrain :**

Le protocole mis en place pour l'évaluation annuelle a été validé par le conseil scientifique de la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc et l'Ifremer en 2001 puis déployé sur les gisements de coques suivis en France dans le cadre du projet Life. Ce protocole est détaillé dans le rapport méthodologique 2017 : « Protocole d'évaluation spatiale des gisements de coques dans le cadre du LIFE+ : « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative » (Sturbois A. et *al.*, 2017).

Une fois les limites du gisement établi (**cf. carte de localisation page suivante**) et les 78 stations de prélèvement de coques géolocalisées, trois évaluations annuelles ont été réalisées après la période de recrutement des coques : novembre-décembre 2014, novembre 2015 et novembre 2016.

Photos illustrant le protocole d'évaluation d'un gisement de coques : prélèvement, tamisage sur l'estran et mesure des coques en laboratoire. © VivArmor Nature

VivArmor Nature a assuré l'intégralité du suivi (relevés de terrain, mesures en laboratoire, analyse et rédaction des rapports).
L'association a pu bénéficier de l'assistance et de la mise à disposition du laboratoire de la réserve naturelle nationale de la Baie de St-Brieuc.

Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

⇨ **Rappel des objectifs :**

- Cartographier et estimer les stocks de coques
- Evaluer l'effet des prélèvements sur le gisement

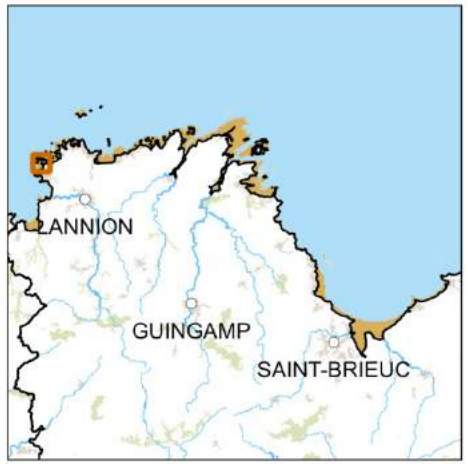

Pêche à pied DE LOISIR

EDITEE LE :
09/2017

COTES D'ARMOR

Gisement de Goaz Trez / Toëno

Site pilote

Autres sites

Sources des données :
- Sites de pêche : BD ESTAMP, AFB 2017
- Communes : ADMINEXPRESS, IGN 2017
- Fond de carte : ortholittorale v2, MEEM 2012

Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ATL_US_LPAP_ARMO_136-137-138_site_pilote_20170904_a4pa

⇨ **Synthèse des résultats**

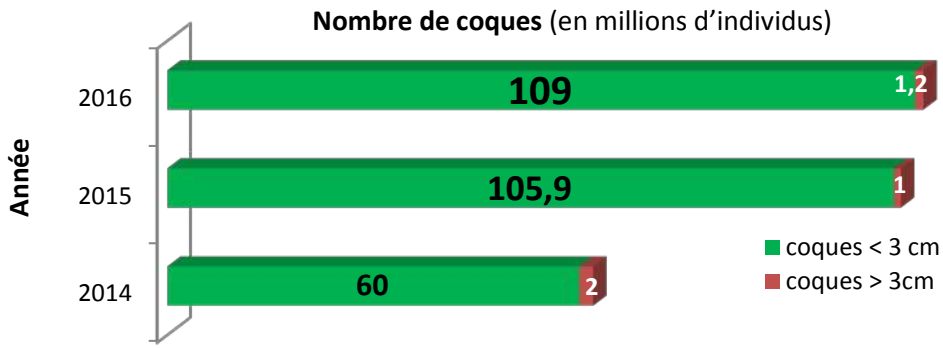

Graphique : production du gisement de Goaz-Trez / Toëno de 2014 à 2016 en millions de coques.

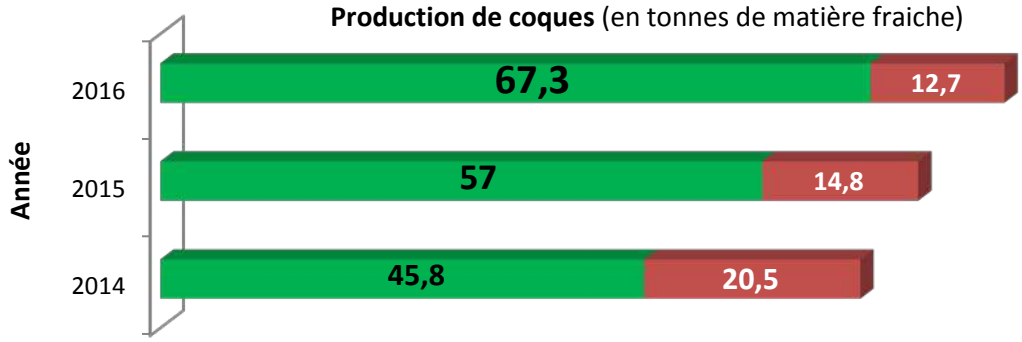

Graphique : production du gisement de Goaz-Trez / Toëno de 2014 à 2016 en tonnes de coques.

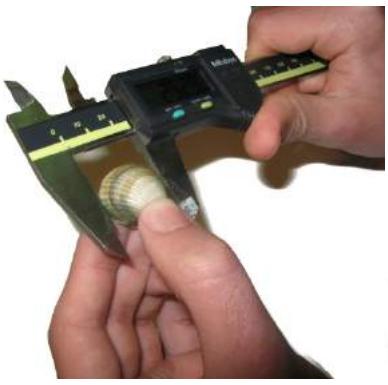

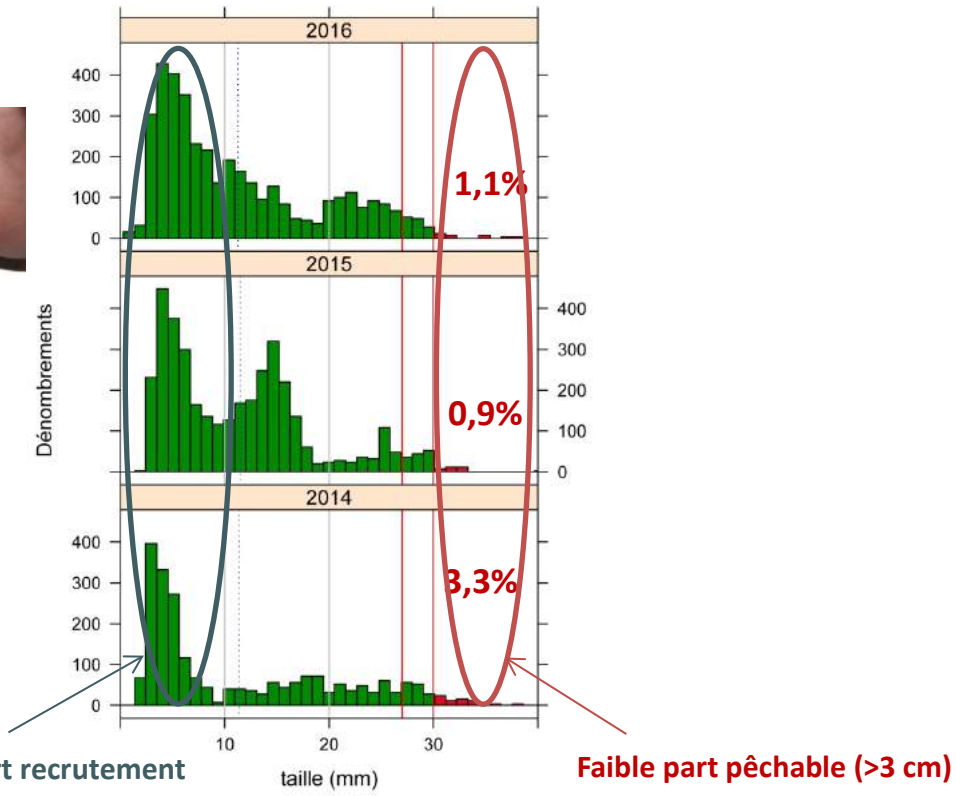

Histogrammes en classes de taille des coques de 20 14 à 2016 (effectifs)

Photo : Evaluation du gisement de coques de Goaz-Trez / Toëno. © F. Delisle

⇨ **Conclusion de l'étude :**

La population totale du gisement de coques de Goaz-Trez/Toëno est évaluée à 62 millions d'individus en 2014 (66,3 tonnes), 107 millions en 2015 (71,8 tonnes) et 110 millions en 2016 (80 tonnes) soit **une augmentation de 44% sur les trois années de suivi.**

Un recrutement important a été observé lors des trois années de suivi. Ces recrutements se traduisent par une quantité importante de naissain représenté par les individus dont la taille est comprise entre 0 et 10 mm (respectivement 38 millions, 55 millions et 64 millions d'individus de 2014 à 2016).

Lors de chacune des trois années de suivi, il apparaît une diminution des effectifs au-delà de la classe de taille de 30 mm mettant en évidence l'impact de la pêche à pied. Cette baisse s'explique, d'une part, par les prélèvements liés à la pêche professionnelle et de loisir, et d'autre part, par la faible quantité de coques situées dans la classe 20/25mm en 2014 correspondant aux coques exploitables en 2015.

Au regard de la structure de la population en 2016 et sous réserve de conditions de pêche et d'un taux de mortalité naturelle identiques, **la fraction exploitable devrait progresser en 2017** (1,29 millions d'individus) en raison des effectifs présents dans la classe de taille 20 à 27 mm en 2016.

Il serait intéressant de poursuivre le suivi de ce gisement. L'évolution de la fraction pêchable du stock dans les prochaines années permettra d'évaluer plus précisément l'effet de la pression de pêche sur ce gisement notamment en lien avec la mise en place potentielle de mesures de gestion.

7.1.2. Suivi de l'état écologique de l'herbier de zostères marines de la pointe de Bilfot

⇨ **Protocole de terrain :**

L'intégralité des informations relatives aux protocoles de terrain permettant les suivis des herbiers de zostères naines et marines mis en œuvre dans le projet Life, est précisée dans le Rapport méthodologique 2015 : « Protocole de suivi stationnel des herbiers de zostères naines et marines dans le cadre du LIFE+ : « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative », Année d'échantillonnage des herbiers 2015 » (Bernard et al., 2015).

Ce protocole de suivi mis en place par l'IUEM en 2014 constituait une nouvelle méthode adaptée aux herbiers intertidaux. En effet, bien que de nombreux protocoles de suivis des herbiers intertidaux existaient déjà (DCE, REBENT…), aucun ne répondait complètement aux attentes du projet Life. Les problématiques posées étaient différentes et les méthodologies existantes pas toujours adaptées à la question des impacts potentiels de la pêche à pied de loisir sur l'herbier.

Les suivis réalisés à l'échelle de la station d'étude herbier sont les suivants :

- Suivis écologiques : application du protocole stationnel de suivis Life assurée par l'IUEM ;

- Suivis de la fréquentation des pêcheurs à pied : comptages annuels de pêcheurs à pied à différentes échelles (station d'étude, périmètre étendu d'observation et site pilote) assurés par VivArmor Nature.

Après la validation et le positionnement de la station le 15 juin 2014 (**cf. carte de localisation page suivante**), un premier suivi a été réalisé le 15 juillet 2014, un deuxième le 31 août 2015 et un troisième a été réalisé sur deux jours, les 21 et 22 août 2016. Ces périodes d'échantillonnage correspondent au moment où l'herbier à *Zostera marina* est le plus développé en raison des conditions environnementales favorables.

Photos : Suivi de l'herbier de zostère de la pointe de Bilfot. © VivArmor Nature / IUEM Brest

⇨ **Rappel de l'objectif :**

Suivre la dynamique des herbiers de zostères sous l'influence croisées des activités de pêche à pied de loisir et des facteurs environnementaux locaux.

COTES D'ARMOR : POINTE DE BILFOT

EDITEE LE :
01/2017

Pêche à pied DE LOISIR

Localisation de la station d'étude herbier *Zostera marina* de la pointe de Bilfot au sein de son périmètre étendu et du site pilote de la pointe de Bilfot

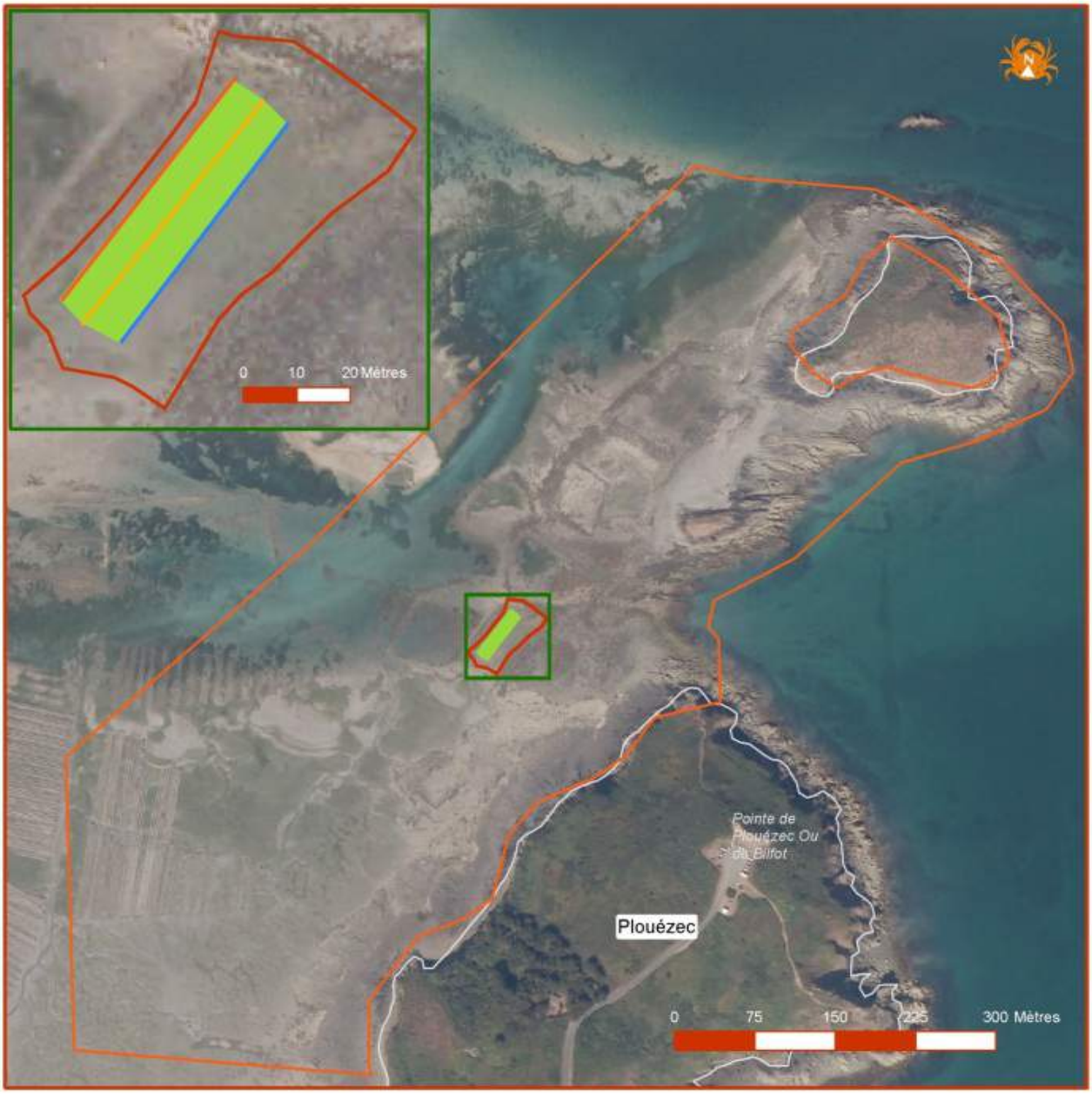

Site pilote de la pointe de Bilfot

Périmètre étendu d'observation

Surface totale de la station d'étude

Transects de la station d'étude herbier

Transect A

Transect B

Transect C

Sources des données :
- Suivis herbiers : IUEM/UBO et association VivArmor Nature, 2015
- Site pêche à pied : IODDE/ Vivarmor, 2015 d'après la BD Carthage
- Commune, points d'intérêt : BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte : Ortho Littorale V2 (MEDDE)

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ATL_LPAP_ARMO_PieBilfot_herbiers_20170127_A4po

⇨ **Synthèse des résultats et conclusion de l'étude :**

Les suivis menés dans le cadre du Life entre 2014 et 2016 sur l'herbier de la pointe de Bilfot, montrent un **enjeu de pêche à pied de loisir important à l'échelle du site pilote, mais moindre à l'échelle du périmètre étendu d'observation dans lequel est inclue la station d'étude herbier.** À l'année, la fréquentation du site pilote est régulière, atteignant parfois des pics élevés lors des forts coefficients de marée (**cf.§ 3.2.3**.). En revanche, le périmètre étendu d'observation de l'herbier reste 10 à 30 fois moins fréquenté que le site pilote. Cela peut s'expliquer par l'importante surface du site pilote en comparaison de celle du périmètre étendu d'observation, mais aussi par la proximité d'un gisement de praires attirant de nombreux pêcheurs sur le site pilote, mais en dehors du périmètre étendu d'observation.

Les résultats des suivis écologiques montrent que l'herbier évolue négativement d'un point de vue surfacique. En effet, les taux de présence d'herbier vivant le long des transects a tendance à diminuer entre 2014 et 2016 (respectivement 83,9 % ; 66,9 % et 63,2 %), ainsi que les taux de recouvrement estimé dans l'ensemble des quadrats (respectivement 63,7 % ; 59,3 % et 57,4 %). **Le taux de fragmentation quant à lui suit la tendance inverse en augmentant un peu plus chaque année** (12,9 % en 2014, 25,6 % en 2015 et 34,7 % en 2016). Le taux de mitage quant à lui est relativement constant entre 2014 et 2016 (3,1 % en 2014, 6,1 % en 2015 et 2,1 % en 2016). Il est important de noter que la densité visuelle de l'herbier observée le long des transects semble stable sur les trois années de suivi. **Le dénombrement des pieds de zostère marine vivante dans les quadrats vient également confirmer une évolution négative de l'herbier** (353 pieds en 2014, 349 pieds en 2015 et 302 pieds en 2016). Par ailleurs, la longueur moyenne des plus grandes feuilles a tendance à augmenter au cours du temps (20,2 cm en 2014, 28,9 cm en 2015 et 35,8 cm en 2016).

La station d'étude herbier de la pointe de Bilfot avait été choisie en raison de sa forte fréquentation potentielle, de l'état potentiellement dégradé de l'habitat et de l'enjeu écologique de l'herbier, comme le démontre son emprise au sein du site Natura 2000 « Trégor-Goëlo ». La mise en œuvre d'enquêtes auprès des pêcheurs à pied et de comptages réguliers a permis d'apporter des connaissances sur les ressources et zones qui y sont ciblées par les pêcheurs à pied : banc de praires au large de Port Lazo et rochers de la pointe de Bilfot.

Une étude expérimentale menée par le laboratoire LIENSs a permis d'étudier l'effet de certaines pratiques de pêche à pied professionnelle des palourdes sur les herbiers de zostère naine de l'île d'Oléron (Sauriau P.-G. et *al.*, 2015 et 2016). Elle démontre notamment des effets plus ou moins néfastes sur l'habitat selon les saisons et les densités d'herbiers observées au départ. Elle indique également que les traces d'activités anthropiques laissées dans les sables ou les sables envasés (substrats majoritairement observés sur la station d'étude de la pointe de Bilfot) ne sont pas détectables plus d'une marée ou deux. Il est donc possible que les anciennes traces d'activités anthropiques ne puissent plus être relevées, même un ou deux jours après que les pêcheurs, les promeneurs ou les plaisanciers les aient laissées. Toutefois, les traces observées restent assez anecdotiques et viennent confirmer les résultats des comptages qui indiquent **une fréquentation et une perturbation par la pêche à pied assez limitées de l'herbier étudié comparativement à celles du site pilote.**

7.1.3. Suivi de l'état écologique des champs de blocs

⇨ **Protocole de terrain :**

L'intégralité des informations relatives aux protocoles de terrain permettant les suivis stationnels des champs de blocs mis en œuvre dans le projet Life est précisée dans le rapport méthodologique des actions champs de blocs (actions B5 et C3) 2014 du projet Life (Bernard M., 2015). Le rapport reprend également la description des indicateurs utilisés pour les suivis écologiques de l'habitat (l'Indice Visuel de Retournement IVR et l'indice de la Qualité Ecologique du Champ de Blocs QECB).

À l'échelle des stations champs de blocs des territoires Life, les suivis réalisés sont les suivants :

- Suivis de fréquentation des pêcheurs à pied : comptages annuels de pêcheurs à pied (par coefficients de marées permettant aux champs de blocs de découvrir) ;

- Suivis comportementaux des pêcheurs à pied : observations directes non participantes des pêcheurs à pied ;

- Suivis écologiques : application de l'Indicateur Visuel de Retournement des blocs (IVR) et de l'indice de Qualité Ecologique des Champs de Blocs (indice QECB).

Dans l'Ouest des Côtes d'Armor, quatre champs de blocs ont été suivis (**cf. cartes de localisation pages suivantes**) :

- L'Île Plate sur l'archipel des Sept-Îles
- La pointe de Bilfot en Plouézec
- L'anse de Piégu en Pléneuf-Val-André
- L'îlot du Verdelet en Pléneuf-Val-André

Photo : relevés pour le calcul de l'Indice Visuel de Retournement sur le champ de blocs de Bilfot. © F. Delisle

Après une prospection de terrain pour choisir l'emplacement de chaque zone d'étude et définir le périmètre de chaque champ de blocs à étudier, une stratification de chaque station d'étude a été réalisée en 2014, ce qui a permis un état des lieux de la station vis-à-vis de ses caractéristiques géologiques, géomorphologiques, biologiques et de leur fréquentation par les pêcheurs à pied de loisir.

Deux campagnes de relevés par an pour le calcul des indices IVR et QECB ont été réalisées sur chaque champ de blocs : avril et octobre 2014, mars-avril et septembre-octobre 2015, mars-avril et octobre-novembre 2016.

Photo : relevés pour le calcul de l'Indice de Qualité Ecologique du Champ de Blocs de Bilfot. © F. Delisle

VivArmor Nature a assuré les relevés de terrain. L'IUEM a assuré l'assistance méthodologique, l'analyse des données collectées et la rédaction des rapports.

L'équipe de la Réserve naturelle des Sept-Îles a assuré le transport des équipes jusqu'à l'archipel pour le suivi sur l'Île Plate.

- ⇨ **Rappel de l'objectif :**
  - o Déterminer l'effet de la pêche à pied et plus particulièrement du retournement des pierres non remises en place sur cet habitat particulier.

- ⇨ **Photos et cartes de localisation des champs de blocs suivis pages suivantes.**

Champ de blocs de l'île Plate sur l'archipel des 7 îles. Photo : Franck Delisle

Champ de blocs de la pointe de Bilfot à Plouézec. Photo : Franck Delisle

Champ de blocs de l'îlot du Verdelet à Pléneuf-Val-André. Photo : Franck Delisle

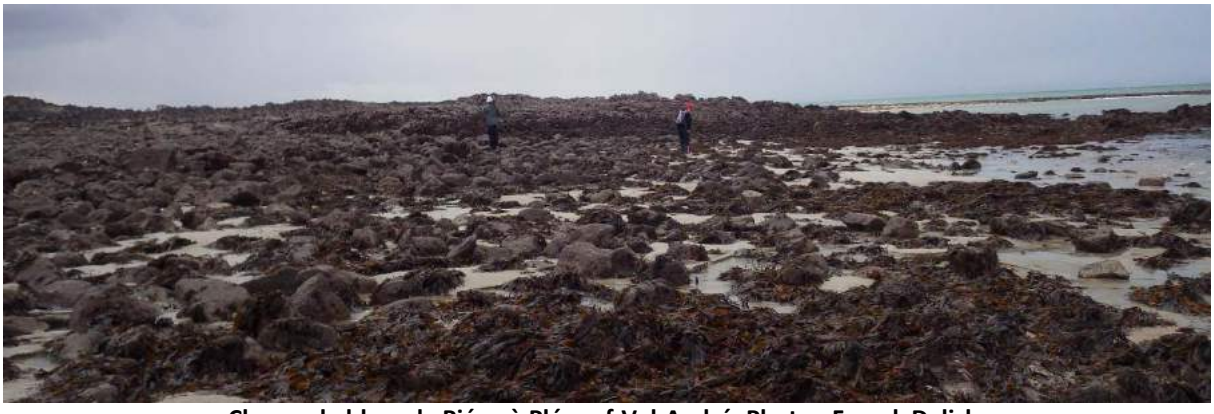

Champ de blocs de Piégu à Pléneuf-Val-André. Photo : Franck Delisle

COTES D'ARMOR : ILE PLATE

Délimitation du site pilote des Sept-Îles et localisation de la station d'étude du champ de blocs

EDITEE LE : 03/2017

Pêche à pied DE LOISIR

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

Stratification et localisation des quadrats de 25m² de la station d'étude du champ de blocs de l'Île Plate

- Strate 1 : Blocs mobiles dominés par Bifurcaria bifurcata / Himanthalia elongata
- Strate 2 : Blocs mobiles dominés par algues rouges / Cladophora rupestris
- Strate 3 : Blocs mobiles dominés par Bifurcaria bifurcata / Himanthalia elongata / algues rouges
- Strate 4 : Blocs ensablés dominés par Bifurcaria bifurcata / algues rouges
- Quadrats de 25m²
- Roche
- Sédiments grossiers, cailloutis et petits blocs

- Emprise totale de la station d'étude champ de blocs
- Site pilote des Sept-Îles

Sources des données :
- Suivis champs de blocs : IUEM/UBO et association VivArmor Nature, 2015
- Site pêche à pied : Vivarmor, 2015 d'après la BD Carthage
- Points d'intérêt : BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte : Ortho Littorale V2 (MEEM)

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

COTES D'ARMOR : POINTE DE BILFOT

Délimitation du site pilote de la pointe de Bilfot et localisation de la station d'étude du champ de blocs

EDITEE LE : 04/2017

Pêche à pied DE LOISIR

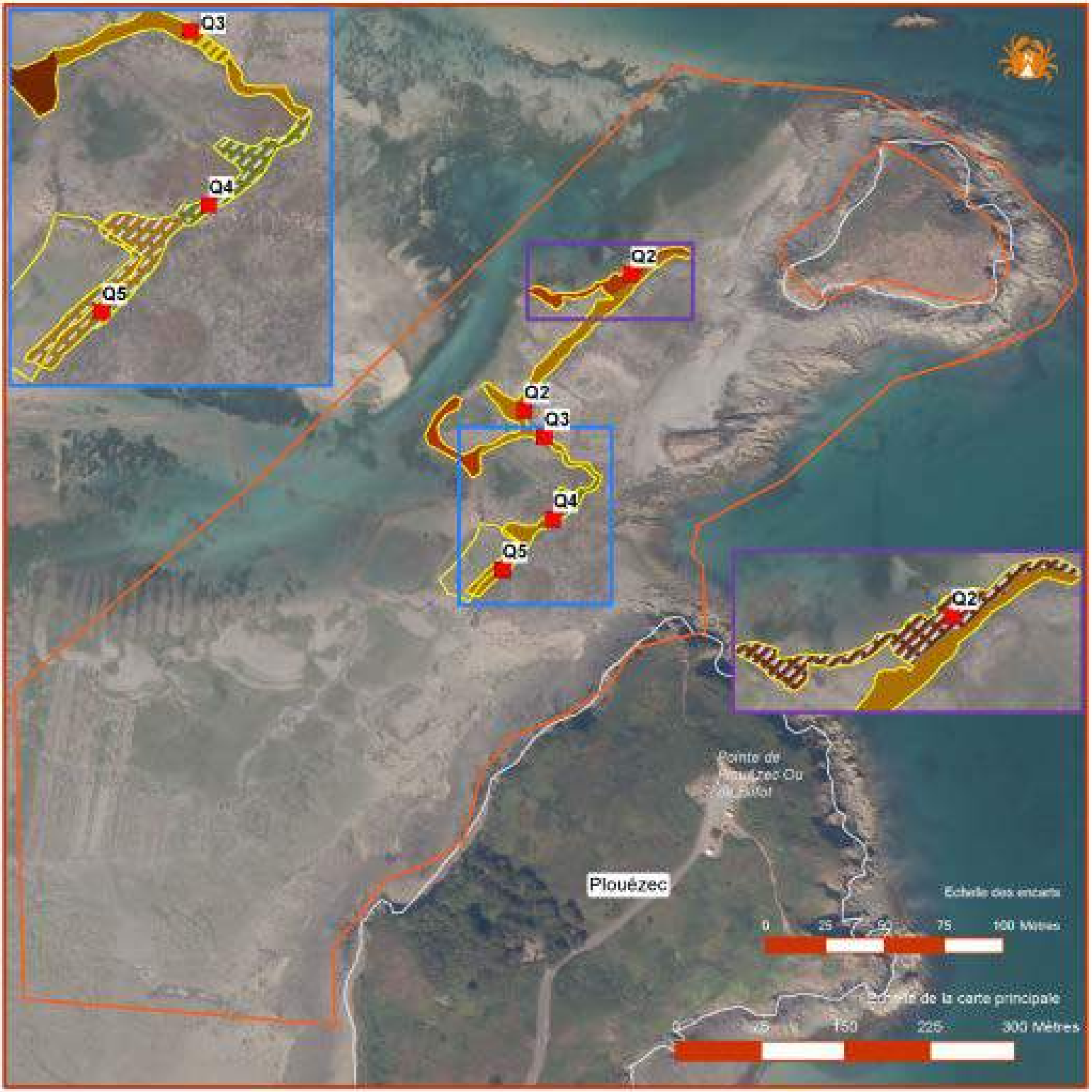

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

Stratification et localisation des quadrats de 25m² de la station d'étude

- Strates 1, 3, 5 et 7 : blocs mobiles dominés par *Fucus serratus*
- Strate 2 et 6 : blocs mobiles dominés par *Fucus serratus* / algues rouges
- Strate 4 : blocs mobiles dominés par *Fucus serratus* / algues vertes opportunistes
- Quadrats de 25m²
- Blocs éparses
- Petits blocs

} Taille et agencement des blocs

- Emprise totale de la station d'étide champ de blocs
- Site pilote de la pointe de Bilfot

Sources des données :
- Suivis champs de blocs : IUEM/UBO et association VivArmor Nature, 2015
- Site pêche à pied : Vivarmor, 2015 d'après la BD Carthage
- Points d'intérêt : BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte : Ortho Littorale V2 (MEEM)

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

COTES D'ARMOR : VERDELET

Délimitation du site pilote de Verdelet et localisation de la station d'étude du champ de blocs

EDITEE LE : 03/2017

Pêche à pied DE LOISIR

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

Emprise totale de la station d'étude champ de blocs

Site pilote de Verdelet

Stratification et localisation des quadrats de 25m² de la station d'étude

- Strate 1 : Blocs mobiles dominés par Fucus serratus
- Strate 2 : Blocs mobiles dominés par algues rouges / sargasses / algues vertes opportunistes / roche nue
- Strate 3 : Blocs mobiles dominés par Fucus serratus / algues rouges / algues vertes opportunistes
- Quadrats de 25m²
- Roche qui s'ensable
- Sédiments grossiers, cailloutis et petits blocs

Sources des données :
- Suivis champs de blocs : IUEM/UBO et association VivArmor Nature, 2014
- Site pêche à pied : Vivarmor, 2015 d'après la BD Carthage
- Fond de carte : Ortho Littorale V2 (MEEM)

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

COTES D'ARMOR : PIEGU

Délimitation du site pilote de Piégu et localisation de la station d'étude du champ de blocs

EDITEE LE : 04/2017

Pêche à pied DE LOISIR

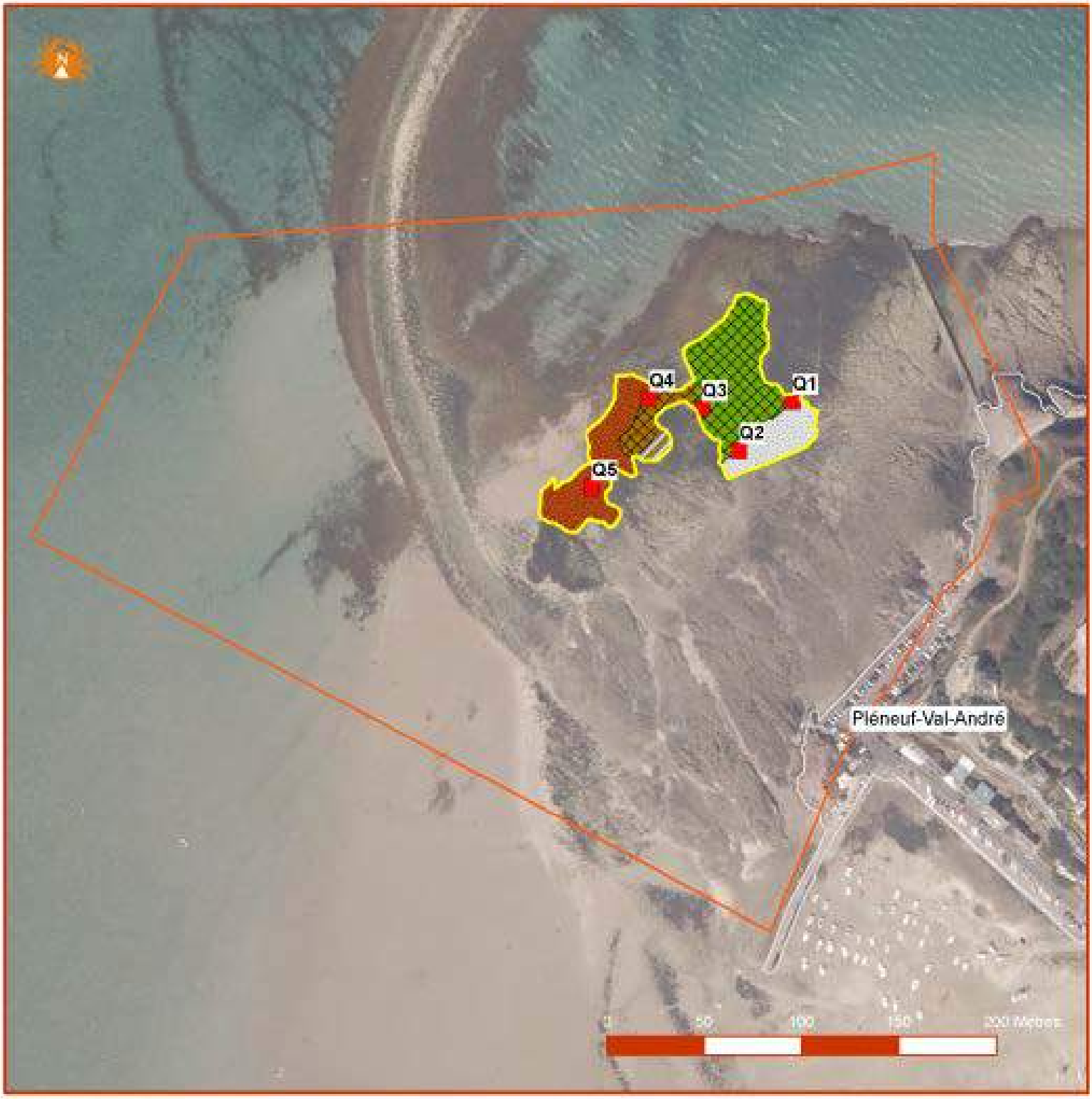

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

Stratification et localisation des quadrats de 25m² de la station d'étude

- Strate 1 : blocs mobiles dominés par balanes et/ou roche nue
- Strate 2 : blocs mobiles dominés par algues vertes opportunistes et/ou roche nue
- Strate 3 : blocs mobiles dominés par *Fucus serratus*
- Strate 4 : blocs mobiles dominés par *Fucus serratus* / algues rouges
- Strate 5 : blocs mobiles dominés par *Fucus serratus*
- Quadrats de 25m²
- Roche
- Sable fin
- Sédiments grossiers, cailloutis et petits blocs
- Emprise totale de la station
- Site pilote de Piégu

Sources des données :
- Suivis champs de blocs : IUEM/UBO et association VivArmor Nature, 2015
- Site pêche à pied : Vivarmor, 2015 d'après la BD Carthage
- Laisse de basse mer, points d'intérêt : BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte : Ortho Littorale V2 (MEEM)

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ATL_LPAP_ARMO_Piegu_chpdeblocs_20170331_A4po

⇨ **Synthèse des résultats et conclusion de l'étude :**

Champ de blocs	**Île Plate** - 7 îles	**Bilfot** - Plouézec	**Verdelet** -Val-André	**Piégu** -Val-André
Niveau de fréquentation par les pêcheurs à pied	**Station étudiée très peu fréquentée :** Aucun pêcheur observé lors des relevés. Estran rocheux vaste autour de la station.	**Station étudiée peu fréquentée :** deux pêcheurs à pied en moyenne lors des comptages aux grandes marées ; seuls 8% des pêcheurs du site recherchent crabes, ormeaux ou bigorneaux.	**Station étudiée moyennement fréquentée :** trois pêcheurs à pied en moyenne lors des comptages aux grandes marées. Nombreux autres champs de blocs sur le site.	**Station étudiée bien fréquentée :** quatre pêcheurs à pied en moyenne lors des comptages aux grandes marées + nombreux groupes d'enfants et d'animateurs en sortie découverte.
Etude comportementale des pêcheurs à pied	**Bonnes pratiques observées :** 88 à 95% des pierres prospectées remises en place par les pêcheurs observés à proximité de la station d'étude.	**Bonnes pratiques observées :** 94% des pierres prospectées remises en place en 2015. (Attention : échantillonnage faible…).	**Pratiques de pêche variables :** 31% des pierres prospectées non remises en place en 2015, 71% en 2016 (Attention : faible échantillonnage).	**Bonnes pratiques observées :** 93% à 95% des pierres prospectées remises en place par les pêcheurs à pied. Ce n'est pas le cas des groupes en sortie découverte…
Proportion de pierres retournées non remises en place	**Relativement faible** : 5 à 15% selon les relevés de l'IVR.	**Variable :** 13 à 83% selon les relevés de l'IVR.	**Stable** : autour de 25% lors des derniers relevés de l'IVR.	**Importante :** autour de 60% lors des derniers relevés de l'IVR.
Etat écologique du champ de blocs	**QECB présentant des valeurs positives** à tous les relevés.	**QECB printemps > QECB automne** : influence probable de la saison de pêche.	**QECB printemps < QECB automne** : influence probable des facteurs environnementaux.	**QECB présentant des valeurs négatives** à tous presque tous les relevés.
Conclusion	Faible influence de la pêche à pied sur la dynamique et la structure de l'habitat. **Le champ de blocs de l'île Plate présente le meilleur état écologique des sites suivis.**	La pression de retournement des pierres par les pêcheurs à pied de loisir est potentiellement forte. **Le champ de blocs de Bilfot présente un état écologique intermédiaire.**	Le remaniement des pierres peut être en partie dû à la pêche à pied mais également aux effets des fortes houles et tempêtes. **Le champ de blocs du Verdelet présente un état écologique intermédiaire.**	Le remaniement des pierres peut être causé par les pêcheurs à pied mais également pas les groupes en sortie découverte. **Le champ de blocs de Piégu présente l'état écologique le moins bon des sites suivis.**

CHAPITRE 8. Conclusions et perspectives

8.1. Limites et difficultés rencontrées

8.1.1. Les enquêtes : nécessité d'adapter le questionnaire national

Si les enquêtes réalisées en 2014 ont permis d'établir un premier diagnostic de la pêche à pied sur le territoire, la longueur du questionnaire national (20 minutes environ par groupe de pêcheurs enquêtés ; **cf. pages 63 et 64**) a souvent été ressentie comme problématique aussi bien de la part des enquêteurs bénévoles que des pêcheurs enquêtés : peu de questionnaires remplis à chaque marée, lassitude des pêcheurs vis-à-vis des questions posées, parfois redondantes.

Afin de maintenir l'acquisition des informations essentielles et de collecter des indicateurs de progrès sur les pratiques en 2015 et en 2016, un second questionnaire simplifié a été réalisé (**cf. page 65**). Ce questionnaire d'une durée de 10 minutes environ aura permis de réduire le temps d'enquête au profit des actions de sensibilisation sur l'estran. Par ailleurs, les personnes enquêtées avec ce nouveau questionnaire étaient plus réceptives face aux conseils promulgués.

8.1.2. Les suivis écologiques : un travail sur le long terme indispensable

La plupart des suivis écologiques engagés dans le cadre du Life ont permis d'avancer des hypothèses sur l'effet de la pêche à pied et d'autres facteurs d'influence sur les milieux littoraux étudiés. Toutefois, afin de vérifier ces hypothèses et suivre l'évolution de la qualité écologique des habitats suivis entre 2014 et 2016, un travail sur le long terme est nécessaire en lien avec le maintien des actions de sensibilisation ou autres mesures de gestion éventuelles.

Au-delà de la recherche des financements nécessaires pour le maintien des travaux engagés, se pose la question des compétences mobilisables. Contrairement aux actions de comptage, d'enquête et de sensibilisation des pêcheurs à pied dont la réalisation est à la portée des gestionnaires d'espaces naturels, les suivis écologiques expérimentaux du Life ont nécessité le plus souvent l'assistance d'experts dans chacune des thématiques : repérage des stations d'étude, assistance méthodologique, analyse et interprétation des données collectées, aide à la rédaction des rapports. A titre d'exemple, sans cet appui technique, ni le suivi stationnel des herbiers de zostères, ni la mise en œuvre de l'Indice de Qualité Ecologique des Champs de Blocs (QECB) ne pourront être maintenus par VivArmor Nature.

8.1.3. Les comptages : une couverture partielle du territoire

Etant donné l'importance du territoire, il n'a pas été possible pour les équipes de VivArmor Nature de couvrir la totalité du linéaire côtier au moment des comptages collectifs : entre 15 et 75% des estrans ont été couverts selon la mobilisation des bénévoles et la date du comptage.

Toutefois, la quasi-totalité des sites de pêche à pied ont été couverts au moins une fois et l'ensemble des comptages réalisés ont déjà permis d'identifier les sites les plus fréquentés du département. A l'avenir, des comptages limités aux principaux sites de pêche à pied permettront de suivre l'évolution de la fréquentation de la totalité du département.

8.1.4. Les limites de la sensibilisation et les conflits d'usage

Parmi les pêcheurs équipés de la réglette Life, nous avons vu une nette amélioration de la qualité des récoltes (**cf. § 6.4**). Toutefois, 18% des personnes déjà sensibilisées continuent de capturer des prises non conformes, sous-maillées ou pêchées en dehors des périodes d'autorisation.

Il peut s'agir de pêcheurs peu réceptifs ou peu rigoureux dans leur pratique, pensant que celle-ci n'a aucun effet sur la ressource et les milieux naturels. Parmi eux, certains comparent souvent leur « sorties de pêche sans conséquence face aux ravages » de la pêche professionnelle ou des autres usagers (touristes, apnéïstes…).

En fonction du contexte local, les médiateurs sont parfois pris à partie par des pêcheurs locaux qui préfèreraient que l'on s'occupe des problèmes liés aux déchets ostréicoles ou au dragage de certains professionnels à moins de 3 miles des côtes.

Nous rappelons à ces pêcheurs que les impacts ne se comparent pas mais qu'ils s'additionnent et que notre démarche pédagogique est impuissante face à l'encadrement de ces pratiques qui par ailleurs sont rapportées et discutées au sein des différentes instances de concertation.

8.2. L'après projet Life dans les Côtes d'Armor

8.2.1. Actions à déployer sur l'ensemble du département

Cette partie est une retranscription des échanges qui ont eu lieu à l'occasion du dernier comité de concertation locale du Life qui s'est tenu le 26 juin 2017 à Lannion. Il s'agit du plan d'actions souhaité par les acteurs locaux sur l'ensemble du département en fonction des moyens disponibles :

- ***Suivis écologiques :***

La collecte de jeux de données sur le long terme est indispensable pour valider les conclusions des études lancées dans le cadre du Life. Le maintien des suivis écologiques dépendra de l'assistance des scientifiques sur chaque thématique.

- ***Comptages, enquête et étude des récoltes :***

L'état des lieux des pratiques de pêche à pied dans les Côtes d'Armor étant désormais bien établi, VivArmor Nature propose de réduire la part des actions consacrées aux diagnostics pour se focaliser davantage sur des actions de sensibilisation transversales à tout le département.
En fonction des moyens mobilisables, la collecte d'indicateurs de progrès moins chronophage (questionnaire allégé) permettra d'évaluer l'efficacité et les limites à long terme des actions engagées.
Le suivi de la fréquentation des sites pourra être maintenu à minima : participation aux comptages nationaux, comptages au moment des grandes marées de sensibilisation ou d'enquête.

- ***Marées de sensibilisation :***

Certains membres du Comité insistent sur l'importance de trouver un moyen de pérenniser et d'étendre les actions de sensibilisation qui seront efficaces sur le long terme et de manière

transversale à tout le département. Une liste des sites à suivre en priorité est proposée par les membres du Comité.

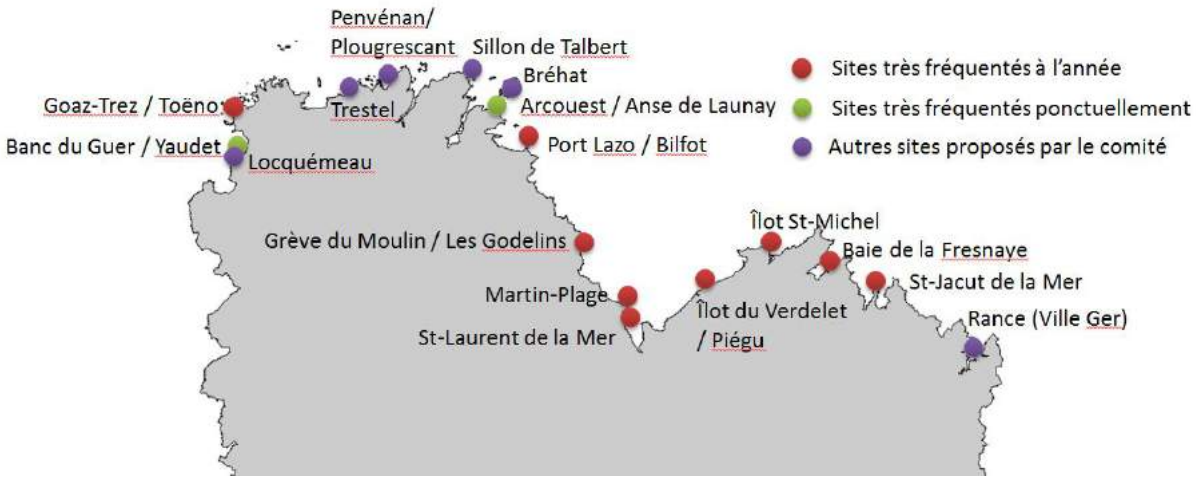

Localisation des sites à suivre en priorité dans les Côtes d'Armor

Dans l'Est du département, des partenaires locaux ont montré leur intérêt pour relayer les actions de sensibilisation :
Saint-Jacut-Environnement, Syndicat Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel et COEUR Emeraude.

- ***Causeries, conférences :***

L'approche pluridisciplinaire mêlant écologie, ethnologie et archéologie est pertinente pour toucher un large public à travers différentes clés d'entrée.

- ***Formation des médiateurs de l'estran :***

Jusqu'à présent les équipes de bénévoles de VivArmor Nature mobilisées sur le terrain sont généralement encadrées par un salarié référent, ce qui limite le nombre d'équipes et donc le nombre de sites bénéficiant des actions de sensibilisation.

Les membres du Comité ont émis l'idée de former les bénévoles à plus d'autonomie (approche des pêcheurs à pied, bonne connaissance des règles et des bonnes pratiques).
Une fois formés, ces nombreux médiateurs de l'estran pourraient se rendre sur le(s) site(s) de leur choix munis d'un kit pédagogique : vareuse d'identification, réglettes, fiche terrain pour la collecte de données simples (nombre de réglettes distribuées, nombre de pêcheurs comptés, conditions de marée, accueil des pratiquants).

- ***Formation et animation du réseau de structures relais :***

Il est important d'impliquer l'ensemble des acteurs du littoral dans la diffusion des bonnes pratiques. Certains pêcheurs à pied en séjour sur le territoire sont désormais équipés d'une réglette récupérée auprès d'un office de tourisme. Répondant à une demande des agents d'accueil, de nouvelles formations à l'image de celles du Life pourraient être proposées.

VivArmor Nature continuera à animer le réseau local en diffusant les réglettes et dépliants disponibles et en transmettant à ses contacts les informations relatives à la pêche à pied dans les Côtes d'Armor : fermetures temporaires, changements de réglementation, actions et bilans…

- ***Faut-il maintenir le comité de concertation locale dans sa forme actuelle ?***

Etant donné l'importance du territoire des Côtes d'Armor, VivArmor Nature propose à l'avenir d'organiser des groupes de travail par entité géographique : Trégor – Côtes de Granit Rose / Baie de Saint-Brieuc / Rance - Côte d'Emeraude. Cela permettra de réunir plus régulièrement les acteurs locaux. La concertation pourra aussi se faire à travers d'autres instances : Comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir, comités de pilotage des zones Natura 2000 concernées...

8.2.2. Quelques pistes pour le maintien des actions après-Life

- ***Mobilisation des collectivités locales :***

Certaines collectivités peuvent être de bons soutiens logistiques : prise en charge de la mise en place des panneaux, participation d'agents et d'élus aux comptages, actions de sensibilisation…

- ***Mobilisation d'un réseau breton :***

VivArmor Nature travaille à la mobilisation de partenaires bretons identifiés qui ont désormais la volonté de poursuivre et de développer les actions dans le cadre d'un projet d'envergure régionale pour le suivi et le maintien de la pêche à pied de loisir en Bretagne.

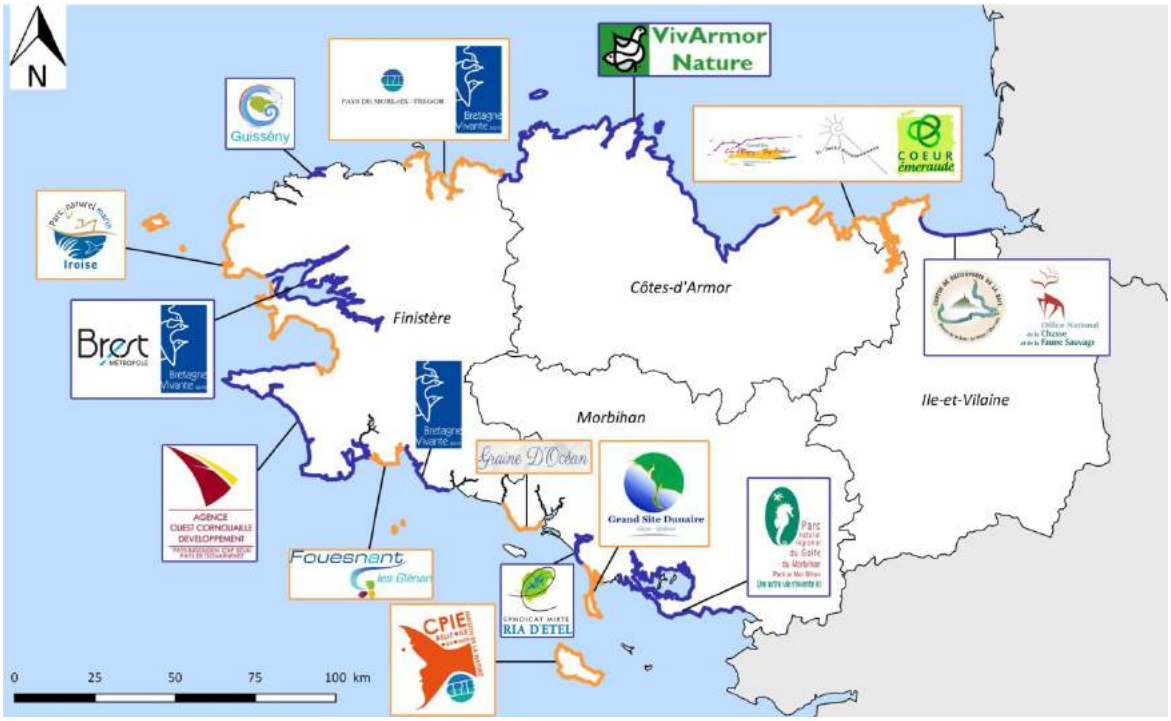

Carte extraite d'une note de structuration d'un réseau de partenaires et territoires en Bretagne pour une pêche à pied durable (Delisle F., 2017)

La carte ci-dessus présente uniquement les structures susceptibles de maintenir ou mettre en place des actions sur leur territoire respectif. La carte ne représente pas les nombreux partenaires participant aux instances de concertation et actions de terrain.

Une note de structuration du réseau breton a été transmise au Conseil régional en avril 2017 par VivArmor Nature. Une réponse favorable de la région nous est parvenue le 30 juin 2017 en insistant sur l'importance de pouvoir capitaliser sur l'expérience du projet Life+ ces prochaines années au niveau régional pour pérenniser les actions et leur donner une dimension renouvelée.

La mise en réseau des acteurs territoriaux intéresse fortement le Conseil régional car elle s'intègre dans les démarches de gestion intégrée de la zône côtière impulsées par la Région Bretagne à l'échelle des Pays. Par ailleurs, la mise en place actuelle du dispositif DLAL (développement local par les acteurs locaux), dans le cadre du FEAMP à l'échelle des Pays, pourrait permettre d'avoir une approche combinée régionale/territoriale sur ce projet.

Un dossier sera déposé auprès de la région fin 2017.

- ***Mise en place d'un observatoire Manche – Mer du Nord :***

VivArmor Nature travaille au côté de la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Manche Est – Mer du Nord pour la mise en place d'un observatoire de la pêche à pied de loisir. Il s'agit de la mesure M308-MMN2 du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine Manche – Mer du Nord (Collectif, 2016).

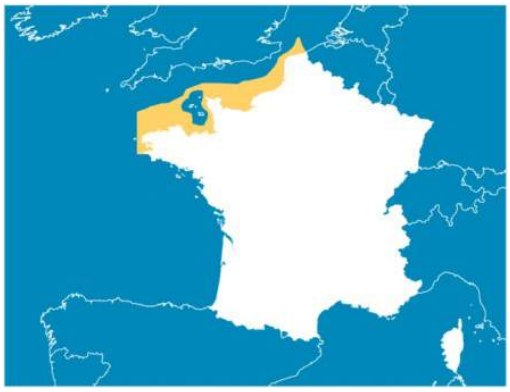

La mesure vise à pérenniser et étendre les réseaux de collecte de données mis en place dans le cadre du Life pour maintenir l'acquisition de données sur l'activité de pêche à pied de loisir (zones de pêche à pied, fréquentation, pratiques, espèces cibles...) de la pointe bretonne à la frontière belge.

L'objectif est la collecte d'éléments de diagnostic pour la mise en place de mesures de gestion cohérentes de la pêche à pied de loisir. L'observatoire pourrait contribuer au financement des actions de comptages, enquêtes et étude des récoltes. La recherche de financeurs est en cours.

Une rencontre de l'ensemble des territoires intéressés est programmée à Avranches (50) le 6 novembre 2017. VivArmor Nature y représentera les Côtes d'Armor. Il s'agira de préciser les objectifs de l'observatoire et de dimensionner les actions à mettre en œuvre dès 2018.

8.2.3. Coût annuel estimé pour la poursuite des actions dans les Côtes d'Armor

Deux estimations, basse et haute, ont été réalisées pour la coordination et la réalisation des actions par VivArmor Nature à l'échelle du département. Le coût annuel dépend du nombre d'actions sur le terrain (nombre de marées couvertes), du nombre de supports pédagogiques à réaliser et du temps consacré aux formations, à l'animation de stands/conférences ou à la communication : **cf. tableau ci-dessous.**

	Estimation basse			Estimation haute		
ACTIONS LOCALES APRES-LIFE PÊCHE A PIED DE LOISIR - TERRITOIRE CÔTES D'ARMOR	Nb jours Chargé de mission	Nb jours Directeur	Frais personnel (salaires 2017)	Nb jours Chargé de mission	Nb jours Directeur	Frais personnel (salaires 2017)
Enquêtes/Sensibilisation/Comptage des pêcheurs à pied in situ						
16 marées réparties sur 4 à 6 sites x 2 équipes (inclus la préparation)	16	16	8 519,27 €	28	16	11 136,78 €
Saisies comptage, enquête, fiche sensibilisation	8	0	1 745,01 €	14	0	3 053,77 €
Analyse des données et réalisation des fiches diagnostic par site suivi	5	0	1 090,63 €	10	0	2 181,27 €
Suivi champs de blocs (4 stations Life)						
relevés de terrain (10 marées, inclus la préparation)	15	8	5 786,52 €	15	8	5 786,52 €
Saisies des relevés	2	0	436,25 €	2	0	436,25 €
Relecture et validation du rapport	5	0	1 090,63 €	10	0	2 181,27 €
Evaluation gisement de coques de Goaz-Trez/Toëno (Trébeurden)						
relevés de terrain (2 marées, inclus la préparation)	4	2	1 501,16 €	4	2	1 501,16 €
Mesure des coques, saisie et rédaction du rapport	3	0	654,38 €	3	0	654,38 €
Instances de concertation locales (Comité pêche maritime de loisir, Copil Natura 2000)						
Préparation + participation à 2 réunions annuelles	2	0	436,25 €	2	0	436,25 €
Consultations pour avis	2	0	436,25 €	5	0	1 090,63 €
Panneaux d'information						
Mise à jour anciens panneaux et mise en place de nouveaux panneaux	5	5	2 662,27 €	10	5	3 752,90 €
Animation du réseau de structures relaies						
Formations des professionnels du tourisme et de la mer	2	0	436,25 €	5	0	1 090,63 €
Réalisation de supports divers : guide OT, almanac'h des marées	3	0	654,38 €	5	0	1 090,63 €
Diffusion affiches, réglettes, expo : campings, OT, centres nautiques, coop. maritimes	3	0	654,38 €	5	0	1 090,63 €
Communication						
Communiqués de presse, bulletins municipaux, interviews radio, tournages TV	1	0	218,13 €	5	0	1 090,63 €
Stands, conférences						
3 à 5 stands/an (inclus préparation, déplacement)	3	0	654,38 €	5	0	1 090,63 €
1 à 2 conférences/an (inclus préparation, déplacement)	1	0	218,13 €	2	0	436,25 €
Suivi administratif et financier	5	2	1 719,29 €	10	2	2 809,92 €
TOTAL	**85**	**33**	**28 913,56 €**	**140**	**33**	**40 910,52 €**
% ETP	38%	15%		62%	15%	
Frais de transport - 4000 kms/an x 0,493 €/km			**1 972,00 €**			**1 972,00 €**
Achat réglettes + cordelettes de fixation - 6000 exemplaires/an x 0,55 €/unité			**3 300,00 €**			**3 300,00 €**
Achat/remplacement panneaux - 10 / an x 100 € /unité			**1 000,00 €**			**1 000,00 €**
COÛT TOTAL / AN	**Estimation basse :**		**35 185,56 €**	**Estimation haute :**		**47 182,52 €**

8.3. Conclusions et retours sur le projet

8.3.1. La pêche à pied de loisir en France et ses enjeux

La pêche à pied est l'une des activités les plus pratiquées sur le littoral métropolitain. Elle est également très présente dans certaines régions ultra-marines, comme à Mayotte. Activité ancestrale et culturelle, faisant l'objet de transmission intergénérationnelle, elle fut longtemps peu prise en compte dans la gestion des usages littoraux.

Au cours des dernières décennies, les usagers se sont multipliés, les pratiques et les espèces cibles ont aussi évolué : d'une pêche locale, de subsistance, l'activité a évolué en loisir aujourd'hui pratiqué par 2 millions de personnes en France (Levrel H., 2009). On peut alors s'interroger sur la durabilité de cette activité ouverte à tous et pratiquée par un public non fédéré, souvent mal informé.

Des enjeux multiples

La durabilité de l'activité a tout d'abord été questionnée au regard de **ses impacts sur les milieux et les ressources prélevées.** Confirmés dès les années 2000 par différentes études, ces aspects ne sont pas les seuls à prendre en considération :

- ✓ **Des aspects socioculturels :** fortement identitaire pour les habitants du littoral, la pêche à pied offre à un large public un réel rapport à la nature, relevant d'instincts « primaires » (prélever sa propre nourriture), mais aussi des occasions de découverte et d'attachement à la qualité des milieux.

- ✓ **Des aspects sanitaires et sécuritaires :** la consommation de coquillages susceptibles de concentrer les éléments pathogènes présents dans les gisements contaminés nécessitent d'évaluer et de communiquer sur les risques encourus par les pêcheurs à pied en s'appuyant sur le projet RESP²ONsable porté par l'Agence régionale de santé et l'Ifremer. Il en est de même pour les risques d'accidents parfois mortels (encerclement par la marée).

- ✓ **Des aspects organisationnels :** au-delà de la réglementation qui doit nécessairement s'adapter, la gouvernance des littoraux évolue également. Les enjeux économiques, environnementaux et touristiques en font un sujet concret de développement durable et de partage de l'espace, en reposant cette question cruciale : avec une population de plus en plus importante, comment faire pour préserver durablement les qualités des littoraux ?

8.3.2. Les Côtes d'Armor : un territoire pionnier

De 2007 à 2011, le Contrat Nature « Gestion durable de la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor » porté par VivArmor Nature a permis d'aborder la thématique de manière innovante au travers des actions de diagnostic et de sensibilisation, associant l'ensemble des acteurs locaux.

Cette combinaison d'un travail scientifique, pédagogique et de concertation a ensuite été déployée sur plusieurs territoires en France avec le lancement du projet Life en 2014. C'est cette approche globale qui permet d'atteindre les objectifs fixés. Le partage des diagnostics réalisés et l'évaluation en continu des progrès obtenus contribuent au dépassement des conflits entre acteurs locaux.

Efficacité de la démarche après 8 ans de sensibilisation

- ✓ Une sensibilisation à la fois massive et efficace sur le terrain, au plus près des pratiquants, utilisant des messages cohérents et des supports pédagogiques communs à tous les territoires engagés en France.
- ✓ 174 bénévoles et partenaires mobilisés sur le terrain au côté de VivArmor Nature (**cf. §.8.3.4**)
- ✓ Environ 8000 pêcheurs à pied sensibilisés chaque année sur les sites de pêche et auprès des 110 structures relais.

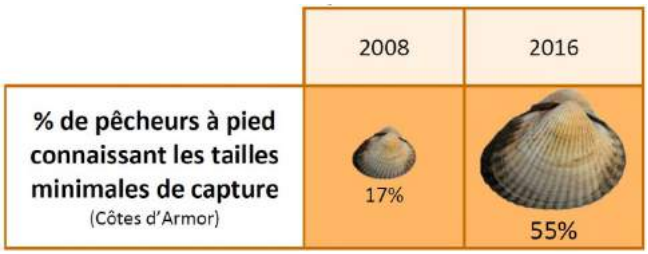

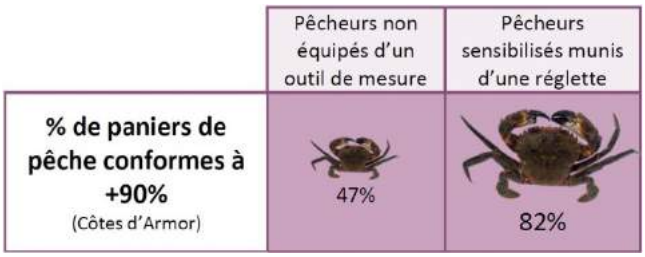

- ✓ Une crédibilité totale des partenaires du Life vis-à-vis des décideurs, des pêcheurs, des scientifiques…
- ✓ Une meilleure prise en compte de la pêche à pied de loisir dans les politiques publiques et les instances de concertation : Natura 2000, GIZC, SAGE, PAMM…

Les progrès obtenus sont encourageants et face au nombre et au renouvellement important des pratiquants, l'ensemble des partenaires et des structures relais mobilisés expriment leur volonté de pérenniser et de développer les actions engagées dans les Côtes d'Armor.

8.3.3. Littorea : un réseau national pour une pêche à pied durable

Le réseau national pour une pêche à pied récréative durable, déjà à l'origine du Life, a été renforcé par la mise en œuvre de ce projet. Le nom du réseau est désormais simplifié en « réseau Littorea » pour s'assurer une meilleure visibilité. Cette orientation a été validée lors du dernier Comité de pilotage national du Life au Teich (bassin d'Arcachon) fin mars 2017.

Photo : Les acteurs de la pêche à pied en France réunis en novembre 2016 au colloque national Life à Boulogne-Sur-Mer. © AAMP.

Avec l'appui de l'Agence française pour la biodiversité (ex Agence des aires marines protégées) et de la Fondation de France, le réseau Littorea, déjà bien implanté, sera animé principalement par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature après le Life et jusqu'en 2020. Certaines missions complémentaires seront assurées par la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, anciennement la FNPPSF).

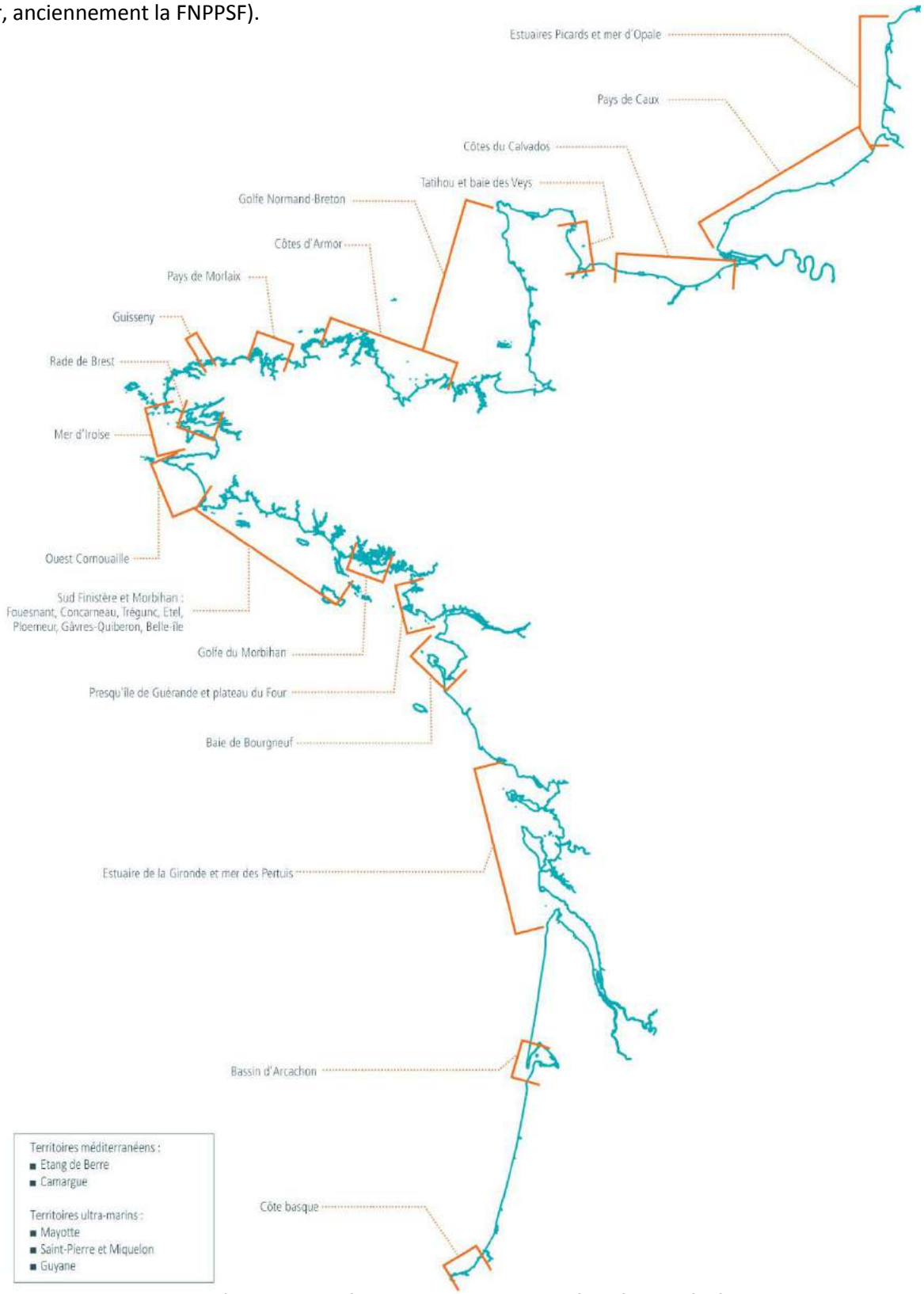

Carte des territoires mobilisés au sein du réseau national pour une pêche à pied récréative durable devenu « réseau Littorea ». Source : Adrien Privat, CPIE Marennes-Oléron

8.3.4. Merci aux bénévoles !

Un grand merci aux 174 bénévoles et partenaires qui ont assisté VivArmor Nature sur le terrain :

Adeline Hantz
Agnès Auger
Alain Lamour
Alain Paitry
Alain Ponsero
Alice Landais
Amandine Galli
Annaïg Liot
Anne Legeay
Anne Priac
Anne-Laure Janson
Anne-Sophie Moreau
Anthony Sturbois
Antoine Hardy
Armel Deniau
Armelle Pouchard
Arthur Chenal
Aude Mazurie
Audrey Garnier
Aurélien Guibert
Béatrice Escalier
Benjamin
Brigitte Huvé
Camille Condette
Catherine Mayer
Cédric Barbeyron
Cédric Jamet
Célestine Nagelin
Célia Colin
Chantal Morvan
Christelle Barth
Christophe Gravelle
Claire Josso
Claire Kervarrec
Claire Maerten
Claudine Lamour
Clémence Agasse
Danielle Gianesello
Déborah Viry
Delphine Even
Denise Carrin
Didier Lucas
Didier Toquin
Dominique Delisle
Dominique Mélec
Dominique Pépin
Dominique Rault
Dominique Tranchant
Eliane Privat
Elric Oreal
Emilie Le Helloco
Emma Delalande
Enora Feillet
Eric Pouloin
Fanny Bonnet
Fanny Kervinon
Florence Gully
Florent Corbain
Franck Delisle
François Elie-Pauté
François Lang
Gabriel Privat
Gaël Le Fustec
Gaëlle Amice
Geoffrey Bernard
Geoffrey Levieux
Geoffrey Stevens
Guillaume Alzetto
Guy Prigent
Gwen Quérel
Gwenaëlle Auproux
Irène Nègre
Isabelle Collas
Jacqueline Desfaux
Jacques Bestory
Jean-Claude Le Maréchal
Jean-Jacques Gicquel
Jean-Louis Cagnet
Jean-Marc Terrade
Jean-Paul Auger
Jean-Paul Mathurin
Jean-Pierre Ballarini
Jean-Pierre Guillosson
Jean-Yves Guillouët
Jérémy Allain
Jérôme Neumeyer
Jérôme Rouxel
Julie Bernard
Julie Grousseau
Justine Louis
Karen Lefebvre
Katelle Duclos-Le Saout
Katia Dujourdi
Kristell Moreau
Laura Berthel
Laura Carrier
Laurence Fort
Laurence Thévenard
Laurent Dabouineau
Laurent Goger
Léa Mie
Lénaïg Nouaille
Lionel Rat
Lisa Garriguenc
Lucile Jézéquel
Lucille Derriennic
Maïwenn Le Borgne
Marc Cochu
Margaux De Parcq
Marianne Torchard
Marie-France Le Boulzec
Marie-Françoise Leclère
Marine Lasbleiz
Marine Lemaire
Marine Salou
Marion Barré
Marion Meffre
Martine Blandin
Martine Le Verger
Mathieu Bredèche
Maud Bernard
Mélanie Even
Michel Guillaume
Michel Laloi
Michel Morvan
Michèle Lasbleiz
Michelle Guermeur
Monette Gestin
Monique Douard
Moons Appadoo et ses 3 enfants
Morgane Declerck
Mylène Layec
Nathalie Dubois Lavergne
Noémie Delisle
Nora Tupinier
Odile Collet et ses 2 enfants
Odile Guérin
Olivier Massard
Othilie Pernot
Pascal De Rammelaere
Pascal Provost
Paul Dellepiani
Pauline Blanchard
Pauline Poisson
Philippe Delalande
Philippe Quéré
Pierline Tournant
Pierre-Jean Dutuel
Ronan Brogard
Sébastien Nottellet
Serge Le Goffic
Sophie Guillaume
Stéphane Guiguen
Stéphanie Allanioux
Stéphanie Brulé-Josso
Stéphanie Plaga Lemanski
Steven Le Men
Sylvain Fouillet
Sylvie Boudon
Tiphaine Yvon
Tiphenn Bernard
Tounn Richard
Valentine Vieu
Valérie Jaouen
Vincent Trémel
Violette Le Guern
Yann Souché
Yves Faguet
Yvon Hamet

BIBLIOGRAPHIE

Allain J.-Y., 1972. Structure des populations de *Paracentrotus lividus* (Lamarck) (Echinodermata, Echinoidea) soumises à la pêche sur les côtes nord de Bretagne. Résumé d'une thèse de 3ème cycle soutenue devant l'Université de Rennes des Sciences Biologiques le 28 septembre 1972, 42 pp.

Bernard M., 2012. Les habitats rocheux intertidaux sous l'influence d'activités anthropiques : structure, dynamique et enjeux de conservation. Thèse de biologie marine, bureau d'études Hémisphère Sub et Université de Bretagne Occidentale, Brest, 423 pp.

Bernard M., 2015. Rapport méthodologique des actions champs de blocs (action B5 et C3) du projet LIFE+ « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative ». Année 2014. 32 pp + annexes.

Bernard M., Kerninon F., 2015. Rapport méthodologique des actions herbiers de zostères (actions B5 et C3) du programme LIFE+ « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative en France ». Protocole de suivi stationnel des herbiers de zostères naines et marines. Année 2015. 25 pp + annexes.

Bernard M., Poisson P., 2016. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « herbiers de zostères » du territoire de l'Ouest des Côtes d'Armor. Station d'étude : herbier de la pointe de Bilfot (Plouézec). Rapport final (2014-2016). 26 pp.

Bernard M., Poisson P., 2016. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « champs de blocs » du territoire de l'Ouest des Côtes d'Armor. Station d'étude : champ de blocs de l'Île Plate (Archipel des Sept-Îles). Rapport final (2014-2016). 26 pp.

Bernard M., Poisson P., 2016. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « champs de blocs » du territoire de l'Ouest des Côtes d'Armor. Station d'étude : champ de blocs de la pointe de Bilfot (Plouézec). Rapport final (2014-2016). 26 pp.

Bernard M., Poisson P., 2016. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « champs de blocs » du territoire de l'Ouest des Côtes d'Armor. Station d'étude : champ de blocs de Piégu. Rapport final (2014-2016). 26 pp.

Bernard M., Poisson P., 2016. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « champs de blocs » du territoire de l'Ouest des Côtes d'Armor. Station d'étude : champ de blocs de l'îlot du Verdelet. Rapport final (2014-2016). 26 pp.

Chevé J., Le Merdy R., Passelergue S., Prigent J-L., 2017. Qualité sanitaire des gisements naturels de coquillages. Ille-et-Vilaine & Côtes d'Armor. Pêche à pied récréative : Année 2017. Ifremer & Agence Régionale de Santé Bretagne. 111 pp.

Chlous F., Bourhis M., 2017. Evaluation du dispositif de gouvernance du projet Life+ Pêche à pied de loisir. Museum national d'Histoire naturelle – UMR 208 « Patrimoine Locaux et Gouvernance ». 172 pp + annexes.

Collectif, 2016. Plan d'action pour le milieu marin. Programme de mesures Sous-région marine Manche-mer du Nord. Directive cadre stratégie pour le milieu marin. Agence des aires marines protégées / Ifremer, Avril 2016. 456 pp.

Dabouineau L., Ponsero A., Sturbois A., Delisle F., 2015. Les coques. Biologie et exploitation. Editions Quae, 76 pp.

Delisle F., 2017. Mobilisation d'un réseau d'acteurs pour une pêche à pied de loisir durable en Bretagne. Note à destination du Conseil régional de Bretagne. VivArmor Nature. 2 pp.

Delisle F., Bernard M., Ponsero A., Dabouineau L., Allain J., 2012. Rapport final du Contrat Nature « Gestion durable de l'activité récréative de pêche à pied et préservation de la biodiversité littorale », VivArmor Nature, 215 pp.

Gamp E., Tachoires S., Robert C., 2016. Pêche récréative : un guide pour vous orienter dans vos méthodes de suivis – Suivi et caractérisation de la pêche récréative dans les aires marines protégées. Agence des Aires Marines Protégées, 181 pp + annexes.

Lahellec G., 2016. L'exposition des pêcheurs à pied de loisir aux risques sanitaires en Bretagne nord. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du titre d'Ingénieur de Bordeaux Sciences Agro. Etude réalisée à l'Ifremer de Dinard, 71 pp.

Le Hir M., 2002. Les champs de blocs intertidaux à la pointe de Bretagne (France). Biodiversité, structure et dynamique de la macrofaune. Thèse d'océanologie biologique, Université de Bretagne Occidentale, 235 pp. + annexes.

Le Duigou M., Pigeot J., Grall J., Radenac, G., Coz, R., Guyot, T., Bréret M., Pinault, P., Lachaussee N. & Fichet D., 2012. Synthèse du programme ANR-08-STRA-08 « GIPREOL » - Tâche 2, juin 2012, 13 pp.

Levrel H., Herfaut J., Berthou P., Thebaud O., Morizur Y., Veron G., Dintheer C., Guyader O., Tranger H., Senac S., Le Guen C., Soulier L., Fossecave P., Popovsky J., 2009. Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM. Synthèse des résultats finaux. Ifremer, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, BVA, 13pp.

Ponsero A., Sturbois A., Dabouineau L., 2016, Evaluation spatiale du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2016, Réserve Naturelle Baie de St-Brieuc, 26 pp.

Privat A., Delisle F., Bonnin J-B., Piques B., Bernard M. & Ponsero A., 2013. Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative. Cahier méthodologique et recueil d'expériences, 139 pp.

Sauriau P.-G., Guerry M., Aubert F. Duvard A., 2015. Impact des pratiques de la pêche à pied professionnelle à la palourde sur les herbiers de la zostère naine *Zostera noltei* : analyse bibliographique et bilan des expérimentations 2014 sur la concession scientifique d'ADE (île d'Oléron). Rapport d'étude CRPMEM du LIENSs, CNRS, Université de La Rochelle, La Rochelle : 46 pp.

Sauriau P.-G., Guerry M., Aubert F. Duvard A., Boutan C., 2016. Impact des pratiques de la pêche à pied professionnelle à la palourde sur les herbiers de la zostère naine *Zostera noltei* : bilan des observations de 2015 et conclusions générales. Rapport d'étude CRPMEM du LIENSs, CNRS, Université de La Rochelle, La Rochelle : 59 pp.

Sturbois A., Ponsero A., Delisle F., 2017. Rapport méthodologique des actions gisements de coques (actions B5 et C3) du programme LIFE+ « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative en France ». Protocole d'évaluation annuelle d'un gisement de coques. Année 2017. 13 pp.

Sturbois A., Delisle F., 2016. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « gisement de coques » du territoire de l'Ouest des Côtes d'Armor. Station d'étude : gisement de Goaz-Trez à Trébeurden. Rapport final (2014-2016). 18 pp.

Référence du document :

Delisle F., 2017. Rapport de diagnostic du projet Life Pêche à pied de loisir. Territoire Ouest Côtes d'Armor. Rapport final 2014-2017. VivArmor Nature. 156 pp.

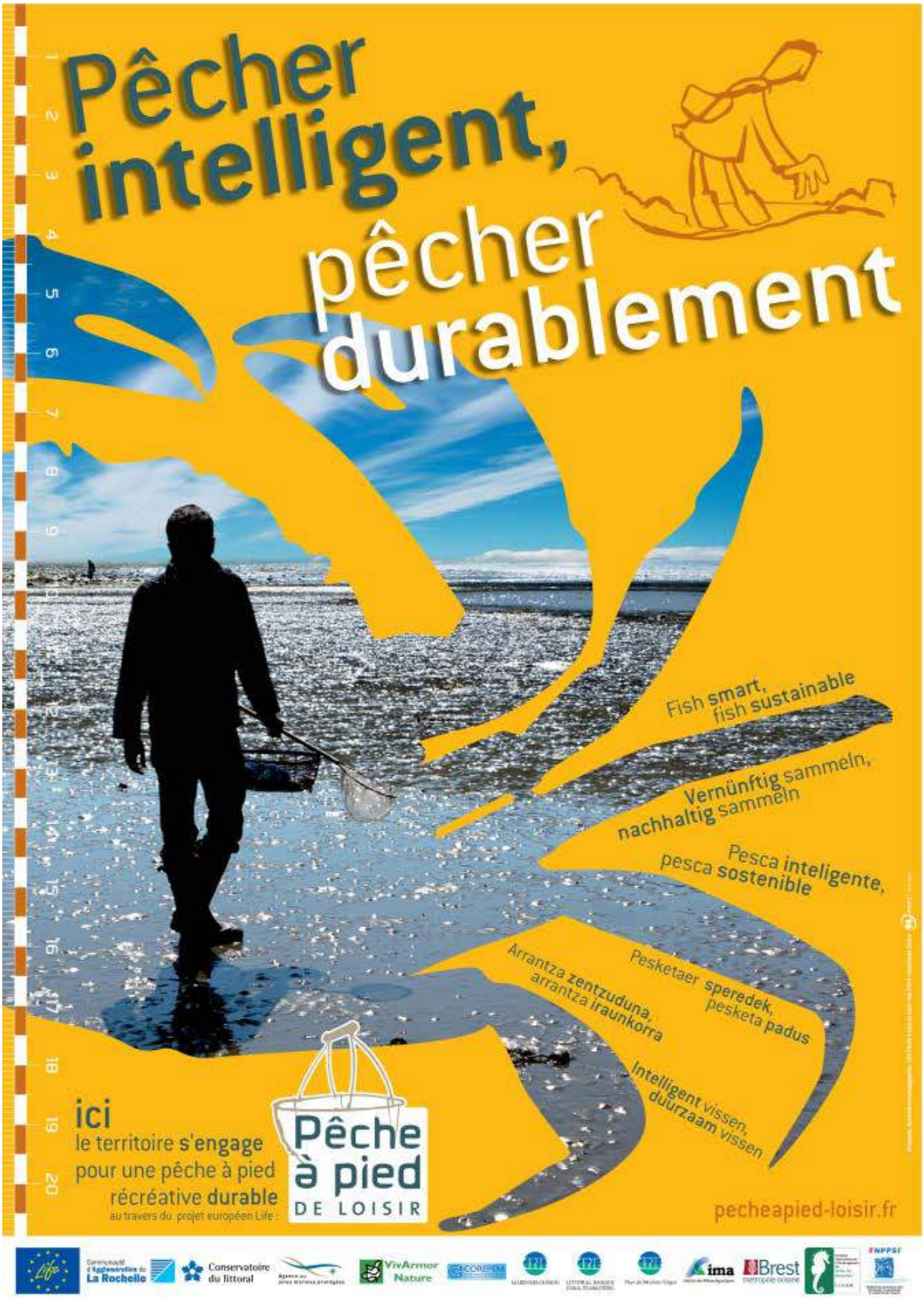

www.pecheapied-loisir.fr